

BIBLIOTECA

Inu. A. 31.523

~~568 B~~ 814/5



BIBLIOTECA  
CENTRALA A  
UNIVERSITAȚII  
DIN  
BUCUREȘTI

LES

**BOURGEOIS**

**D'AUTREFOIS.**



1956

DU MÊME AUTEUR :

---

**Le Village sous l'ancien régime**, troisième édition revue et augmentée, 1 vol. in-12.

**La Ville sous l'ancien régime** (*ouvrage couronné par l'Académie française*), deuxième édition revue et augmentée, 1 vol. in-12.

**La Vie rurale dans l'ancienne France** (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), deuxième édition revue et augmentée, 1 vol. in-12.

**Les Artisans et les Domestiques d'autrefois**, deuxième édition, 1 vol. in-12.

**Les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution** (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), 1 vol. in-12.

**L'École du village pendant la Révolution** (*ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques*), 1 vol. in-12.

**Histoire de Troyes pendant la Révolution**, 2 vol. in-8°.

Inu. A. 31.523

81415



LES

# BOURGEOIS

## D'AUTREFOIS,

PAR

ALBERT BABEAU.



29145

PARIS,

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>IE</sup>,

RUE JACOB, 56.

—  
1886



1947

Biblioteca te... universitară  
BUCUREȘTI  
Cota ... 81 415  
Inventar C74165

AC143/ee

CONTROL 1953

B.C.U. Bucuresti  
  
C74165



## INTRODUCTION.

---

C'est le tableau de la vie bourgeoise aux deux derniers siècles que nous essayons d'esquisser, d'après des documents authentiques et contemporains. Dans ce but, nous pénétrerons dans la demeure des bourgeois; nous les montrerons dans les conditions distinctes où les place leur profession, et signalant ensuite les caractères qui leur sont communs, nous étudierons successivement en eux le costume, l'alimentation, les plaisirs, le mariage, l'éducation, le sentiment religieux et la fortune.

Les bourgeois que nous mettons en scène forment essentiellement ce que nous appelons aujourd'hui les classes moyennes; ce ne sont ni les petits bourgeois, artisans ou gens de loi subalternes, qui se confondent avec le peuple, ni les hauts bourgeois, magistrats des cours supérieures ou riches financiers, qui s'allient avec la noblesse, vivent



comme elle et pénètrent tôt ou tard dans ses rangs ; ce sont les marchands, les négociants, les hommes qui exercent des professions libérales, artistes, savants, gens de loi, les titulaires d'offices, les commis et les rentiers, qui ont reçu pour la plupart l'instruction secondaire et qui doivent leur aisance et leur rang, sinon à leur travail personnel, du moins à celui de leurs parents.

L'étude de leur vie privée nous aide à mieux comprendre le rôle que les classes moyennes ont été appelées à remplir pendant la période qui nous occupe. Jamais leurs qualités et leurs aptitudes ne se sont mieux développées. Sous l'impulsion du pouvoir monarchique qui cherchait à restreindre le pouvoir de la noblesse, la bourgeoisie a vu s'améliorer sa condition et grandir son influence. Elle a participé sans doute au mouvement de progrès qui est commun à toutes les nations chrétiennes de l'Europe ; mais elle a ressenti surtout celui qui était propre à la France, dont la suprématie sur les autres peuples était alors universellement reconnue. Plus qu'aucune classe de la société, elle a profité de cette double influence. Elle a connu, au point de vue matériel, les avantages

toujours croissants que peuvent procurer l'industrie et l'aisance ; au point de vue social, elle a vu l'élévation graduelle des plus humbles de ses membres ; au point de vue moral, elle a pu voir honorer de plus en plus le travail, la science et l'intelligence, et telles ont été les transformations qu'elle a éprouvées dans sa condition que l'on peut affirmer qu'il y avait plus de différence entre les bourgeois du temps de Henri IV et ceux du temps de Louis XVI qu'il n'y en a entre ces derniers et ceux de nos jours.

Nul ne saurait contester les résultats des grands changements politiques et des étonnantes découvertes scientifiques qui ont eu lieu depuis un siècle ; mais il semble que la Révolution a été plus profitable aux bourgeois en apparence qu'en réalité. A la veille de 1789, ils exerçaient de fait la prépondérance dans l'État et dans la société ; ils étaient l'élite du tiers état et la pépinière de la noblesse, et leurs privilèges, qui les distinguaient du peuple, avaient eu longtemps à leurs yeux plus d'importance que des droits plus étendus qu'on partage avec tous.

Ne pouvait-on dire dès lors que c'était parmi eux



que se trouvait la véritable moyenne des qualités de la nation, et que se rencontraient, comme l'a écrit Goldsmith, tous les arts, la sagesse et les vertus de la société? Sans doute, ils avaient leurs travers et leurs ridicules; ce n'étaient, à coup sûr, ni des héros, ni des saints; mais le titre d'honorable homme, que l'on donne dans les actes aux plus humbles d'entre eux, mérite de leur être justement appliqué. Toutes leurs vertus ne se résument-elles pas dans l'honnêteté, cette forme journalière de l'honneur, qui ne se révèle point par des saillies extraordinaires, mais par la continuité sans défaillance d'une conduite droite et régulière? Aussi l'on éprouve un sentiment de fierté réelle, en songeant aux trésors d'honnêteté et par conséquent d'honorabilité, accumulés par la vieille bourgeoisie française et transmis comme le plus précieux héritage à ses descendants. On n'est pas moins fier en pensant que ses vertus modestes et solides ont contribué au grand renom que la France s'est acquis dans le monde. A coup sûr, la monarchie, la noblesse, le clergé, lui ont donné pour la plus forte part son unité, sa force et son élévation morale; mais les bourgeois, dans leurs comptoirs,

dans leurs cabinets , dans leurs études , dans les salles des tribunaux comme dans les bureaux des administrations, lui ont apporté, de la manière la plus large et la plus décisive, le concours de leur travail , de leur science et de leurs lumières.

C'est par eux que nous terminons les études que nous avons consacrées à la vie publique et privée des membres du tiers état , qui habitaient les campagnes et les villes avant la Révolution ; heureux, si ces études , entreprises avec le seul souci de la recherche de la vérité , ont pu jeter quelque lumière sur les classes modestes que la grande histoire laisse d'ordinaire dans l'ombre , et si, en les montrant sous leur véritable jour, elles peuvent contribuer à faire rendre au passé de la France la justice qui lui est due.



# LES BOURGEOIS D'AUTREFOIS.

---

## CHAPITRE I.

### L'HABITATION.

Le nom de bourgeois se donne aux habitants des villes comparés à ceux des campagnes; il se donne aussi sous l'ancien régime, à ceux qui jouissent de droits et de privilèges municipaux; il s'applique enfin aux membres des classes moyennes, aux citadins qui n'appartiennent point à la noblesse et qui se distinguent du peuple par leur aisance, la nature de leurs occupations et leur éducation. C'est à l'étude de ce dernier genre de bourgeois que le présent livre est consacré.

Il est difficile de discerner exactement où finit l'artisan, où commence le bourgeois. Quelquefois la limite est si vague, qu'ils se confondent entre eux. Une femme d'esprit de notre siècle divisait la société

en deux grandes classes : celle des gens qui se lavent les mains et celle des gens qui ne se les lavent point<sup>1</sup>. C'est la division sociale entre ceux qui se livrent au travail manuel, à des œuvres serviles, comme on disait autrefois, et les hommes dont le travail est intellectuel. Les bourgeois font partie de ces derniers.

Aussi nous rangerons parmi eux les marchands et les négociants, qui vendent ce qu'ils ne fabriquent point; les gens de sciences et d'art, comme les médecins, les artistes et les littérateurs; les gens de loi, les fonctionnaires, les financiers, les rentiers et les bourgeois vivant noblement. Tous ont un caractère distinct d'après leur profession et leur occupation; mais ils ont à peu près le même genre de vie, les mêmes mœurs, le même costume, parce qu'ils ont reçu une éducation à peu près semblable, qu'ils jouissent d'une aisance relative qui leur permet certains loisirs et une certaine représentation, parce que chacun, dans sa sphère, à l'exception des rentiers, demande au travail intellectuel le maintien et l'accroissement de sa fortune.

Le bourgeois appartient au tiers état; il en forme l'élite. S'il n'est de souche bourgeoise, c'est un fils d'artisan, de paysan même, peut-être même un ancien artisan, qui s'est enrichi par l'épargne. Il se distingue désormais de ceux dont il est sorti par

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Émile de Girardin, *Lettres parisiennes*, 1843, p. 189, 190.

l'extérieur, par les habitudes, par le costume, par le mobilier, par l'habitation. L'habitation est surtout le signe extérieur et permanent de la situation sociale.

Pour le bourgeois, elle peut se diviser en deux types principaux : le premier, qui se rencontre le plus fréquemment, c'est la maison à pignon, à trois fenêtres environ au premier étage, avec boutique au rez-de-chaussée chez les marchands, étude ou salle chez les gens de loi et les bourgeois proprement dits; demeure analogue à celle des artisans, mais souvent plus soignée dans son ornementation et sa construction, plus vaste dans ses dimensions. Le second type, c'est la maison à façade plus développée, sans pignon, à porte cochère, parfois accompagnée d'une assez vaste cour et d'un jardin. Ces maisons-là sont toujours en minorité, sauf dans les quartiers aristocratiques, où elles peuvent être multipliées; elles sont habitées par les riches bourgeois, et dans toutes les sociétés, les riches sont toujours peu nombreux.

Dans certaines grandes villes, la famille bourgeoise n'occupe pas une maison tout entière, mais un étage seulement <sup>1</sup>; parfois même, à Bordeaux ou à Marseille, elle peut être propriétaire de cet étage, tandis que les autres appartiennent à des possesseurs

<sup>1</sup> On cite une maison de Lyon, dans laquelle habitent 600 personnes. (*D<sup>r</sup> Rigby's Letters from France*, p. 116.)



différents ; mais dans la majeure partie des villes de province, chaque famille habite une maison distincte ; elle s'y renferme, et n'a de commun avec ses voisins que la rue.

Ces maisons s'étaient transformées depuis le moyen âge ; elles avaient participé à la révolution lente qui s'était opérée dans les mœurs et dans les esprits. L'hôtel du moyen âge avec ses fenêtres étroites, son pignon pointu, ses épis, ses auvents, ses saillies, son rez-de-chaussée à ouvertures rares, sa porte resserrée, son raide escalier extérieur, ses sculptures, ses gargouilles, son enseigne, car la plupart des hôtels particuliers avaient leur enseigne, ce vieil hôtel si pittoresque, si curieux d'aspect, faisait place à la maison moderne avec ses ouvertures plus larges, sa façade plane, son toit, garni parfois de lucarnes, son air correct et raisonnable. On dirait que ce sont des peuples différents qui ont habité ces deux maisons si dissemblables, où tout forme contraste : d'un côté, l'individualité partout en relief, dans l'imprévu des dispositions architecturales, dans l'enseigne de fer forgé ou de bois sculpté, dans les statues des saints patrons ou les figures symboliques, dans les peintures vives, les appareils de bois ou de pierre accentués, dans les carapaces d'ardoises recouvrant les parois des murs ; de l'autre, l'uniformité s'imposant de plus en plus, l'alignement nivelant toutes les saillies, et le numéro,

précis mais banal, enlevant à la maison jusqu'au nom sous lequel elle était désignée; mais en même temps, plus de confortable dans l'aménagement intérieur, plus de lumière pour les appartements, des abords et un accès plus faciles.

Au commencement du dix-septième siècle, les portes cochères se multiplient avec l'usage et la mode des carrosses et des coches. Beaucoup de bourgeois et d'anoblis avaient auparavant des chevaux<sup>1</sup>, et comme ils avaient fréquemment des propriétés rurales, ils possédaient des cours et des dépendances, où pénétraient les voitures employées à leur exploitation; mais ces dépendances n'étaient pas toujours attenantes à l'habitation de la famille; elles étaient parfois placées dans des ruelles voisines ou des rues éloignées. Lorsque la possession d'un carrosse devint un signe de richesse, lorsqu'on désigna un homme riche en l'appelant un homme à carrosse, les portes cochères, dans un très grand nombre de villes, s'ouvrirent dans toutes les maisons importantes; on les fit construire par une sorte d'ostentation, même lorsqu'on n'avait pas de coche à y faire passer<sup>2</sup>. L'ambition naturelle au bourgeois d'imiter

<sup>1</sup> En 1588, à l'époque où les coches deviennent à la mode, on cite comme un modèle de simplicité le président de Thou, qui n'allait jamais par la ville qu'en croupe derrière son domestique.

<sup>2</sup> Il est presque ignoble, dit Mercier, de ne pas demeurer en porte-cochère. (*Tableau de Paris*, II, 317.)

les nobles le portait aussi, lorsqu'il était assez riche, à modeler son habitation sur celle des membres des classes supérieures.

La porte cochère était l'indice d'un grand progrès dans la viabilité des rues et des routes, sur lesquels les voitures pouvaient désormais circuler sans obstacles. Elle était aussi la marque d'une plus grande sécurité individuelle. La maison du riche bourgeois n'était plus, comme au moyen âge, une sorte de forteresse, où les ouvertures étaient rares au rez-de-chaussée, où l'on ne pénétrait que par une porte étroite, qui donnait accès à un corridor long et resserré; où l'habitant, fier parfois de sa tourelle qui dominait les maisons d'alentour, aurait pu, au besoin, soutenir un siège de quelques instants, en jetant sur les assaillants, par les fenêtres des étages supérieurs qui surplombaient, des pierres ou d'autres projectiles. On conserve, il est vrai, des moyens de protection; les fenêtres du rez-de-chaussée sont garnies de volets ou de barreaux de fer, où l'art de la serrurerie peut se manifester à l'aise; la porte n'est plus munie de gros clous à têtes saillantes, arrondies ou ciselées; mais elle reste toujours formée d'ais solidement assemblés et peut opposer une résistance sérieuse à ceux qui voudraient la forcer. La maison est moins défendue contre les ennemis qui voudraient l'assaillir; elle l'est toujours contre les malfaiteurs qui voudraient s'y introduire.



Qu'elle soit destinée aux voitures ou aux piétons, la porte est renforcée de ferrements, munie d'une forte serrure et garnie de verroux solides. Derrière cette porte, qu'il ferme le soir à double tour et dont il garde la clef sous son chevet<sup>1</sup>, le bourgeois respire en paix ; il est dans sa maison comme dans une forteresse dont il est le maître. Il renoncera sans doute au petit judas grillé, à travers lequel ses pères plus défiants dévisageaient celui qui voulait entrer. Il prendra moins de précautions, lorsque le marteau ou la sonnette l'aura averti de la présence d'un visiteur. Le marteau lui-même, œuvre de serrurerie parfois artistique, tombera souvent en désuétude dès le dix-septième siècle<sup>2</sup>. Son heurt bruyant ne réveillera plus tous les voisins, pour appeler l'hôte d'une seule maison. La sonnette plus discrète, plus claire, plus variée dans son timbre, s'introduira dans la plupart des habitations<sup>3</sup>. J'en trouve dès le quinzième siècle, chez des chanoines<sup>4</sup>; je trouve, en 1626, chez un riche bourgeois, une sonnette de

<sup>1</sup> J. J. Juge, *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années*, 1817, p. 23.

<sup>2</sup> Il y en a de tous genres. Le plus ordinaire, c'est le battant de fer ou d'airain, qui vient frapper sur un morceau du même métal. On trouve aussi des tringles en spirale, le long desquelles on fait grincer bruyamment un anneau. (*L'ancien hôtel d'un lieutenant du prévôt de Troyes*, 1885.)

<sup>3</sup> Furetière, *Dictionnaire au mot SONNETTE*.

<sup>4</sup> *Le mobilier des chanoines de Saint-Étienne de Troyes*, p. 8.

« mette » ou de métal placée sous le porche d'entrée<sup>1</sup>.

Les maisons urbaines sont en rapport avec la diversité des conditions des habitants. A côté des types principaux auxquels on peut les rattacher, que de variété, surtout dans leur aménagement intérieur! On pourrait encore de nos jours diviser les habitants d'une ville par catégories, d'après le nombre des pièces qui composent leur logement de famille. Le cabinet sans foyer, c'est la profonde misère; la chambre à feu, qui sert de chambre à coucher et de cuisine, c'est l'installation de l'ouvrier; la cuisine est-elle séparée de la chambre, c'est un degré supérieur d'aisance. Si l'on a une salle à manger, c'est l'indice d'une situation plus relevée; si l'on a un salon, on sort décidément des classes inférieures. Il en était ainsi autrefois; l'artisan n'a guère qu'une chambre, accompagnée d'un ou de plusieurs cabinets et parfois d'une cuisine; son mobilier est dépourvu de luxe; le bourgeois a d'ordinaire plusieurs chambres et une cuisine; ses appartements sont tendus de tapisserie et garnis de fauteuils et de sièges rembourrés, recouverts d'étoffes solides ou luxueuses. Il y aura sans doute une différence notable dans le nombre et la décoration des pièces qui composent l'habitation des marchands et des riches négociants, des gens de

<sup>1</sup> Une ordonnance de police de 1693 défend aux tapageurs de couper les cordes des cloches des maisons. (*Annuaire de l'Aube*, 1848.)

loi subalternes et des magistrats, des petits et des grands bourgeois; mais les caractères principaux de l'installation bourgeoise se retrouveront chez les uns comme chez les autres<sup>1</sup>.

Ce qui nous frappe, dans la transformation qui s'opère du seizième au dix-huitième siècle, c'est l'augmentation du nombre des pièces dont se compose l'appartement bourgeois; c'est par conséquent l'application des chambres à une destination spéciale. Au seizième siècle, la famille vit dans deux pièces, la cuisine, où l'on mange le plus souvent, la chambre, où l'on reçoit ses amis et où l'on couche; plus tard, on a, généralement au rez-de-chaussée, une salle pour la réception et la vie commune, salle où cependant se trouve un lit, plutôt pour la parade que pour l'usage<sup>2</sup>. La salle devint le salon, lorsqu'une pièce fut destinée spécialement aux repas<sup>3</sup>; ce fut la salle à manger, que nous voyons à peine apparaître en province vers la fin du dix-septième siècle, et encore ne la rencontrons-nous que chez les magistrats d'un rang supé-

<sup>1</sup> Voir, sur les proportions et dispositions des maisons bourgeoises, *l'Architecture française des bastiments particuliers*, par Louis Savot, Paris, 1642, in-8°.

<sup>2</sup> Delahante, *Une famille de finance au dix-huitième siècle*, I, 79. — Albert Puech, *Une ville au temps jadis ou Nîmes à la fin du seizième siècle*, p. 377, 378.

<sup>3</sup> Il n'y a pas, même à Versailles, une salle affectée spécialement aux repas. Sous Louis XIII, les nobles dinaient dans la *salle*, dans leur antichambre ou leur chambre. (D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, II, 26.)



rieur; la salle à manger, qui, à la fin du siècle dernier, deviendra la salle de réception de la petite bourgeoisie, lorsque la maîtresse de maison eut définitivement abandonné la cuisine aux domestiques. Ces subdivisions de logement rendent la vie de famille moins patriarcale, en la séparant de l'existence commune avec les serviteurs.

Ces transformations ne s'opèrent pas partout simultanément; on y arriva petit à petit, selon les progrès de l'aisance et de la richesse, selon que la séparation entre les membres des diverses classes de la société s'accroissait, à mesure que, par un singulier contraste, une sorte d'égalité tendait à s'établir entre eux. En fait, la bonne bourgeoisie se détache de plus en plus du peuple et se rapproche du genre de vie des nobles ou des anoblis. A la fin du dix-huitième siècle, la révolution du logement est opérée. Partout, nous trouvons, chez les bourgeois à l'aise, les pièces constitutives de l'appartement moderne : la cuisine, le salon, la salle à manger, les chambres à coucher plus ou moins nombreuses, et, selon la profession du chef de famille, la boutique ou le magasin, chez le marchand; l'étude ou le cabinet, chez l'homme de loi, le médecin ou le savant.

La cuisine est d'ordinaire au rez-de-chaussée. Sous Henri IV, sous Louis XIII, la famille y prend ses repas, s'y installe. Chez les bourgeois riches, la salle basse, qui sert de cuisine, est vaste. Elle est souvent ornée

d'un crucifix, d'un tableau religieux ou d'une statue, représentant la Vierge ou un saint. Chez un riche marchand, en 1605, auprès de la haute et large cheminée, dont le manteau est décoré d'un pan de serge verte ou de vieille tapisserie, on trouve « une chaise aisée à enfants » et des chaises caquetoires<sup>1</sup>; à coup sûr, on y cause en gardant ses enfants. La cheminée est munie de crémaillère, de grands landiers et de longues broches, qui tournent lentement devant le grand feu clair, de ces broches, que fait mouvoir à Limoges un animal domestique, un chien par exemple, parfois même une oie, que l'on aurait pu voir marchant dans une grande roue en bois pour faire rôtir un dindon<sup>2</sup>. Au milieu des chaudrons d'airain, des plats, des assiettes et des pots d'étain, rangés sur les vaisseliers ou sur des dressoirs, brillent sur des râteliers de bois les armes du maître de la maison, qui fait partie de la milice urbaine; chez l'un, en 1605, des morions de fer, des pistolets, une arquebuse à mèche, une hallebarde; en 1623, chez un autre, c'est toute une collection d'arquebuses, d'escopettes, de poitrinaux, de hallebardes et d'épées qui sont rangées sur quatre râteliers. Quoique la cuisine,

<sup>1</sup> Il y avait six chaises caquetoires de noyer couvert de tapisserie chez le père de Molière, en 1633, dans la salle servant de cuisine (Eud. Soulié, *Recherches sur Molière*, p. 132.)

<sup>2</sup> J. J. Juge, *Changements survenus dans les mœurs des habitants de Limoges depuis une cinquantaine d'années*, 1817, p. 11. — Louis Guibert, *La Famille limousine d'autrefois*, p. 54, 55.

qui contient ce petit arsenal, soit attenante à une salle, où la famille doit recevoir ses hôtes et prendre ses repas, elle n'en renferme pas moins une « bonne chaise aisée de bois de noyer à fond et dossier de drap vert<sup>1</sup>; » il est très probable que la ménagère s'y place pour surveiller les domestiques, et qu'elle ouvre elle-même les quatre armoires de bois de noyer, où sont renfermées sa vaisselle d'étain et une partie de son linge.

Comme beaucoup d'autres, cette cuisine renferme un lit; lit entouré de serge verte, et qui sert, comme partout, à coucher une ou deux servantes.

Malgré le voisinage de ce lit, la famille prend souvent ses repas sur la table carrée ou longue qui garnit la cuisine; au dix-septième siècle, la mère file en surveillant la servante; le père, homme de loi ou magistrat, y étudie ses dossiers<sup>2</sup>. Plus tard, dans les ménages où la stricte économie est une nécessité, lors même qu'on aura une salle distincte de la chambre à coucher, on se tiendra, on veillera dans sa cuisine, pour économiser le feu et la chandelle<sup>3</sup>. A Paris, au dix-huitième siècle, un bourgeois recevra dans sa cuisine des hommes d'un rang élevé, comme Males-

<sup>1</sup> Inv. de J. Michelin. Arch. jud. de l'Aube, n° 1191. — Pour les armes des bourgeois, voir *l'Armement des nobles et des bourgeois. Revue historique*, 1884. — A. Puech, p. 384.

<sup>2</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 378.

<sup>3</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 14.



herbes<sup>1</sup>. Mais cet usage se maintint surtout dans les provinces reculées, où les anciennes mœurs persistèrent longtemps. En Auvergne, le bourgeois mange dans sa cuisine avec ses domestiques<sup>2</sup>. Il en est de même à Limoges, où la cuisine, qui sert au dix-septième siècle de salle de compagnie, est pour ainsi dire tapissée d'images et de portraits de famille<sup>3</sup>.

Ces portraits étaient le plus souvent placés dans la salle, plus tard dans le salon et la salle à manger. On en rencontre fréquemment au dix-septième siècle dans les châteaux et les hôtels des nobles; il y en eut aussi dans les maisons des bourgeois. Quelques bourgeois, pieux et généreux, s'étaient, il est vrai, fait peindre, dans les siècles précédents, au bas des vitraux qu'ils avaient donnés à leur église; d'autres s'étaient fait sculpter, en proportions restreintes, au pied des statues de leur patron, ou s'étaient fait représenter avec leurs enfants sur un tableau votif, dont ils avaient décoré la chapelle où leur banc était placé<sup>4</sup>. Mais la mode des portraits se répandit surtout à partir du milieu du dix-septième siècle; elle devint générale sous Louis XVI. « C'est le règne des portraits, disait-on alors. Et l'on ajoutait : Jamais

<sup>1</sup> La Réveillère Lepaux, *Mémoires*, cités par M. C. Port, *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, 39.

<sup>2</sup> Communication de M. Paul Le Blanc.

<sup>3</sup> J. J. Juge, p. 11. — Louis Guibert, *la Famille limousine d'autrefois*, p. 53. — De la Grèze, *la Société et les mœurs en Béarn*, p. 544.

<sup>4</sup> Pagès, *Mémoires, supplément*, p. 21.

ils n'ont été aussi mauvais... autrefois c'était le luxe des riches<sup>1</sup>. » Que de figures vulgaires et souriantes ont été peintes, en effet, pendant cette période, sur toile ou en miniature! Heureux le père de famille, s'il avait pu se revêtir d'une simarre de magistrat ou d'un uniforme d'officier de la milice bourgeoise; heureuse la jeune bourgeoise, si elle s'était parée de ses plus beaux atours et de ses bijoux les plus précieux! Il y avait aussi des portraits de vieillards, à la mine austère et bienveillante, que l'on avait peints à la sollicitation des enfants et dont l'aspect attestait la vénération et l'attachement que les parents inspiraient. L'amour-propre était d'accord avec les sentiments de famille pour engager à se faire peindre. Le médecin Guy Patin suspend au-dessus de sa cheminée son portrait, ceux de sa femme, de son père et de sa mère<sup>2</sup>. Un bourgeois de Reims se fait peindre deux fois, dans sa jeunesse et dans sa vieillesse, et il a soin de désigner dans son testament ceux de ses enfants à qui il destine ses deux portraits<sup>3</sup>. La précaution n'est pas inutile. Le partage des portraits de famille

<sup>1</sup> *Mon oisiveté*, 1779, p. 85. — Ces portraits n'étaient pas toujours si mauvais. Ils n'étaient pas d'un prix élevé. Un bourgeois de Saint-Brieuc paie le sien 65<sup>l</sup> en 1727; celui de sa femme coûte 48<sup>l</sup> en 1756. (Communication faite au congrès des Sociétés savantes de 1885, par M. du Bois de la Villerabel sur le journal historique et domestique d'un magistrat breton.)

<sup>2</sup> Guy Patin, *Lettres*, I, 130, 131.

<sup>3</sup> Oudard Coquault, *Mémoires*, II, 668.

pouvait donner lieu à des disputes. Vers la même époque, le fils aîné d'un élu réclame le portrait de son père ; la fille veut celui de la mère, tandis que les frères cadets élèvent aussi des prétentions sur la possession de ces tableaux<sup>1</sup>.

La salle, décorée d'ordinaire de tableaux de ce genre, était au dix-septième siècle la pièce d'honneur des riches bourgeois. A Nîmes, on réserve tout le luxe intérieur pour sa décoration ; la haute cheminée est sculptée ; les murs sont ornés de colonnes ; les poutres dissimulées sous de belles moulures<sup>2</sup>. A Clermont, c'est l'usage de la ville d'avoir par toutes les maisons des salles d'une grandeur prodigieuse qui puissent fournir au bal, et à danser des bourrées d'Auvergne dans toute leur étendue<sup>3</sup>. A Troyes, des négociants opulents comme Jean Gouault, en 1606, des marchands à l'aise comme Sébastien Sorel, en 1616, n'ont point d'autre pièce de réception que leur chambre à coucher ; mais, en 1623, nous trouvons chez le bourgeois Jehan Michelin une vaste salle basse, dont la haute cheminée est garnie d'un tour de tapisserie frangée ; sur les murs, de nombreux tableaux, parmi lesquels on remarque des images de Notre-Seigneur

<sup>1</sup> Inv. de 1674. — Chez un subdélégué en 1741, chez un prévôt honoraire, en 1761, on trouve dix portraits de famille. (Arch. jud. de l'Aube.)

<sup>2</sup> Albert Puech, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1877, p. 774. — *Une Ville au temps jadis*, p. 377.

<sup>3</sup> Fléchier, *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, éd. Chenuel, p. 80.



et de Notre-Dame, un crucifiement et ce que l'on appelle « une histoire de dames » ; ailleurs, des sculptures : un crucifiement en bois peint et doré au pied duquel est une figure d'une Madeleine, un chien et un chat sculptés en bois ; le long des murs, un buffet de noyer à un guichet, avec un tour de buffet de tapisserie, une armoire de noyer à quatre guichets ; puis de nombreux sièges, chaises caquetoires couvertes de drap vert, chaises de noyer sans bras à fond et dossier de tapisserie. Un seul fauteuil, garni de même, où s'assied le chef de famille ou l'hôte le plus considéré ; devant les fenêtres, des pans et des courtines de serge verte. On mange dans cette salle, à la décoration sérieuse et sévère. Une cuvette d'airain sur un pied de noyer sert à laver les mains avant le repas. Un coffre de cuir bouilli rouge contient des nappes et des serviettes. On y cause aussi, on y joue, lorsque la nappe a été enlevée. Les jeux de hasard sont proscrits sans doute dans cette maison austère ; mais on y permet le jeu de trou-madame et le jeu de dames<sup>1</sup>.

Nous trouvons aussi parmi les meubles « une couchette de salle de boys de noyer sans pillier, garnie de drap. » Le lit de salle, que nous pouvons signaler

<sup>1</sup> Il peut être intéressant de comparer cette salle avec celle du bel hôtel de Claude Thiret, noble Rémois, dont M. Henri Jadart a publié le curieux inventaire, rédigé en 1621. (*Louis XIII et Richelieu à Reims*, p. 52 à 77.)

dans d'autres appartements nobles et bourgeois <sup>1</sup>, est la véritable transition entre le lit et le sofa, qui, malgré son nom de source orientale, est d'origine bien française. Il fut aussi remplacé par le canapé, qui, de prime abord, était un siège où deux personnes seulement pouvaient prendre place <sup>2</sup>. Désormais la salle devenait le salon, et restait exclusivement destiné aux réceptions, à la conversation, à certains travaux d'aiguille et aux délassements de société, tandis que la chambre à coucher n'était plus ouverte, comme par le passé, à tous les visiteurs.

Avoir un salon, c'était l'ambition des bourgeois de condition moyenne. M<sup>me</sup> Roland raconte qu'il y avait chez son père une chambre qu'on aurait nommée un salon et que sa modeste mère appelait la salle <sup>3</sup>. La salle restait donc la pièce principale des appartements de la petite bourgeoisie; et il fallait remplir certaines charges ou atteindre un certain degré de fortune pour avoir un salon.

Ce salon, qui date de la fin du dix-septième siècle,

<sup>1</sup> Un lit de salle garny de son matelas avec son traversin et couverte de mesme tapisserie de rose, 80<sup>l</sup> (lieutenant général au bailliage, 1656). — C'est aussi le lit de parade, le premier lit, comme on disait en Angleterre, où le second lit était le lit conjugal, comme on le voit dans le testament de Shakespeare. (H. Cochin, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> novembre 1885.)

<sup>2</sup> Le canapé s'élargit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le salon de Bouchardon, il y a un canapé à trois places couvert de tapisserie. (*Nouvelles Archives de l'Art français*, 1884, p. 313.)

<sup>3</sup> *Mémoires*, p. 45.

C 74165



n'avait plus la physionomie de la salle du commencement du même siècle. Il prenait l'aspect des appartements modernes. Une grande révolution dans l'habitation intérieure s'opérait. Encore plus de lumière ! pouvait être la devise de ceux qui en étaient les auteurs. La clarté était en effet un des caractères dominants du dix-septième siècle ; elle pénètre partout, dans les lois comme dans la littérature ; elle se retrouve dans la tendance à l'unité politique comme dans les règles des unités dramatiques ; elle donne à la prose comme aux vers ces qualités de mesure et de précision qui leur faisaient défaut aux temps précédents ; il semble que le génie français cherche avant tout la lumière, et le roi, qui donnera son nom à ce siècle, prendra lui-même le soleil pour emblème.

Tout s'élargit, s'agrandit, s'éclaire dans l'architecture comme ailleurs. L'exemple vient de haut, et les maisons se modèlent peu à peu sur les palais. Comparez, avec les appartements de Versailles, les chambres basses et relativement obscures du château construit à Blois par François I<sup>er</sup>, et vous aurez une idée de la transformation qui s'accomplit presque partout dans les maisons des nobles et des bourgeois des villes. Dans ces dernières, que sont devenues les fenêtres étroites, à meneaux fixes de bois ou de pierre, entre lesquelles s'ouvrent des petits châssis garnis dans leur réseau de plomb de verres verdâ-



tres, et parfois de vitraux colorés<sup>1</sup>? Voici dans bien des maisons, des fenêtres, munies de vitres transparentes, et dont les deux vantaux, s'ouvrant en entier, laissent entrer largement l'air et le jour. En même temps que la lumière pénètre à flot par ces ouvertures agrandies, elle se reflète sur des parois plus claires. Le plafond, formé longtemps de poutres apparentes, qui supportaient et laissaient même voir l'envers du plancher de l'étage supérieur, le plafond, quelquefois peint de couleurs assez sombres, était plus souvent laissé à sa couleur naturelle, que le temps et la fumée recouvraient d'une patine noirâtre. Bientôt on l'enduit d'un plâtre éclatant de blancheur, qu'on peut décorer d'élégantes arabesques en relief. Les lambris, lorsqu'on ne laisse pas au chêne sa teinte originelle, avaient été longtemps peints en rouge et en tanné. La marquise de Rambouillet s'avisa la première de rompre avec cet usage, en faisant peindre en bleu une des chambres de son hôtel<sup>2</sup>. Ce qui prévalut plus tard, ce fut le gris ou le blanc. Le blanc et l'or devinrent les couleurs des pièces de réception sous Louis XV, alors qu'on commença à proscrire les tapisseries. On enveloppa dans une même défaveur les tapisseries de point de Hongrie et de Bergame, qu'on fabriquait en Normandie

<sup>1</sup> Il y en avait beaucoup à Limoges datant du XVI<sup>e</sup> siècle ou du commencement du XVII<sup>e</sup>. (L. Guibert, p. 56.) — A. Puech, p. 380.

<sup>2</sup> Tallemant des Réaux, *Historiettes*, II, 262.

pour la petite bourgeoisie, les tapisseries de haute lice à personnages et à verdure, sortant des manufactures de Flandre, d'Auvergne, de Beauvais ou de Paris; les tentures de cuir doré et argenté<sup>1</sup>. Malgré leurs qualités si décoratives, si meublantes, qui concourent si heureusement à l'harmonie du décor intérieur, les tapisseries paraîtront à une certaine époque manquer de la qualité qu'on prise le plus : la clarté. On les déclare enfumées; on y voit des nids de poussière; elles sont devenues surannées et hors de mode; on les confine dans les antichambres, on les relègue dans les greniers, d'où on ne les tire que pour tendre la façade de sa maison pour le passage

<sup>1</sup> Voici quelques indications de tapisseries dans les maisons bourgeoises de Troyes, aux deux derniers siècles : 1648, grand tapis de tapisserie à fleurs, 100<sup>l</sup> (bourgeois); 1656, cinq pièces de tapisserie de Rouen de vingt-six aunes de long sur deux de haut, 60<sup>l</sup> (lieutenant général du bailliage); 1688, tapisserie de Rouen; 1689, tapisserie de Chastillon... cinq pièces de tapisserie de haute lice, 250<sup>f</sup> (procureur du roi); 1703, haute lice à personnages, 350<sup>l</sup> (conseiller au bailliage); haute lice verdure, 400<sup>l</sup> (médecin); 1704, sept morceaux de tapisserie de Bergame, 120<sup>l</sup> (receveur des épices); 1720, verdure de Flandre (magistrat); 1727, dix-sept aunes haute lice verdure, 375<sup>l</sup>; vingt-neuf aunes haute lice à personnages, 120<sup>l</sup> (officier chez le roi); 1733, six aunes point de Hongrie, 15<sup>l</sup> (apothicaire); 1638, huit pièces haute lice; histoire d'Abraham, 250<sup>l</sup> (lieutenant particulier); 1741, cinq pièces haute lice de Flandre, contenant seize aunes, 800<sup>l</sup> (subdélégué), etc.; seize aunes de tapisserie de cuir doré et argenté, 140<sup>l</sup> (conseiller au bailliage, 1703). — A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les cuirs peints et dorés sont réservés pour meubler les antichambres et les salles à manger des maisons de campagne. (*Précis de la vie privée des Français*, p. 172.)



de la procession de la Fête-Dieu<sup>1</sup>, peut-être aussi pour fermer la porte d'une remise ou couvrir un châssis de couches pendant la gelée. Les lambris peints en blanc, jaune paille, gris, vert tendre, ou revêtus d'un vernis argenté, les remplacent, en attendant le papier peint, qui après avoir été usité dans les garde-robes s'empare même des salons<sup>2</sup>, à la veille de la Révolution, dans les villes comme dans les châteaux. On inaugurerait ainsi dans la décoration murale l'âge de papier, quelque temps avant l'époque où l'âge de papier, comme l'appelle Carlyle, allait aussi faire son apparition dans l'histoire politique.

On ne se contente pas d'agrandir les fenêtres et d'éclaircir les plafonds et les murs; on augmente le nombre et la dimension des glaces qui reflètent la lumière. Les bourgeois en ont moins sans doute que les grands seigneurs et les nobles; mais ils suivent sous ce rapport une mode, que favorisent les progrès de l'industrie des glaces. Sous Louis XIII, on ne rencontrait chez un riche apothicaire que des miroirs d'acier enchâssés en bois. Sous Louis XIV, le cadre

<sup>1</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, V, 60. — En 1782, la municipalité de Paris donne à un artificier une « superbe tapisserie de haute lice » pour garantir sa baraque de la pluie. (*Mémoires pour le sieur de la Vari-nière, artificier*, 1782, p. 9.)

<sup>2</sup> *Précis de la vie privée des Français*, p. 168 à 172. Je cite entre autres : tenture d'une chambre en papier tontisse cramoisi, garni de ses baguettes en bois sculpté et doré. (Bourgeois, 1789. Inv. Arch. de l'Aube, n° 1174.)



s'agrandit. Il est souvent riche et d'un travail artistique. Il en est qui sont d'écaille de tortue garnie d'argent ; d'autres de cerisier couleur d'ébène ; d'autres sont ornés de plaques de cuivre doré ; souvent ils sont en bois sculpté et doré ; mais ils sont presque tous de petite dimension <sup>1</sup>. Un miroir à cadre doré qui a deux pieds et demi carrés en 1704 est un beau miroir <sup>2</sup>. Mais bientôt les glaces s'agrandissent ; l'architecte Côté est le premier qui en ait placé sur les cheminées ; sous Louis XVI, le plus petit bourgeois dédaigne un appartement qui n'en soit pas décoré <sup>3</sup> ; au lieu de les suspendre par des cordons de soie <sup>4</sup>, on les dispose en trumeaux dans la boiserie même, on en juxtapose les morceaux de manière à leur donner une plus grande apparence de superficie, et la décoration la plus élégante et la plus recherchée sera de les multiplier, de manière à prolonger les perspectives, à refléter la lumière des fenêtres et les feux des lustres et des girandoles, sou-

<sup>1</sup> Inv. de 1616, 1656, 1686, 1703, 1733, 1753, 1761.

<sup>2</sup> Inv. d'un riche marchand d'étoffes de laine. Arch. jud. de l'Aube, n° 1201.

<sup>3</sup> *Aux mœurs de Louis XV*, 1774, I, 113, 114. — Inv. de 1727. — Chez le peintre Oudry en 1750, le salon est décoré de trois glaces et de deux miroirs. (Inventaire publié par M. Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1884, p. 206.) — En 1740, on citait à Besançon, comme une chose curieuse, une glace placée sur la cheminée du trésorier des troupes. (*Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté*, 1790, II, 240.)

<sup>4</sup> Furetière, *Roman bourgeois*, éd. Colombey, p. 107.

vent agrémentées de cristaux, qu'on suspend en plus grand nombre que par le passé dans les salons<sup>1</sup>.

En même temps qu'elles s'éclairent mieux, les pièces deviennent plus hautes, sinon plus larges; on peut respirer à l'aise, et le plafond s'élève d'une manière notable<sup>2</sup>. Par un singulier contraste, la cheminée s'abaisse. Elle perd le caractère monumental et patriarcal du moyen âge. Mais l'âtre surmonté d'un large manteau, sous lequel on pouvait s'asseoir, ne donnait guère de chaleur au reste de la pièce. On a vu que Montaigne disait qu'on mettait un vêtement en rentrant dans les maisons<sup>3</sup>, car il y faisait plus froid que dehors. A Versailles même, en 1695, le vin et l'eau gelaient dans les verres, à la table du roi; Madame de Maintenon se calfeutrait dans un fauteuil à oreilles pour éviter les courants d'air<sup>4</sup>. On s'en défend ailleurs à force de paravents; mais sur les hauts chenets, devant les plaques où les armes de France se relèvent en bosse, avec de fières devises, le

<sup>1</sup> Les lustres sont souvent en bois sous Louis XIII. Je remarque chez Claude Thiret « un grand chandelier de bois tourne auquel y a plusieurs figures tant d'hommes, femmes que oyseaux et autres fassons, enrichy de plusieurs dorures où y a un chandelier couvert de bois blanc, lequel est pendu avec une corde en un poteau au melieu de la salle. » (H. Jadart, *Louis XIII et Richelieu à Reims*, p. 58.)

<sup>2</sup> On voit encore dans de vieilles maisons à Nîmes des plafonds qui ne sont pas à 2 mètres du sol. (A. Puech, *les Médecins d'autrefois. Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1879, p. 794.)

<sup>3</sup> *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois*, p. 123.

<sup>4</sup> Dussieux, *le Château de Versailles*, I, 107.

feu flambant de troncs d'arbres ou de ramée réjouit les yeux plus encore qu'il échauffe le corps. Puis, quel plaisir de rêver ou de causer en tisonnant<sup>1</sup>, en remuant les grosses bûches ou les menus charbons avec l'arsenal de pelles, de pinces et de pincettes flexibles, qu'on appelle des badines<sup>2</sup>, dont les cheminées sont garnies. Combien le goût français préfère ces larges foyers aux poêles dont on trouve la chaleur lourde et triste<sup>3</sup>.

Cependant, on voulut concentrer davantage la chaleur, en amoindrissant la cheminée. Son large manteau saillant, d'un aspect monumental, qui avait fourni de si beaux motifs de sculpture profane et religieuse aux artistes de la Renaissance<sup>4</sup>, s'aplatit, se rétrécit, se nivèle presque avec les consoles qu'on met sous les miroirs. Sous Louis XIV, elle était encore assez imposante; un tableau, souvent religieux, la surmontait<sup>5</sup>; sur sa tablette, on posait d'ordinaire de dix à quinze pièces de faïence dorée ou peinte, qu'on qualifiait de garniture de cheminée. Il y en avait chez les marchands comme chez les magistrats d'ordre

<sup>1</sup> *Les Pincettes*, dédiées aux tisonneurs. Du Cerceau, *Poésies diverses*, p. 288.

<sup>2</sup> Delahante, *Une famille de finance*, I, 80.

<sup>3</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, X, 303.

<sup>4</sup> Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, I, 299 et suiv. — A. Puech, p. 376, 377. — On en trouve des spécimens au musée de Cluny et dans d'autres encore.

<sup>5</sup> J'ay fait mettre sur le manteau de la cheminée, écrit Guy Patin, un beau tableau d'un crucifix... (*Lettres*, I. 130.)



supérieur. Chez l'un de ces derniers, en 1727, cette garniture se composait de six tasses, de six soucoupes de fer-blanc de lait et d'un sucrier<sup>1</sup>. Ce fut seulement vers le milieu du siècle que l'usage de placer une pendule et des flambeaux sur les cheminées commença à se répandre, sans cependant se généraliser<sup>2</sup>.

Les pendules étaient rares en province au dix-septième siècle. J'ai été surpris de n'en rencontrer aucune sous Henri IV et Louis XIII chez de riches bourgeois. Un marchand très à l'aise possède en 1648 une horloge et réveil matin de fer<sup>3</sup>. Il faut entrer en 1682 dans le cabinet d'un lieutenant général du bailliage pour y trouver une pendule sonnante. Les montres d'argent elles-mêmes sont rares<sup>4</sup>. En 1689, un procureur du roi n'a qu'une montre d'argent, de minime valeur; jusqu'au milieu du dix-

<sup>1</sup> Inv. de 1683, 1688, 1703, 1726, 1727, 1731, etc. Voir aussi deux gravures publiées chez Mariette et reproduites dans le *XVII<sup>e</sup> siècle*, de Paul Lacroix, p. 562, 563. — On garnissait aussi les cheminées, sous Louis XIII, de tours de tapisserie frangée ou d'étoffe assortie à la garniture de lit, comme par exemple de serge gris argenté, frangée et garnie de passements. (Inv. de 1623, 1631.)

<sup>2</sup> Vers 1750, le comte d'Osmont renverse, par maladresse, toute une garniture de superbe porcelaine qui se trouvait sur la cheminée d'une tante à succession. (Dufort de Cheverny, *Mémoires*, II, 54.)

<sup>3</sup> Coquault, en 1673, laisse à son fils aîné, son horloge emboîtée dans une boîte couverte de cuir, qui vient de son aïeul. (*Mémoires*, II, 665.)

<sup>4</sup> Il y a sans doute des exceptions. La mère de Molière n'avait pas de pendule, mais quatre « montres d'horloge » dont une en or émaillée, estimée 75<sup>l</sup>. Molière a deux pendules. (E. Soulié, p. 139, 268.)

huitième siècle, les magistrats eux-mêmes n'ont que des montres d'argent, avec des chaînes d'argent. Elles sont, il est vrai, d'un prix relativement élevé et de bonne qualité<sup>1</sup>. Les montres d'or apparaissent tout à coup en grand nombre vers la fin du règne de Louis XV; on les garnit de brillants, on les attache avec des chaînes d'or ou d'or émaillé; il y a montre de monsieur et montre de madame; l'usage s'en serait même répandu dans le peuple à Paris, si l'on en croit certains témoignages<sup>2</sup>. En même temps, les pendules se multipliaient; j'en trouve montées sur des pieds dorés, ou « de bois à placage de cuivre »; j'en trouve soit avec des boîtes de bois doré à la capucine, soit « à répétition », soit avec cadrans d'émail, aiguilles d'acier, chapiteau de bois et ornements de cuivre et couleur<sup>3</sup>. Cependant chaque ménage, en province, n'a d'ordinaire qu'une pendule, deux tout au plus<sup>4</sup>. Dans les petites villes du Maine,

<sup>1</sup> Un homme de loi de Saint-Brieuc achète la sienne 120<sup>l</sup>, avec la chaîne, en 1720. 35 ans plus tard, il constate dans son livre de raison qu'elle va toujours bien. (Du Bois de la Villerabel, Communication à la Sorbonne, 1885.)

<sup>2</sup> Mercier, *Tableau de Paris*. — Henri Storch, *Skizzen, szenen und Bemerkungen auf eine Reise durch Frankreich*, 1787.

<sup>3</sup> Inv. de 1682, 1703, 1704, 1720, 1727, 1731, 1737, 1745, 1750, 1761, etc.

<sup>4</sup> A Paris, chez un grand relieur, comme Padeloup, il y a deux pendules, une grande et une petite. (Guiffrey, *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, XI<sup>e</sup> année). Chez un ancien juge consul, en 1737, je trouve une pendule estimée 170<sup>l</sup>. Chez un grainetier, qualifié d'écuyer,

on n'en avait pas dans les chambres; l'unique horloge était placée dans la cuisine, l'antichambre ou la salle<sup>1</sup>.

L'intérieur bourgeois est moins artistique et moins pittoresque qu'au temps de la Renaissance; mais il tend de plus en plus à devenir confortable, pour me servir d'un mot moderne qui atteste un progrès moderne. Le siège se transforme comme le reste; de rectangulaire et d'anguleux, il devient courbe, arrondi, presque onduleux; il s'adapte à la forme du corps, il se bombe, se capitonne, se renfle et se creuse pour mieux l'asseoir et le soutenir. Au commencement du dix-septième siècle, les salles et les chambres sont surtout garnies de chaises de noyer sans bras, hautes, carrées, couvertes de tapisserie ou de moquette<sup>2</sup>; elles restent contre les murs, tandis que les chaises basses, les chaises caquetoires, plus tard les « perroquets » peuvent être rapprochés du foyer. On y trouve encore des bancs<sup>3</sup>,

il n'y a, en 1745, qu'une pendule à balancier garnie de sa boîte de bois noirci. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1243). Un horloger, en 1794, n'a dans sa boutique qu'une pendule antique, à cuivres dorés, et une pendule à secondes au nouveau goût. (Procès verbaux de la 2<sup>e</sup> section de Troyes.)

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, I, 11.

<sup>2</sup> Inv. de 1623, 1648, 1656. — Citons aussi douze chaises de tapisserie à colonnes torsées (1688), six chaises à colonnes torsées couvertes de satin façon de damas (1703).

<sup>3</sup> Regnier dit dans sa satire X :

Sur ce mot on se lave et chacun en son rang  
Se met en une chaire ou s'assied sur un banc.



sur lesquels on s'asseyait pour les repas et d'où serait venu le nom de banquets pour les festins<sup>1</sup>; les chaises à bras ou fauteuil sont rares. Sous Louis XIV, les fauteuils sont souvent aussi nombreux que les chaises<sup>2</sup>; ils sont larges, bordés de clous dorés, presque toujours couverts de tapisserie, soit « à confusion de fleurs<sup>3</sup> », soit à dessins variés »; pour les malades, pour les vieillards, il y a dans la plupart des maisons, un grand fauteuil, dit de commodité, souvent garni d'un coussin de plumes, avec un grand dossier parfois accompagné d'oreillères<sup>4</sup>. Au dix-huitième siècle, si l'on signale chez de petits bourgeois des sièges de paille et chez les gens d'étude des sièges de cannes<sup>5</sup>, les fauteuils garnis d'étoffes sont toujours en majorité dans la bourgeoisie aisée; mais la tapisserie à l'aiguille ou au métier est souvent remplacée par des étoffes de velours à la turque ou d'Utrecht, de brocatelle, de damas ou de satin. Un médecin de Saint-Denis aura un fauteuil de commodité

<sup>1</sup> Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, III, 129.

<sup>2</sup> Citons, chez Molière, douze fauteuils de noyer à mufle de lion, et housses de serge verte. (Eud. Soulié, p. 267.)

<sup>3</sup> Sept chaises et sept fauteuils de tapisserie à confusion de fleurs 35<sup>l</sup>. Inv. de 1688. — En 1733, chez un épicier de Saint-Denis, je trouve cinq chaises et un fauteuil de hêtre avec tapisserie à l'esguille en rose. » (Arch. nationales, Z. 2.)

<sup>4</sup> Chez Molière, une grande chaise de repos, à crémaillère par les bras. (E. Soulié, p. 267.)

<sup>5</sup> *Précis de la vie privée des Français*, p. 177.

couvert de satin à fleurs bleu et blanc <sup>1</sup>. Le meuble lui-même devient plus gai et plus clair ; le chêne, le noyer, le poirier noirci sont proscrits, et le bois des fauteuils et des chaises du temps de Louis XV et Louis XVI est peint en gris ou en blanc, lorsqu'il n'est pas doré.

A mesure que le salon devient une pièce de réception ou de réunion, on y proscrit les meubles utiles, comme les coffres, les armoires, les buffets qu'on voyait encore dans les salles. Plus de bahuts sculptés, servant à renfermer le linge et les habits ; plus de statues de saints ou de tableaux religieux. Tout devient plus conforme à la mode régnante, plus correct, moins intime et plus froid. Une table au milieu, des consoles sous les glaces et entre les fenêtres ; peu de tableaux : portraits, scènes mythologiques ou paysages. Les gravures, avec leurs marges blanches, prennent la place des peintures aux tons sombres <sup>2</sup>. La vie de société plutôt que la vie de famille a mis son empreinte sur le salon.

De là plus d'uniformité, moins d'originalité dans le mobilier. Sans doute, les anciennes coutumes ont persisté dans certaines provinces reculées, dans certaines villes plutôt que dans d'autres ; mais la bour-

<sup>1</sup> Arch. nationales, Z. 2. Plus tard, nous trouvons la bergère couverte de damas vert ou d'autre étoffe.

<sup>2</sup> *Paris en miniature, d'après les dessins d'un nouvel Argus*, 1784, p. 39.

geoisie, qui tend à s'élever, modèle de plus en plus son installation intérieure sur celle des riches bourgeois de Paris, qui eux-mêmes se piquent d'imiter les nobles. Elle a moins de luxe, il est vrai, elle renouvelle moins souvent ses meubles <sup>1</sup>. « Le faste, dit Diderot en parlant des maisons de Langres, n'a pas encore gagné l'intérieur, qui se remarque par une extrême propreté <sup>2</sup>. » Propreté, faut-il le dire, qui n'est pas l'apanage de toutes les villes. Cependant on signalera partout des améliorations qui s'introduisent peu à peu. On commence à substituer les parquets de bois ajusté aux carrelages, parfois émaillés, décorés d'armes et de devises, tels qu'on en posait au seizième siècle, mais plus tard trop souvent humides et froids, avec leur teinte rougeâtre. Cette substitution fut lente à s'opérer, et, comme toutes les améliorations, elle excita des répugnances et des critiques <sup>3</sup>.

Au moment de la Révolution, le salon bourgeois a un aspect déjà moderne. Chez M<sup>me</sup> Bonaffé, à Bordeaux, il est noblement décoré de lambris sculptés avec art et recouverts d'un vernis argenté. Les bustes des grands hommes du siècle décorent les panneaux. La cheminée de marbre est ornée d'une

<sup>1</sup> Mercier signale l'inconvénient des ventes de mobilier après décès, que les lois et les mœurs imposent à Paris (*Tableau de Paris*, I, 254).

<sup>2</sup> *Œuvres complètes*, XVII, 359.

<sup>3</sup> Colmet d'Aage, *Une vieille Maison de province*, p. 11.



riche pendule et de vases de bronze <sup>1</sup>. Chez l'avocat Danton, à Paris, les fauteuils couverts de taffetas vert et blanc sont accompagnés d'une bergère en damas gris à fleurs et de sept chaises à lyre, de paille satinée. La table en console, de bois d'acajou, est entourée d'une galerie et d'ornements de cuivre doré. Une assez grande glace garnit le dessus de la cheminée, tandis que la pièce est tendue de papier arabesque collé sur toile <sup>2</sup>. C'est déjà le salon froid et guindé qu'on rencontrera chez plus d'un bourgeois de l'Empire et de la Restauration.

La salle à manger était d'abord à peu près décorée comme le salon. C'est en 1689, chez le procureur du roi, que je trouve pour la première fois ce genre de pièce mentionné à Troyes; mais ce magistrat peut être considéré comme un noble, puisqu'il est qualifié d'écuyer, et sa maison, meublée avec peu de luxe du reste, était assez vaste pour renfermer une chappelle. La salle à manger, tendue de tapisserie, ornée de tableaux, était meublée de huit chaises couvertes de vieille tapisserie, et l'on y voyait un lit de salle. Elle communiquait d'un côté avec la cuisine, de l'autre avec la grande salle ou le salon. En 1741,

<sup>1</sup> *Journal einer Reise durch Frankreich* (par M<sup>me</sup> Laroche), p. 307.

<sup>2</sup> Robinet, *Danton*, p. 228, 229. Inv. de 1794. — On trouve ailleurs des tentures de siamoise ou de damas de Bruges, chez Parrocel et chez Oudry, par exemple. (*Nouvelles Arch. de l'art français*, 1884, p. 149, 206.)

je signalerai chez un subdélégué de l'intendant, qui avait été maire de la ville, une salle à manger plus élégante, avec fontaine de faïence à grande cuvette de cuivre rouge, tables de marbre à pieds de biche, chaises de noyer garnies de moquette, grand miroir à cadre doré et girandoles servant de chandeliers. Mais les salles à manger, qui se multiplient vers la fin du siècle, ne se rencontrent pas partout, et des magistrats, même au dix-huitième siècle<sup>1</sup>, mangent dans leur salle, sinon dans leur cuisine<sup>2</sup>.

Si l'on rencontre dans les salles à manger bourgeoises des buffets-armoires destinés à contenir l'argenterie et la vaisselle, on n'y voit pas de ces buffets de glaces<sup>3</sup>, qui, dans les grandes maisons, se dressent presque jusqu'au plafond, reflétant sur les glaces dont le dossier de leurs rayons est recouvert, les pièces d'argenterie qui y sont étalées. L'étain, qu'on exposait jadis dans les salles, ne se laisse plus voir que dans les cuisines; l'argenterie est d'ordinaire serrée dans les coffres et les armoires de la chambre à coucher. Elle est souvent considérable, et c'est le luxe dont la bourgeoisie se targue le plus.

« Chacun a aujourd'hui de la vaisselle d'argent,

<sup>1</sup> Archives judiciaires de l'Aube, n<sup>os</sup> 1204, 1801.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, I, 39. — Beaucoup de magistrats à Troyes n'ont qu'une seule salle, au XVIII<sup>e</sup> siècle. (Inv. de 1690, 1703, 1704, 1720, 1727, 1730, 1731, 1761, etc.).

<sup>3</sup> Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, III, 162.

écrivait Bodin en 1574 ; pour le moins la plupart ont des coupes, assiettes, esguières, bassins, autres menus meubles, au lieu que nos pères n'avaient pas le plus, j'entends les plus riches, que une à deux tasses d'argent <sup>1</sup>. » « Il n'y a aujourd'hui si petit de nos sujets, dit un édit de 1629, qui ne fasse parade de richesse par la montre de pièces d'orfèvrerie de poids excessif, jusqu'aux plus vils ustensiles de sa maison <sup>2</sup>. » Et de fait, chez un honnête bourgeois, en 1623, je trouve avec un grand bassin à bords dorés, des aiguières, neuf salières à cloches et à vase ciselé de godrons, un vinaigrier, un sucrier, cinq coupes, deux écuelles à oreilles, deux saucières, deux coquetiers, dix-huit cuillers et seulement six fourchettes d'argent. On pourrait citer d'autres bourgeois non moins bien pourvus. L'argenterie constitue une part souvent importante du mobilier ; elle peut être une réserve ou une épargne. « Les Parisiens, dit un document officiel de 1745, en font des amas... au lieu de s'acquérir des rentes, comme font les peuples des pro-

<sup>1</sup> *Discours sur les causes de l'extrême cherté qui est aujourd'hui en France*, Cimber et Danjou, *Archives anciennes*, VI, 441. — On ne saurait croire à la richesse des mobiliers du XVI<sup>e</sup> siècle. De Thou fait transporter en 1588 dans un château ce qu'il a de plus précieux, ses tapisseries, ses lits, sa vaisselle d'argent, ses pierreries, etc. Le tout fut pillé l'année suivante. Cette perte alla seule à 10,000 écus. (*Mémoire de la vie de M. de Thou*, p. 178.) Et 10,000 écus de ce temps valent bien 300,000 fr. du nôtre.

<sup>2</sup> Ord. de Janvier 1629. D'Avenel, *Richelieu et la Monarchie absolue*, II, 22.



vinces<sup>1</sup>. » Mais à mesure que l'industrie du verre se perfectionne, les aiguères et les gobelets d'argent deviennent plus rares ; les plats sont en plus grand nombre, ainsi que les couverts ; et, au commencement du dix-huitième siècle, l'on voit apparaître les cuillers à café<sup>2</sup>.

Le dix-septième siècle fut véritablement l'âge d'argent chez les grands et chez les nobles. La quantité d'argenterie était proportionnée au rang et à la fortune ; elle était inaliénable et se transmettait à l'ainé<sup>3</sup>. Sans atteindre le luxe presque fabuleux en ce genre

<sup>1</sup> A. de Boislisle, *Mémoires des Intendants*, I, 653. — On trouve au XVIII<sup>e</sup> siècle chez des artistes, comme Largillière, l'architecte Dulin, Parrocel, Hémerly, Slodtz, des argenteries pesant 40, 105, 37, 72, 90 marcs. Le marc d'argent, en 1720, valait 48<sup>l</sup> 13<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>. (Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'art français*, 1884, p. 135, 153, 228, 230, 353.)

<sup>2</sup> Voici la valeur de l'argenterie de divers bourgeois de Troyes et de Saint-Denis de 1648 à 1789, avec l'indication de leur profession : 1648, Marchand, 968<sup>l</sup>. — 1672, Chirurgien 341<sup>l</sup>. — 1686, Bourgeois, 576<sup>l</sup>. — 1614, Receveur des aides, 225<sup>l</sup>. — 1703, Médecin, 1,209<sup>l</sup>. — 1704, Marchand, 390<sup>l</sup>. — 1704, Chaudronnier, 504<sup>l</sup>. — 1713, Chirurgien, 238<sup>l</sup>. — 1720, Greffier, 337<sup>l</sup>. — 1721, Ingénieur du roi, 968<sup>l</sup>. — 1737, Officier chez le roi, 2,720<sup>l</sup>. — 1727, Conseiller au bailliage, 656<sup>l</sup>. — 1727, Procureur du roi, 1,890<sup>l</sup>. — 1737, Marchand, 1266<sup>l</sup>. — 1741, Procureur du roi en l'élection, 4,221<sup>l</sup>. — 1745, Receveur des deniers patrimoniaux, 2415<sup>l</sup>. — 1752, Directeur des aides, 1,421<sup>l</sup>. — 1753, Marchand charbonnier, 443<sup>l</sup>. — 1776, Directeur des aides, 5069<sup>l</sup>. — 1777, Conseiller au bailliage, 1548<sup>l</sup>. — 1786, Lieutenant particulier, 1839<sup>l</sup>. — 1789, Bourgeois, 3266<sup>l</sup>. — A Saint-Denis, nous trouvons les chiffres suivants : 1747, Procureur fiscal, 274<sup>l</sup> ; — 1744, Médecin, 1429<sup>l</sup> ; — 1745, Lieutenant, 759<sup>l</sup> ; — 1750, Bourgeois, 240<sup>l</sup>. (Arch. jud. de l'Aube et Arch. nationales.)

<sup>3</sup> P. Lacroix et Séré, *Histoire de l'orfèvrerie*, p. 118.

de certains grands d'Espagne <sup>1</sup>, on avait, comme à Versailles, jusqu'à des meubles, cabinets, guéridons ou consoles d'argent. Un pareil luxe n'était pas accessible à la bourgeoisie. Elle se permet seulement les flambeaux de ce précieux métal <sup>2</sup>; mais elle tend de plus en plus à augmenter sa vaisselle d'argent. En 1745, on estime à cent millions celle des gens de justice et de finances, des orfèvres, des horlogers, des bourgeois, des marchands et des artisans de la ville de Paris <sup>3</sup>. « L'ambition d'un bourgeois, dit plus tard Mercier, c'est d'avoir de la vaisselle plate... Avoir de la vaisselle plate, c'est sortir de la bourgeoisie; on ne fait cette dépense que pour avoir le plaisir d'y mettre ses armes, à l'instar des princes. Qu'elle est donc heureuse, la riche bourgeoisie, lorsqu'elle peut étaler aux yeux de sa voisine émerveillée et jalouse des plats d'argent d'une forme oblongue, le pot à l'oille! Si elle y joint le seau d'argent, sa félicité est complète <sup>4</sup>. »

Pourtant les progrès de l'industrie de la faïence et l'invention de la porcelaine avaient substitué à

<sup>1</sup> Ctesse d'Aulnoy, *Relation du voyage d'Espagne*, II, 173. — Le duc d'Albuquerque avait 1,400 douzaines d'assiettes d'argent, 500 grands plats et 700 petits; le duc d'Albe 600 douzaines d'assiettes et 800 plats.

<sup>2</sup> Marchand, 1704, 4 flambeaux d'argent.

<sup>3</sup> A 3,480,000 celle des bourgeois des autres villes de la généralité de Paris. (Enquête officielle. A. de Boislisle, *Mémoires des Intendants*, I, 654.)

<sup>4</sup> *Tableau de Paris*, VIII, 33.



l'étain et parfois à la vaisselle plate des ustensiles plus fragiles, mais d'un usage et d'un entretien plus faciles. La table s'égaie des plats et des assiettes de Rouen, de Nevers et de Moutiers, aux décors variés et riants<sup>1</sup>, et plus tard des porcelaines à la pâte blanche et brillante. Il y a là comme partout un réel progrès dans la clarté et dans la propreté, qui s'atteste aussi par l'usage plus fréquent des verres et la désuétude où tombent les gobelets et les timbales d'argent.

L'importance que prirent dans les relations sociales le salon et la salle à manger reléguèrent la chambre à coucher au second plan et lui donnèrent un caractère intime qu'elle n'avait pas auparavant. Pendant longtemps, elle fut décorée avec un soin tout particulier; au moyen âge, elle était garnie de tapisseries et de dressoirs chargés de vaisselle d'argent<sup>2</sup>; au dix-septième siècle encore, on y recevait ses hôtes; les accouchées y tenaient cour plénière, les ruelles des lits des belles dames étaient fréquentées par une société élégante et polie. Des marquises et des bourgeoises s'étendaient même sur leur lit, pour recevoir avec moins de contrainte des visites d'hom-

<sup>1</sup> En 1731, un procureur a 4 seaux, 20 plats, 5 douzaines d'assiette et 4 salerons de faïence, estimés 20<sup>l</sup>.

<sup>2</sup> Christine de Pisan, le *Trésor de la cité des Dames*. — *Les caquet s de l'accouchée*, éd. E. Fournier, p. XXXIII à XXXV. — A. Springer, *Paris au XIII<sup>e</sup> siècle*, 1860, p. 57, 58.



mes ou de femmes, d'amitié ou de cérémonie. Loin de cacher son lit, il semblait qu'on se plût à l'étaler et à le parer; il avait un dais comme un trône; surélevé sur une sorte d'estrade<sup>1</sup>, il était entouré de rideaux comme un sanctuaire. Sa largeur était souvent considérable. « On voit encore dans nos vieux châteaux, dit-on en 1783, des lits d'une grandeur immense dans lesquels couchaient des familles entières et même de gentilshommes<sup>2</sup>. » Dans ces grands lits, on donnait au besoin l'hospitalité à un ami, même dans le lit nuptial, où la femme apparemment restait du côté du mari<sup>3</sup>. Au dix-huitième siècle, les lits furent plus étroits et devinrent plus nombreux, à mesure qu'augmentait le nombre des chambres; la vie privée tend à devenir plus particulière et plus réservée.

On trouve encore chez les bourgeois au dix-septième et au dix-huitième siècle de grands lits à piliers cannelés ou tors, surmontés de pommes de bois doré; ils sont garnis de pans, de custodes, de dossiers, de courtines de différentes étoffes; mais on tend de plus en plus à supprimer les colonnes, et le lit avance dans la pièce ou s'enfonce dans une alcôve parée ou

<sup>1</sup> *Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658*, p. 303, 304, 48. — *Les caquets de l'accouchée*, 1622.

<sup>2</sup> *Précis de la vie privée des François*, p. 164, 165.

<sup>3</sup> Saint-Foix, *Essai sur Paris*, IV, 84. On partage le lit d'un voyageur étranger dans une auberge. (Scarron, *Roman comique*, 1<sup>re</sup> p. ch. vi.

entourée de rideaux. La tapisserie, la serge, le camelot, le drap, le taffetas, le damas, sont mis à contribution pour les rideaux; l'art du tapissier embellit ces étoffes de broderies, de franges et de passementeries, en cherchant à en assortir les couleurs. La serge verte, bleue, rouge ou grise, ou de nuance gris argenté, se relève de galons; la rouge de galons blancs, la bleue de galons aurore. Le damas citron ou jaune, le drap olive, le camelot cramoisi sont aussi employés<sup>1</sup>. Il semble qu'il n'y ait pas de couleur plus particulièrement à la mode, et que chacun choisisse la sienne selon ses goûts et ses convenances.

La mode, au dix-septième siècle, était de recouvrir les sièges de la chambre d'une étoffe semblable à celle de la garniture du lit; mais souvent, les meubles n'étaient pas assortis, et l'on reléguait dans la chambre à coucher les fauteuils et les chaises, qu'on ne voulait plus exposer aux yeux des visiteurs dans la salle et le salon. D'ordinaire on n'y voit pas d'horloge; les miroirs sont moins grands et moins bien décorés. Si dans certaines maisons riches, la cham-

<sup>1</sup> Lit de drap, brodé en laine, 230<sup>l</sup> (veuve d'un lieutenant en la prévôté, 1738). — On peut comparer ces descriptions avec le lit dont parle Molière : lit de quatre pieds à bandes de points de Hongrie, appliquées fort proprement sur un drap de couleur olive, avec 6 chaises et la court-pointe de même; plus un pavillon à queue d'une bonne serge d'Aumale sèche, avec le mollet et les franges de soie. (*L'Avare*, acte II, sc. 1.) Le lit de Molière, dont nous parlerons plus loin, était du plus grand luxe; mais ce n'était pas un lit de bourgeois, et nous ne parlons pas ici des mobiliers de grands seigneurs.

bre des chefs de la famille est parée avec un certain luxe, tendue de tapisseries de haute lice <sup>1</sup>, garnie de buffets, de coffres et plus tard d'armoires et de commodes, la plupart du temps, elle est d'une grande simplicité, à laquelle fait exception seulement le lit, bien muni de matelas de laine et de plumes, de couvertures et de rideaux, et quelquefois si élevé qu'il faut une chaise pour y monter.

Ce lit, d'une hauteur surprenante et garni avec un luxe relatif <sup>2</sup>, contraste avec certains détails, qui dénotent le dédain ou l'oubli des plus simples notions du confortable. Un Anglais signale en Picardie, dans la même chambre haute, de grandes glaces à cadre doré, des tapisseries, des lits de satin, une masse de punaises et un sale carrelage en briques <sup>3</sup>. Les punaises, je me plais à le croire, se rencontraient moins dans les maisons particulières que dans les hôtels, mais les carrelages étaient très fréquemment en usage dans les chambres à coucher, et ce n'est guère que dans la première partie de ce siècle qu'on leur a substitué des parquets de bois, au grand scandale de quelques personnes arriérées.

<sup>1</sup> Chez Molière, la tapisserie de verdure de Flandres est estimée 800<sup>l</sup>. (E. Soulié, p. 270.) — Il y a des tapisseries de Flandre à grands personnages dans la chambre de Dulin, architecte, à Paris, en 1751. (*Nouvelles Archives de l'Art français*, 1884, p. 134.)

<sup>2</sup> Mercier (I, 200) se plaint de la magnificence surabondante et déplacée qu'on a donnée à certains meubles, notamment aux lits.

<sup>3</sup> *Observations in a Journey to Paris*, 1777, I, 91.



Les progrès du confortable, qui eurent lieu au dix-septième siècle, donnèrent plus d'importance à la propreté et par conséquent à la toilette. On sait que Louis XIV se contentait de se laver les mains avec quelques gouttes d'esprit de vin; pas plus à la cour qu'à la ville, on ne sentait le besoin des ablutions; les bains étaient à peine usités, et dans les classes supérieures, il n'était guère question d'ustensiles de toilette, qui étaient souvent placés dans un cabinet adjacent à la chambre. Sous Louis XV, dans les grandes maisons, les cabinets de toilette furent de plus en plus soignés, et la somptuosité s'introduisait jusque dans les garde-robes <sup>1</sup>. La parure, la peinture même du visage étaient devenus un art, et les dames de qualité recevaient des visites, pendant qu'on les frisait, qu'on les attifait et qu'on leur mettait du rouge. Il y avait dans les corbeilles des riches mariées des coffrets garnis d'ustensiles de toilette en vermeil et en argent. Il était rare d'en trouver de semblables chez les bourgeoises. Cependant on aurait pu rencontrer, en 1727, chez la femme d'un conseiller au bailliage, une toilette de damas bordée d'un galon d'or, accompagnée d'un miroir et d'autres garni-

<sup>1</sup> *Précis de la vie privée des Français*, p. 180. — Chez le peintre Hyacinthe Rigaud, dont la chambre est meublée comme celle de bourgeois à leur aise, le cabinet de toilette est orné de plusieurs miroirs et de « couronnes de bois doré » sur lesquels sont posés « une jatte de porcelaine de couleur et un petit pot à l'eau. » (*Inv. de 1742. Nouvelles Archives de l'Art français*, 1884, p. 49.)

tures; les toilettes, entourées d'étoffes à bordure festonnée, se remarquent plus fréquemment par la suite dans les chambres bourgeoises, dont elles deviennent un des ornements.

La simplicité, qui prévaut dans la chambre du père et de la mère, existe surtout dans les chambres réservées aux enfants. Là, c'est le strict nécessaire, et l'on n'a pas pour eux, lorsqu'ils sont jeunes, ces recherches de mobilier auxquelles on se laissera parfois aller de notre temps. Les chambres destinées aux hôtes sont mieux décorées; le sentiment de l'hospitalité, uni souvent à celui de la vanité, se plaît à les parer quelque peu. Le nombre de ces chambres, comme de celles des enfants, varie naturellement selon l'importance de la famille et la richesse de la maison. Il en est de même des cabinets, des garde-robes, des galeries, qui sont en plus grand nombre que de nos jours. Il y avait autrefois, surtout au temps de la Renaissance, plus de cabinets que de chambres; c'est le contraire aujourd'hui. Cela vient de ce qu'il y avait moins de foyers, et de ce que la vie de famille était pour ainsi dire commune à tous les membres de la maison, même aux domestiques, comme le feu et la lumière.

Il y avait aussi beaucoup de place perdue dans la distribution intérieure; les recoins, les antichambres, les placards utilisaient les espaces non employés. Les corps de logis et les appartements étaient reliés entre

eux par des corridors, parfois assez larges pour prendre le nom de galeries. Chez les bourgeois riches, ces galeries sont ornées de panoplies et de tableaux<sup>1</sup>. On peut s'y tenir l'été; on s'y tient surtout, lorsque les galeries ne sont pas vitrées et qu'elles s'ouvrent comme des balcons couverts sur la cour intérieure<sup>2</sup>. Les balcons proprement dits, saillants sur la rue, sont très rares, et l'établissement d'un balcon de ce genre, à Limoges, fut regardé au dix-huitième siècle comme un événement<sup>3</sup>.

En parcourant les diverses parties de la maison bourgeoise, nous avons passé sous silence les pièces professionnelles, magasin, boutique, étude ou cabinet, où le bourgeois entre en rapport avec le public et se livre au travail dont il tire ses principales ressources. Nous en parlerons dans les chapitres où nous traiterons des bourgeois, selon leurs diverses professions. C'est que, s'il est dans l'habitation des traits communs qui conviennent à beaucoup d'entre eux, il est aussi des particularités qui s'appliquent aux personnes qui exercent des professions différentes. La diversité qui se rencontre chez les membres de la bourgeoisie se retrouve dans leur demeure, dans leur costume, dans leurs usages, comme elle existe dans le degré de considération et d'autorité dont ils jouissent.

<sup>1</sup> Inv. d'Estienne Le Clerc, 1686. (Arch. jud. de Aube, n° 1104.)

<sup>2</sup> *Les Galeries des anciennes maisons de Troyes*, 1883, p. 9, 10.

<sup>3</sup> J. J. Juge, p. 10.



## CHAPITRE II.

# LES MARCHANDS.

### I.

De même qu'il est souvent difficile de discerner la démarcation qui existe entre le bourgeois et l'homme du peuple, il n'est pas toujours aisé de distinguer le marchand de l'artisan. On peut dire cependant que le marchand n'est pas celui qui vend ce qu'il fabrique, mais qui achète pour vendre ce que l'artisan a fabriqué. Il a une boutique, et point d'atelier; il a des commis, et point de compagnons. Toutefois, on peut ranger dans la classe des marchands les grands fabricants, ceux qu'on appellera plus tard manufacturiers, qui dirigent un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers, sans travailler eux-mêmes; pour ceux-ci, l'industrie est plutôt un négoce qu'un métier, car la possession de capitaux importants et les relations commerciales sont plus nécessaires chez eux que l'habileté professionnelle, et surtout que la dextérité manuelle.

L'installation des marchands est aussi plus vaste que celle de la plupart des artisans. Il leur faut sou-

vent de spacieux magasins. En outre, leurs appartements de famille sont plus nombreux et mieux meublés, et c'est par là surtout que l'on peut reconnaître qu'ils appartiennent à la bourgeoisie. Leurs maisons sont de diverses sortes, comme celles des bourgeois; la plupart, étroites et hautes avec une boutique au rez-de-chaussée ouvrant sur la rue; quelques-unes plus vastes et munies d'une porte cochère, qui communique avec une cour intérieure où se trouvent les magasins. C'est dans les premières de ces habitations que demeurent les détaillants, les marchands qui font un modeste commerce ou qui restent fidèles aux habitudes simples de leurs pères; dans les secondes résident, surtout à partir de la fin du dix-septième siècle, les riches négociants qui tiennent souvent le haut du pavé dans la ville.

Dans les maisons à pignon, on pouvait, il est vrai, rencontrer des marchands prospères et considérés<sup>1</sup>. On en aurait rencontré surtout au commencement du dix-septième siècle, où le luxe ne s'était pas encore répandu dans les classes bourgeoises. C'est

<sup>1</sup> La valeur de la maison dépend de sa dimension et de sa situation. Un orfèvre loue en 1620 une petite maison, composée de boutique et cuisine par le bas, de 2 chambres l'une sur l'autre, moyennant 120<sup>l</sup>. Un marchand louera en 1633 une plus vaste maison, mieux située, avec six chambres en deux étages, boutique, arrière-boutique et cuisine, moyennant 350<sup>l</sup>. Cette maison, qui appartenait aux Colbert, fut vendue 9,000<sup>l</sup> en 1654. A la même époque, un avocat loue sa maison 100<sup>l</sup>, un contrôleur des greffes également 100<sup>l</sup>. (Arch. de l'Aube, E. 84.)

ainsi qu'en pénétrant dans la maison du négociant troyen Jean Gouault, dans la boutique, le magasin et la cuisine qui en occupaient le rez-de-chaussée, on n'aurait pas pu soupçonner la valeur des marchandises qu'il y conservait, l'importance de ses propriétés, le nombre de ses créances et des sommes d'argent qu'il gardait dans ses coffres. De solides fortunes s'amassaient dans ces demeures de modeste apparence, où s'était fondé un commerce important. Celui-ci s'inféodait pour ainsi dire à la maison; les marchands ne pouvaient désormais déplacer leur enseigne sans nuire à leur boutique, et ne quittaient celle-ci qu'en quittant le négoce <sup>1</sup>.

Ce qui distingue aussi le marchand de l'artisan, c'est que le commerce du premier n'est pas limité comme l'industrie du second. Un boulanger ne peut pas vendre certains gâteaux; un pâtissier ne peut pas vendre de pain; le coutelier ne peut pas vendre d'éperons, ni l'éperonnier de couteaux; on pourrait multiplier les exemples de ce genre. Mais il suffit d'être marchand, et surtout marchand mercier, pour mettre en vente tout ce que l'on veut. Jean Gouault, dont je parlais tout à l'heure, n'est pas seulement fabricant et marchand de papier; on peut trouver chez lui des étoffes, de la mercerie, de l'épicerie, des tableaux, voire même des livres; on peut y ache-

<sup>1</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 154, 155.



ter de la serge, de la toile, du camelot, des tapis de velours, des passements de tout genre, des rubans, des gants, des jarrettières; des ceintures de broderie; des carreaux de tapisserie et des pièces de canevas « trassé de sayette ». Il garde aussi chez lui plus de soixante tableaux, de différentes dimensions, peints à l'huile sur bois ou sur cuivre, qui pour la plupart viennent des Flandres ou de Hollande; il tient aussi un assortiment de muscade, de cassonade, de gingembre et de savon. En relations suivies avec Paris, Rouen, Lille, Amsterdam et Rotterdam, Jean Gouault fait venir de ces différentes villes les marchandises diverses dont il saura trouver le placement<sup>1</sup>.

Nous trouvons la même variété chez un marchand de Saint-Sever en 1566<sup>2</sup>. On se croirait dans une sorte de bazar, en y trouvant des étoffes de tous genres, avec des boucles, des éperons, des papiers, des livres, des dagues, des lunettes, des épices. On éprouve le même sentiment dans la boutique d'un marchand de Clermont au dix-septième siècle<sup>3</sup>. Les apothicaires de Nîmes, vers la même époque, sont à la fois épiciers, liquoristes, confiseurs et parfums.

<sup>1</sup> Voir *Un Marchand de province sous Henri IV*, p. 4, 5.

<sup>2</sup> Tartière, *Revue des Sociétés savantes*, 7<sup>e</sup> série, t. VI, p. 229.

<sup>3</sup> *Bull. de l'Académie de Clermont-Ferrand*, 1884. Les prospectus de marchands des deux derniers siècles nous en fourniraient d'autres preuves.

meurs. Ils vendent au besoin de la chandelle et du fard<sup>1</sup>.

Il est à remarquer que c'est dans les petites localités et aux époques les plus éloignées que l'assortiment des marchands est le plus varié. Dans les grandes villes, à Paris surtout, le commerce de détail tend à se spécialiser. On y voit rarement, comme dans les bourgs et certaines villes, des marchandises de nature disparate réunies dans la même boutique<sup>2</sup>. Cependant certains merciers, comme on les appelle, font exception. Tel était par exemple Lazare Duvaux, dont on a publié le curieux livre de comptes; qualifié de mercier, d'orfèvre, de bijoutier, de joaillier, il vendait des objets précieux de tout genre, pendules, lustres et bras en bronze ciselé et doré, meubles de laque, de bois de rose ou d'amaranthe, porcelaines de Vincennes et de Saxe, et mille objets d'art et de curiosité que se disputaient les princes et les financiers<sup>3</sup>. Tel était le *Petit Dunkerque*, près du Pont-Neuf, « qui renfermait un magasin curieux de marchandises françaises et étrangères, et de tout

<sup>1</sup> D<sup>r</sup> A. Puech, *Les Pharmaciens d'autrefois, Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1879, p. 294, 344.

<sup>2</sup> Cependant le progrès consiste souvent à faire en grand ce qu'autrefois l'on a fait en petit. Actuellement, dans les grands magasins de Paris, on vend des marchandises de toutes sortes, comme chez les petits détaillants d'autrefois.

<sup>3</sup> Courajod, *Le Livre-Journal de Lazare Duvaux*, 1873, t. I, p. LXX et suiv.

ce que les arts produisaient de plus nouveau <sup>1</sup>. »

Peu à peu la boutique s'est modifiée, si le négoce est resté le même. Tout d'abord, il faut distinguer le commerce d'utilité du commerce de luxe. Les épiciers ne cherchent pas à embellir leurs magasins, parce qu'ils savent que leur clientèle vise au solide plutôt qu'au brillant. Ils étaient pourtant, en 1636, les plus riches des six corps de marchands de Paris, si l'on en juge par l'offre de 16,000 francs qu'ils firent pour l'entretien d'hommes de guerre, tandis que les drapiers et les orfèvres ne donnaient que 6,000 livres <sup>2</sup>; mais leurs marchandises restaient abritées dans des boutiques sombres où les progrès du luxe ne pénétraient point.

Qu'était-il besoin de luxe en effet pour amasser, comme le faisait un marchand épicier de Troyes en 1711, des balles de 422 livres de poivre, des tas de bois d'Inde, des savons de Rouen et d'Alicante, 180 barils de noir d'Espagne, des tonnes de harengs de Dieppe et un « rambourg de saumons ? » D'autres marchandises <sup>3</sup> sont placées sur des rayons, dans des

<sup>1</sup> Adresse imprimée du *Petit-Dunkerque*, reproduite dans P. Lacroix, *le XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 232. — Éd. Fournier, *Hist. du Pont-Neuf*, t. I, p. 270 à 274.

<sup>2</sup> Saint-Joanny, *Registres des délibérations des marchands merciers de Paris*, p. 242, 243.

<sup>3</sup> 1 tonneau de sandales, pesant 462<sup>l</sup> à 22<sup>l</sup> le cent, 56<sup>l</sup> de grabot, 381<sup>l</sup> de sucre à 18<sup>s</sup> la livre, 2<sup>l</sup> et demie de café à 55<sup>s</sup> la livre, 23 caisses de pipes communes à 18<sup>s</sup> la caisse, 6<sup>l</sup> 1/2 d'iris florent, 3<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>, 2<sup>l</sup> 1/2 d'anis



« boîtes à mettre épicerie » nommées galons. Mais les clients ne font pas défaut ; ce qui atteste leur nombre, ce sont les six paires de balances qu'on aperçoit derrière le large comptoir ; ce sont les 300 francs en argent monnayé que le marchand serre dans son tiroir.

Ce ne sont pas ceux qui vendent des objets de luxe qui sont toujours les plus riches ; la clientèle des bourgeois et des gens du peuple est la plus nombreuse et paie souvent comptant, ce que ne font pas d'ordinaire les gens de qualité. Je pourrais citer comme exemple un gros marchand chaudronnier en 1700. Ses magasins regorgent de poêlons, de bassinoires, de « croquemards, » d'arrosiers de cuivre ; il en a pour 8,721 francs. Les marmites de métal, les alambics, les réchauds de fer et de cuivre, les cuillers à queue sont entassés à côté de pièces de cuivre et de mitraille rouge. Bref, l'inventaire de ses marchandises s'élève à près de 13,000 francs, tandis que celui de sa fortune entière en dépasse 28,000 <sup>1</sup>.

On trouvera plus de luxe au dix-huitième siècle dans les boutiques des apothicaires. Celles-ci s'étaient transformées avec les progrès de l'industrie.

à la reyne, 25<sup>s</sup>, 3<sup>l</sup> 3/4 sucre d'orge à 15<sup>s</sup> la livre, 3<sup>l</sup> de candi blanc à 20<sup>s</sup>, 1 livre 3/4 de chocolat à 30<sup>s</sup> la livre, etc. etc. (Inv. de Jean Chevry, 1711. Archives judiciaires de l'Aube, n° 1180.)

<sup>1</sup> Inv. d'Edme Cornet. Arch. judic. de l'Aube, n° 1223.

En 1619, un riche apothicaire, comme Sébastien Sorel, de Troyes, conserve ses drogues dans vingt-trois boîtes de sapin et soixante-deux boîtes rondes. Les sirops sont contenus dans des chevrettes de poterie de Lyon; il y a aussi une trentaine de pots de terre de Lyon, grands et petits. Les onguents et les pilules sont dans des pots d'étain. On peut également signaler 21 chevrettes d'étain et « un emplastrier à seize chambres avec emplâtres. » Plusieurs de ces objets sont placés « dans une grande et une petite monstre de bois servant à estaler, fermant à deux guichets. » Une layette à deux guichets sert « à mettre épices. » Enfin, l'on remarque çà et là dans la boutique, deux comptoirs, un banc servant de coffre, deux grandes armoires de chêne, des mortiers grands et petits de cuivre et de marbre, un grand fourneau de cuivre et une paire de grandes balances attachées par une agrafe de fer à la poutre du plafond<sup>1</sup>.

Il n'en est plus de même au dix-huitième siècle, chez un apothicaire de Saint-Denis. Les pots et les bocaux de faïence et de verre remplacent les boîtes de bois et les chevrettes d'étain. La boutique est garnie en grande partie d'armoires cintrées, prises dans la boiserie, ornées de sculptures, accompagnées

<sup>1</sup> *Un Apothicaire de province sous Louis XIII, Réforme sociale du 15 mai 1884, p. 461.*

de tablettes et de tiroirs <sup>1</sup>. Tout indique plus d'élégance et de propreté. Et cependant, la fortune de l'apothicaire du temps de Louis XIII était de beaucoup supérieure à celle de l'apothicaire du temps de Louis XV. Mais le luxe s'était déplacé; et la recherche que le premier réservait pour ses appartements intérieurs, le second l'appliquait à sa boutique. On tenait à paraître davantage, à plaire aux yeux et à séduire l'acheteur par la décoration extérieure.

C'est à Paris surtout que ce luxe s'était développé. La boutique d'apothicaire de M. Geoffroy, en 1698, avait un aspect de grandeur qui frappait les visiteurs. On y pénétrait par une porte cochère ornée de niches où se trouvaient de grands vases de cuivre. Les salles étaient ornées d'énormes vases et de mortiers de bronze, qui servaient autant pour la parade que pour l'usage. Les drogues et les préparations étaient renfermées dans des armoires placées tout autour de ces pièces, où le maître apothicaire recevait les savants étrangers avec beaucoup de politesse<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Inv. de 1731. Archives nationales, Z<sup>2</sup> 4120. — Les drogues de cet apothicaire ne sont estimées, par deux chirurgiens jurés, qu'à la somme de 45<sup>l</sup>. Il y a 114 pots et 75 petits « bocalles, » presque tous vides. Citons parmi les remèdes énumérés, des « mirobolans », de l'huile de scorpion, de la litarge d'or, de l'élixir de propriété, de l'eau ystérique, etc. On peut comparer ces inventaires d'apothicaire avec celui qui M. Puech a publié pour le XVII<sup>e</sup> siècle. (*Les Pharmaciens d'autrefois à Nîmes, Mémoire de l'Ac. de Nîmes*, 1879, p. 306, 360 à 363.

<sup>2</sup> *Voyage de Lister à Paris en 1698*, traduit par E. de Sermizelles, p. 212.



Voyez aussi le beau magasin de tapissier que nous montrent les Planches de l'*Encyclopédie*. Glaces, meubles, tentures sont suspendues aux murs; plusieurs femmes cousent ou taillent des étoffes, tandis qu'un garçon descend un matelas par un large escalier, qui relie les étages supérieurs au rez-de-chaussée. Voyez surtout le magasin de tableaux de Gersaint, dont Watteau n'a pas dédaigné de peindre l'enseigne<sup>1</sup>.

Si elle a rarement des proportions de ce genre, la boutique s'élargit; comme ailleurs, la lumière y pénètre à flots; l'étalage, déjà regardé comme un art, du temps de La Bruyère, fait encore de nouveaux progrès. Surtout lorsque le duc d'Orléans eut fait construire les galeries du Palais-Royal, on admire dans les boutiques qui les garnissent « des marchandises élégantes, précieuses, arrangées et étalées avec art<sup>2</sup>. » On peut les apercevoir à travers les fenêtres élargies, munies de carreaux de vitres, qui, s'ils ne peuvent rivaliser avec nos glaces sans tain, ne font pas regretter les verres enchâssés dans du plomb ou les baies dépourvues de châssis vitrés d'autrefois<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Paul Lacroix, *XVIII<sup>e</sup> Siècle, sciences et arts*, p. 291.

<sup>2</sup> *Lettres d'Edmée de B...* (M<sup>me</sup> de Boudon), 1791, p. 10.

<sup>3</sup> *Précis de la vie privée des Français*, p. 135. — Quelle différence entre ces boutiques du Palais-Royal et celles des galeries du Palais, qui avaient eu longtemps la vogue, et dont les étalages ressemblaient quelque peu à ceux des foires! Voir sur ces galeries une jolie gravure d'après Gravelot, en tête de la *Galerie du Palais* de Corneille (éd. 1765, XI, 223); et le *Voyageur fidèle*, 1716, p. 26 à 28.

A l'approche du nouvel an, les boutiques deviennent autant de foyers de lumière, où les plus belles dorures se confondent avec les plus vives couleurs<sup>1</sup>. L'aménagement intérieur est de plus en plus recherché. Regardez la jolie boutique de fourreur que nous montrent les Planches de l'*Encyclopédie*. Une glace élégante, à bordure sculptée, s'élève derrière le comptoir; un poêle de faïence chauffe la pièce, entourée de rayons sur lesquels sont rangés des cartons ronds contenant des manchons; le jour pénètre par une large devanture vitrée<sup>2</sup>. Ce n'est plus la boutique du moyen âge; c'est déjà le magasin moderne.

La magasin du marchand en gros n'avait pas besoin de cette apparence de coquetterie. Elle était également inutile à ces vieilles maisons dont l'enseigne justement connue et la réputation, établie depuis longtemps, suffisaient à attirer les clients. Dans ces magasins, ce que l'on recherchait avant tout, c'était le nombre et la qualité des marchandises. Si l'on avait pénétré en 1704 chez un de ces négociants, on eût été surpris de la quantité de pièces d'étoffes de drap, de serge, de droguet, de froc que contenait

<sup>1</sup> *Paris en miniature d'après les dessins d'un nouvel Argus*, 1784, p. 60.

<sup>2</sup> Reproduit dans le *XVIII<sup>e</sup> Siècle*, avec la boutique d'une marchande de poterie d'étain, d'après Christoph Kilian, et la boutique d'une marchande de modes (p. 233, 236, 237.) Un « clinquaillier » de Saint-Denis tient en 1728 17 manchons de chevreau et 13 de marmottes, estimés ensemble 52<sup>1</sup>. (Archives nationales, Z<sup>2</sup> 4120.)

son magasin. Serges de Berry gris blanc, musc et gris, serge d'Aubigny, serge de Romorantin, de Falaise, de Saint-Lô; il y en a pour 5,000<sup>1</sup>; frocs de Bolbec, de couleur grise, musc ou café; il y en a pour 8,000<sup>1</sup>; sans compter les draps de Château-Renard, de Rouen, de Lisieux et de Vire. Le magasin ouvrait simplement sur la rue; mais on savait qu'il était tenu par un membre d'une des meilleures familles de la ville et que ce négociant était aussi propriétaire d'une maison seigneuriale dans les environs<sup>1</sup>.

Chez lui, la salle de réunion est située entre le magasin et la cour. Chez les marchands détaillants, ce que l'on appelle la salle ou l'arrière-boutique est souvent à la fois la cuisine et la salle à manger<sup>2</sup>. La chambre à coucher est au premier étage sur la rue. L'ameublement, la décoration sont à peu près semblables chez les petits et les gros marchands, avec la différence que la richesse peut apporter à la qualité des meubles et des tentures. Trois choses surtout distinguent le mobilier du marchand de celui de l'artisan : la tenture qui est de toile peinte ou de tapisserie de Rouen ou de Bergame; l'argenterie, qui comprend d'ordinaire plusieurs couverts d'argent, sans compter les écuelles, les tasses et les aiguières; les sièges,

<sup>1</sup> Inv. de 1704. (Archives jud. de l'Aube, n° 1201.)

<sup>2</sup> Voir une vignette de la *Vie de mon père*, de Rétif de la Bretonne, II, p. 112, représentant une arrière-boutique, qui n'est pas sans élégance.



en grande partie rembourrés et garnis de tapisserie. Les miroirs ont souvent la dimension de glaces; mais, en somme, l'aspect général de l'installation intime est celui des intérieurs bourgeois et n'en diffère pas assez pour qu'il soit nécessaire de le décrire spécialement<sup>1</sup>.

Quelques marchands peuvent aimer les arts, avoir des tableaux de maître dans leur salle ou leur galerie. J'en trouve chez le marchand de toiles Étienne Le Clerc, à Troyes; il a hérité quelques tableaux de maître de son père; il en a acheté d'autres; mais les amateurs sont rares parmi les négociants, comme dans toutes les classes<sup>2</sup>.

Dans les grandes villes de commerce où la richesse était parfois considérable, les négociants, surtout au dix-huitième siècle, mettaient leur gloire à attester leurs succès par la grandeur et l'élégance de leur habitation. A Troyes, les beaux hôtels de la Renaissance ont été construits par des familles, qui s'étaient enrichies par le négoce, mais dont les chefs avaient acheté des charges de magistrature et des terres nobles; au dix-huitième siècle, ce sont des

<sup>1</sup> La chambre du marchand de soieries dont parle Rétif dans la *Vie de mon père*, a d'élégantes boiseries, une alcove drapée, un paravent, une table à jouer, etc.

<sup>2</sup> Inv. de 1648 et de 1686. Arch. judic. de l'Aube, nos 1230 et 1104. — M. Bonnaffé, dans son *Dictionnaire des amateurs français au XVII<sup>e</sup> siècle*, cite plusieurs marchands collectionneurs à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Rouen, à Toulouse, etc.

marchands encore en exercice qui élèvent quelques vastes maisons, d'une architecture distinguée et d'une distribution bien agencée. L'ambassadeur vénitien Lippomano remarquait au seizième siècle que les marchands, malgré leur prospérité, n'avaient que des maisons de bois ou de mortier, parce qu'ils aimaient mieux amasser que construire. Quelques superbes maisons, comme celle de Jacques Cœur, à Bourges, comme celles de certains marchands d'Amiens<sup>1</sup>, s'élevaient pourtant dans nos villes. Plus tard, Marseille, Bordeaux, Nantes, Tours se couvrent d'élégants hôtels bâtis par des négociants. Les quais de Nantes se garnissent d'hôtels dont les façades sculptées, les balcons décorés de riches ferrures, les fenêtres cintrées entourées d'ornements allégoriques attestent l'opulence des riches négociants qui les ont construites, au dix-huitième siècle<sup>2</sup>. On pourrait citer à Marseille le château Borelli, à Bordeaux la maison du marchand de vins Bethmann, qu'on jugeait assez belle pour recevoir l'empereur Joseph II<sup>3</sup>. Le manufacturier Van Robais possédait à Abbeville, à côté de ses superbes manufactures, une maison et un jardin remarquables; ses écuries contenaient six chevaux de carrosse et autant de main; on disait « qu'il vivait

<sup>1</sup> Pagès, *Souvenirs*, II, 180.

<sup>2</sup> *Magasin pittoresque*, 1884, p. 68, 69.

<sup>3</sup> L. Perey et G. Maugras, *Les Dernières Années de madame d'Épinay*, p. 589 à 591.

## LES MARCHANDS.

très commodément, ayant toujours quelque compagnie chez lui<sup>1</sup>. » Citons aussi à Tours la vaste habitation d'un fabricant de damas en façon de Gênes, dont le large escalier, la superbe galerie, les jardins admirablement disposés, la salle de comédie faisaient la surprise et l'admiration des étrangers<sup>2</sup>.

Les maisons de ce genre, dont on pourrait multiplier les exemples, étaient à coup sûr exceptionnelles et ressortaient en vif relief sur la masse des habitations des marchands; mais elles attestaient l'importance de plus en plus grande que prenaient le commerce et ceux qui en faisaient leur profession, au fur et à mesure que les mœurs se modifiaient dans un sens égalitaire.

## II.

La situation sociale du marchand s'était lentement améliorée. Jamais en France, les négociants n'avaient été tout-puissants comme les patriciens de Venise et de Gênes. Quelle qu'ait été la haute fortune d'un Jacques Cœur, on ne saurait rencontrer dans notre histoire des familles opulentes comme celles des Fugger, dont le chef, recevant Charles-Quint dans son palais d'Augsbourg, allumait dans la chambre de l'empereur un fagot de cannelle avec une reconnaissance de

<sup>1</sup> A. de Boislisle, *Mémoires des intendants*, I, 642.

<sup>2</sup> *Lettres de M<sup>me</sup> de G\*\*\**, 1787, p. 21 à 26.



800,000 florins souscrite par ce dernier. Cependant, dès le dix-septième siècle, les négociants étaient considérés, parce que l'argent affluait entre leurs mains, et que l'argent devenait une puissance, beaucoup plus qu'au moyen âge où l'on peut dire que le fer dominait. Colbert, fils de marchand, fit aussi beaucoup pour donner de l'importance dans les villes à la classe à laquelle il appartenait par ses traditions de famille et sa naissance. Malgré les fluctuations et les crises que subit le commerce, il ne cessa de se développer depuis cette époque. « Le moyen ordre, écrit Voltaire dans son *Siècle de Louis XIV*, s'est enrichi par l'industrie. Les gains du commerce ont augmenté. Il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands et plus dans le moyen ordre, et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois d'autre ressource pour les petits que de servir les grands; aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans<sup>1</sup>. »

Vers la même époque, l'avocat Barbier disait que « les artisans aisés et les marchands riches sont sortis de leur état. Ils ne se comptent plus au nombre du peuple; et en effet, dans une ville comme Paris, il y a différence à faire entre le peuple qui est innombrable et le bourgeois<sup>2</sup> ». Un autre écrivain dira en

<sup>1</sup> *Siècle de Louis XIV*, chap. XXX. — Taine, *l'Ancien régime*, p. 402.

<sup>2</sup> Barbier, *Journal*, IV, 19.

1766 : « Depuis le ministère de Fleury, la nation française s'est entièrement livrée au commerce, à la finance, aux colonies<sup>1</sup>. Tous les gens d'affaires et les négociants s'enrichissent... les financiers par leur prodigalités et leur luxe ont attiré aux richesses une considération excessive<sup>2</sup>. » Et le même écrivain déplore le sort précaire de l'officier si on le comparait à celui du négociant. C'est pour la même raison que l'abbé Coyer, dans son livre de la *Noblesse commerçante*, voulait ouvrir une source de richesse et de travail à la noblesse oisive et pauvre, en demandant qu'elle pût se livrer au commerce sans déroger<sup>3</sup>.

Ce qui jetait une certaine défaveur sur le négoce, c'est que dans les idées du moyen âge, qui avaient persisté, il n'y avait de vraiment noble que le métier des armes. Le commerce, dominé par la force, avait dû parfois recourir à une sorte d'humilité cauteleuse pour se faire bien venir des puissants, à la tromperie pour réussir dans ses entreprises<sup>4</sup>. La ruse est un vice

<sup>1</sup> Comme État commercial, dit un étranger en 1789, la France vient immédiatement après l'Angleterre et la Hollande. (Zimmermann, *A Political Survey of the present state of Europe*, 1787, p. 256.)

<sup>2</sup> *De la Désertion*, par M. D\*\*\*, 1766, p. 22, 23.

<sup>3</sup> *La Noblesse commerçante*, 1756, et divers opuscules sur la même question, publiés par le même de 1756 à 1758, formant 4 vol. in-12.

<sup>4</sup> Les prédicateurs du moyen âge dénoncent avec force les tromperies des marchands. (Lecoy de la Marche, *Les Classes populaires au XVIII<sup>e</sup> siècle*, le *Correspondant*, 25 novembre 1884, p. 685.) Cependant dans la comédie de maître Patelin, ce n'est pas le marchand de drap qui est le trompeur ; c'est lui qui est la dupe.

du faible ; le fort en est exempt, parce qu'il n'a pas besoin d'en user. Aussi est-on disposé à accuser les marchands de mauvaise foi. « Quelle usure et quelle volerie n'y a-t-il pas dans les boutiques ! » s'écrie l'abbé de Marolles<sup>1</sup> sous Louis XIV. « L'on ouvre et l'on étale tous les matins, dit aussi La Bruyère, pour tromper son monde et l'on ferme le soir après avoir trompé tout le jour... Le marchand fait des montres pour donner de sa marchandise ce qu'il a de pire ; il a le cati et les faux jours afin d'en cacher les défauts... il la surfait pour la vendre plus cher qu'elle n'en vaut ; il a des marques fausses et mystérieuses... un mauvais aunage, pour en livrer le moins qu'il se peut<sup>2</sup>... » C'est là l'opinion courante des gens de qualité du temps de Louis XIV. Ceux-ci ne paient les marchands ni vite, ni régulièrement, et ils disent que les marchands les volent. La duchesse de la Ferté obligeait ses fournisseurs à jouer avec elle : « Je les triche, disait-elle, mais ce qu'ils me volent<sup>3</sup>. »

Il ne faudrait cependant pas juger de tous les marchands d'après la satire de La Bruyère, et surtout d'après l'impertinente parole de M<sup>me</sup> de la Ferté. Sans doute, on pouvait dire, dès le seizième siècle, que

<sup>1</sup> *Mémoires*, éd. 1755, II, 371.

<sup>2</sup> *Les Caractères*, éd. Servois, I, 259, 260. — Remarquons que La Bruyère appartient à une famille de gens de loi, et que ceux-ci ont toujours été disposés à médire des marchands.

<sup>3</sup> Baudrillart, *Histoire du luxe*, IV, 156.



« les Français, dans le commerce, ne tiennent pas scrupuleusement leur parole<sup>1</sup> » ; on pouvait reprocher aux marchands de surfaire, et de mettre le client dans la nécessité de marchander. Sous Louis XIII, la femme d'un marchand demande 8 liv. d'une pièce de drap qu'elle finit par céder pour 5. Plus tard un marchand fera un objet 6 liv., jurera sur sa conscience qu'il ne gagne que 3 sous sur cet objet, et un instant après le laissera pour 4<sup>1</sup> 10<sup>s</sup> 2. Un *guide* anglais conseille de toujours marchander à Paris, d'offrir un tiers de ce qu'on demande, avec la certitude de payer plus que l'objet ne vaut<sup>3</sup>. Mais quelle que soit la tendance à vendre le mieux qu'il soit possible par des moyens qui ne sont pas toujours avouables, il y a une certaine honnêteté qui est absolument nécessaire dans le commerce, si l'on tient à retenir ses clients. M<sup>me</sup> Roland, dit en parlant de son père, qui faisait un certain négoce : « Il avait beaucoup de ce qu'on appelle honneur ; il aurait bien fait payer une chose plus qu'elle ne valait ; mais il se serait tué plutôt que de ne pas

<sup>1</sup> *Relations des Ambassadeurs vénitiens*, II, 569.

<sup>2</sup> Pedoue, *le Bourgeois poli*, 1631, var. hist., IX, 164 à 168. — Smollett, *Travels through France and Italy*, I, 100.

<sup>3</sup> *The gentleman's Guide*, 1787, p. 77. — Une pièce de 1682, *Arlequin lingère du Palais*, contient le dialogue suivant : Combien en voulez-vous ? — Elle vous coûtera dix écus, sans vous surfaire. — Dix écus ! — Ouy, Monsieur, c'est en conscience, je n'y gagne qu'une livre par sol. — Tenez, voilà un écu sans marchander ; ne me laissez pas aller ailleurs. — Ça, ça, prenez-le... (*Théâtre italien de Gherardi*, I, 69.)

acquitter le prix de celle qu'il avait achetée<sup>1</sup>. » L'ostentation d'une certaine probité, suivant La Bruyère, est un moyen de s'enrichir. On réussit également par l'empressement avec lequel on reçoit les acheteurs, par l'art de leur présenter la marchandise, de la faire valoir et de la faire prendre.

« Si vous venez à Paris, écrit un Sicilien, gardez-vous de mettre le pied dans les boutiques où l'on vend les choses inutiles; d'abord que le marchand vous a fait la description de ses marchandises avec plusieurs paroles précipitées, il vous flatte et vous invite insensiblement et avec beaucoup de révérences à acheter quelque chose, et à la fin il parle tant qu'il vous ennuye et vous étourdit. Quand on entre dans sa boutique, il commence par vous montrer tout ce qu'on ne veut pas, faisant voir ensuite ce qu'on demande; et alors, il dit et fait si bien que vous dépensez tout votre argent, en prenant la marchandise qu'il vous donne pour plus qu'elle ne vaut<sup>2</sup>. » C'est à ces séductions du langage, dans lesquelles excellait le marchand, et surtout la marchande de Paris, que faisait allusion Montesquieu, lorsqu'il disait que « les boutiques sont tendues de filets invisibles où vont se prendre tous les acheteurs<sup>3</sup> ». « Des sirènes enchanteresses, dit un autre observateur, pla-

<sup>1</sup> *Mémoires*, éd. Barrière, p. 34.

<sup>2</sup> *Saint-Evremoniana*, p. 275, 276.

<sup>3</sup> *Lettres persanes*, lettre LVIII.

cées à dessein aux deux côtés de nos boutiques et de celles des marchandes de modes, attirent le monde par une physionomie prévenante, des regards flatteurs et des propos agréables<sup>1</sup> ». On s'en tirait pourtant quelquefois à bon marché. « Une jeune marchande cajole un homme une heure entière, disait aussi Montesquieu, pour lui faire acheter un paquet de cure-dents<sup>2</sup>. » Si l'on ignorait l'expression moderne : « Faire l'article, » on en connaissait bien la pratique.

Il y eut une réaction vers la fin du dix-huitième siècle contre l'abus de vanter et de surfaire la marchandise. M<sup>me</sup> Hester Piozzi, qui vint à Paris en 1784, trouve les marchands bien moins empressés que ceux de Londres. Ils se contentent, suivant elle, de présenter quelques étoffes, en disant : Choisissez; puis ils prennent leur tabatière, et baillent à votre nez si vous ne choisissez pas assez vite<sup>3</sup>. Pour faire cesser les marchandages quelquefois plus injustes que les prétentions des vendeurs<sup>4</sup>, on s'avisa, dans certains magasins, au Palais Royal par exemple, d'inscrire d'une manière apparente le prix de chaque objet qui y était exposé. « C'est là surtout, écrit une provinciale, qu'il n'y a point à marchander<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Saint-Foix, *Essais historiques sur Paris*, éd. 1767, II, 200.

<sup>2</sup> *Lettres persanes*, LVIII.

<sup>3</sup> Hester Lynch Piozzi, *Observations and reflections in a Journey through France*, I, 14.

<sup>4</sup> Pedoue, *le Bourgeois poli*, 1631, dialogues III et VI.

<sup>5</sup> *Lettres d'E... ée de B... n...*, p. 11.



Mais le prix fixe n'empêchait pas de faire valoir la marchandise. D'ailleurs, que ferait la marchande dans sa boutique? Il est si légitime qu'elle désire vendre, il est si naturel qu'elle veuille gagner. La boutique parisienne d'ailleurs a une certaine affabilité native, qui s'exercera même sans un but intéressé. Telle est la jeune marchande de gants, si avenante, si polie, dont parle Sterne, et auprès de laquelle le mari présente une figure si effacée. C'est que les boutiques ne sont pas à plaindre; Mercier les trouve plus heureuses que les femmes des gens de loi, qui s'ennuient et n'ont pas le maniement de la caisse. « L'épouse d'un marchand d'étoffes, d'un épiciier détailleur, d'un mercier, dit-il, a plus d'écus pour ses menus plaisirs que l'épouse d'un notaire n'a de pièces de douze sous... Les boutiques de Paris recèlent les femmes les plus gaies, les mieux portantes et les moins bégueules. » Elles n'en veillent pas moins sur leur ménage et n'en sont pas moins assidues à leurs devoirs <sup>1</sup>.

En province surtout, elles étaient les auxiliaires les plus utiles et les plus assidues de leurs maris. On ne voit, disait-on à Orléans, que filles et femmes

<sup>1</sup> *Tableau de Paris*, IX, 174 à 177. L'aimable roman de Marivaux, *la Vie de Marianne*, nous fournit un type de marchande de Paris, plus vulgaire, mais non moins vrai, dans le personnage de M<sup>me</sup> Dutour. C'est une femme loquace, qui a le cœur sur la main, et qui appartient à la petite bourgeoisie qui confine au peuple.

dans les comptoirs, dans les boutiques, aunant, chiffrant, écrivant. A Rouen, femmes, filles, enfants, tous s'occupent du commerce. Les mères et même de jeunes filles tiennent les livres de compte et font la correspondance <sup>1</sup>. A Bordeaux, il y avait, au siècle dernier, des maîtresses de tenue de livre, qui enseignaient de nombreuses élèves recrutées parmi les filles de négociants <sup>2</sup>. Au Puy, ce sont les femmes qui dirigent la fabrication et la vente de la dentelle; dressées par leurs mères à l'économie la plus sévère et à la pratique du négoce, les jeunes filles du Puy avaient une réputation méritée de sagesse et d'habileté, qui les faisait rechercher en mariage par les négociants de Lyon <sup>3</sup>.

C'était surtout en province que l'existence de la marchande était la plus régulière et le plus à l'abri de la médisance. Elle participait des mœurs plus sérieuses, de la vie calme des petites villes. Certaines maisons de commerce, surtout parmi les plus importantes, se faisaient remarquer par leurs habitudes d'ordre, de stricte économie, de travail assidu. Telle était la maison Bethmann, à Bordeaux, où l'on se levait à 6 heures du matin pour travailler jusqu'à 8 heures du soir. Aussitôt après le souper, les commis, qui étaient souvent des jeunes gens de bonne

<sup>1</sup> Marlin, *Voyages en France*, t. I, p. 144, 282.

<sup>2</sup> Bernadau, *Hist. de Bordeaux*, de 1675 à 1836, p. 461.

<sup>3</sup> Paul Le Blanc, *Variétés historiques et biographiques*, p. 19.

famille bourgeoise, étaient tenus d'aller se coucher; Bethmann n'avait pas moins le souci de leur travail que celui de leur moralité<sup>1</sup>; au besoin on leur faisait balayer le comptoir et descendre les chandelles. Tel était dans la même ville le négociant Texier, qui disait, en 1784, à un de ses hôtes, en le promenant dans ses *chaix*: « J'ai ici, depuis trois sous jusqu'à six francs la bouteille 14,000 pièces de vin qui ne doivent pas un écu, et dont la vente ne m'inquiète pas plus que si je n'avais de cette denrée que la charge d'une barque de quinze à vingt tonneaux. » Malgré sa richesse, la maison de campagne, où Texier recevait ses amis, était plus remarquable par sa propreté que par son luxe. On n'y jouait point; mais on y vivait avec beaucoup de fortune, sans lésine et sans prodigalité<sup>2</sup>.

C'étaient là les deux écueils de la vie des négociants. Les uns, grisés par leurs succès, ne pensaient qu'à dépenser; les autres, absorbés par leur commerce, ne songeaient qu'à thésauriser. A Rouen, par exemple, ils ne sortaient pas de leurs magasins et de leurs comptoirs<sup>3</sup>. A Montpellier, aussi actifs que laborieux, ils travaillaient nuit et jour comme des forçats, et amassaient beaucoup de bien pour vivre dans la plus étroite économie. On prétend même que,

<sup>1</sup> Pérey et Maugras, *les Dernières Années de madame d'Epinaï*, P. 284 à 292.

<sup>2</sup> Marlin, *Voyages en France*, t. I, p. 173 à 175.

<sup>3</sup> Id., *ibid.*, t. II, p. 328.



s'ils avaient pu, ils auraient vendu aux étrangers l'air qu'on y respirait<sup>1</sup>. Ailleurs, ils sentaient la valeur de l'argent, et se glorifiaient de celui qu'ils avaient gagné. « J'ai dans ma boutique, disait un marchand de Reims, la valeur de toutes les charges de conseiller au présidial<sup>2</sup>. »

Avec les progrès de la fortune, la simplicité d'autrefois tendait pourtant à disparaître. On s'en plaignait sous Louis XIII comme on s'en plaignait plus tard. Déjà les marchands ne portaient plus des petits bonnets faits à la cocarde, des petites saies de draps, « avec une gibecière pendant à côté »; les marchandes en cotte de cramoisi rouge n'attachaient plus à leur demi-ceint d'argent leurs « trente-deux clefs » et leurs bourses; on voyait les premiers en habits de soie et en manteaux de peluche<sup>3</sup>; les secondes se pavanaient en robes de satin à fleurs et de velours cramoisi<sup>4</sup>. Au siècle suivant, Voltaire constatera que c'est surtout sous Louis XIV que le costume des marchands avait fait le plus de progrès. « Auparavant, dit-il, ils portaient encore de petites robes, lorsqu'ils s'assemblaient et qu'ils allaient chez des ministres; et les plus grands com-

<sup>1</sup> *Relation d'un voyage de Languedoc fait en 1774*, par M. Vandebande, p. 7 et 8.

<sup>2</sup> Louis Paris, *Le Théâtre à Reims*, p. 132.

<sup>3</sup> *La Chasse au viel grognart de l'antiquité*, Danjou, *Archives curieuses*, 2<sup>e</sup> série, II, 369.

<sup>4</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Jannet, p. 199.

merçants étaient alors des gens grossiers... On s'aperçoit aujourd'hui, ajoute-t-il, jusque dans le fond d'une boutique que la politesse a gagné toutes les conditions<sup>1</sup>. »

Ces progrès du luxe et de la politesse se faisaient plus sentir dans les grandes villes que dans les petites, dans la classe supérieure des marchands que dans la classe inférieure. La manière de vivre des petits détaillants, en effet, se rapprochait beaucoup de celle des gros artisans; tandis que chez les gros marchands, elle avait de l'analogie avec celle des magistrats et de la petite noblesse. Il y avait aussi entre eux une classe intermédiaire, qui vivait dans l'aisance sans atteindre la richesse, et qui prospérait sans faire parler d'elle. J'ignore si le nombre des faillites était plus considérable autrefois que de nos jours; mais il ne semble pas, sauf dans les moments de crises, qu'elles aient été bien fréquentes. Le commerce avait sans doute ses revers. « Si les négoce apportent des roses, disait un banquier, elles ne vont pas sans épines<sup>2</sup>. » On accusait aussi certains marchands aux abois de recourir à la banqueroute pour rétablir leurs affaires compromises. La banqueroute aurait été l'émétique des gens ruinés<sup>3</sup>. Mais faillites et banqueroutes étaient l'exception, et la pros-

<sup>1</sup> *Siècle de Louis XIV*, t. II, p. 162.

<sup>2</sup> Lettre de Lumagna, 1632. *Inv. Arch. Aube*, t. I, p. 55.

<sup>3</sup> *Le Banqueroutier, Théâtre italien de Gherardi*, t. I, p. 465.

périté par le travail était la règle ordinaire. Le luxe des marchands s'affichait surtout à Paris et dans certaines grandes villes, où l'industrie et le commerce maritime avaient pris un grand essor. Un marchand, capitaine de quartier, s'avisa à Paris, sous Louis XIII, d'habiller tous ses soldats de vert pour faire honneur à une demoiselle de la cour, qui avait pris le vert pour couleur<sup>1</sup>. On racontait comme une légende qu'à une certaine époque les négociants de Saint-Malô, dans leurs jours de goguette, fricassaient des piastres et les jetaient toutes bouillantes au peuple par les fenêtres<sup>2</sup>. Mais ce qui était de l'histoire, et de l'histoire la plus honorable, c'est que les négociants de cette même ville, au moment des désastres de la guerre de la succession d'Espagne, avaient apporté aux pieds du trône trente-deux millions en or pour aider Louis XIV à défendre l'honneur de la France.

Les excentricités des riches marchands doivent être citées comme des exceptions; mais la politesse, l'urbanité des mœurs se répandaient partout. Arthur Young est reçu à Lorient chez un négociant simple et franc, dont la charmante fille le distrait par son chant, qu'elle accompagne sur la harpe<sup>3</sup>. Les négociants de Lyon étaient renommés pour leur aménité et leurs bonnes manières. Un voyageur anglais trouve

<sup>1</sup> Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. Techener, t. II, p. 323.

<sup>2</sup> Châteaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 272.

<sup>3</sup> *Voyages en France*, t. I, p. 154.



même qu'elles diffèrent peu de celles des courtisans de Versailles<sup>1</sup>. M<sup>me</sup> Piozzi ne tarit pas sur leur hospitalité et leur luxe. Ils étaient tels qu'elle compta communément trente-six plats à diner et vingt-quatre à souper. « Tout était servi en vaisselle d'argent, et tout était magnifique, excepté le linge qui aurait pu être plus beau. Nous n'étions pas très nombreux, continue M<sup>me</sup> Piozzi, de dix-huit à vingt-deux autant qu'il m'en souvient, le matin et le soir ; mais les dames jouaient de la harpe, les hommes chantaient gaiement, sinon harmonieusement, après dîner. Je n'ai jamais rencontré autant de cordialité de ma vie, ni vu exprimer cette cordialité d'une manière plus agréable et moins fatigante. Ce sont des marchands, m'a-t-on dit, avec qui j'ai vécu ; c'est peut-être pour cette raison que j'ai été plus disposée à recevoir et à rendre leurs politesses<sup>2</sup>. »

C'étaient aussi des marchands qui tenaient le haut du pavé à Bordeaux et à Nantes. « Les habitants, écrit le jeune Buffon en parlant de Nantes, sont tous marchands, gens grossiers, si méprisés dans notre patrie, mais dont la manière de vivre me paraît la plus raisonnée. Ils ne font pas de façons de préférer

<sup>1</sup> Moore, *Lettres d'un voyageur*, t. I, p. 122. — A Vitré, les marchands enrichis par le commerce d'outre-mer s'alliaient par des mariages à la noblesse de robe et d'épée. (De la Brière, *le Correspondant*, CXXIII, 953.)

<sup>2</sup> Hester Lynch Piozzi, *Observations and reflections*, t. I, p. 33.

un ordinaire à une pistole par tête à un carrosse à six chevaux, et aiment mieux l'abondance dans la bourgeoisie que la disette dans la noblesse <sup>1</sup>. » L'existence des négociants de Bordeaux était plus somptueuse encore. Leurs magasins, leurs maisons étaient montés sur un grand pied. Leur table était servie en vaisselle plate, et l'on jouait chez eux gros jeu <sup>2</sup>. Malheureusement trop de négociants se laissaient entraîner par le goût des plaisirs, et les banqueroutes étaient souvent la conséquence d'un luxe imprudent <sup>3</sup>.

Si les mœurs et la sagesse professionnelle interdisaient aux marchands l'étalage d'un luxe excessif, leurs fils s'en dédommageaient, quelquefois même sans mesure. La Bruyère signale l'égarément de certains d'entre eux, qui riches du négoce de leurs pères, se moulaient sur les princes pour leur garde-robe et leur équipage, excitant par une dépense excessive et par un faste ridicule les railleries de toute une ville <sup>4</sup>. Cent ans plus tard, on signale encore leur luxe. « Un fils de marchand, un boulanger ont une livrée! Un fils de marchand qui a vendu à l'aune en détail, a une livrée fond vert, un autre fond chamois... Cela fait pitié <sup>5</sup>! » C'était s'indigner pour peu de chose; mais

<sup>1</sup> *Correspondance inédite de Buffon*, t. I, p. 5.

<sup>2</sup> Arthur Young, *Voyages en France*, t. I, p. 81. — Marmontel, *Mémoires*, p. 268.

<sup>3</sup> Marlin, t. I, p. 174.

<sup>4</sup> *Caractères*, t. I, p. 283.

<sup>5</sup> *Mon Oisiveté*, 1779, t. p. 158.

l'indignation de l'écrivain prouve que le commerce cherchait parfois à rivaliser de luxe avec la magistrature et la noblesse.

Les marchands cédaient à la tendance générale qui porte les hommes à rendre meilleure, à défaut de la leur, la situation de leurs enfants. Ils savaient que si leur profession ne leur permettait pas d'entrer de plain-pied dans la haute société, les mêmes obstacles ne devaient pas se dresser devant leurs fils. Il les faisaient instruire, et plus tard leur achetaient des charges de magistrature et de finance. « Messieurs les fils de marchands et de teinturiers, disait-on en 1779, deviennent trésoriers, secrétaires du roi, magistrats, financiers ou mousquetaires ; ils méprisent leur père et son commerce ; ils deviennent libertins et impudents <sup>1</sup>. » D'autres justifiaient leur élévation par leur esprit de conduite et leur mérite. Est-il besoin de citer l'exemple éclatant d'un Colbert, fils d'un marchand de drap ? Que d'autres on pourrait énumérer ! par exemple le président Gilbert, fils d'un marchand de toile <sup>2</sup>, et Alleaume de Triel, qui fut maître des comptes et maître de la garde-robe de la reine, et dont le père avait vendu des étoffes, à l'enseigne des Rats <sup>3</sup>.

Le marchand lui-même, s'il n'était pas dominé par

<sup>1</sup> *Mon Oisiveté*, p. 360.

<sup>2</sup> *Mémoire pour M. et M<sup>me</sup> de Marolles*.

<sup>3</sup> Éd. Fournier, *Histoire des Enseignes de Paris*, p. 261.



le désir extrême de s'enrichir, se retirait souvent des affaires pour acquérir ou remplir une charge honorifique, simplement même pour jouir du repos. « Dès qu'un marchand a amassé un peu de bien, écrivait l'intendant de Berry sous Louis XIV, il ne songe plus qu'à estre échevin, et puis il ne veut plus se mêler d'aucun commerce. » Il en résultait que les marchands en exercice n'étaient pas riches et qu'on croyait qu'il n'y en avait pas trois à Bourges qui eussent plus de 10,000 écus vaillants chacun<sup>1</sup>. Dans les villes où il y avait peu d'émulation commerciale, on conçoit que les négociants se fussent reposés aussitôt qu'ils avaient amassé assez d'argent pour assurer leur existence. On avait peu de besoins; la vie matérielle était souvent à bon compte, et l'on se retirait des affaires avant que l'âge en eût fait une obligation. On pouvait cependant conserver le titre de marchand, qui permettait de jouir de certains droits de la corporation à laquelle on appartenait; j'ai rencontré, dans les inventaires de Troyes, beaucoup d'individus qui sont qualifiés de marchands et qui ne possèdent cependant aucune marchandise.

Le marchand, en effet, sans occuper une situation sociale élevée, tient déjà son rang dans la société. On ne lui donne plus dans certaines villes<sup>2</sup>, sous Louis XIII,

<sup>1</sup> Depping, *Correspondance adm. sous Louis XIV*, t. III, p. 767.

<sup>2</sup> A Nîmes et à Troyes par exemple. (Puech, *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1880, p. 230. — Nicolas Dare, *Mémoires*.)

le titre de sire, qui le distingue des magistrats et des avocats, qualifiés de monsieur, et des gens de loi, dont le nom est précédé du mot maître. Au dix-septième siècle, on ne lui donne plus ce même nom de maître, qui est réservé aux artisans ; c'est désormais un monsieur, et les hommes des classes supérieures même l'interpellent avec ce qualificatif. Voyez, dans les comédies de Molière, M. Josse, M. Guillaume, M. Dimanche<sup>1</sup>. On lui reconnaît aussi le droit d'avoir des armoiries, et D'Hozier les lui blasonnera, au prix tarifé. Ces armoiries, pour un assez grand nombre d'entre eux, ne seront autres que les enseignes de leurs boutiques ; c'est ainsi que le contrôleur général Orry, arborera sur son blason le Lion grim pant, qui était l'enseigne de son aïeul<sup>2</sup>. Les marchands occupent désormais au second rang une place plus ou moins apparente, où la majorité d'entre eux restera et qu'il sera donné à quelques-uns seulement de quitter pour une position plus élevée.

Sans doute les institutions et les mœurs jettent encore une sorte de défaveur sur leur condition. Le terme de marchand est considéré comme synonyme

<sup>1</sup> *L'amour médecin, Don Juan.*

<sup>2</sup> La Bruyère, t. II, p. 166. — *Menagiana*, t. III, p. 350. — Fournier, *Hist. des Enseignes de Paris*, p. 261 et 266. — Le Président de Besons descend de marchands nommés Bazin, qui ont donné leur nom à l'étoffe appelée basin, et porte dans ses armes les *trois couronnes* de l'enseigne de ses pères. (Talleyrand des Réaux, article Bezons. — Bertin, *Les mariages dans l'ancienne société française*, 412.)

de vulgaire et d'étroit. « Il n'y a rien de si marchand que ce procédé, dit un personnage de Molière. » Un noble ne peut se livrer au commerce de détail sans déroger. Il perd sa qualité de noble; il est désormais soumis à la taille; et dans certaines provinces, comme la Bretagne, il suspend son épée dans la chambre de la noblesse, pour la reprendre lorsqu'il aura cessé le négoce<sup>1</sup>. Cependant le commerce en gros n'était pas frappé de la même réprobation; mais bien que Louis XIV eût déclaré, en 1701, que ceux qui faisaient ce commerce ne dérogeaient pas, il était peu de nobles qui consentissent à s'y livrer.

Le commerce en gros était regardé pourtant comme un degré supérieur à la profession de marchand. On considérait comme négociants en gros ceux « qui faisaient leur commerce en magasin, vendant leurs marchandises par balles, caisses ou pièces entières, et qui n'avaient ni boutiques ouvertes, ni étalage ou enseignement à leurs maisons. » Les marchands qui voulaient être reconnus comme négociants devaient se faire inscrire comme tels sur le tableau de la juridiction consulaire; s'ils étaient admis par les consuls, qui leur délivraient des lettres, moyennant finance, ils étaient désormais affranchis de toutes les charges des communautés industrielles; ils pouvaient s'établir où ils voulaient, et c'était

<sup>1</sup> De la Roque, *Traité de la Noblesse*, p. 348.



parmi ceux d'entre eux qui se distinguaient le plus dans leur profession que le roi faisait un choix pour leur accorder des lettres d'anoblissement <sup>1</sup>.

Le pouvoir royal avait à maintes reprises favorisé et suscité le commerce et l'industrie par tous les moyens dont il disposait. L'anoblissement était à la fois une récompense pour les uns, un stimulant pour les autres. En 1636, Louis XIII avait nobli les membres de la compagnie de commerce formée pour le Canada <sup>2</sup>. On pourrait montrer, sous le règne suivant, les travaux des Cadoz et des Van Robais couronnés par des lettres de noblesse, des pensions et des privilèges; sous le règne de Louis XV, l'anoblissement d'un négociant de Bordeaux et de MM. Le Couteux pour leurs travaux distingués et leur longue persévérance dans le commerce <sup>3</sup>. En 1787, Louis XVI anoblit le protestant Oberkampf et lui donne cette devise : *Rectè et vigilantè*, qu'on pourrait traduire par *Droiture et vigilance*. Selon l'usage peu connu, en vigueur sous l'ancien régime, les habitants du village de Jouy en Josas, où était située la principale manufacture d'Oberkampf, furent appelés à entendre la lecture des lettres patentes qui lui conféraient la noblesse, et

<sup>1</sup> Édits de 1701. Arrêt du conseil de 1767. — Arch. de l'Aube, E. 1143. Franklin, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, X, 157, 158.

<sup>2</sup> Henri IV avait nobli Comant et Laplanche, Louis XIII, Simon Lourdet. (A. de Boislisle, *Mémoires des Intendants*, t. I, p. 622, 623.)

<sup>3</sup> Coyer, *la Noblesse commerçante*, 1756, p. 203, 204. — *Développement et défense du système de la noblesse commerçante*, 2<sup>e</sup> p., p. 149.

déclarèrent à l'unanimité que les faits sur lesquels s'appuyaient ces lettres étaient vrais et qu'ils consentaient à ce qu'elles fussent enregistrées<sup>1</sup>. En 1773, le roi anoblissait Jacques Gouault, de Troyes, parce que, disait-il dans le préambule de ses lettres patentes, « à l'exemple de ses pères qui ont exercé le commerce depuis plus de deux cents ans, il en fait lui-même un très considérable qu'il désire rendre héréditaire dans sa famille. » Le souverain ajoute qu'il veut faire ainsi connaître par des marques d'honneur la satisfaction qui lui en reste. « Nous mettons au nombre de nos devoirs, disait-il aussi, de tendre nos soins à tout ce qui peut faire fleurir le commerce, et à connaître ceux de nos sujets qui y contribuent avec le plus de succès, afin que les grâces dont nous les jugeons dignes soient pour d'autres un sujet d'émulation qui leur donne des imitateurs<sup>2</sup>. »

C'étaient là de belles maximes, trop rarement mises en pratique, bien qu'on pourrait citer beaucoup d'autres exemples de marchands anoblis, possesseurs de fiefs ou acquéreurs de charges de secré-

<sup>1</sup> A. Labouchère, *Oberkampf*, 1866, p. 66, 71 à 73. — Pluche, *Spéculatif de la nature*, t. V, p. 740, t. VII, p. 477, 481.

<sup>2</sup> *Un marchand de province sous Henri IV*, p. 14. — A Lyon, sous Louis XV, Philippe de la Salle, dessinateur et fabricant, est anobli, en considération de son rare talent et des services qu'il a rendus à la fabrique lyonnaise. (*Inv. des Arch. de Lyon*, B. B. 345.) Thomassin, à Troyes, grand fabricant de draps, l'est aussi parce qu'il a proposé d'employer à ses risques et périls tous les ouvriers sans travail. (*Arch. de l'Aube*, L. 1144.)

taires du roi<sup>1</sup>, même de trésoriers de France<sup>2</sup>, qui conféraient les privilèges de la noblesse. Mais si ces anoblissements étaient relativement peu fréquents, il ne s'en suit pas que la profession qu'ils honoraient restât dans la situation quelque peu subalterne où elle avait été longtemps réléguée. Un auteur anglais dira sous Louis XVI : « Les marchands français forment une classe très respectable et très honorable d'hommes, qui ne sont en aucune façon inférieurs aux nôtres<sup>3</sup>. » Le commerce relevé par les grands négociants acquérait plus d'importance de jour en jour, et plus d'un aurait pu dire comme l'abbé Coyer, en parlant de certains nobles que leur oisiveté réduisait à la pauvreté : « Mettons-les en regard de MM. Rousseau et Paignon à Sedan, d'un M. de Julienne à Paris, ces citoyens actifs dont la fortune en fait tant d'autres, ces nourriciers des arts et des hommes. De quel côté est l'honneur, la décence, l'importance, la dignité, la vraie noblesse<sup>4</sup> ? »

<sup>1</sup> Plusieurs négociants étaient secrétaires du roi au Mans, au dix-huitième siècle. (Esnault, *Mémoires de Lenepveu de la Manouillère*, t. I, p. 193, 211.)

<sup>2</sup> Rapally, d'origine génoise, gagne 45,000<sup>l</sup> de rentes dans le commerce, et achète une charge de trésorier de France. (*Faits des causes célèbres*, p. 251.)

<sup>3</sup> John Andrews, *A comparative view of the French and of the English nation*, 1785, p. 149.

<sup>4</sup> *La Noblesse commerçante*, p. 119. — *Le Spectacle de la nature*, 1746, VII, 479. C'est dans ce livre que Coyer a puisé l'idée et quelques-uns des détails de sa *Noblesse commerçante*.



### CHAPITRE III.

## LES ARTISTES ET LES GENS DE LETTRES.

### I.

Ce n'est pas seulement le travail qui acquiert une situation meilleure pendant les deux derniers siècles ; c'est aussi l'intelligence, c'est aussi le talent. L'artiste cesse d'être un artisan ; les gens de lettres deviennent des autorités dans la société. Voyez quelle est la situation des artistes, aux plus beaux jours de la Renaissance ; c'est à peine si on les traite de maîtres ; sur les comptes des bâtiments royaux, le premier peintre du roi, Clouet dit Janet n'est pas plus qualifié qu'un simple ouvrier ; sous Louis XIV, si les poètes comme La Fontaine et Boileau désignent encore l'artiste sous le nom d'artisan, l'artiste a pourtant conquis droit de cité dans la bourgeoisie ; il est sorti du rang des travailleurs manuels ; il est désormais gratifié du titre honorifique de monsieur. Il a souvent moins de talent que l'artiste du moyen âge et de la Renaissance ; mais il est plus considéré.

La démarcation entre les artisans et les artistes s'é-

tablit surtout, lorsque, sous l'influence de Le Brun, l'académie royale de peinture et de sculpture fut fondée en 1648. Elle affranchissait des liens professionnels et de la maîtrise ceux qui étaient admis à en faire partie. L'ancienne communauté des peintres essaya de lutter contre l'académie, en fondant l'académie de Saint-Luc. Cette rivalité, qui multipliait les moyens d'enseignement, fut encore profitable aux artistes<sup>1</sup>. Si quelques grands seigneurs, comme le duc d'Antin, affectent encore de les tutoyer<sup>2</sup>, si des magistrats de province les regardent du haut de leur petite morgue<sup>3</sup>, ils arrivent peu à peu à se faire une place, sinon dans les rangs de la bourgeoisie, du moins de plain-pied ou même un peu au dessus d'elle; ils ont conscience de leur valeur, et on leur reproche même sous Louis XVI, de se croire les égaux des hommes de condition supérieure qu'ils fréquentent, d'exiger d'eux des attentions, et de s'écrier, si on leur manque : « Méconnaître un homme comme moi, un homme à talent!<sup>4</sup> »

Ce n'est pas que certains peintres, certains sculpteurs ne conservent, par la nature même un peu subalterne de leur travail, le titre et le rang d'artisan. Ils sont qualifiés de maîtres, et travaillent

<sup>1</sup> G. Berger, *l'École française de peinture*, p. 282.

<sup>2</sup> Cochin, *Mémoires inédits*, 1880, p. 84, 100.

<sup>3</sup> Sedaine, *les Femmes vengées*, 1775.

<sup>4</sup> Perreau, de *l'Éducation du peuple*, cité par Dèssarts, III, 502.

avec des compagnons <sup>1</sup>. Ce sont ceux qui s'occupent particulièrement de l'ornementation des maisons et du mobilier. Ces peintres vendent au besoin des couleurs; ils décorent de peintures unies ou variées l'intérieur des appartements; ils se livrent au métier plutôt qu'à l'art. Mais comme ils ont pour la plupart fait un apprentissage sérieux, il se trouve que parfois, travaillant pour des propriétaires éclairés ou riches, ils produisent dans leur sphère modeste de véritables œuvres d'art. Telle sculpture ornementale, d'un dessin délié, élégant et juste, tel dessus de porte, d'un joli effet, est l'œuvre d'un de ces artisans dont on ignore aujourd'hui le nom, et que la nécessité de gagner leur vie quotidienne par un travail ingrat a condamnés à l'obscurité.

Entrons dans la demeure de l'un d'eux, en 1675. Sa chambre haute, qui donne sur une des plus larges rues de Troyes, contient le lit, ses habits, le linge, les armes qu'on est habitué de rencontrer chez un artisan aisé. Une galerie conduit de sa chambre au cabinet, où il conserve les cadres, ses toiles et ses couleurs: de l'azur, du brun rouge, de la cendre bleue, du vert de Hongrie, de l'inde, de l'émail et du vert de vessie. Deux chevalets garnissent cette pièce,

<sup>1</sup> *Nouvelles archives de l'art français*, t. X, p. 19, 63. M. J. Guiffrey publie dans ce recueil un grand nombre d'inventaires d'artistes des deux derniers siècles, dont quelques-uns peuvent être regardés comme de véritables artisans.



où se trouvent des marbres, de l'écaille, des pinceaux et des brosses. Parmi ses livres, on peut remarquer des recueils de gravures en taille-douce, une certaine quantité d'estampes et le grand Vignolle : sur les murs sont apposés onze tableaux, qu'un expert, un rival peut-être, estime à des prix minimes, et qui sont pour la plupart à la détrempe. Car Jean Faictot, c'est le nom de notre artisan, peint surtout à la détrempe, et le tonneau de colle, qui se trouve dans sa boutique<sup>1</sup>, distincte de son cabinet<sup>2</sup>, indique l'usage qu'il en faisait.

Si nous franchissons d'un seul bond les nombreux degrés qui séparent un obscur peintre de province d'un premier peintre du roi, nous trouverons une toute autre installation. Pierre Mignard possède la grande maison à porte cochère située rue de Richelieu<sup>3</sup>, où il habite depuis 1668; maison qui n'est estimée que 30,000 francs à sa mort, en 1695, et qui

<sup>1</sup> Il louait sa boutique 18<sup>l</sup> et la partie de maison où il habitait 80<sup>l</sup>. L'expert est qualifié d'homme honorable Claude Gallois, peintre. En 1680 nous avons trouvé l'inventaire d'un peintre-vitrier, Estienne Clément, dont la femme était sœur de Claude Vacher, marchand peintre. Le mobilier est celui d'un artisan. C'est à cette famille que doit appartenir Pierre Clément, peintre du roi, dont M. Guiffrey a publié l'inventaire. (*Nouv. Arch. de l'art*, t. X, p. 77.) En 1761, l'inventaire du mobilier de Madeleine Faucon, veuve de Guillaume Cossard, peintre, n'indique pas une position beaucoup plus aisée. (*Arch. jud. de l'Aube*, nos 1083, 1090, 1224.)

<sup>2</sup> L'atelier du peintre est souvent une mansarde. Voir l'estampe de Basan, d'après Lallemand. (P. Lacroix, *XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 289.)

<sup>3</sup> A. Vitu, *La Maison mortuaire de Molière*, p. 318-325.

en vaudrait dix ou douze fois davantage aujourd'hui. Deux carrosses, un grand et un petit, sont dans ses remises; deux bons chevaux dans son écurie. Au premier étage, la grande salle de réception et la chambre de madame; au second, la chambre de monsieur et le cabinet où il travaille. Un valet de chambre, un cocher, un laquais, une cuisinière sont attachés à la maison. C'est que, dès le dix-septième siècle, lorsque l'on a la vogue, lorsqu'on sait parer les portraits des princesses et des grandes dames de toute la magie d'un pinceau flatteur, on arrive à gagner des sommes considérables. Mignard a plus de 29,000 livres en argent comptant dans ses coffres, et la fortune qu'il laisse à sa veuve et à ses trois enfants, s'élève à 547,500 livres<sup>1</sup>.

Il n'est pas le seul, dans son siècle et au suivant, qui sache battre monnaie avec son talent. Boucher gagne 50,000 livres par an; Joseph Vernet, en cinquante ans, vend pour 900,000<sup>1</sup> de tableaux<sup>2</sup>; Greuze tire des gravures de ses tableaux toute une fortune, que lui prend la Révolution; Moreau le jeune fait aussi de beaux bénéfices avec ses dessins; mais nul n'eut plus d'exigences, nul ne se fit mieux payer que Latour. Original, impertinent avec les grandes dames et même avec le roi, il disait fièrement : Mon

<sup>1</sup> Inv. publié par M. J. Guiffrey, *Nouv. arch. de l'art français*, 1874, 1875.

<sup>2</sup> Léon Lagrange, *les Vernet. Joseph Vernet*, p. 280.



talent est à moi, et faisait ses conditions. Il voulut avoir 48,000 livres de M<sup>me</sup> de Pompadour, pour son portrait; il en reçut encore 24,000. La Reynière dut lui donner 4,800 livres, à dire d'experts, pour le sien. Ajoutons que l'inimitable pastelliste, qui vint achever ses jours à Saint-Quentin, sa ville natale, lui donna 90,000 livres pour fonder une école de dessin<sup>1</sup>.

Si les prix auxquels Latour estimait ses tableaux sont aussi élevés proportionnellement que certains prix contemporains, on ne saurait en conclure, pas plus alors qu'aujourd'hui, que l'art enrichissait tous ceux qui s'y livraient. Beaucoup vivaient avec peine des produits de leur travail; beaucoup, parmi ceux qui arrivaient à une certaine célébrité, et nous ne connaissons que ceux-là, gagnaient à peine de quoi suffire à leur existence et à celle de leur famille. Chardin lui-même, malgré son talent, ne fut jamais riche, et ses tableaux les mieux vendus ne dépassèrent pas le prix de 1,500<sup>1 2</sup>. Le roi, c'est-à-dire l'État, car c'est surtout en fait de magnificence que Louis XIV aurait pu dire : L'État, c'est moi, encourageait les artistes, soit par des commandes, des gratifications, soit par des logements. Un certain nombre d'appartements, dans les galeries du Louvre, étaient des-

<sup>1</sup> E. et J. de Goncourt, *L'art du dix-huitième siècle*, 11, 60, t. I, p. 241, 344 à 373; t. III, p. 113.

<sup>2</sup> E. et J. de Goncourt, t. I, p. 138, 139.



tinés aux artistes, et les appartements ardemment sollicités étaient toujours occupés <sup>1</sup>.

Ces logements étaient quelquefois très vastes, si l'on en juge par la collection de statues antiques et modernes que Girardin avait réunie dans le sien <sup>2</sup>. Les artistes avaient parfois chez eux des collections, formées de quelques-unes de leurs œuvres, de tableaux de maîtres et d'estampes. Telle était, à Lyon, Claudine Bouzonnet Stella, qui laissa en 1697 une collection assez considérable d'estampes, de dessins et de livres. Les peintres avaient presque toujours chez eux des recueils d'estampes et d'architecture, comme Lemoyne, dont l'aisance peut être attestée par la valeur de son argenterie, qui s'élevait à 2,400<sup>l</sup>, et celle de sa tabatière d'or estimée 460 livres <sup>3</sup>.

Malgré les objets de luxe et de curiosité qui garnissaient la demeure de quelques artistes, la plupart d'entre eux vivaient bourgeoisement. Depuis que l'art avait cessé d'être un métier, le nombre des familles où l'on pratiquait la peinture et la sculpture de père en fils avait quelque peu diminué. On en citerait encore, comme celles des Coypel, des Le-

<sup>1</sup> *Nouv. Arch. de l'art français*, 1<sup>re</sup> série, t. I, p. 193 à 256. — *Nouvelles arch.*, 1873, I à 221. — Cochin, *Mémoires inédits*, p. 84, 96. — Léon Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 249, 250.

<sup>2</sup> Cette collection a été reproduite par la gravure, dans une collection de belles planches, gravées par Chevallier, sur les dessins de Charpentier.

<sup>3</sup> *Nouv. Arch. de l'art français*, 1877, p. 11, 12, etc.

moyne, des Boulogne, des Coustou, des Dumont, des Caffieri et plus tard des Vernet. Les enfants de ces familles se mariaient souvent entre eux, ou s'unissaient à des enfants de riches artisans. C'est ainsi que le sculpteur Edme Dumont épousait la fille d'un maître maçon de Paris, qui lui apportait la moitié d'une maison située au coin de la rue d'Aguesseau et de la rue de Suresnes<sup>1</sup>. Mais depuis que les barrières professionnelles s'étaient abaissées, les écoles de dessin se multiplièrent et beaucoup de fils d'artisans ou de marchands, entraînés par une vocation plus ou moins véritable, venaient y prendre des leçons. Il y eut moins d'apprentis qu'autrefois; il y eut surtout des élèves. La peinture et la sculpture devenaient des arts libéraux. Ceux qui voulaient les exercer, comptant sur leur talent et leur jeunesse, n'avaient souvent aucune ressource; ils se mariaient avant d'être arrivés à la fortune, et souvent, comme Mignard, comme Gravelot, comme Prudhon, comme Saint-Aubin, c'était avec une fille intelligente, aimable, mais sans fortune. Mais si quelques-unes de ces femmes, comme celle de Greuze, ne justifiaient pas le choix qu'on avait fait d'elles, la plupart d'entre elles étaient leurs meilleures auxiliaires. Les unes, comme la femme de Mignard et celle de Lafosse, leur

<sup>1</sup> Cette maison, louée 2200<sup>l</sup>, valait 44000<sup>l</sup>. *Nouvelles Arch. de l'art français*, 1877, p. 251.

servaient de modèles. Les autres, en grand nombre touchaient au métier qu'elles voyaient faire. La femme de Simon Vouet donnait des leçons de dessin aux demoiselles de la cour; elle peignait avec succès la miniature <sup>1</sup>, comme devaient le faire plus tard les femmes de Boucher, de Vien et de Fragonard. La belle-sœur de ce dernier devenait une artiste distinguée <sup>2</sup>. On sait aussi que M<sup>me</sup> Vigée le Brun était la fille d'un peintre estimable.

L'artiste continuait parfois, après son mariage, la vie dissipée qu'il avait menée auparavant; même si ses mœurs étaient régulières, il aimait les gais colloques avec ses amis, et se plaisait, les jours de fêtes, à se réunir avec eux, pour faire de joyeux repas, dans un cabaret en renom ou dans une guinguette des faubourgs <sup>3</sup>. Mais la vie intérieure était souvent rangée et sévère. Quand elle n'était pas artiste elle-même, la femme vivait comme une bourgeoise, fréquentant le marché et l'église, s'occupant de ses enfants et de son ménage. Les enfants ne manquaient pas dans ces maisons d'artistes, où la fécondité n'était pas moindre que dans la majeure partie de la bourgeoisie. Les familles de huit à dix enfants sont fréquentes;

<sup>1</sup> Berger, *l'École française de peinture*, p. 102.

<sup>2</sup> E. et J. de Goncourt, t. I, p. 206, 207. — Cochin, *Mémoires inédits*, p. 67.

<sup>3</sup> J. J. Wille, *Journal*, t. I, p. 77, 265, etc. — Léon Lagrange, *Joseph Venet*, p. 255.



mais on pourrait citer un grand nombre d'artistes qui voient dépasser ce chiffre : Jean Jouvenet, Hallé, Cler-selier, qui en ont quatorze ; Oudry,<sup>1</sup> qui en a quinze ; Jacques Sarazin, Sébastien Bourdon, Noël Coypel, qui en ont seize ; Tortebat, qui en a dix-huit ; Antoine Ver-net, qui en a vingt-deux ; Vignon, qui en a certainement vingt-quatre, et qui, suivant un de ses bio-graphes, aurait atteint le chiffre de trente-quatre<sup>1</sup>.

Cette fécondité n'était pas, comme on pourrait le croire, une ruine pour les familles. Les artistes, qui meurent insolubles, comme Eisen, arrivent d'ordi-naire à ce triste résultat par les désordres de leur con-duite<sup>2</sup>. Girardon n'avait, il est vrai, que huit enfants ; mais à chacune de ses deux filles, qui se marièrent en 1689, il donne une maison à Paris, l'une valant 20,000<sup>1</sup>, l'autre 22,000<sup>3</sup>. Noël Coypel, qui eut seize enfants, leur laissa assez de fortune pour que l'une de ses filles, qui épousa le sculpteur Dumont, pût lui apporter 9,000<sup>1</sup> de dot<sup>4</sup>. Pour arriver à de pareils ré-sultats, il fallait une stricte économie ; il ne fallait pas

<sup>1</sup> Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 2<sup>e</sup> éd., p. 563, 1268.

<sup>2</sup> S'ils n'ont pas un talent supérieur, dit Perreau, ils s'endettent, se font mettre en prison, et finissent par expirer de misère, eux et leurs familles. (Perreau. Des Essarts, t. III, p. 503.)

<sup>3</sup> Contrats de mariage d'Anne Girardon avec Claude Poan, huissier de la chambre du roi ; de Catherine Girardon avec Edmond Michelin, conseiller au bailliage de Troyes, donnés à la bibliothèque de Troyes par M. Truelle Saint-Évron.

<sup>4</sup> *Nouvelles Arch. de l'art français*, 1877, p. 229.

se laisser aller à la vanité des beaux habits, au luxe des gais festins ; il ne fallait pas mépriser les vertus bourgeoises, comme le faisait, à la fin du dix-huitième siècle, le peintre Debucourt, disant à un de ses neveux, qui comptait faire des économies sur la vente d'une de ses œuvres : « Mon ami, vous ne serez jamais un artiste <sup>1</sup> ! »

On rencontre cependant dans le cours de ce siècle des peintres, des sculpteurs, qui savent calculer et thésauriser. Le sculpteur Van Clève laisse 11,088<sup>1</sup> dans son coffre-fort. Quant au peintre Desrais, qui a 28,378<sup>1</sup> en espèces chez lui, il ne les doit pas sans doute à son talent, mais à son commerce de marchand de tableaux. Il en a réuni plus d'un mille dans sa boutique et dans un appartement du premier étage. Il vend aussi des christs d'ivoire, des lustres et des bâtons de confrérie. Mais, quoiqu'il ait été directeur de l'Académie de Saint-Luc, il doit être considéré plutôt comme un négociant que comme un véritable artiste <sup>2</sup>.

La dignité de la vie privée des artistes du dix-septième siècle se rehaussa par les honneurs qui leur furent accordés. Les plus distingués d'entre eux se parè-

<sup>1</sup> E. et J. de Goncourt, t. III, p. 212.

<sup>2</sup> Inventaire de 1780, publié par M. Guiffrey. *Nouvelles Archives de l'art français*, 1883, p. 381, 393. — Il en est de même, en 1742, d'André Tramblin, dont la boutique, le magasin, les chambres sont remplis de tableaux. (*Ibid.*, 1884, p. 18 à 23.)



rent du titre de membre de l'Académie royale; les plus éminents furent décorés de l'ordre de Saint-Michel, et l'ordre de Saint-Michel conférait de droit la noblesse. Il fallait avoir le caractère excentrique de Latour pour refuser une pareille faveur! La noblesse était désormais accessible aux artistes<sup>1</sup>. L'illustre modelleur en cire Antoine Benoist, dont le père avait dérogé « en faisant la profession de menuisier sculpteur et d'architecte », obtenait, à cause de ses succès dans son art, des « lettres de relief de dérogeance », qui le rétablissaient dans tous les droits et privilèges de la noblesse<sup>2</sup>. Un éclatant exemple de la prospérité d'une famille d'artistes, c'est celui des Boulogne. Bon Boulogne, au dix-septième siècle, se qualifiait de maître peintre de l'Académie royale et de peintre du roi; son fils, qui mourut en 1733, est désigné sous les titres de messire Louis de Boulogne, écuyer, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, directeur de l'Académie de peinture, membre de l'Académie des inscriptions. Le fils d'un si gros personnage ne pouvait exercer plus longtemps l'art qui avait fait la réputation de sa famille; il devient comte de Boulogne, remplit des charges publiques et fut, en 1757, contrôleur général des finances<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> J. J. Guiffrey, *Lettres de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1873, in-8°.

<sup>2</sup> *Nouv. Arch. de l'art français*, 1872, p. 303 à 305.

<sup>3</sup> Samuel Bernard était fils d'un peintre en miniature. Ce grand



## II.

Comme les plus éminents des peintres et des sculpteurs, quelques musiciens arrivent, aux deux derniers siècles, à la fortune et aux honneurs. Lulli gagne 800,000<sup>1</sup> dans la direction de l'Opéra ; il se fait bâtir une belle maison à Paris ; il achète 460,000<sup>1</sup> le comté de Grignon, mettant une surenchère de 60,000<sup>1</sup> sur le premier président, au grand scandale de l'abbé de Dangeau. « Faut-il qu'un baladin, s'écrie celui-ci, ait la témérité d'avoir de telles terres, lequel s'est chargé d'un grand nombre d'enfants ! » Lulli, en effet, avait onze enfants. Déjà, en 1643, on aurait pu signaler un surintendant de la musique du roi, Boesset de Hault, possédant une maison montée à Paris, et un carrosse conduit par un cocher répondant au nom de Saint-Amour<sup>1</sup>. D'autres reçoivent des pensions du roi, pour le service qu'ils ont fait à la cour, et sont décorés, comme Rameau, du cordon de Saint-Michel.

Sans doute, de tels succès sont rares ; les grands succès, de tout temps, sont exceptionnels. Mais le sort

financier devint comte de Coubert. (De Verneilh, *De l'avènement des nouvelles couches sociales sous l'ancien régime, Correspondant*, CXIV, 27.)

<sup>1</sup> Jal, *Dictionnaire*, p. 813, 234.

de la grande majorité des musiciens, tout en restant précaire, s'améliore quelque peu. Ce ne sont plus simplement des ménestrels, des ménétriers, chargés de divertir le peuple et les grands. Il s'était formé depuis longtemps des organistes distingués dans les églises; la musique religieuse avait plus d'importance que de nos jours, et sous Louis XIII, particulièrement, elle eut une sorte de supériorité, qu'elle devait perdre à mesure que la musique dramatique se développa. On sait que Louis XIII composa lui-même des motets et un *De profundis*. Louis XIV prit des leçons de guitare, et, quoiqu'il est probable qu'il eût cessé depuis longtemps de jouer de cet instrument, il y avait encore, en 1695, un maître de guitare du roi<sup>1</sup>. Du reste, il favorisa la musique comme les autres arts; sa chapelle devint la meilleure de l'Europe sous la maîtrise de Richard de la Lande, qui l'augmenta de quatre-vingts musiciens<sup>2</sup>, tandis que l'Académie royale de musique prospérait sous la direction de Lulli. En même temps, le goût de la musique se répandait de plus en plus, et l'enseignement du chant, du clavecin, du violon, devint le complément d'une éducation libérale, non seulement dans la noblesse, mais aussi dans la bourgeoisie<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Jal, p. 667.

<sup>2</sup> Charles Poisot, *Hist. de la musique en France*, p. 65, 67.

<sup>3</sup> Voir la scène du maître à chanter, dans *le Banqueroutier*, 1687. C'est un maître de musique parisien à la mode, vêtu très élégamment,

Comme chez les autres artistes, la profession de musicien était souvent héréditaire. Le père de famille enseignait son art à ses enfants et même à sa femme. M<sup>me</sup> de la Lande et ses deux filles chantaient à la chapelle du roi des morceaux composés pour leur belle voix. Les Couperin formèrent une dynastie de joueurs d'orgue et de clavecin. Les filles étaient cantatrices ou organistes. Rappelons aussi que Rameau était fils d'un organiste de Dijon ; Grétry et Berton, fils de modestes musiciens.

Les maîtrises des églises formaient aussi des musiciens distingués. La Lande, le quinzième fils d'un tailleur, avait d'abord chanté comme enfant de chœur à Saint-Germain l'Auxerrois. Boiëldieu fut aussi enfant de chœur à Rouen, et l'on raconte que son maître était si sévère, que Boiëldieu, ayant fait une tache d'encre sur un cahier, s'enfuit un jour jusqu'à Paris pour éviter sa colère <sup>1</sup>!

A Paris, la cour, l'opéra, les églises, la clientèle de la noblesse et de la bourgeoisie fournissaient de nombreuses ressources aux musiciens de talent <sup>2</sup>. Les places d'organistes des grandes paroisses étaient mises au concours, et souvent vivement disputées. En

parlant d'acheter un carrosse, chantant des sarabandes lutées qu'accompagne son valet sur un théorbe. (*Théâtre Italien* de Gherardi, t. I, p. 490 à 494.)

<sup>1</sup> Jal, *Poisot, Mercier*.

<sup>2</sup> Des musiciens de la chambre ont, en 1678, des gages de 365 et de 400<sup>l</sup>. (Monteil, *Hist. des Français des divers états*, IV, notes, p. 39.)



province, la situation des musiciens était plus précaire, quoique des académies de musique, des concerts périodiques se fussent établis dans la plupart des grandes villes; les musiciens, même lorsqu'ils donnaient d'assez nombreuses leçons, étaient attachés presque toujours aux églises, soit comme chantres, instrumentistes ou organistes.

Ils faisaient encore partie, au dix-septième siècle, de la confrérie de Saint-Julien, et dépendaient du roi des violons, qui était violon ordinaire du roi. La maîtrise ne pouvait s'acquérir qu'au bout de quatre années d'apprentissage. Je trouve à Troyes, en 1688, un maître joueur d'instruments, qui reste avec six petits enfants mineurs dans une modeste maison, meublée comme celle d'un artisan dans l'aisance. Dans une petite salle tendue de tapisserie de Bergame et où, peut-être, il donne des leçons, il conserve deux basses de viole et deux violons garnis de leurs estuis. Il y a plus d'apparence de confortable bourgeois, en 1712, chez l'organiste Nicolas Jacquart. Sa chambre haute est garnie d'une image de la Vierge, d'estampes ou de tableaux, de vases et de tasses de faïence sur la corniche de la cheminée. Il possède un clavecin, garni de son pied tourné, qu'il destine à l'une de ses deux filles. Il a eu en outre un orgue à sept jeux, avec son buffet et ses soufflets, qu'on estime 150<sup>l</sup>. Son grenier est rempli de boisseaux de seigle et de froment; sa cave de cinq muids de vin.

Ajoutons qu'il possède un peu d'argenterie, ainsi qu'une petite montre à boîte et à chaîne d'argent.

D'autres musiciens sont obligés de demander à un petit commerce et à l'industrie des suppléments de ressources. Ce sont vraisemblablement des chantres ou des serpents d'église. L'un d'eux, en 1722, a des vignes, récolte du vin, vend de la quincaillerie, et possède quatre vaches à cheptel. Un autre, en 1784, qui est musicien d'une collégiale, revêt, quand il joue du serpent ou de la basse à l'église, une soutane et un surplis; mais il se dédommage en ville, quand il met son habit de drap sur une veste écarlate gaulonnée ou de soie brodée d'argent.

Un autre musicien de la même église, Claude Fortin, portait en 1759 des costumes plus simples, tels que veste et culotte de drap gris blanc, à boutons de « pinchebec », ou veste de droguet de soie à boutons d'or; mais son installation est tout à fait celle d'un bourgeois. Son petit salon, tendu en treillis, garni de flambeaux d'argent haché, est orné d'une grande pendule avec sa boîte et console de bois de placage. On y trouve un trictrac. Sa chambre, qui était aussi celle de sa femme, est garnie d'une tapisserie de Bergame, et son lit de rideaux de serge verte ornés de chenilles et de rubans. Des portraits sont suspendus sur les parois de la pièce. Fortin aime les oiseaux; il a trois cages, et un « eschavoir à perroquets ». Quatre basses, un pardessus de viole, tant bons que



mauvais, indiquent les instruments dont il joue et qu'il enseigne. Il est en effet professeur de musique; il a appris à jouer du pardessus de viole à un médecin de Paris, M. de Vignolle, qui lui doit encore 150<sup>1</sup>, et l'on peut supposer que ses tabatières d'écaille incrustées ou non d'argent, d'agate montée ou non en argent, lui ont été données en cadeau par des élèves reconnaissants <sup>1</sup>.

Ferdinand-Albert Gauthier, organiste de l'abbaye de Saint-Denis de 1763 à 1793, est aussi professeur. Il enseigne le clavecin à plusieurs jeunes filles et joue de l'orgue dans l'église, quand elles se marient. Il donne des leçons aux pensionnaires des Ursulines, et, à certains jours de fêtes, il accompagne leur chant sur une épinette placée dans le sanctuaire. Quand il perdit sa place, à l'époque de la révolution, il alla se fixer à Paris, mais il retournait à Saint-Denis toutes les semaines pour donner des leçons à ses anciennes élèves.

Il appartenait, comme tant d'autres, à une famille professionnelle. Son père, qui avait été, comme lui, organiste de l'abbaye, devait avoir un réel talent, puisqu'il devint organiste de Saint-Eustache, à Paris;

<sup>1</sup> Inv. de Nicolas Vilain (1688), de Nicolas Jacquart (1712), d'André Drouet (1722), de Nicolas Rotrou (1784), de Fortin. Ajoutons que celui-ci a une argenterie valant 488<sup>1</sup>, qu'il paie 90<sup>1</sup> de loyer et qu'il est propriétaire de plusieurs pièces de vignes. (Arch. jud. de l'Aube, n<sup>os</sup> 1105, 1180, 1234, 1080, 1107.)



sa femme était fille d'un autre organiste de Saint-Denis. Enthousiaste de l'organiste Couperin, « le plus célèbre de son siècle », Gauthier couchait souvent auprès de son orgue, sous la tour des Bourdons. Ces musiciens d'église n'avaient pourtant rien du costume ecclésiastique ; un de ses prédécesseurs nommé Foucault portait l'épée, et s'avisa un jour, en pleine cérémonie religieuse, de la tirer du fourreau pour en menacer le suisse, qui s'était imaginé de lui refuser l'entrée du chœur. En expiation de cette incartade, le père prieur se contenta de défendre à l'organiste de porter l'épée pendant six semaines dans l'église <sup>1</sup>.

### III.

La littérature n'est pas un art comme la sculpture, la peinture et la musique ; elle n'est pas toujours une profession ; il n'est pas besoin d'un apprentissage spécial pour s'y livrer ; il suffit d'une certaine culture d'esprit, d'une certaine disposition d'âme, d'une instruction générale. Les littérateurs appartiennent à peu près à toutes les classes instruites ; au moyen âge, des princes, comme Thibaut de Champagne et Charles

<sup>1</sup> Journal manuscrit inédit de F. A. Gauthier, Bibl. nationale, fonds français, n° 11,681. Ce journal relate beaucoup de faits contemporains, qui n'ont aucun rapport avec la vie privée de l'auteur. Il atteste chez ce musicien un esprit curieux et observateur.

d'Orléans, composent des vers pleins de finesse et de grâce; l'église, la noblesse, la magistrature produisent également des poètes, des prosateurs éloquents ou savants. Mais on peut dire que c'est surtout dans les différents rangs de la bourgeoisie qu'ils se recrutent.

Les plus grands génies du dix-septième siècle sont pour la plupart de souche roturière. Si l'on excepte quelques nobles, comme Larochehoucauld et Fénelon, ils sont d'origine bourgeoise et même provinciale. Ils sortent surtout de ces familles de magistrats et de gens de loi, où le savoir et l'étude des lettres anciennes sont en honneur. Pierre Corneille est fils d'un avocat général à la Table de marbre de Rouen; Racine, d'un procureur de la Ferté-Milon; la Fontaine, d'un maître particulier des forêts de Château-Thierry; Bossuet, d'un avocat de Dijon, qui devait être bientôt conseiller au Parlement de Metz; Pascal, d'un président en la cour des aides de Clermont; Voltaire avait pour père un ancien notaire, trésorier de la cour des comptes. Boileau était, comme il le dit lui-même, « fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier<sup>1</sup>. » Mais ces deux derniers étaient nés à Paris, comme Molière et Regnard qui étaient issus de marchands domiciliés sous les piliers des halles. Il est probable qu'à Paris

<sup>1</sup> Voir la généalogie de Boileau. *Correspondance entre Boileau et Brossette*, publiée par Laverdet, p. 27.

les marchands étaient plus déliés et plus lettrés qu'ailleurs, et ce n'est que par exception qu'on peut citer, parmi les poètes, un fils d'artisan, de cordonnier, comme Jean-Baptiste Rousseau. En tout cas, ces grands écrivains, au rang desquels on ne peut placer Rousseau, étaient pénétrés des traditions bourgeoises, élevés dans les principes et les idées qui dominaient dans l'éducation bourgeoise, et leur supériorité devait faire prévaloir dans la société française ce que ces principes et ces idées avaient de plus élevé.

Richelieu donna aux hommes de lettres droit de cité dans l'État et la société en fondant l'Académie française, comme Mazarin devait en donner aux artistes par la création de l'Académie royale de peinture ; mais la distinction honorifique qui conférait le titre d'académicien n'était point lucrative, et les gens de lettres devaient avoir d'autres ressources. Les abbés étaient souvent pourvus de bénéfices ; les laïques devaient avoir des rentes ou des places pour vivre, car les livres et le théâtre ne rapportaient pas comme aujourd'hui <sup>1</sup>. Ni Corneille ni même Molière ne s'enrichissaient, tandis que Mignard et Lulli faisaient

<sup>1</sup> Les deux pièces les plus lucratives pour Molière furent *l'École des Femmes* et *Tartufe*, qui lui valurent chacune plus de 6,000<sup>l</sup> de droits d'auteur. On évalue à 49,500<sup>l</sup> pour lui le total de ces droits. Corneille vendit *Attila* 2,000<sup>l</sup> aux comédiens. (Ed. Fournier, *le Roman de Molière*, p. 121, 111.) — Boursault écrit à sa femme qu'*Ésope à la cour* lui rapportera près de 4,000<sup>l</sup> sans l'impression. (*Lettres nouvelles*, p. 258.)



fortune. Plusieurs poètes exercèrent, pour vivre, des charges héréditaires ou acquises; Corneille et La Fontaine succédèrent à leur père; il est probable que le second ne remplit que d'une manière très intermittente ses fonctions de maître des eaux et forêts. Il n'en fut pas de même de Rotrou; on sait que, lieutenant particulier au bailliage de Dreux, il revint dans cette ville, au moment d'une épidémie, et qu'il y périt d'une mort prématurée, victime de son devoir. Racine, de son côté, fut nommé trésorier de France à Moulins, La Bruyère à Caen; mais, comme ils étaient dispensés de la résidence, ils ne connurent guère de leur charge que les émoluments et les privilèges.

Quelques-uns, comme Regnard et Boileau, grâce à leur patrimoine, vivaient à l'abri du besoin<sup>1</sup>; mais Boileau, eut, comme bien d'autres, sa part des faveurs royales. Quelque noble que fût leur métier, un assez grand nombre d'hommes de lettres cherchaient des protecteurs, s'attachaient à la maison d'un grand ou fréquentaient la cour; Corneille dédiait *Cinna* à M. de Montoron, pour en avoir une gratification; La Bruyère, sous le titre de gentilhomme du prince de Condé, qui lui rapportait 1,000 écus par an, faisait partie de la haute domesticité de ce prince; Corneille

<sup>1</sup> Boileau, comme on sait, avait une maison de campagne à Auteuil. A l'époque de sa mort, il avait un valet, un cocher, un laquais et une servante. (Testament de Boileau, *Correspondance entre Boileau et Brossette*, p. 328, 329.)

fut pendant un an l'hôte et le commensal du duc de Guise<sup>1</sup>; La Fontaine accepta sans hésiter l'hospitalité que lui offraient M. et M<sup>me</sup> Hervart. La plupart des grands seigneurs tenaient à honneur d'attacher à leur maison un homme de lettres en vogue<sup>2</sup>. Ces patronages, qui étaient conformes aux idées de l'époque, n'affectaient en rien l'élévation de caractère et l'indépendance de ceux qui en jouissaient. C'était aussi un honneur que de recevoir les gratifications royales; si Corneille n'obtenait que 2,000 livres de pension, Racine fut mieux partagé. Comme poète tragique, sa pension n'était pas plus élevée que celle de Corneille<sup>3</sup>; à partir de 1690, il eut en outre 4,000 de pension comme historiographe, touchant pour les récits inconnus qu'il a rédigés deux fois plus que pour ses chefs-d'œuvres; de plus, à diverses reprises, il reçut des gratifications s'élevant à 3,900 louis, valant 42,900 livres, et la charge de gentilhomme ordinaire du roi, qui en valait bien 43,000<sup>4</sup>.

Molière ne paraît pas avoir moins gagné; outre ses droits d'auteur, il reçut comme comédien 84,664<sup>1</sup> en treize ans; il avait aussi une pension du roi et les gages d'une charge de tapissier à la cour. Aussi l'appartement qu'il occupait rue de Richelieu était-il

<sup>1</sup> Ed. Fournier, *Hist. de la Butte des Moulins*, p. 261.

<sup>2</sup> Vicomte d'Avenel, t. II, p. 11, 12.

<sup>3</sup> Il touche 2,000<sup>l</sup> en 1683. (Jal, p. 428.)

<sup>4</sup> Mesnard, *Notice biographique*, Louis Racine, *Mémoires*, t. I, p. 117.



meublé avec un véritable luxe artistique. Une chambre de parade tendue de satin blanc vert et aurore, un lit sculpté splendide, garni de même étoffe, des meubles de bois doré, des cabinets de vernis de la Chine et d'ébène, des tables de marqueterie à fleurs, des porcelaines de Hollande, des portraits et des tableaux<sup>1</sup>; tout attestait à la fois l'aisance et le goût du possesseur de ces belles choses.

On a quelquefois reproché à Racine et à Molière les pensions qu'ils recevaient du roi; elles venaient du moins d'un prince français, tandis qu'au siècle suivant, Voltaire accepte une place de chambellan du roi de Prusse, avec 20,000<sup>1</sup> d'appointements; d'Alembert reçoit 1,200<sup>1</sup> de pension du même souverain, et Diderot, vendant, à 56 ans, sa bibliothèque à l'impératrice de Russie moyennant 15,000 fr., consent à la garder, à en être le bibliothécaire et à toucher 50,000 liv. pour cinquante années payées d'avance de ses fonctions de bibliothécaire. Voltaire, en tout cas, ne pouvait arguer de son peu de fortune pour recevoir les libéralités d'un prince étranger; il avait alors 75,000 livres de rentes, et l'on croit qu'à l'époque de sa mort il en avait bien 200,000<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Inventaire fait après le décès de Molière. Eudore Soulié, *Recherches sur Molière et sa famille*, 1863, p. 262 à 292. Le lit seul est estimé 2,000<sup>l</sup>. Le total du mobilier dépasse 4,600<sup>l</sup>. L'argenterie était en outre prisee 6240<sup>l</sup>. Molière aurait gagné 160,021<sup>l</sup> en treize ans.

<sup>2</sup> Nicolardot, *Ménage et finances de Voltaire*, p. 56 à 63.



A cette époque cependant, l'homme de lettres acquiert sur l'opinion une influence qu'il n'avait jamais eue, sans que sa vie privée gagne beaucoup en dignité. « Il est bien honteux pour les gens de lettres, disait l'un d'eux, que l'on en nomme plusieurs, qui, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, ne vivent pas un seul jour à leurs dépens<sup>1</sup>. » Il y a sans doute de nombreuses exceptions ; il y a des magistrats comme Montesquieu,<sup>2</sup> des fils de magistrats comme Buffon, qui mènent le train de vie de la classe à laquelle ils appartiennent ; mais si l'on peut citer des intérieurs, dignes de servir de modèles, comme celui de Racine, il en est peu qui présentent un tel caractère d'ordre, de vie réglée et de dignité.

Un des meilleurs ménages d'hommes de lettres fut sans contredit celui d'un poète de second ordre, d'un talent facile, léger et joyeux. Une jolie aquarelle de Peters nous représente Collé et sa femme, dans leur intérieur. C'est une charmante scène de la vie intime et bourgeoise, où règne le travail de l'esprit à l'abri des agitations du dehors. La chambre a l'aspect du cabinet d'un homme dont les goûts sont à la fois élégants et simples ; un cartel sur des lambris de bois peints ; une bibliothèque, dont les livres sont cachés

<sup>1</sup> Saint-Foix, *Essais sur Paris*, t. IV, p. 132.

<sup>2</sup> Il avait 60,000<sup>l</sup> de rentes. (Soulavie, *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV et Louis XV*, II, 328.) Fontenelle en avait 35,000 (Collé, *Journal et Mémoires*, t. II, p. 220.)

en grande partie par un rideau; un secrétaire ou vert, au-dessus duquel se dresse un buste en bronze. Au premier plan, Collé, déjà âgé, est assis devant une table, écrivant, tandis que sa femme, lui indique, en souriant, une correction à faire. La figure de Collé inspire la confiance; celle de sa femme est éclairée d'un reflet de finesse et d'affection, et semble indiquer l'aimable influence qu'une femme d'esprit peut exercer sur le talent de son mari<sup>1</sup>.

Mais les femmes comme celle de Collé sont l'exception. La règle la plus constante, c'est le rôle effacé des femmes des auteurs illustres auprès de leurs maris. Elles n'ont ni les talents, ni même la fécondité des femmes d'artistes. M<sup>me</sup> Corneille et M<sup>me</sup> Racine sont des bourgeoises insignifiantes<sup>2</sup>, qui ne méritent pas qu'on parle d'elles; M<sup>me</sup> de La Fontaine vit à peu près séparée de son mari, et se console en lisant des romans. Je ne veux pas parler de la femme de Jean-Jacques Rousseau. On ne voit pas qu'aucune d'elles ait inspiré son mari; qu'aucune ait participé en quoi que ce soit de son talent. Il faut remarquer en outre qu'un grand nombre de littérateurs célèbres sont restés célibataires : Boileau, La Bruyère, Regnard,

<sup>1</sup> Voir la belle héliogravure publiée par la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXX, p. 206.

<sup>2</sup> L'une était fille d'un lieutenant général des Andelys, l'autre d'un ancien mayeur d'Abbeville. (Marty-Laveaux, Mesnard, *Notices biographiques, Collection des grands écrivains.*)



d'Alembert, Voltaire. Beaucoup d'hommes de lettres ne se marient pas, faute d'occasion ou par amour de l'indépendance.

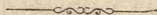
Cependant la société, ne s'était pas montrée trop ingrate envers eux. Elle ne pouvait pas faire que leurs chefs-d'œuvre se vendissent toujours à un prix rémunérateur; mais elle ne les empêchait pas de s'enrichir, et Voltaire en est la preuve. L'État les persécutait quelque peu; mais les quelques jours de Bastille qu'il infligea aux plus connus d'entre eux, au dix-huitième siècle, servirent à les grandir plutôt qu'à les contraindre; d'ordinaire il les honorait, il les gratifiait non seulement d'allocations pécuniaires, mais de quelques titres honorifiques. Racine disait modestement à Louis XIV, en parlant de lui et de Boileau : Sire, nous sommes deux bourgeois<sup>1</sup>... Mais le bourgeois chez lui était déjà gentilhomme, car la charge de trésorier de France lui conférait le titre de chevalier et le droit plus honorable qu'avantageux d'être enterré avec des éperons d'or. Corneille, La Bruyère, Boileau portaient le titre d'écuyer, qui était le premier titre nobiliaire<sup>2</sup>. Mais ces distinctions, qu'ils partageaient avec les derniers hobereaux de

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> de Sévigné, *Lettre du 3 novembre 1677*.

<sup>2</sup> Il est à remarquer que dans notre siècle démocratique les plus grandes renommées littéraires ont été acquises par des auteurs titrés, le vicomte de Châteaubriand et le vicomte Victor Hugo. Les noms d'Alphonse de Lamartine et d'Alfred de Musset ont aussi une allure aristocratique.



province, étaient peu de chose auprès de celles que leur réservait l'opinion, auprès de la renommée qu'ils s'étaient acquise aux yeux de leurs contemporains et de la postérité. La société les applaudissait, les acclamait, et si elle ne leur accordait pas la considération que le caractère de plusieurs d'entre eux ne méritait pas, elle les écoutait comme ses organes les plus éloquents et les regardait comme ses oracles.



## CHAPITRE IV.

# LES MÉDECINS ET LES CHIRURGIENS

### I.

Ni l'artiste, ni l'homme de lettres n'occupent une place bien définie dans la hiérarchie sociale; leur situation comme leur considération dépendent de leur talent. Il n'en est pas de même du médecin; il a son rang dans la cité; il a sa place dans la bonne bourgeoisie. Au commencement du dix-septième siècle, c'est un personnage; il porte une robe comme un magistrat; comme un magistrat, il rend des ordonnances. Le chirurgien et les apothicaires les exécutent comme les huissiers et les sergents exécutent les arrêts des juges. Chirurgiens et apothicaires s'inclinent devant l'autorité du docteur, qui a fait des études prolongées, et qui entremêle son langage dogmatique de termes savants et de mots latins. Au siècle suivant, lorsque le médecin a quitté la robe, il conserve sa supériorité sur ses auxiliaires, qui sont auprès de lui dans une attitude subordonnée. Une jolie estampe du temps nous le montre, au chevet d'une malade, en habit noir, la canne à la main, parlant avec autorité

au chirurgien et à l'apothicaire, qui, tous deux, le tablier lié autour des reins et l'instrument professionnel à la main, sont prêts à exécuter ses instructions <sup>1</sup>.

C'est que le médecin ne se livre à aucun travail manuel. Il ne touche au malade que pour lui tâter le pouls; il regarde, il examine, il interroge, il discute, il prononce. En aucun cas, il ne saisit un instrument de chirurgie et n'opère lui-même. S'il agissait ainsi, il dérogerait. Et de fait, tout en restant roturier, il est qualifié de noble homme. En Dauphiné même, il a une sorte de noblesse personnelle; à Lyon, le collègue des médecins, en recevant un docteur, lui met au doigt un anneau d'or, en signe d'anoblissement.

Aussi n'est pas médecin qui veut. Il n'est pas difficile de devenir chirurgien, mais médecin! Que d'examins et de thèses il faut soutenir! que de frais il faut payer à la faculté! On évalue à 5,000<sup>1</sup> ces frais au dix-septième siècle. Que de temps il faut passer sur les bancs, à suivre les cours des professeurs! On n'était guère reçu docteur avant vingt-huit ou trente ans; mais de quel cérémonial n'étaient pas entourés les examens! La réception burlesque du *Malade imaginaire* n'est qu'une bien pâle copie de la réalité. Elle ne saurait donner une idée des épreuves prolongées auxquelles était assujéti le récipiendaire, ni de l'apparence majestueuse

<sup>1</sup> P. Lacroix, *Le XVIII<sup>e</sup> Siècle, Sciences et Arts*, p. 35.



du grand amphithéâtre, où le président de la faculté de Paris, entouré de plus de cent médecins en soutane de soie et en robe rouge fourrée d'hermine, mettait le bonnet carré sur la tête du nouveau docteur, en lui faisant jurer en latin de remplir les devoirs de sa profession<sup>1</sup>.

A Montpellier, c'est dans une assemblée nombreuse, convoquée au son du bourdon de la cathédrale, que le récipiendaire, revêtu de la robe de Rabelais, le livre d'Hippocrate à la main, reçoit le bonnet carré, la ceinture dorée et la bague, qui étaient les insignes du doctorat. Après la cérémonie, où dix violons ont joué des airs de Lulli, il distribue des gants, des dragées et des fruits confits aux assistants; après quoi, on le reconduit chez lui, au bruit des violons et des acclamations de ses amis<sup>2</sup>.

La forme joue un grand rôle, au dix-septième siècle, dans le prestige du médecin. On le verra faire ses visites, à cheval, en robe, en rabat, en grande perruque, avec une barbe majestueuse. Il conserve les costumes anciens, cherchant à en imposer au vulgaire par son extérieur magistral. Sa vie a d'ailleurs un certain décorum; il fréquente les savants, les magistrats, les membres les plus importants de la bourgeoisie. Il s'allie avec eux, et dans les villes, il

<sup>1</sup> Maurice Raynaud, *les Médecins au temps de Molière*, ch. I, II.

<sup>2</sup> Dr A. Puech, *la Médecine et les Médecins à Nîmes. Mém. Ac. Gard*, 1876, p. 854, 855, et 1877, p. 827, d'après le *Journal* de Locke.

marche avec les premiers de la cité, avant ou après les avocats, toujours avant les notaires et les procureurs.

En province, sa maison a toute l'apparence d'une bonne habitation bourgeoise. Ni luxe, ni gêne visibles. De l'argenterie en quantité suffisante ; par exemple, douze couverts environ, des flambeaux, une aiguière, une bonne provision de vin dans les caves <sup>1</sup> ; deux pièces au rez-de-chaussée ; deux ou trois au premier étage. Chez l'un d'eux, « noble homme » François Sorel, à Troyes, la chambre à coucher est tendue de six pièces de tapisserie de verdure de haute lice, garnie d'un lit à colonnes torsées, de fauteuils et de chaises couvertes de tapisserie, ornée d'un grand miroir à cadre de noyer garni de plaques de cuivre doré. Chez un autre, à Saint-Denis, la salle « par bas » présente, en 1744, un aspect assez aisé, avec ses tapisseries de point de Hongrie, son bureau de bois de rapport garni de huit tiroirs, ses bras de cheminée, son cabaret des Indes et ses écrans. Au premier étage, chambre à coucher, avec lit entouré de rideaux de

<sup>1</sup> Cinq muids et une feuillette de vin de prix, 82<sup>l</sup> ; 2 feuillettes de vin de pinot, 20<sup>l</sup>. (Inv. 1703.) — Six demi-muids pleins de vin de Bourgogne, 140<sup>l</sup>. 50 bouteilles du même, 20<sup>l</sup>. (Inv. de 1744. Saint-Denis. — Arch. nationales, Z<sup>2</sup>4121.) Je trouve aussi une provision de vin considérable chez le médecin Nicolas Jannard, en 1780. Sa cave renferme 3 ricetons 2 quinzains de vin de gouais, 120<sup>l</sup> ; 3 ricetons 1 quinzain de vin de pinot, 230<sup>l</sup> ; 130 bouteilles de chablis, 65<sup>l</sup> ; 96 de champagne rouge, 37<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> ; 96 de vin de Bouilly, 48<sup>l</sup> ; 83 bouteilles de macon, 49<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> ; 320 de vin de Langres, 228<sup>l</sup>. Sa bibliothèque, garnie de livres de médecine, de religion, et de littérature, a certes moins de valeur. (Arch. de l'Aube, E. 296.)



serge verte galonnée et brodée de galons de soie blanche, fauteuils de tapisserie à l'aiguille, tapisserie de haute lice, portières et dessus de porte <sup>1</sup>. Un autre médecin aura dans sa salle du rez-de-chaussée un « grand cabinet d'ébène garni de quantité de tiroirs et enfoncement parqueté ». Les murs de cette pièce sont recouverts de cinq grands tableaux à cadre doré, représentant pour lap lupart des natures mortes, avec quelques personnages, et paraissant avoir une certaine valeur. Ce médecin, Nicolas Barat, semble avoir un goût particulier pour les tableaux, car les chambres du premier étage de sa maison en sont remplies <sup>2</sup>. Les médecins, en effet, en leur qualité de savants, ont des goûts artistiques ou littéraires. Ils ont des livres; ils peuvent aimer les tableaux. Lorsque Guy Patin donnait son festin de décanat à trente-six docteurs en belle humeur, il les traitait dans sa grande salle, où l'on voyait, par-dessus la tapisserie, de nombreux portraits d'hommes illustres, au nombre desquels on remarquait ceux d'Érasme, de saint Fran-

<sup>1</sup> Inventaire de la veuve de Jean-Joseph Seigneuret, docteur en médecine, à Saint-Denis. (Archives nationales, Z<sup>2</sup> 4121.) Voir aussi celui de la veuve de Jean Desfriches sieur du Mesnil, docteur en médecine à Saint-Denis, qui atteste la même aisance. (*Ibid.*, Z<sup>2</sup> 4120.)

<sup>2</sup> Les grands tableaux de la salle en bas sont intitulés : 1° un marchand de gibier, 2° un charcutier, 3° un vendeur de marée, 4° un fruitier, 5° mélange de gibier, fruits et volailles dépeintes sur une table couverte d'une nappe. Ces tableaux sont estimés 300<sup>l</sup> par Estienne Foucher, peintre. (Inventaire de 1703. — Arch. de l'Aube, n° 1123.)



çois de Sales et de Rabelais, représentant assez bien l'esprit philosophique, la foi éclairée et la joyeuse humeur <sup>1</sup>.

On rencontrait aussi parmi les médecins des collectionneurs de curiosités naturelles, de médailles ou d'objets d'art. On en trouvait à Paris comme en province <sup>2</sup>. Un des plus célèbres, au dix-septième siècle, était Pierre Borel, qui nous a laissé une description détaillée des variétés de tout genre qui remplissaient les cabinets de sa maison de Castres <sup>3</sup>.

La plupart des médecins, sans atteindre la richesse, vivent dans l'aisance <sup>4</sup>. Ils s'allient à de bonnes familles de magistrature ou du haut négoce; noble homme François Sorel épouse la fille d'un secrétaire du roi. Nicolas Barat a pour proches parents et alliés des conseillers au bailliage, des élus, un président en l'élection, le doyen d'un chapitre. Ils s'allient aussi entre eux. Ils ne dédaignent pas la main de la fille d'un apothicaire, si celle-ci leur apporte une belle dot. Beaucoup de médecins sont eux-mêmes fils de médecins; mais on compte aussi parmi eux quelquefois des fils de bourgeois, avocats et mar-

<sup>1</sup> Maurice Raynaud, p. 67.

<sup>2</sup> Entre autres, Bonnet et Duval (Paris), Fabri (Nîmes), Gras (Lyon), Hamelot (la Rochelle), Lafon (Limoges), Charles Patin, etc. (Bonnaffé, *Dictionnaire des amateurs français au XVII<sup>e</sup> siècle*, 1884.)

<sup>3</sup> *Les Antiquités de Castres d'Albigeois*, 1649.

<sup>4</sup> M. Purgon a huit mille bonnes livres de rente. (*Le Malade imaginaire*, act. I, sc. v.)

chands, et surtout des fils de chirurgiens et d'apothicaires, qui veulent s'élever au-dessus de la condition de leur père.

Nous avons vu que les études de médecine coûtaient cher ; il fallait donc avoir une certaine fortune personnelle pour embrasser cette profession. Nicolas Barat a quarante et un muids dans sa vinée, ce qui prouve qu'il possède des vignes et qu'il fait du vin ; il a une maison en ville, outre la sienne ; il en a une dans les faubourgs. Une partie de sa fortune peut avoir été le produit des honoraires payés par ses clients. Chez Seigneuret, à Saint-Denis, on trouve près de 2,300<sup>1</sup> en argent comptant. Les honoraires n'étaient pourtant pas très élevés : à Paris même, ils sont relativement modiques. Un médecin anglais parle, en 1698, des « pitoyables honoraires que l'on y donne aux médecins... Le roi cependant, dit-il, se montre fort large pour les pensions qu'il fait à son premier médecin, et donne de bons emplois à sa famille. Les princes ont des médecins attachés à leur personne... D'autres ont la clientèle des couvents de filles ou d'hommes, ce qui leur donne du pain ; d'autres possèdent celles des paroisses ou ont recours à d'autres expédients du même genre ; mais tout cela ne vaut pas grand'chose, et est d'un mince encouragement pour la faculté <sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> Lister, *Voyage à Paris*, p. 213, 214.



En province, c'est bien pis, même au dix-huitième siècle. « L'exercice de la médecine, dit un docteur anglais en 1786, ne procure ni honneurs ni profit ; les honoraires sont misérables, et sauf à Paris, la profession est dépréciée<sup>1</sup>. » Un autre Anglais consulte le premier médecin de Saint-Omer. C'est un homme habillé de noir, qui paraît distingué et instruit, avec l'apparence d'un gentleman. Après avoir entendu sa consultation, l'Anglais lui donne 25 sous, et le médecin lui fait un grand salut, d'un air très satisfait<sup>2</sup>. Et notez que c'est un étranger qui paie et qu'un étranger doit payer plus cher. A Tournon, en 1756, les visites de médecin coûtent dix sous<sup>3</sup>.

Ce qui nuit aux médecins, c'est la concurrence qu'ils se font entre eux ; c'est celle des chirurgiens et des empiriques. A Nîmes, dès la fin du seizième siècle, on constate qu'ils laissent un patrimoine inférieur à celui qu'ils ont reçu<sup>4</sup> ; cent ans plus tard,

<sup>1</sup> Townsend, *A Journey through Spain... and Remarks in passing through a part of France*, 1792, t. I, p. 50.

<sup>2</sup> *Observations in a Journey to Paris*, 1778, t. I, p. 52.

<sup>3</sup> A. M. Bergeron, pour 12 visites... 6<sup>l</sup>. Livre de raison de P. E. Bienvenu. — Je vois cependant les héritiers d'un élu et ceux d'un receveur des gabelles payer les premiers au médecin 300<sup>l</sup>, les seconds au médecin et au chirurgien, 1,040<sup>l</sup> (Arch. jud. Aube, n° 1156), mais j'ignore combien de temps ils ont soigné leurs malades. On était parfois peu pressé de payer son médecin. On s'acquitte envers le médecin du frère de Grosley 12 ans après la mort du malade, et on doit à ce médecin 12<sup>l</sup>. (*Le frère de Grosley et ses enfants*, p. 5.)

<sup>4</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 160 et suiv.



leur prestige avait partout diminué. Faut-il attribuer cette défaveur « à l'intrusion et à la hardiesse des charlatans, des femmes et des moines », qui se mêlaient de guérir<sup>1</sup>? Leur esprit systématique, leur rage de saigner et de purger à outrance, leur avaient-ils aliéné les esprits éclairés, comme madame de Sévigné, par exemple<sup>2</sup>? Les vives attaques dirigées contre eux par Molière avaient-elles porté coup? Toujours est-il que dans certaines villes de province, au dix-huitième siècle, on ne trouve plus de médecins, et que les municipalités sont obligées d'offrir des primes et des pensions à ceux qui voudront venir s'y fixer<sup>3</sup>.

A la veille de la Révolution, la situation des médecins se releva à Paris. On fait l'éloge de leur science<sup>4</sup>. Ils s'enrichissent, comme Dumoulin, qui meurt à 92 ans, en 1755, seigneur de Villejuif et possesseur de 100,000<sup>1</sup> de rentes. Tronchin, vers la même époque, reçoit un louis par consultation<sup>5</sup>. Le médecin s'était transformé. Il n'était plus question de Tomès et de Desfonandrès faisant leurs courses à cheval ou sur une mule; le carrosse remplaçait la mon-

<sup>1</sup> Lister, p. 213.

<sup>2</sup> Lettre du 25 sept. 1672, 10 fév. 1672, 13 fév. 1688. — Dr Druhen, *la Médecine et les Médecins au temps de Molière. Mém. de l'Académie de Besançon*, 1883, p. 3 à 16.

<sup>3</sup> Voir *La Ville sous l'ancien régime*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 215.

<sup>4</sup> Pluche, *le Spectacle de la nature*, t. VII, p. 491 à 496.

<sup>5</sup> Barbier, *Journal*, t. VI, p. 148, 295. — Deux des fils de Tronchin furent fermiers-généraux. (A. Vitu, *la Maison mortuaire de Molière*, p. 239).

ture<sup>1</sup>. La robe avait été abandonnée. L'habit noir et la perruque à trois marteaux<sup>2</sup> avaient encore l'aspect quelque peu doctoral, et le costume, selon M<sup>me</sup> Roland<sup>3</sup>, n'avait rien de séduisant aux yeux d'une jeune personne. Beaucoup de médecins cependant savaient plaire aux femmes, qui avaient en eux une confiance tendre et soumise<sup>4</sup>. C'étaient de « jeunes agréables, parlant de toute autre chose que de médecine, souriant, étendant une main blanche<sup>5</sup>... » Comme il y a des modes en médecine comme en toutes choses, il était beaucoup moins question de la saignée<sup>6</sup>, et sous Louis XVI, un grand nombre de docteurs s'occupaient d'hygiène, de philosophie, de statistique et de politique<sup>7</sup> plus encore que de thérapeutique.

## II.

Comme les médecins, les apothicaires atteignirent leur apogée au commencement du dix-septième siècle. Ils avaient les mêmes clients, et s'entendaient

<sup>1</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, VI, 329. — Voir le carrosse de Tronchin, le XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 285.

<sup>2</sup> A. Puech, *Mém. de l'Académie du Gard*, 1877, p. 775.

<sup>3</sup> *Mémoires*, éd. Barrière, p. 137.

<sup>4</sup> A. de Gallier, *la Vie de province*, p. 74 à 77. — Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*.

<sup>5</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, t. VI, p. 329.

<sup>6</sup> Id., t. IX, p. 150.

<sup>7</sup> Tel était Roland de la Platière, qui sollicitait, en 1784, des lettres de noblesse. (M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 200. — A. de Gallier, p. 76.)

pour en tirer profit, lorsqu'ils ne marchaient pas sur les brisées des médecins en donnant des consultations et en faisant des visites<sup>1</sup>. Soudain, la guerre éclata entre eux à Paris, et les médecins battirent en brèche leurs adversaires, en démontrant l'inutilité de leur industrie. Ils firent publier sous le titre du *Médecin charitable* un livre « enseignant la manière de faire et préparer en sa maison, avec facilité et à peu de frais des remèdes propres à chaque maladie ; » et ils ne manquèrent pas d'ajouter qu'il fallait les faire préparer « suivant l'avis du médecin ». Longtemps après l'apparition de ce livre, Guy Patin écrivait à un de ses confrères de province : « Pour réprimer les prétentions des apothicaires, faites-les souvenir du *Médecin charitable* avec lequel nous avons ruiné les apothicaires de Paris. Faites-leur entendre qu'il y a chez les épiciers de la casse, du séné, de la rhubarbe et du sirop de roses pâles, avec lesquels remèdes nous nous passons d'eux et les avons rendus si ridicules qu'on ne les veut point voir dans les maisons... Il n'est, Dieu merci, plus ici question de bizourd, ni d'eaux cordiales... ni de juleps cordiaux, ni de perles en quelques maladies que ce soit. Le peuple est détrompé de ces bagatelles et de plusieurs autres<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Dr A. Puech, *Mém. de l'Académie du Gard*, 1876, p. 811.

<sup>2</sup> *Lettre de M. Guy Patin*, t. I, p. 46. — On croyait pourtant à l'or potable et à bien d'autres remèdes plus ou moins extraordinaires. (Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. III, p. 135 ; t. IV, p. 249, etc.)



Est-ce bien certain ? Et du temps du *Malade imaginaire*, comme auparavant, comme depuis, les notes ou parties d'apothicaire ne contenaient-elles pas bien des bagatelles du genre de celles dont parlait Patin ? On sait qu'il était d'usage d'en réduire le montant de moitié. Mais même alors, l'apothicaire n'était pas ce personnage grotesque, armé d'un instrument malséant, dont parlent les comédies. Cet instrument, il en confie d'ordinaire le maniement à ses garçons. Pour lui, c'est un marchand important ; et nous avons fait connaître plus haut l'aspect et le mobilier de sa boutique<sup>1</sup>. Le trisaïeul de La Bruyère était apothicaire dans la rue Saint-Denis ; c'était un des marchands les plus riches de cette rue, et il possédait plusieurs domaines et une seigneurie en province<sup>2</sup>. On accusait bien les apothicaires, sous Louis XIII, de ne mettre dans leurs ingrédients que les mauvaises herbes qu'on raclait dans les jardins. Mais on disait : « Les apothicaires s'enrichissent. Le fils de l'un d'eux a acheté un office de 8,000 écus. Plusieurs font leurs enfants conseillers de la cour ; MM. du parlement de Paris ne veulent les recevoir, à cause de la qualité... mais ils se font recevoir au parlement de Bretagne le plus proprement du monde<sup>3</sup>. » Ajoutons qu'ils mariaient

<sup>1</sup> Voir plus haut, p. 49 à 51.

<sup>2</sup> Servois, *Notice sur la Bruyère*, p. xxiii.

<sup>3</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, p. 104. — Puget, trésorier de l'Épargne, était fils d'un apothicaire de Toulouse. (Tallemant des Réaux, t. V,

parfois leurs filles à des médecins et que leurs fils devenaient aussi médecins<sup>1</sup>. On peut en rencontrer un, comme Jean Poisson, qui était qualifié de seigneur de Souzy. Il est vrai que Poisson était un des quatre apothicaires du corps de Louis XIV<sup>2</sup>.

Les apothicaires, qui se qualifiaient aussi de pharmaciens, conservèrent toujours une sorte de situation mixte entre les marchands et les savants, à cause de leur science réelle ou présumée. N'était pas reçu qui voulait dans leur corporation<sup>3</sup>. Il fallait passer des examens devant les gardes de la communauté, qui faisaient faire plusieurs manipulations devant leurs yeux<sup>4</sup>. Plusieurs d'entre eux étaient des chimistes distingués, comme Henry de Rouvière, dont le laboratoire et le cabinet étaient renommés<sup>5</sup>. Les apothicaires, qu'on appelait les cuisiniers des médecins, finirent par se reconcilier avec eux; tous deux trouvèrent plus d'avantage à s'unir qu'à se quereller. Les

p. 77.) — Le fils du bisaïeul de La Bruyère acheta une charge de lieutenant civil qui valait 15,000<sup>l</sup> en 1596. (Servois, p. xxiv.) — Un médecin envoie trois de ses fils à l'école militaire de Sorrèze (*Mém. pour le sieur Gouel*, 1778.)

<sup>1</sup> *Ménagiana*, I, 281. — *Un Apothicaire de province sous Louis XIII.*

<sup>2</sup> Jal, *Dictionnaire*, p. 1014.

<sup>3</sup> La profession d'apothicaire fut libre à Nîmes jusqu'en 1574. (D<sup>r</sup> A. Puech, *les Pharmaciens d'autrefois à Nîmes*, *Mém. Ac. Nîmes*, 1879, p. 283 à 285.)

<sup>4</sup> Imbert, *Revue des sociétés savantes*, 7<sup>e</sup> série, t. VI, p. 446.

<sup>5</sup> *Voyage du tour de la France*, par feu H. de Rouvière. Préface. 1713.

premiers formèrent à Paris un collège parmi lequel on remarquait d'anciens échevins, et plusieurs de ses membres, comme Cadet de Gassicourt et Baumé, firent partie de l'Académie des sciences.

### III.

Si la condition des médecins et des apothicaires ne s'améliora pas au dix-huitième siècle, il n'en fut pas de même de celle des chirurgiens. Ceux-ci, qui ne furent longtemps que des artisans, conquièrent en grande partie droit de cité dans la bonne bourgeoisie, au dix-huitième siècle, cherchent à secouer la suprématie des médecins, et préparent la révolution professionnelle, qui fera du médecin un chirurgien.

Au seizième siècle, si un chirurgien voulait être reçu médecin, il devait s'engager par-devant notaire à ne plus faire aucune opération; « car, disaient les statuts de la faculté, il convient de conserver pure et intacte la dignité du corps médical<sup>1</sup>. » Plus tard, cependant, on distinguait le chirurgien, qui avait étudié la médecine et avait le droit de porter la robe longue, du simple barbier-chirurgien. Celui-ci ne pouvait mettre à son enseigne qu'un bassin; le second

<sup>1</sup> Corlieu, *l'Ancienne Faculté de médecine de Paris*, p. 165.



avait le droit d'y mettre une boîte<sup>1</sup>. Puis, les uns et les autres furent réunis en une seule communauté, sous le patronage de saint Côme jusqu'en 1743, époque à laquelle les chirurgiens furent émancipés et placés en dehors de la corporation des barbiers<sup>2</sup>.

Tandis que le médecin a un cabinet, le chirurgien a une boutique. L'un donne des consultations, l'autre opère. Au dix-septième siècle, le chirurgien est toujours barbier. Une enseigne saillante annonce sa profession. Sa boutique peut être précédée d'une avance<sup>3</sup>. Un comptoir de chêne ou de noyer, quelques chaises de hêtre et des bancs de chêne en composent le mobilier. Les murs sont garnis de quelques morceaux de tapisserie de Rouen, de tableaux ou de gravures sans valeur. Un ou deux miroirs, bordés de bois noir, des plats de faïence ou d'étain « servant à barbier », une petite fontaine de cuivre, indiquent comme certaines enseignes que « céans on fait le poil. » Les ustensiles dont on se sert pour la chirurgie sont plus nombreux et ont plus de valeur; les bassins, les pots à onguents d'étain, les mortiers, les palettes d'airain y sont en assez grand nombre; les

<sup>1</sup> Furetière, I, 393. — Le barbier-chirurgien, *barbitonsor*, était assez considéré au moyen âge en Languedoc. (Dumas de Raully, *Mém. de Jacques Thuet, Bulletin de la Soc. archéologique de Tarn-et-Garonne*, XIII, 102.)

<sup>2</sup> Franklin, *Mém. de la société de l'histoire de Paris*, t. X, p. 152, 153.

<sup>3</sup> L'enseigne étant au-devant de ladite maison et l'avance de ladite boutique, prisé 60<sup>l</sup>. (Inv. de Jacques Andry, chirurgien, 1688.)

instruments de chirurgie sont serrés dans une armoire ou dans un cabinet-trousse ; ces instruments sont évalués, en 1688, chez un chirurgien de Troyes, à 200<sup>1</sup>. Un autre en 1713 a quelques menus outils en argent<sup>1</sup>. Un chirurgien de Saint-Denis, en 1737, possède plusieurs étuis pour mettre ses lancettes ou d'autres instruments, et il peut se vanter d'avoir « un bassin d'argent à barbe<sup>2</sup> ».

Les chirurgiens, dont j'ai rencontré l'inventaire, sont des petits bourgeois assez à l'aise. La chambre est tendue de tapisserie commune ; ils possèdent fréquemment leur maison<sup>3</sup> ; leur cave est garnie d'un certain nombre de pièces de vin<sup>4</sup>. Ils ont des armes, de l'argenterie<sup>5</sup> ; leurs femmes se parent de bijoux d'une valeur restreinte et de robes d'une certaine élé-

<sup>1</sup> Inv. de Pierre Lepied, 1652, Ant. Lepied. 1672; Babelin, 1664; Andry, 1688; Bricard, 1694; Maury 1704; Paris, 1706; N. Doriol, 1713. (Arch. jud. de l'Aube.)

<sup>2</sup> Inv. de Jean Montier. Arch. nationales, Z<sup>2</sup> 4121.

<sup>3</sup> Maison évaluée 1,200 en 1652... 1,800 en 1672. — Autre maison, 1713. — A Perpignan, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le chirurgien Moliner occupe une très petite maison à deux étages où il habite avec trois fils, dont deux docteurs en théologie, un docteur en médecine, trois filles, deux apprentis et une servante. (Charles de Ribbe, *Les Foyers d'autrefois. La Réforme sociale*, t. I, p. 275.)

<sup>4</sup> 7 muids de vin de Montgueux et de Bouranton. 70<sup>l</sup> (1672). — 4 feuilletes vin de pinot et un muids gouais 24<sup>l</sup> (1688). — 4 muids vin claret, 30<sup>l</sup> (1704). — Vin de Souigny, vin de tout raisin (1713).

<sup>5</sup> 6 couverts, 2 es. uières basses, 1 coquemard, 3 tasses d'argent, 341<sup>l</sup> (1672). — 1 esguière, 1 saleron, 2 escuelles, 2 seringues, etc., 238<sup>l</sup> (1713). — 4 timbales, 6 fourchettes, 110<sup>l</sup> (1737).

gance<sup>1</sup>. Enfin, quelques-uns d'entre eux ont des livres, mais en petit nombre<sup>2</sup>. Si les uns se trouvent dans la gêne et ont dû emprunter sur gages, d'autres ont pour débiteurs de nombreux clients « pour façons de poil, pansements et remèdes... »

Le chirurgien, il est vrai, rase rarement lui-même ; ses garçons, qualifiés de *fratres*, se chargent de cette besogne, tandis que le maître court toute la journée pour panser les malades et faire des saignées<sup>3</sup>. Et Dieu sait si l'on en fait au dix-septième siècle<sup>4</sup>. Les garçons sont éveillés par la maîtresse au point du jour, puis ils ouvrent la boutique ; ils vont faire des barbes en ville ou restent, tête nue, même par le froid, attendant la pratique dans la boutique. L'un d'eux raconte la triste existence qu'il mène. Il a été au collège ; mais ses parents l'en ont retiré faute d'argent. La nourriture qu'on lui donne l'exaspère. On déjeune à 10 heures ; mais les jeûnes sont nombreux. A 3 heures, le diner, le principal repas de la petite bourgeoisie. Une croûte flottante dans du bouillon clair comme de l'eau ; un morceau de bœuf salé ou ré-

<sup>1</sup> L'un d'eux a emprunté 100<sup>l</sup> sur gages d'un collier de perles. (Inv. 1672.)

<sup>2</sup> 45 livres latins ou français, in-12 et in-16, 10<sup>l</sup> (1688). — Livres de chirurgie, 5 v. 5 tomes de la Gazette de 1706 à 1709 (1737.)

<sup>3</sup> Ses visites sont encore moins chères que celles du médecin. Un chirurgien de Romilly reçoit, pour 36 visites, la somme de 6<sup>l</sup> en 1773. Un peu plus de 3 sous par visite ! (Arch. de l'Aube, E. 252.)

<sup>4</sup> Tholin, *Livre de raison des Daurée*, p. 31.



chauffé, sans graisse. Quelquefois, le dimanche, la moitié de l'os d'une éclanche. Pour le rassasier, le maître lui lit le précepte d'Hippocrate, précepte qui serait surtout utile les jours maigres, où les harengs sorets, les pois ou les navets alternent avec la merluche. Enfin, le soir, on se couche sans feu, et souvent l'on est réveillé la nuit par les clients<sup>1</sup>.

C'était la vie ordinaire du chirurgien, faite de labeur et d'économies nécessaires, que décrivait le garçon mécontent de son sort. Mais il y avait des chirurgiens de toute fortune et de toute science, depuis le chirurgien de village, plus ignorant et plus gêné souvent que celui des villes, depuis le dentiste qui opère en plein air et vend de l'orviétan<sup>2</sup>, jusqu'au chirurgien de Paris ou de la cour. Ce dernier, s'il a la bonne fortune d'opérer un prince, peut être récompensé royalement. Louis XIV donna à son chirurgien Félix 150,000<sup>1</sup> en une seule gratification, et l'anoblit, en le dispensant des frais de chancellerie<sup>3</sup>. Au siècle suivant, De la Martinière, premier chirurgien du roi, laisse 1,500,000<sup>1</sup> à ses héritiers<sup>4</sup>. A Paris, plus d'un chirurgien faisait fortune. On en

<sup>1</sup> *La peine et misère des garçons chirurgiens autrement appelés freres représentez dans un entretien joyeux et spirituel (?) d'un garçon chirurgien et d'un clerc*, 1715.

<sup>2</sup> A. Chevalier, *le Grand Thomas. Mém. de la société de l'histoire de Paris*, t. VII. — *Magasin pittoresque*, 1881, p. 339 à 344.

<sup>3</sup> Jal, p. 570.

<sup>4</sup> Nougaret, *Tableau mouvant de Paris*, t. I, p. 358.

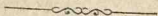
cite sous Louis XIII, qui donnent des offices de 15 à 16,000<sup>1</sup> à leurs fils, et dont les filles sont si élégantes, qu'il ne leur manque qu'un masque pour ressembler à des demoiselles. On se scandalise aussi de voir un fils de chirurgien, en manteau doublé de faveur de soie et en bas de soie, et l'on s'écrie, comme on le dira, avec plus de raison encore, cent ans plus tard : « Aujourd'hui, on ne cognoist plus rien aux habits : tout est permis pourvu que l'argent marche<sup>1</sup>. »

Il est certain que les fils de chirurgiens qui s'habillaient comme des gentilshommes étaient l'exception, puisqu'on s'en étonne et qu'on s'en scandalise. Leurs pères vivaient pour la plupart modestement, ajoutant dans les petites villes à leur industrie un petit assortiment d'apothicaire, et ne dédaignant pas le plat à barbe. C'est au milieu du dix-huitième siècle que les plus distingués d'entre eux le répudièrent hautement, formèrent des collèges spéciaux et osèrent pour la première fois rivaliser avec les médecins. D'importantes découvertes chirurgicales avaient eu lieu, et l'on pouvait dire déjà, que si la médecine restait stationnaire, la chirurgie faisait de sérieux progrès<sup>2</sup>. Elle participait au mouvement qui donnait aux scien-

<sup>1</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Janet, p. 105.

<sup>2</sup> A. Puech, *Mém. Ac. de Nîmes*, 1879, p. 791. — Le chirurgien dentiste se distingue alors du charlatan. Pierre Fauchard établit les règles de l'art dentaire. (*Magasin pittoresque*, 1881, p. 343, 344.)

ces d'application une prépondérance qu'elles n'avaient jamais eue; la médecine était un art, où il y avait souvent plus de spéculation et d'inspiration que de précision, et le médecin, pour conserver son autorité, sera bientôt obligé d'étudier et de pratiquer la chirurgie. Ceux qui l'avaient toujours pratiquée profitèrent de ces tendances, qui se manifestaient dès la fin du siècle dernier, pour voir grandir à la fois leur considération et leur fortune.





## CHAPITRE V.

### LES GENS DE LOI.

Comme celui des médecins, le prestige des autres gens de robe, hommes de loi ou d'église, diminua au dix-septième et surtout au dix-huitième siècle. Les membres du parlement jouèrent, il est vrai, un rôle applaudi dans ce dernier siècle; les avocats furent aussi, au moment de la Révolution, les organes les plus accrédités des revendications populaires. Mais il y avait moins d'hommes de loi et surtout moins de prêtres sous Louis XIV que sous Louis XII; sous Louis XVI, que sous Louis XIV<sup>1</sup>. A la fin de la féodalité surtout, beaucoup de gens se faisaient clercs ou légistes pour jouir des privilèges que ces titres leur conféraient; beaucoup de personnes recouraient aux tribunaux pour défendre leurs droits menacés par l'arbitraire seigneurial ou local. L'usage des procès fut général et malgré l'élévation des frais de

<sup>1</sup> Il y a à Châlon-sur-Saône 40 avocats au XV<sup>e</sup> siècle, 52 en 1655, 66 en 1670, 31 en 1787. (H. Beaune, *les Avocats d'autrefois. Un barreau de province, Bulletin de la Société d'économie sociale*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 15, 16.) — A Riom, il y a 70 procureurs, en 1742, 61 en 1784. (Ed. Everat, *la Sénéchaussée d'Auvergne*, p. 23.)

justice, il était bien peu de chefs de famille qui n'y recourût. Le métier d'homme de loi devint lucratif, et l'espèce en pullula, dans les villes comme dans les campagnes. Espèce nombreuse, variée dans ses classes et ses individus, ayant, comme les autres professions, ses degrés et sa hiérarchie, touchant à la noblesse par sa tête, au peuple par ses membres inférieurs, et s'étendant surtout dans toutes les classes de la bourgeoisie.

« Il y a dans la ville, disait La Bruyère, la grande et la petite robe, et la première se venge sur l'autre des dédains de la cour et des petites humiliations qu'elle y subit. De savoir quelles sont leurs limites, où la grande finit et où la petite commence, ce n'est pas une chose facile <sup>1</sup>... » Ces points de démarcation sont toujours malaisés à discerner dans l'ancienne société, quoique les classes y soient délimitées, les rangs indiqués, la hiérarchie réglée par des ordonnances. Nous voyons bien que dans cette hiérarchie les sergents ou les huissiers sont presque au niveau des artisans; que les procureurs s'élèvent un peu plus haut; que les notaires appartiennent à la bourgeoisie moyenne; que les avocats ont un peu plus de relief, et que les magistrats les priment tous. Et parmi les magistrats, il faut discerner ceux des juridictions inférieures, des bailliages et des parle-

<sup>1</sup> *Caractères*, Ed. Servois, t. I, p. 277.

ments. Un procureur au parlement s'estimera plus qu'un juge de chatellenie ou de bailliage secondaire. Il s'enrichira davantage, et l'argent, alors comme aujourd'hui, est souvent l'une des principales sources de la considération. Au dix-huitième siècle, on qualifiera d'honnêtes gens ceux qui auront un certain degré de fortune <sup>1</sup>.

Le désir d'assurer à leurs enfants une profession lucrative, en même temps qu'honorée, portait beaucoup de parents à leur faire embrasser la carrière judiciaire. « Beaucoup de gens de basse condition, dit Davity, mettent leurs enfants aux études, pour essayer d'en faire des pivots de leurs maisons et des arcs boutans du palais. » « Tous les marchands, dit un autre, mettent leurs enfants au Palais, pour les faire riches. » Mauvais calcul, il est vrai, pour certains d'eux. « Il y en a maintenant, fait-on observer, un si grand nombre, que les uns font mourir de faim les autres, et le plus heureux l'emporte sur son compagnon plutôt que le plus savant <sup>2</sup>. »

De là, la rapacité, la friponnerie, le mauvais renom des hommes de loi subalternes, sergents, huissiers, procureurs. Tout un petit monde de clercs, de praticiens, de gens d'affaires s'agite autour d'eux;

<sup>1</sup> Lettre de Deparcieux à Grosley, *Lettres inédites de Grosley et de quelques uns de ses amis*, p. 137.

<sup>2</sup> Davity, p. 90, 91. — *La Réformation de ce royaume*, 1623, Danjou, *Arch. curieuses*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 405.



souvent faméliques, ardents aux expédients, toujours prêts à la chicane. Les patrons eux-mêmes ne parviennent pas toujours, même à l'aide de la dot de leurs femmes, à payer leurs charges; chez eux l'on vit chichement; le tournebroche n'a guère de pratique, et l'éclanche du soir, après laquelle toute la maison s'attelle, reparaitra le lendemain sous forme de hachis<sup>1</sup>. Les clercs attendent parfois vainement les clients; ils passent la journée à bâyer aux corneilles, à jaser avec les voisins<sup>2</sup>. Aussi avec quel empressement ne saisit-on pas les premières affaires qui se présentent, avec quelle avidité réclame-t-on les frais qu'elles produisent! Ces frais sont parfois exorbitants. De là, la haine populaire contre les gens de loi subalternes; on les traite « d'instruments secrets de la douleur publique »; de « vautours engraisés du suc des pauvres gens<sup>3</sup>; » on les qualifie d'« oisifs cherchant à manger comme chenilles<sup>4</sup>, » et l'on dit des plus humbles d'entre eux :

De trois sergents pendez en deux,  
Le monde n'en sera que mieux.

Les sergents ou huissiers sont les plus besogneux

<sup>1</sup> Gherardi, *le Théâtre italien*, t. III, p. 62. *La Fille sçavante*, 1690.

<sup>2</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, p. 187.

<sup>3</sup> *La Désolation troyenne*, 1699, p. 6.

<sup>4</sup> O. Coquault, *Mémoires*, t. II, p. 460.

et les plus nombreux<sup>1</sup> des gens de loi. Le sergent royal, le plus important d'entre eux, habite d'ordinaire une petite maison, dans le genre de celles des artisans. Une chambre basse occupe la place de la boutique; elle sert à la fois de cuisine, de salle à manger et de parler. La chambre haute et les cabinets qui l'avoisinent sont consacrés au repos de la famille. Aucun de ceux dont nous avons rencontré l'inventaire ne dépasse un certain niveau d'aisance; il en est quelques-uns qui ont de l'argenterie dans leur coffre et du vin dans leur cave<sup>2</sup>. Leur métier est souvent rude et les expose à des expéditions qui ne sont pas sans périls; ils ont parfois chez eux un petit arsenal, comme ce sergent royal, qui possède, en 1688, trois fusils, trois mousquetons, un mousquet, trois paires de pistolets à fusil, un pistolet de poche, sans compter deux hallebardes et six épées<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> En 1734, il y avait 49 huissiers à Troyes; aujourd'hui il y en a 10, et la population a plus que doublé.

<sup>2</sup> Inv. de 1643. Cl. Brèon : 6 enfants, beaucoup d'armes, quelque argenterie, vinée et cuve. — Inv. de 1663. Brèon : c'est sans doute le fils du précédent. Son mobilier est modeste. Le sergent est en même temps drapier. — Inv. de 1676. Pierre Rigoley, partie de maison, cuve et 2 muids de vin. — Inv. de 1688. Jean Ledantey, 6 enfants, argenterie, 159<sup>l</sup>. Bijoux, 56<sup>l</sup>. Étain, 104<sup>l</sup> pesant; armes, 21<sup>l</sup>. Écurie, cave, 5 pièces de vin, 60<sup>l</sup>. Total de la fortune mobilière, 2,739<sup>l</sup> 17<sup>s</sup>. — Inv. de 1699. Desguerros; 3 enfants; mobilier estimé, 509<sup>l</sup>. — Inv. de 1733. Rabiet, armes, 27<sup>l</sup>, 2 muids et demi de vin; loyer 56<sup>l</sup> par an, etc. (Arch. jud. de l'Aube, n<sup>os</sup> 1135, 1117, 1105, 1202, 1201.)

<sup>3</sup> *L'Armement des nobles et des bourgeois dans la Champagne méridionale au XVII<sup>e</sup> siècle*, p. 9.



Il peut ainsi armer les recors, qui lui prêtent main forte, en cas de résistance. Des gentilshommes dressent en effet leur pont-levis à l'approche des huissiers, et l'on peut être exposé à tirer l'épée et à faire le coup de feu contre les serviteurs de ces gentilshommes. C'est ainsi que trente-trois huissiers, commandés par le lieutenant général du bailliage de Troyes, faillirent faire en 1672 le siège du château de Saint-Phal <sup>1</sup>. Le sergent, qui opérait souvent dans les campagnes, portait aussi le titre d'huissier à cheval. Au dix-huitième siècle, il rencontrait moins de résistance aux jugements qu'il était chargé de faire exécuter. Un huissier à cheval de Saint-Denis se contente en 1740, quand il va en campagne, d'une paire de pistolets de poche et d'une épée à poignée de fer noirci ou de cuivre à fil d'argent <sup>2</sup>.

Quelque précaire que soit souvent la condition de l'huissier, il se rattache au corps puissant de la magistrature, qui le couvre et le protège ; il dédaigne l'industrie, et croit son état plus relevé ; « le vil praticien », dont parle La Bruyère, du fond de son étude sombre et enfumée, se préfère au laboureur <sup>3</sup> ; il envoie ses fils au collège, et son ambition est de les voir atteindre à un rang plus élevé de la hiérarchie judiciaire. Pour lui, sa plus grande ambition est de

<sup>1</sup> *Le siège du château de Saint-Phal par trente-trois huissiers.*

<sup>2</sup> Inv. de Dominique Aubertin. Arch. nationales, Z<sup>2</sup> 4121.

<sup>3</sup> *Caractères*, II, 295.



devenir premier huissier audiencier ; j'en trouve un, en 1766, qui possède plusieurs maisons et de l'argenterie, comme un bourgeois à l'aise, et se prélassé dans sa chaise à porteur<sup>1</sup>.

Le procureur est mieux logé que l'huissier ; il habite d'ordinaire, dans le quartier des gens de loi ; il a plusieurs chambres garnies de tapisseries, de tableaux, d'armes<sup>2</sup>. Plus encore que les sergents, il a chez lui un petit arsenal. Pierre Gallois, en 1687, a dans son « estude » six fusils, deux arquebuses, six mousquets, un tambour, un drapeau, sans compter les pertuisanes, les hallebardes, les sabres, les épées, les pistolets. Il est sans doute officier de la milice bourgeoise ; on s' imagine difficilement des hommes de robe s'armant ainsi jusqu'aux dents. Sa bibliothèque est relativement moins bien fournie. Elle ne contient que quarante volumes estimés 25 livres, tandis que ses armes de tous genres valent près de 150 livres. Et Pierre Gallois n'est pas une exception. Les procureurs de son temps et de sa ville semblent tenir à étonner leurs clients par la quantité d'armes

<sup>1</sup> Inv. de 1766. Arch. jud. de l'Aube, n° 1087.

<sup>2</sup> Louis Clément, en 1688, a 7 fusils, 7 viels pistolets, 6 pertuisanes, etc., il a 24 tableaux de la vie de Moïse peints en huile sur bois, estimés 60<sup>l</sup> ; trois petits coffres d'écaïlle, de tortue, une épinette couverte de cuir rouge avec son pied. — Jean Bourguignat, en 1704, a aussi 5 épées, 2 grandes poires à poudre. — A Paris, les procureurs sont plus riches. « Ceux qui n'ont point de carrosse, dit Boursault, se plaignent de l'injustice de la fortune. » (*Lettres nouvelles*, p. 421.)

dont ils garnissent leur étude. Cependant, en 1704, un autre procureur la décore surtout d'une grande quantité de tableaux, d'un crucifix accompagné des portraits des quatre Pères de l'Église, enfin d'une suite assez complète de livres de droit, d'histoire, de théologie et de cuisine.

Les notaires paraissent être d'humeur plus pacifique que les procureurs ; ils ont moins d'armes et souvent plus d'argenterie. Ils ont aussi meilleure réputation ; si la comédie les tourne quelque peu en ridicule, elle ne les traite point de fripons comme les procureurs. Mercier même, dans un de ses drames, opposera le parfait notaire, probe et sensible, au procureur indélicat et sans conscience <sup>1</sup>. Les notaires ne sont pas mêlés, comme les procureurs, à la chicane, aux procès de mauvaise foi ; ils s'acquittent sans bruit des devoirs modestes et solides de leur charge. Cette charge a, selon les temps, les hommes et les localités, une valeur bien inégale. En 1593, à Nîmes, elle varie entre 15 et 100 écus. A Troyes, un notaire, en 1664, achète la sienne 1,100 livres. Sa femme, fille d'un cordonnier, lui apporte 1,400 livres de dot et une maison louée 38 livres <sup>2</sup>. Un autre, en 1670, occupera une

<sup>1</sup> *L'Indigent*, acte IV.

<sup>2</sup> Contrat de mariage de Moïse Semillard, notaire royal, fils d'un maître cirier. (Arch. de l'Aube, E. 1021.) — Arouet, père de Voltaire, achète une charge de notaire à Paris 10000 l. en 1676. (Beaune, *Voltaire au collège*, p. xxix).



assez grande maison, où tout annoncera l'aisance, notamment la quantité de l'argenterie et les tableaux qui garnissent les chambres<sup>1</sup>. A Angers, cent ans plus tard, les charges seront estimées de 3 à 10,000 livres<sup>2</sup>. Elles ne pouvaient entrer en comparaison avec celles des notaires de Paris, qui alors comme aujourd'hui avaient une valeur bien supérieure à celle des études de province, qu'on qualifiait aussi à une certaine époque de boutiques<sup>3</sup>. En 1707, Maître de St-George épouse la fille de son prédécesseur et paie sa charge 58,000 livres. Lorsque sa femme mourut en 1724, la communauté avec une mise de fonds de 10,500 livres s'élevait à plus de 40,000 écus, et le notaire donnait 130,000 livres de dot à sa fille unique en 1734<sup>4</sup>. L'avocat Barbier nous parle de la banqueroute d'un autre notaire, qui avait eu 400,000 livres de patrimoine et qui pouvait gagner 40,000 livres par an<sup>5</sup>. A la veille de la Révolution, Mercier attestera leur importance croissante, en disant : « La charge des notaires est d'une cherté effroyable; elle passe 100,000 écus. Au bout de sept ou huit

<sup>1</sup> Inv. d'Edme Balduc. Arch. jud. de l'Aube, n° 1670.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, I, 136, 137. — A Nogent-sur-Seine, en 1763, une charge est vendue 5,500<sup>l</sup>. (Arch. de l'Aube, A. I, 86.)

<sup>3</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 208. — Inv. de 1670, Troyes.

<sup>4</sup> *Mémoire pour maître de S. Georges, ancien notaire au Châtelet*, 1758, in-4°.

<sup>5</sup> *Journal*, t. III, p. 497.



ans, ils *ont fait leurs orges*, c'est-à-dire qu'ils se retirent<sup>1</sup>. »

Les avocats sont souvent moins riches ; mais ils s'estiment et on les estime davantage. Ils ont fait des études plus complètes que les autres gens de loi ; ils ont plus de diplômes. L'outil qui sert à leur profession est le plus noble de tous, c'est la parole. Ils donnent des consultations, ils rédigent des mémoires, ils défendent le faible et l'opprimé. On les considère plus que les autres gens de loi. L'idéal du bourgeois est d'avoir un fils avocat<sup>2</sup>. Avocat au parlement, c'est un titre dont on se pare, même s'il ne rapporte rien ; on en est fier, à Paris comme en province<sup>3</sup>. Un avocat répliquera vivement à un premier président, qui lui reprochera de manquer, à l'audience, au respect dû à une cour qui avait reçu son fils sur ses bancs. « Monsieur le Premier, si mon fils eût été homme à se tenir debout, je ne l'aurais pas fait asseoir<sup>4</sup>. » Le titre d'avocat en effet met ceux qui le portent presque de pair avec les magistrats ; leur banc, au parlement de Paris, est semé de fleurs de lis, comme celui des conseillers ; comme eux, ils portent

<sup>1</sup> *Tableau de Paris*, t. VIII, p. 197.

<sup>2</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 119.

<sup>3</sup> Nos avocats sont aussi fiers que ceux de Paris, écrit de Villefranche M<sup>me</sup> Roland. (*Mémoires*, éd. Barrière, p. 215.)

<sup>4</sup> *Souvenirs de M. Berryer*, chapitre V. Ce fils était M. de Laverdy, qui prouva du moins qu'il savait marcher, car il devint contrôleur général des finances.

l'hermine<sup>1</sup>. Quelques-uns même ont refusé d'acheter des charges de magistrature ; on en cite qui sont de vieille noblesse ou qui acquièrent les privilèges de la noblesse par l'exercice même de leur profession<sup>2</sup>. Profession surtout estimée à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, où elle était considérée comme « l'eschelle où l'on montait aux plus grands états. » Les fils y succédaient rarement aux pères ; mais, disait un avocat provençal en 1721, cela vient surtout « de ce que le père gagnant au barreau achète au fils une charge de conseiller et que le fils du conseiller se fait président. Les hommes, ajoute-t-il, sont des écureuils qui toujours montent et grimpent<sup>3</sup>. »

Les honoraires des avocats étaient très variables. Pour les grands avocats de Paris, ils pouvaient être considérables<sup>4</sup>. L'un d'eux reçut d'une cliente recon-

<sup>1</sup> Bertin, *Les Mariages dans l'ancienne société française*, p. 420, d'après Tallemant des Réaux.

<sup>2</sup> A Lyon, par exemple. (*Corresp. entre Boileau et Brossette*, p. 43.) — *Avocats et médecins de Lyon attaqués pour avoir pris le titre de noble. Causes célèbres et intéressantes*, t. XVI, p. 72 à 250. On trouve dans cet article de nombreuses anecdotes sur les avocats. — Brillon, *Dict. des arrêts*, t. I, p. 363.

<sup>3</sup> Charles de Ribbe, *l'Ancien Barreau du parlement de Provence*, 1861, p. 115, 113, 27, 111. — Théodore Froment, *l'Éloquence et le barreau dans la première moitié du seizième siècle*. — De Verneilh, *le Correspondant*, t. CXIV, p. 28, 29. — H. Beaune, *les Avocats d'autrefois, un barreau de province. Bulletin de la Société d'économie sociale*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 16.

<sup>4</sup> On s'en plaignait en 1623. « Vous voyez de petits advocasseaux



naissante un carrosse à deux chevaux et un contrat de rente viagère de 4,000<sup>1</sup> pour subvenir à leur entretien<sup>1</sup>. En province, on les paie en nature ou en cadeaux. Un bourgeois de Tournon donne à son avocat un habit de drap d'Elbeuf et une veste de satin, qui valent 75 livres<sup>2</sup>. Un bourgeois de Fougères envoie des chapons à son avocat comme à son procureur, et leur paie souvent à diner ; c'est assez juste, car dans ce pays les honoraires pour une consultation ne sont que de 12 sous 6 deniers et de 25 sous<sup>3</sup>.

Il y avait, il est vrai, des avocats qui ne cherchaient pas à s'enrichir, des avocats petits-maitres, plaidant le matin au palais en cheveux assez courts, le soir cajolant les dames en belle perruque blonde ; des avocats sans cause, avares et quelque peu ridicules, comme ceux que nous montre Furetière, dans son *Roman bourgeois*<sup>4</sup>. Il se peut qu'il y ait eu des

qui depuis dix ans sont devenus des millors parce qu'ils ont un escu par heure de consultation et 50 escus pour plaider une cause. (*La Réformation de ce royaume*. Danjou, *Arch. curieuses*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 403.)

<sup>1</sup> *Souvenirs de M. Berryer*, ch. VIII.

<sup>2</sup> *Journal de raison de P. E. Bienvenu*, manuscrit communiqué par M. P. Le Blanc.

<sup>3</sup> Vers 1650. *Journal de Guillaume Langelier*, publié par E. Frain, p. 28, 30. — J'ai envoyé deux quartauts de vin de Champagne à votre avocat, dit un personnage de Destouches. (*L'Obstacle imprévu*, 1717, act. I, sc. V.)

<sup>4</sup> Édit. Colombey, p. 32, 33, 116 à 120. — Un personnage des *Caquets de l'accouchée* dit : nous avons un fils avocat qui ressemble ces lapins que mettent les marchands sur leurs boutiques, car il ne sert que de monstre... (p. 187).



avocats fripons comme Patelin, ou grotesques comme le Ragotin du *Roman comique*. Il se peut qu'on en ait rencontré au dix-huitième siècle du genre de celui que Smollett consulta à Boulogne, et qui était à la fois crasseux, courtois, solennel et frivole<sup>1</sup>. Le véritable avocat était sérieux et laborieux. Il passait une grande partie de son temps, à côté de ses livres, dans son cabinet qualifié aussi d'étude, où l'on pouvait voir, comme chez l'avocat Antoine Aubert, de Troyes, les signes de sa foi religieuse et politique, un tableau représentant la Résurrection, placé au-dessus de la cheminée, et un portrait du roi<sup>2</sup>.

L'avocat, d'ordinaire, jouit de quelque patrimoine; c'est le fils aîné d'un homme de loi, le fils cadet d'un riche marchand. Les études de droit sont longues, et le cabinet d'un avocat n'a pas une clientèle attirée, comme une étude de notaire. Les débuts sont souvent difficiles; le jeune avocat Hua se félicite de ce que son cabinet lui a rapporté 1,500<sup>1</sup> la première année. Ce cabinet, c'était sa chambre, et il la payait 130<sup>1</sup> par an. Le costume était plus coûteux, et si le noir était d'obligation pour l'avocat comme pour les gens de loi, il ne pouvait guère sortir sans un habit de soie ou de satin, suivant la saison<sup>3</sup>.

Les charges d'avocat aux conseils étaient vénales;

<sup>1</sup> *Travels through France*, t. I, p. 20, 21.

<sup>2</sup> Inventaire de 1696, Arch. jud. Aube, n° 1127.

<sup>3</sup> Hua, *Mémoires d'un avocat au parlement de Paris*, 1872, p. 25.

mais un jeune homme intelligent pouvait en trouver à crédit. Danton n'avait pas encore payé, à l'époque de son mariage, les 72,000<sup>1</sup> que valait la charge qu'il avait achetée<sup>1</sup>. A bien meilleur compte, on pouvait acquérir en province une charge importante de magistrature, qui rapportait moins<sup>2</sup>, mais qui mettait son titulaire au premier rang de la cité.

Les magistrats sont, en effet, à la tête de la bourgeoisie, même lorsque par l'acquisition d'une charge de secrétaire du roi ou par une autre cause, ils font partie de la noblesse. En tous cas, ils la fréquentent, et même s'allient avec elle. Leur installation a toujours une certaine apparence de dignité. Elle diffère selon leur rang et leur fortune. Sous Louis XIV, un lieutenant général du bailliage de Troyes aura un vaste hôtel, richement meublé; quand il sort à cheval, il est accompagné d'un valet également à cheval, et, dans les jours de cérémonie, on peut le voir dans un carrosse à quatre glaces, garni de velours violet et aurore, et traîné par quatre chevaux<sup>3</sup>. Le train d'un simple conseiller est plus modeste; il n'aura qu'un vieux cheval et une chaise roulante, en état plus ou moins bon. En ville, le magistrat, porte d'ordi-

<sup>1</sup> Robinet, *Danton, Mémoire sur sa vie privée*, p. 198. — Émile Bos, *Les Avocats aux conseils du roi*, p. 425, 515.

<sup>2</sup> A Nogent-sur-Seine, la charge de procureur du roi est vendue 5,180<sup>1</sup> en 1750, 4,000 en 1703; à Bar-sur-Seine, elle vaut 3,543 en 1777. (Arch. de l'Aube, A. t. I, p. 86.)

<sup>3</sup> Inv. de Guillaume de Chavaudon, 1682. Arch. jud. de l'Aube, n° 1137.



naire un costume noir ou de couleur sombre<sup>1</sup>, si sa femme ne se refuse pas les étoffes chatoyantes et voyantes, que portent les dames nobles. On n'admet pas qu'il paraisse en public sans manteau et en épée, et le chancelier de Pontchartrain fera tancer, par le procureur général de la cour des comptes de Dôle, plusieurs membres de cette cour qui se permettaient de porter « des habits très indécents et fort peu convenables à leur caractère<sup>2</sup> ».

L'intérieur de l'hôtel du magistrat peut être regardé comme le type des intérieurs de la haute bourgeoisie. Chambres à coucher au premier étage; au rez-de-chaussée, une ou deux salles et cabinet<sup>3</sup>. C'est dans ce cabinet qu'il reçoit les sollicitateurs et qu'il travaille. Pièce d'ordinaire assez simple, garnie de chaises de jonc, et que décorent quelques tableaux, entre autres le portrait du roi. Des livres sont rangés sur des rayons : cent, deux cents volumes in-folio ou in-octavo, traitant de religion et de jurisprudence

<sup>1</sup> Habits de drap et de crêpe noir (conseiller, 1694). — de drap noir etc., et de drap cannelle (cannelle, 1730). Robes de palais, de drap, de crépon, d'étamine noirs, etc. (Arch. jud. de l'Aube.)

<sup>2</sup> Depping, *Corresp. administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 342. — Les juges étaient alors si respectés, écrit en 1720 un avocat d'Aix, que ceux de leur connaissance se joignaient à eux pour les accompagner au palais et à l'église. (Ch. de Ribbe, *l'Ancien Barreau au Parlement de Provence*, p. 68.)

<sup>3</sup> Inv. de magistrats de 1656, 1674, 1689, 1704, 1705, 1720, 1727, 1730, 1731, 1741, 1745, 1761, 1779, etc. Arch. jud. de l'Aube, Arch. nationales.



pour la plupart ; s'il en est davantage, si le choix qui a présidé à leur réunion a été fait avec recherche et discernement, si l'on y trouve des livres rares et précieux, c'est que leur possesseur est en même temps un bibliophile.

Les magistrats étaient très nombreux, puisque les finances, les eaux et forêts, les traites foraines avaient leurs tribunaux comme la justice<sup>1</sup>. Les cours supérieures leur conféraient la noblesse, et désormais ils pouvaient se considérer comme en dehors du tiers état, quoique la noblesse d'épée affectât de les considérer comme des intrus<sup>2</sup>. Leur fortune les mettait hors de pair ; ils appartiennent désormais à l'aristocratie nobiliaire, dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Il fallait posséder un patrimoine important ou épouser une fille riche pour acheter une charge, à Paris ou ailleurs. Celle de président à mortier au parlement valait 500,000<sup>1</sup> au dix-septième siècle, celle de conseiller environ 100,000 livres<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Tocqueville en a compté 109 en 1750, dans une ville de moyenne importance, et 126 personnes chargées d'exécuter leurs arrêts. (*L'ancien régime et la Révolution*, p. 164.)

<sup>2</sup> La mère de l'abbé de Choisy, qui appartenait à une famille de conseillers d'État, disait à son fils : « Souvenez-vous que vous n'êtes qu'un bourgeois, et apprenez qu'en France on ne reconnaît qu'une noblesse, celle d'épée. » (Choisy, *Mémoires*, t. I, p. 23.)

<sup>3</sup> Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*. Valeurs d'offices sous Louis XIV, p. 197 à 206. — Bertin, p. 393. — Une charge de conseiller au parlement de Paris est estimée 90,000<sup>1</sup> en 1715 ; une charge de conseiller à la cour des aides 65,000<sup>1</sup> en 1725. (Arch. de l'Aube, sect. jud., n° 1220.) — D'Avenel, II, 321, 322.

Les charges en province avaient moins de valeur, quoiqu'il en coûtât toujours beaucoup pour acquérir les plus importantes d'entre elles. En 1677, la lieutenance générale du bailliage de Troyes est payée 83,000 liv. Le prix des offices variait suivant l'autorité qu'ils conféraient et les profits qu'on en tirait. Ils tendirent à baisser dans le cours du dix-huitième siècle<sup>1</sup>. C'était du reste une propriété comme une autre; comme pour une autre, on en annonçait la vente dans les affiches, ou bien il suffisait, si l'on voulait en acquérir, d'aller au palais demander à un commis le catalogue de celles qui étaient disponibles<sup>2</sup>; et comme ce genre de propriété pouvait conférer la noblesse et l'exemption de certaines charges, l'acquisition de ces offices était souvent un excellent placement, qui rapportait à la fois honneur et profit.

<sup>1</sup> En Auvergne surtout, les présidiaux sont délaissés. On n'en achète plus les charges. Les gages tombent à des taux ridicules, à 270, à 150, à 45<sup>l</sup> par an. Les épices mêmes se réduisent à rien. A Orléans, les juges n'en touchent que pour 12 ou 15<sup>l</sup> (Everat p. 56 à 59, 67.) — Déjà, en 1684, à Poitiers, les charges du présidial étaient descendues de 40,000 à 12,000<sup>l</sup>. (A. de Boislisle, *Corr. des contrôleurs généraux*, I, n° 58.) — En 1751, les charges de présidents à la cour des aides de Paris valaient 80,000<sup>l</sup> et en rapportaient 3,500; celles de conseillers 45,000 rapportant 1,500<sup>l</sup>. Celles de maîtres des requêtes valaient 120,000<sup>l</sup> et ne rapportaient rien. Il en était de même de celles de conseillers au parlement de Paris qui étaient tombées à 42,000. On ne gagnait quelque chose qu'au bout de vingt ans de service dans les chambres. Au Châtelet, les charges de conseillers descendent de 30,000 à 5,000. (Barbier, *Journal*, V, 78 à 80.)

<sup>2</sup> *La publicité à Troyes il y a cent ans*, p. 5, 6. — Brillon, *le Théophraste moderne*, 1700, p. 324.



Ce placement ne donne pas toujours de gros intérêts. Selon les uns, il ne fournit à la plupart des titulaires qu'un revenu modique; c'est la considération plutôt que l'argent que recherche l'acquéreur de la charge<sup>1</sup>. Sauf les conseillers rapporteurs, qui touchaient parfois des épices d'une valeur assez haute<sup>2</sup>, la plupart des magistrats reçoivent de modiques honoraires. On ne se plaint pas en général de leur vénalité; on pouvait, d'après un ancien usage, faire des présents à leurs secrétaires pour hâter l'expédition des affaires<sup>3</sup>; un romancier pouvait montrer, sous Louis XIII, dans une charmante scène de comédie, comment un juge savait concilier à la fois sa dignité et sa vénalité, repoussant hautement des dons qu'il accepte tout bas<sup>4</sup>. Plus tard des scènes de ce genre auraient été tout à fait exceptionnelles. On n'aimait pas toujours les magistrats; il y avait assez de plaideurs condamnés pour les maudire; et cependant si l'on se plaint de leur morgue, de leur manque de discernement, on ne les taxe point d'ordinaire d'improbité.

Au contraire, cette magistrature, sévère d'allure,

<sup>1</sup> Ch. De Ribbe, *les Familles et la société*, p. 405, 406. — Taine, *la Révolution*, III, 418. — Voir plus haut, note I de la page 143.

<sup>2</sup> Bertin, p. 395. — Depping, *Corresp. adm.*, t. II, p. 438.

<sup>3</sup> Un personnage de Dancourt dit : J'ai remis 50 pistoles dans la main du secrétaire du rapporteur. (*L'obstacle imprévu*, act. I, sc. iv.)

<sup>4</sup> *La vraie histoire comique de Francion*, par Ch. Sorel, éd. 1646, p. 165 à 169.



souvent rigide, se présente encore à nos yeux comme le type le plus élevé de l'honnêteté publique et privée dans les deux derniers siècles. Elle a sans doute un décorum, un vernis extérieur qui en impose ; elle peut avoir ses défauts, peut-être un peu ses ridicules ; mais il n'est rien de si estimable que ces familles de magistrats, chez qui la sagesse, le travail et la probité sont héréditaires comme les charges de judicature. Elles sont l'élite de la bourgeoisie ; surtout en province, elles en ont conservé les qualités maîtresses ; elles exercent autour d'elles une influence véritable parce qu'elles la méritent. C'est en vain que la noblesse les dédaigne<sup>1</sup> ; elle est bien forcée de reconnaître leur autorité, et les fureurs éloquentes et presque comiques qu'inspire à Saint-Simon le pouvoir des gens de robe ne servent qu'à démontrer quelle place ils tiennent désormais dans l'État et dans la société. Vienne un procès, et les gentilshommes les plus huppés iront, comme ceux dont parle Perrin Dandin, se morfondre dans la cour du juge, « à souffler dans leurs doigts, le manteau sur le nez ou la main dans la poche<sup>2</sup>. » Et la comtesse d'Escarbagnas, avec toutes ses prétentions nobiliaires, dira en parlant d'un receveur des tailles et d'un conseiller :

<sup>1</sup> D'Avenel, t. II, p. 128.

<sup>2</sup> Racine, *Les Plaideurs*, acte I, sc. iv. — Le conseiller Portail parlait aux gens par la lucarne de son grenier dont il avait fait son cabinet. (Bertin, p. 386, d'après Tallemant.)

« Ce sont gens qu'on ménage en province par le besoin qu'on en peut avoir <sup>1</sup>. »

Noblesse et magistrature ont, du reste, joué un grand et noble rôle dans le passé de la France, qui a été longtemps, comme l'a bien dit Mignet, une monarchie militaire et judiciaire, formée par l'épée, réglée par le droit. « A côté d'une classe qui a exalté dans notre nation le sentiment de l'honneur, ajoute-t-il, il s'en est élevé de bonne heure une autre qui lui a inspiré le sentiment de la justice, et si la première a entretenu parmi nous les habitudes de bravoure, l'élégance des mœurs, les délicatesses de l'esprit, l'amour des choses nobles et grandes, la seconde y a fait naître et prévaloir le goût de l'ordre, l'habitude du travail, le respect de l'équité, le pouvoir de l'intelligence<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Molière, *la Comtesse d'Escarbagnas*, sc. XI. — C'est ainsi qu'on traitera de monseigneur les intendants, parce qu'ils ne répondent pas aux lettres où ils ne sont pas qualifiés de la sorte. (Everat, p. 85.)

<sup>2</sup> Mignet, *Notice sur le comte Siméon. Notices historiques*, t. II, p. 4.



## CHAPITRE VI.

LES

### FONCTIONNAIRES ET LES RENTIERS.

Autour des magistrats de l'ordre judiciaire, se groupent des fonctionnaires, qui sont propriétaires de leurs charges et qui font partie de l'aristocratie bourgeoise ; celle-ci se distingue particulièrement par ses titres, souvent plus honorifiques qu'effectifs. De nombreuses fonctions avaient été créées, pas toujours parce qu'elles étaient utiles ou nécessaires, mais parce que leur création avait été une opération lucrative pour l'État. Excellente occasion pour les bourgeois, qui avaient quelques fonds à placer, d'acquérir de la considération à peu de frais, et de s'élever au premier rang de leur classe, sans contracter des obligations bien sérieuses. Combien d'entre eux auraient pu parler de leurs charges, comme cet entreposeur de tabacs d'Autun, qui qualifiait la sienne de « place honnête dont une servante pouvait remplir les détails et qui ne demandait que quatre ou cinq heures par mois pour former les états <sup>1</sup> » ! Aussi ne se bornait-on pas à remplir une

<sup>1</sup> Cromelin de Saint-Quentin, *Mémoires*. — *Mémoires de la Société*



seule de ces places; on en possédait souvent deux ou trois, dont les revenus cumulés et acquis sans grande peine assuraient une modeste aisance <sup>1</sup>.

La vanité était d'accord avec l'intérêt pour faire rechercher ces offices et les titres qu'ils conféraient. Les femmes elles-mêmes, en province, aimaient à se parer des titres de leurs maris. Elles se qualifiaient de madame la présidente, de madame la lieutenant. Sedaine fait dire à une femme de bon sens, dont le mari est

Modeste possesseur de trois charges très minces,  
 Lieutenant d'un bailli, de plus garde marteau,  
 Et jadis assesseur, et pilier de barreau :  
 — Je crois qu'on ne doit pas être orgueilleuse et fière  
 Pour des places qui n'ont qu'un médiocre prix <sup>2</sup>.  
 Hélas! Si vous saviez comment on rit à Paris  
 De tout cela <sup>3</sup>!...

*éduenne*, VI, 420. — Marmontel raconte que son beau-frère avait obtenu l'entrepôt des tabacs de Chinon, qui rapportait 100 louis. Comme Cromelin, il regardait l'emploi comme facile et simple. Le receveur des traites de Saumur ne touchait que 1,200<sup>l</sup> pour un travail d'un détail infini. (*Mémoires*, p. 274.)

<sup>1</sup> Un receveur du sceau de la chancellerie de Laon est en même temps greffier d'appareux de la ville et procureur près le grenier à sel. Ces trois charges réunies valent 15,400<sup>l</sup> et lui rapportent de 1,020 à 1,030<sup>l</sup>. (A. Comber, *Un livre de raison laonnais*, 1774-1824, p. 27, 28.)

<sup>2</sup> Dans les petites villes on les achète à bon compte. Pour être élu, de 1750 à 1780, il en coûte 5,000 ou 3,400<sup>l</sup>; procureur du roi au baillage ou au grenier à sel, 4,000<sup>l</sup>; lieutenant particulier, 3,500; notaire royal, 5,500 ou 1,200; maire, 2,512<sup>l</sup>; garde-marteau, 1,200. Parfois les charges montent : un greffier vend 21,000 fr. une charge qui lui revenait à 5,000. (Arch. de l'Aube, A. I. 86.)

<sup>3</sup> Sedaine, *les Femmes vengées*, opéra-comique, 1775, acte I, sc. II.

Mais on ne riait pas, même à Paris, de tous les offices. En première ligne étaient les magistrats des cours financières, les maîtres des comptes, les conseillers à la cour des aides, les trésoriers de France, les élus. Nous avons vu que les trésoriers de France n'étaient pas même astreints à la résidence, lorsqu'ils s'appelaient Racine et La Bruyère. D'autres demeuraient dans une ville de la province, mais non dans la ville où était le siège de leur bureau<sup>1</sup>. Beaucoup de ces places réalisaient pour leurs titulaires l'accord si souvent désiré de la tranquillité et de la dignité. On était propriétaire de sa place comme d'un petit fief; on en tirait des profits modérés comme d'une ferme; on la transmettait à ses enfants; on la partageait même entre eux<sup>2</sup>, et si elle paraissait trop assujettissante ou trop peu honorifique, on la louait ou on la mettait en vente. Il suffisait de le faire annoncer dans les *affiches* du chef-lieu de la province, et quand on trouvait un acquéreur, de le faire agréer par ses supérieurs. Car si les charges étaient vénales, elles n'étaient pas accessibles à tous; il y avait des acheteurs de charges qui ne pouvaient se faire admettre à les exercer; il fallait des garanties de capa-

<sup>1</sup> Ainsi Henry Tassin, trésorier de France à Châlons, décédé célibataire à Troyes en 1726. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1165). — D'Avenel, t. II, p. 322.)

<sup>2</sup> On en trafiquait; on les revend. Un spéculateur de ce genre a 150 présidences dans le ressort de Paris, un autre 900 charges de visiteurs des cuirs (D'Avenel, t. II, p. 323, 324.)

cité et de moralité que le premier venu n'était pas à même de présenter. Il en résultait que les titulaires d'offices, les officiers comme on les appelait, étaient une sorte d'élite, et qu'on rencontre des hommes de haute bourgeoisie et même de petite noblesse exerçant, dans leur ville natale, des fonctions d'apparence subalterne, comme celles de receveurs des deniers patrimoniaux, de receveurs des épices, de receveurs des saisies réelles, de lieutenants des traites foraines<sup>1</sup>, de grénétiers et de receveurs des gabelles<sup>2</sup>.

La fonction, dont la propriété était garantie par la loi et par l'usage, relevait aussi, quelque humble qu'elle fût, le caractère du fonctionnaire, parce qu'elle était la garantie de son indépendance. Sous la démocratie, dont le flot grandit tous les jours, l'indépendance du fonctionnaire cède de plus en plus à la subordination. Autrefois, le titulaire d'un office, en dehors de ses obligations professionnelles, ne relevait guère que de sa conscience, et les gens du roi, qui seraient aujourd'hui les organes du mi-

<sup>1</sup> Cette fonction est exercée à Troyes en 1723, par Jacques Perricard, sieur de la Coulumière, oncle de M<sup>m</sup>e de Chavaudon, frère d'un trésorier des finances et d'un maître des comptes à Paris. (Arch. jud. de l'Aube, 1203.)

<sup>2</sup> Ces fonctions avaient, il est vrai, souvent une grande valeur. L'office de receveur des consignations au Parlement de Paris valait deux millions sous Louis XIII; celui de vendeur de marée ou de trésorier des parties casuelles 300,000<sup>l</sup> (D'Avenel, t. II, p. 321.)



nistère public, avaient au dix-huitième siècle un langage libre et fier en rapport avec l'attitude du parlement dont ils faisaient partie. Ils n'avaient pas besoin de renoncer à leur carrière pour rester d'accord avec leur conscience.

Ce que l'on estimait moins, c'étaient les commis, les commissaires, parce qu'on savait qu'ils étaient des agents subordonnés, des instruments dans la main du pouvoir qui pouvait les briser s'ils ne remplissaient pas le but auquel ils étaient destinés. Les plus importants de ces commissaires, les intendants, étaient pourtant des puissances qu'on respectait et avec lesquels il fallait compter; mais eux-mêmes étaient des magistrats, puisqu'ils étaient pour la plupart maîtres des requêtes et que les charges de maîtres des requêtes étaient vénales. Ce qu'on dédaignait surtout, et dans le peuple le dédain faisait souvent place à la haine, c'étaient les commis des finances, les agents des fermes, des aides et des gabelles, qui étaient assez bien payés, mais dont les fonctions vexatoires étaient vues avec défaveur par une nation où subsistaient quelques-unes des traditions du moyen âge. Les publicains étaient stigmatisés par l'Évangile, et on les traitait volontiers de publicains <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Aux États de Bretagne, dit Duclos, la plus vile fonction n'empêchait pas un noble de siéger; mais il en était exclu s'il occupait un emploi de finances. Les employés supérieurs des finances pouvaient être cependant considérés. Louis Racine fut inspecteur des fermes à Marseille.

C'est à peine si l'on recevait dans la société de certaines villes les jeunes gens de bonne famille, qui étaient employés des contributions. Collé écrivait, en parlant de son fils qui était commis à Roanne : « Nous ignorons si dans cette ville, qui n'est pleine que de noblesse, MM. les commis sont reçus dans la bonne compagnie <sup>1</sup>... »

Il n'en était pas ainsi des financiers de haute volée, des fermiers généraux. Ceux-ci, s'ils ne se rattachaient pas toujours à la noblesse par des acquisitions de terres ou de charges honorifiques, rivalisaient avec elle de luxe et de magnificence. Malgré leur origine, malgré leur nom roturier, ils ne sauraient être considérés comme des bourgeois proprement dits. Ils sont sortis de leur classe, ils font figure, même à la cour. Ils construisent à Paris les plus beaux hôtels, et jettent des millions dans leurs châteaux, où l'un d'eux, Bouret, a l'honneur envié de recevoir plusieurs fois le roi <sup>2</sup>. Il est aussi des commis qui ont une situation plus modeste, mais estimée ; ce sont les premiers commis des ministères, qui sous ce titre subalterne, rendent de réels services à l'État en sachant démêler les fils nombreux de la diplomatie et de la

<sup>1</sup> Collé, *Correspondance inédite*, lettre de 1780, p. 169. — Un commis aux aides est un assez petit personnage. En voici un, célibataire, qui vit en garni, porte un habit qui vaut 96<sup>l</sup>, a 18<sup>l</sup> dans sa poche, et doit 450<sup>l</sup>. (Inv. de 1770.)

<sup>2</sup> P. Clément et A. Lemoine, *M. de Silhouette, Bouret et les derniers fermiers généraux*, p. 167, 181, 267 à 269.

centralisation, avec l'habileté que donnent l'expérience et la tradition.

Si les petits commis des finances étaient écartés des salons, on y recevait sans nul doute les officiers chez le roi, titulaires de charges de domesticité de la cour, qu'ils n'exerçaient que par quartier ou qu'ils n'exerçaient pas du tout, mais qui leur conféraient, avec des privilèges avantageux, le titre sonore et vain de commensaux de Sa Majesté<sup>1</sup>. Quelques titres de ces charges prêtaient à sourire, mais ils donnaient à ceux qui les portaient un certain prestige, en les faisant participer au reflet que la splendeur de la monarchie répandait autour d'elle<sup>2</sup>. C'était aussi pour les bourgeois, qui n'avaient pas les aptitudes nécessaires pour exercer des fonctions de magistrature ou de finance, un moyen de sortir des rangs plébéiens et d'acquérir quelques privilèges.

Les bourgeois proprement dits, ceux qui ne sont qualifiés que de bourgeois, sont rares, surtout au dix-huitième siècle. On en trouve qui ajoutent à leur profession de marchand le titre de bourgeois, parce que dans certaines villes ce titre confère des privilèges; ailleurs, s'ils se retirent des affaires pour

<sup>1</sup> Voir sur les édits en faveur des commensaux du roi, *l'État de la France*, 1749, t. I, p. 492 à 545.

<sup>2</sup> Sur les prétentions des femmes des officiers chez le roi, voir *l'Art de plaire dans la conversation*, 1690, p. 151, cité par M. de Gallier, p. 89.



céder leur négoce à leur fils, ils disent qu'ils veulent vivre bourgeoisement ; c'est ce que déclare un marchand du Puy, en 1665, en disant qu'il a des « facultés et moyens en fonds de terre pour l'entretenir et nourrir avec sa femme et domestiques, se trouvant avoir marié et payé quatre de ses enfants <sup>1</sup>. » Mais le marchand retiré reste souvent membre de sa corporation, et l'oisiveté peut si facilement se parer d'un petit titre honorifique, qu'il est rare qu'on rencontre beaucoup de citadins sans office ou sans profession. Il y en avait cependant, et comme dans l'ancienne société nul ne devait rester isolé, les plus huppés d'entre eux formaient, dans certaines villes à la fin du dix-huitième siècle, la communauté des bourgeois vivant noblement.

On croirait assez volontiers que ceux qui ont imaginé cette désignation avaient eu l'intention de faire une épigramme à l'adresse de la noblesse. Vivre noblement, c'était sans doute vivre de ses revenus avec une sorte de dignité, sans courir après la fortune par un travail intéressé ; mais c'était aussi vivre sans rien faire. Remplir ses devoirs de religion et de bienséance, se bien comporter dans le monde, ne rien faire de contraire à l'honneur, c'était sans doute accomplir sa tâche envers soi-même, ce n'était pas la remplir envers les autres<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Extrait d'un acte notarié, communiqué par M. Paul Le Blanc.

<sup>2</sup> Un auteur provincial du dix-septième siècle, Catherinot, dit : Ce

Aussi les bourgeois vivant noblement, qui ne sont pas assez actifs pour accroître leur fortune, pas assez riches pour acquérir la véritable noblesse, divisent-ils leur temps entre leur maison de ville et leur maison des champs, sans faire ni bien, ni bruit, ni scandale. Faute d'occupations pratiques, ils peuvent s'occuper de questions spéculatives, et en 1789, ceux de la ville de Troyes, appelés à rédiger leur cahier de doléances, le remplissent entièrement de vœux relatifs au jansénisme <sup>1</sup>.

L'un de ces bourgeois habite une rue retirée, dont les maisons, possédées par les chanoines d'une collégiale, sont pour la plupart louées à des nobles, à d'anciens officiers, à de pieuses et respectables demoiselles. Son appartement a quelque chose de correct et de soigné, comme son mobilier et son costume. Il y a de la tenue dans la maison; il y a de l'aisance aussi; l'argenterie, les bijoux, les valeurs mobilières, qui s'élèvent à près de 100,000 francs, tout l'atteste. Peu de livres, cinquante en tout <sup>2</sup>. L'aspect intérieur de l'habitation indique une vie presque élégante, convenable, paisible, mais dont l'influence sociale est à peu près nulle.

n'est pas une profession légitime que de croiser les bras, de ne rien faire pour l'honneur du prince et de l'État... (Laisnel de la Salle, *Nicolas Catherinot, Mém. de la Soc. historique du Cher*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 77.)

<sup>1</sup> *Histoire de Troyes pendant la Révolution*, t. I, p. 130.

<sup>2</sup> Inv. de 1789. Arch. jud. de l'Aube, n° 1174.

On trouve plus de largeur de vie, plus d'activité chez les riches bourgeois du temps de Louis XIII. Jehan Michelin, dont j'ai déjà cité le nom, en décrivant l'aspect de la salle de sa maison, a une de ces installations, qui sans être luxueuses ni vastes, atteste une sorte d'importance sociale que n'a pas le bourgeois vivant noblement au dix-huitième siècle. Entrons dans sa cuisine. Tout un arsenal est suspendu aux murs. Ces arquebuses, ces poitrinaux, ces escopettes, ces épées nous montrent tout de suite que nous sommes chez un notable de la cité, chez un homme qui peut armer ses serviteurs, s'armer lui-même, qui saurait défendre ses remparts et peut-être ses privilèges. Michelin, dont le costume est riche et sévère, a de nombreuses propriétés; il a neuf maisons ou parties de maisons dans tous les quartiers de la ville; il a des héritages dans cinq ou six villages; ses valeurs mobilières sont en petit nombre, mais il peut être fier de sa belle argenterie et de ses bijoux. A cette époque, la dénomination de bourgeois est vraiment un titre réel; à la veille de la Révolution, quand ce n'est pas la désignation d'une partie notable du tiers état, c'est la qualification des moins actifs et des plus inutiles d'entre ses membres.

La famille de Jean Michelin du reste a prospéré. Cent ans après sa mort, son arrière-neveu habite la maison où lui-même avait vécu. Mais il est déjà pour-



vu de qualifications honorifiques ; il est écuyer, et par conséquent noble ; il est officier de la maison du roi. Sauf son argenterie, qui est assez considérable, rien n'indique le luxe dans sa demeure. La famille avait plutôt diminué qu'augmenté sa fortune depuis un siècle ; mais elle s'est maintenue dans son rang. Elle s'est alliée aux familles nobles les plus considérées de la province ; elle s'est même quelque peu anoblée<sup>1</sup>. Elle a eu cette qualité maîtresse des classes moyennes, la modération ; modération, qui est parfois un défaut en ce qu'elle est contraire à l'initiative, mais qui est souvent la véritable sagesse.

De là, tant de négociants, qui ont su s'arrêter à temps et se sont plu à passer dans le repos la fin d'une vie qui aurait pu rester plus longtemps active<sup>2</sup> ; de là, tant de gens, d'esprit distingué, se contentant d'une charge modeste et d'une existence paisible, mais honorée, dans leur pays ; assez occupés pour rendre des services et exercer une influence salutaire autour d'eux ; pas assez absorbés par le travail pour ne pouvoir s'appartenir à eux-mêmes et à leurs amis, pour ne pouvoir se livrer aux délassements de la

<sup>1</sup> Inv. de 1623 et de 1727. (Arch. jud. de l'Aube, nos 1191 et 1220.)

<sup>2</sup> On ne veut ni risquer, ni travailler, dit Catherinot. Par la même raison, on recherche les bénéfiques, la noblesse et les rentes... Notre ville (Bourges) n'est déchuë que depuis qu'elle s'est mêlée de rentes et de noblesse... Nous sommes trop peu intéressés et nous aurions besoin de quelques leçons d'avarice vertueuse. (Laisnel de la Salle, *Mém. de la Soc. hist. du Cher*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 77, 78.)

société, à la culture de leur âme et de leur intelligence.

Malgré cette modération dans les désirs, il est rare qu'il y ait plusieurs générations de bourgeois. Peut-être l'aîné héritera-t-il de la maison et des loisirs paternels ; à Rodez, on disait : dans cette famille, un tel est avocat, un tel est médecin, un tel est aîné<sup>1</sup>. Être aîné, c'était une profession. Ailleurs, c'étaient les cadets qui promenaient leur inutilité sur les places publiques et dans les cafés<sup>2</sup>. Lorsque le partage égal était dans les mœurs, il fallait que la plupart des enfants, surtout s'ils étaient nombreux, se livrassent à un travail rémunérateur. Les uns achètent une charge ; quelques-uns sont officiers dans l'armée ; c'est aussi parmi eux qu'on recrute les avocats et les magistrats. La loi du travail finit par s'imposer, et alors comme toujours, les oisifs, les rentiers, comme on les désigne déjà sous ce nom<sup>3</sup>, ne sont que l'exception. Il est d'ailleurs des charges municipales gratuites et éphémères, qu'il leur est difficile de refuser, et les bureaux des hôpitaux, les conseils des notables, les fabriques des églises ne feront pas en vain appel à leur dévouement et à leurs lumières.

<sup>1</sup> Monteil, *Description de l'Aveyron*, t. I, p. 102.

<sup>2</sup> Charles de Ribbe, *un Journal à Aix*, p. 39 à 41.

<sup>3</sup> Tout homme qui vit sans rien faire est une chenille dans l'État, et c'est là proprement la définition du rentier. (*Dictionnaire de Trévoux*, éd. 1771, au mot Rentier.)

On trouve aussi qualifiés de bourgeois des négociants ou même des artisans retirés,<sup>1</sup> de petits officiers de finances qui ont cédé leur charge, d'anciens intendants ou régisseurs. Mais pour ceux-là, cette qualification est l'indice d'un repos légitime; elle ne les détache point complètement de la profession qu'ils ont exercée et dans laquelle ils ont passé leur vie active. On peut aussi ranger dans la bourgeoisie les demoiselles d'honorable famille, qui ont leur ménage distinct, et mènent pour la plupart une vie dévote, qui n'exclut pas une certaine élégance. Parfois deux d'entre elles s'associent pour demeurer ensemble. Leur intérieur est soigné, d'ordinaire; le luxe de vêtements et de linge de quelques-unes d'entre elles est remarquable<sup>2</sup>; elles se consolent peut-être de n'avoir pas trouvé de maris, en étant plus richement vêtues que les femmes mariées.

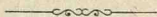
En résumé, dans les divers groupes de bourgeois, que nous venons de réunir par professions, il en est deux qui ressortent et qui les priment tous; ce sont

<sup>1</sup> Un petit bourgeois, dont le frère est cuisinier, laisse 4690<sup>l</sup> en 1765. Il a de bons vêtements, une écuelle d'argent et une montre d'or, estimée 100<sup>l</sup>.

<sup>2</sup> Inv. de 1754, de M<sup>lle</sup> Jolly et M<sup>lle</sup> Laugereau. La première a 40 coiffures à dentelles et unies et 20 cornettes de nuit. (Arch. jud. de l'Aube.) Sur l'intérieur, la vie et le caractère de vieilles filles dévotes, on peut lire le *Paysan parvenu* de Marivaux (1737, t. I, p. 65 et suiv.), tout en faisant la part d'une fiction quelque peu satirique. D'autres vivent avec leur frère, bourgeois, officier ou magistrat.



les marchands et les gens de loi ; les autres ne sont pas assez nombreux, ni assez puissants pour exercer autour d'eux une influence prépondérante, pour agir d'une manière efficace sur l'opinion de leurs concitoyens et sur le progrès social en province. Les médecins ont surtout une autorité professionnelle, les artistes, les gens de lettres peuvent avoir une action générale sur l'esprit public, ils n'ont point d'ascendant local. En province, la lutte est entre négociants et gens de loi ; émulation féconde et profitable pour tous, en ce qu'elle poursuivait simultanément le développement de la richesse et le respect du droit.



## CHAPITRE VII.

### LE COSTUME.

Nous avons vu que les différentes classes et même certaines professions se distinguaient les unes des autres par la forme, la couleur et l'étoffe de leur costume. Aux deux derniers siècles et particulièrement au dix-septième siècle, les gens de loi, les médecins étaient vêtus de couleur sombre comme les ecclésiastiques, et sauf dans les grandes villes, les marchands étaient costumés d'une manière moins voyante que les titulaires d'offices ou les bourgeois vivant noblement. Il y avait cependant dans le costume des caractères communs aux différentes fractions de la bourgeoisie, et ce sont ces caractères que nous allons essayer de retracer.

Dans l'ancienne société, on cherche à accentuer la hiérarchie des classes par la diversité du costume, et à de nombreuses reprises, des lois somptuaires<sup>1</sup> vinrent interdire aux artisans et aux bourgeois de porter des ornements et des étoffes que l'on réservait exclusivement aux nobles. Mais en même temps, on

<sup>1</sup> Édits de Louis XIII et de Louis XIV. Des Essarts, VI, 114 et suiv.

s'efforçait de rompre ces entraves et de s'élever au-dessus de sa classe. A diverses époques, on a signalé à Paris la confusion, qui résultait de la similitude du costume des diverses classes. « L'or et l'argent, dit-on sous Louis XIV, sont devenus si communs qu'ils brillent sur les habits de toutes sortes de personnes, et le luxe démesuré a confondu le maître avec le valet, et les gens de la lie du peuple avec les personnes les plus élevées. Tout le monde porte l'épée<sup>1</sup>. » Cent ans plus tard, Mercier dira que « les caissiers; commis, intendants de maison, concierges de château, rats de caves, comédiens, tous les gens à talents ont le costume de la noblesse<sup>2</sup>. » Mais il ne faut pas prendre ces témoignages et d'autres encore que nous avons rapportés plus haut, au pied de la lettre. Les distances s'étaient en partie comblées, mais, sauf pour les gens riches, elles existaient toujours. On le vit bien encore à la dernière heure, lors de la procession des états généraux à Versailles, où la noblesse contrastait par l'éclat de son costume avec la simplicité du tiers état.

L'habit noir commençait pourtant à être porté à Paris par les membres des différentes classes<sup>3</sup>. Il préludait à l'uniformité dans le costume habillé des hommes, qui devait être une des conséquences de l'éga-

<sup>1</sup> *Saint-Evremoniana*, p. 282.

<sup>2</sup> *Tableau de Paris*, t. VII, p. 229.

<sup>3</sup> Mercier, *Tableau de Paris*. — Storch, *Skizzen*, p. 263.



lité politique. Quelle différence n'y avait-il pas sous Louis XIII et Louis XIV entre les étoffes de velours, de satin et de soie, chamarrées de dentelles ou de passements d'or et d'argent, que portait le gentilhomme, et le drap gris ou marron, la serge grise ou couleur café, dont se revêtait le marchand? Ce fut un scandale à la cour lorsqu'un magistrat de haut rang s'avisa d'y paraître en costume noir de velours et de soie; et Saint-Simon remarque amèrement que grâce à ce funeste exemple, le velours passa des magistrats aux avocats, aux médecins, aux notaires, aux marchands, aux apothicaires et même aux procureurs<sup>1</sup>. La coupe des vêtements était souvent la même pour les nobles et les bourgeois, et il est inutile de faire remarquer que les bourgeois ont porté en même temps que les gentilshommes des pourpoints, des hauts-de-chausses et des manteaux, et qu'ils ont adopté en même temps qu'eux l'habit, la veste et la culotte. L'étoffe en était moins riche, les rubans, les passements, les dentelles plus rares et plus simples. Un prince de cette époque s'habillait tout autrement qu'un simple mortel; dans les circonstances solennelles, il était vraiment cousu d'or et constellé de pierreries<sup>2</sup>, et chez lui l'éclat du

<sup>1</sup> Bertin, *les Mariages dans l'ancienne société française*, p. 398. — Ce fut seulement au dix-huitième siècle qu'à Autun un avocat s'avisa de paraître pour la première fois avec une veste de velours et des bas de soie; on cria contre ce luxe extravagant. (Cromelin, *Mémoires de la Société éduenne*, t. VI, p. 407.)

<sup>2</sup> Par exemple Louis XIV se couvrait parfois de diamants dont la

rang, rendu visible par celui du costume, n'était pas une simple métaphore.

La vanité du costume possédait les roturiers comme les nobles, à un degré moindre cependant. Elle était plus ou moins grande selon les villes et les régions. Si l'on assure que les Bourguignons préfèrent un bon repas à un bel habit<sup>1</sup>, un poète nimois du dix-septième siècle dira, en parlant de ses compatriotes, plus sobres que les Bourguignons :

Tel qu'on voit bien vêtu, vivant de grand tapage,  
Qui n'a pas pour diner seulement du fromage.  
Tel porte un beau chapeau tout galonné d'or fin,  
Et qui le plus souvent s'en va souper sans vin<sup>2</sup>.

On disait aussi plus tard : Un Français se privera d'une partie de sa nourriture pour se donner des habits de toutes les saisons<sup>3</sup>.

Mais le bon sens était le plus souvent d'accord avec le désir de l'économie pour empêcher un luxe de costume, qui aurait excédé les ressources des bourgeois. Ils se permettaient cependant quelque recherche dans le vêtement; sous Louis XIII, j'en ai rencontré en pourpoint de satin, en hauts-de-chausses de velours ou de

valeur dépassait plusieurs millions. (Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*, p. 743, 744.)

<sup>1</sup> Le Grand d'Aussy, t. I, p. 5, d'après Champier.

<sup>2</sup> Albert Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 401.

<sup>3</sup> *Essai sur le caractère des Français*, 1776. p. 211.

taffetas, bandés à canons de satin<sup>1</sup>; la veste surtout, à demi cachée sous l'habit, peut être d'étoffe riche et voyante. Un bourgeois de Saint-Denis, en 1726 porte une veste de brocard d'or doublée de taffetas<sup>2</sup>; un notaire de Montfaucon ne peut résister au désir d'acheter d'un juif deux vestes de soie glacée d'or et d'argent, moyennant 24<sup>1</sup> 3. Le graveur Wille, étant en fonds, s'empresse de se donner une veste de soie à fleurs, sur fond argent, et un chapeau bordé d'un galon d'or<sup>4</sup>. La garde-robe d'un bourgeois de Troyes contient en 1752 des vestes de soie à fleurs, de satin gris broché, de satin cramoisi, de satin bleu galonné en or. La culotte est souvent de panne et de taffetas. Il y a même dans les rangs supérieurs de la bourgeoisie de province des hommes dont le costume est à peu près semblable à ceux des nobles qui les entourent.

Voici par exemple un directeur des aides en 1752 : il met tantôt un habit de drap de Louviers gris blanc à galons et boutons d'or, tantôt un habit de droguet de soie grise, avec une culotte de velours pourpre garnie de boutons d'or ; voici le bourgeois vivant noblement dont nous avons parlé plus haut :

<sup>1</sup> Inv. de Jean Michelin, 1623. Inv. Arch. de l'Aube, n° 1191.

<sup>2</sup> Arch. nationales, Z<sup>2</sup> 4120.

<sup>3</sup> Livre de raison de P. C. Demeure, 1748-1760, communiqué par M. Paul Le Blanc.

<sup>4</sup> Wille, *Journal et Mémoires*, t. I, p. 80.



il revêt, avec un gilet de soie brochée ou de satin broché, un habit de drap gris, galonné d'argent à l'anglaise; et on pouvait le voir, son épée à garde d'argent au côté, sa canne à pomme d'or à la main, et de l'autre maniant sa tabatière en or<sup>1</sup>.

La garde-robe des petits bourgeois se composait d'ordinaire de deux habits, l'un d'hiver, l'autre d'été, avec un costume noir pour les temps de deuil<sup>2</sup>; lorsqu'ils étaient râpés, on les faisait retourner; lorsqu'ils ne pouvaient plus être portés ni à l'envers ni à l'endroit, on en faisait faire des vêtements pour les enfants. On quittait à jour fixe les habits d'été ou d'hiver : à la Toussaint, les premiers; à Pâques ou au 15 mai, les seconds<sup>3</sup>.

Un habit noir durait plusieurs années. Ce qui en rehaussait l'apparence, c'était l'épée, que de petits bourgeois se permettaient même de porter. L'épée n'indiquait pas seulement la prétention de se distinguer des manants; elle était surtout une parure, et l'on possédait d'ordinaire deux épées, l'une garnie d'argent et de cuivre ciselé, l'autre à poignée et à garde noire, pour le deuil<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Arch. de l'Aube, sect. jud., n° 1144 et 1174.

<sup>2</sup> La durée des deuils avait été réglée par des ordonnances de 1716 et de 1730 : un an pour les veuves, six mois pour fils ou veuf, deux mois pour les frères.

<sup>3</sup> J. J. Juge, p. 12, 13. — F. Y. Besnard, p. 26.

<sup>4</sup> Inv. 1745, grenetier; 1789, bourgeois. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1178.) — Wille, *Journal*, t. 1, p. 80. — Les belles épées sont damasquinées,

Un luxe que se permettait le bourgeois, parce que c'était une mode impérieuse et qu'en la suivant, il se distinguait des gens de labour, c'était la perruque et la poudre. Sans doute, c'était un assujettissement et une perte de temps que de confier tous les matins sa tête à un perruquier, lorsqu'on n'avait pas un valet de chambre sachant coiffer; mais il fallait bien s'y résigner; et l'on s'y résignait d'autant plus facilement que dans la vie de province surtout, nos pères avaient beaucoup de loisirs. Dès le matin, on voyait, dans les rues, les garçons perruquiers, le sac à poudre d'une main et le peigne de l'autre, se rendre au pas de course chez leurs pratiques<sup>1</sup>. L'art était d'accommoder la coiffure selon la figure, la profession, l'âge et la considération du personnage; mais aussi avec quelle dignité le magistrat laissait flotter ses cheveux dénoués sur le dos; avec quel air de satisfaction le bourgeois s'épanouissait sous ses ailes de pigeon, qui, au moindre mouvement, répandaient autour de sa figure rasée et réjouie de légers nages de poudre à l'iris ou à la maréchale!

La coiffure des femmes fut, à de certaines époques, plus raisonnable et plus naturelle que celle des hommes. Du temps de M<sup>mo</sup> de Sévigné et de M<sup>me</sup> de Pompadour, la tête n'était pas déformée par

comme celle de l'architecte Dulin en 1751. (*Nouv. Arch. de l'art français*, 1884, p. 135.)

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, t. I, p. 135.

un échafaudage de cheveux, où le faux s'entremêlait au vrai : elle était entourée de frisures légères qui la paraient sans l'alourdir. Surtout dans la bourgeoisie, où la vie extérieure était plus importante pour l'homme que pour la femme, la coiffure de celle-ci était moins apparente; les cheveux se dissimulaient même en partie sous la coiffe, le bonnet, la cornette ou le capuchon de la mante.

Dans la seconde partie du seizième siècle ; le costume des bourgeoises était sévère. « Les femmes, dit Lipomano, ont un habillement plus modeste et moins changeant que celui des hommes. Les femmes des bourgeois ont des chaperons de drap, des robes de drap et d'armoisin, les manches noires et moins larges que celles des dames de qualité. On leur interdit la soie et les masques <sup>1</sup>. » Certaines municipalités renchérisaient même sur les lois somptuaires. Le consistoire de Nîmes, s'érigeant en tribunal des mœurs, proscrivait les vertugadins, « les ouvertures de saings », l'usage du fard et de la poudre, « les poils relevés et les cornes » dans la chevelure <sup>2</sup>. Plus tard, le brun et le gris restèrent longtemps en usage parmi les bourgeoises <sup>3</sup>. Dans l'*École des maris*, Sganarelle veut que sa femme soit toujours vêtue de gris

<sup>1</sup> *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 555, 557.

<sup>2</sup> Albert Puech, *Une ville au temps jadis*, p. 409, 410.

<sup>3</sup> *Précis de l'histoire de la vie privée des Français*, p. 210.



Et ne porte le noir qu'aux bons jours seulement<sup>1</sup>.

A la veille même de la Révolution, les petites bourgeoises de certaines villes n'auraient pas osé porter de rubans blancs; elles se permettaient à peine les rubans de couleurs. Les femmes de quarante-cinq ans renonçaient d'ordinaire aux couleurs vives, mettaient des manteaux à capuchon, et désormais étaient classées parmi les dévotes<sup>2</sup>.

A aucune époque cependant, les bourgeoises enrichies ne se sont résignées à porter des étoffes communes ou sombres. Sous Henri IV, la femme d'un marchand se vêtira de taffetas changeant ou de serge de soie bandée de passements de velours; elle couvrira ses épaules d'un petit manteau de damas orange et bleu garni de fourrure blanche, et se coiffera d'une coquille de drap d'or ou de toile d'argent rayée. Sous Louis XIII, la femme d'un apothicaire possédera des cottes de tabis vert et de camelot gris de lin, bandées de velours, de taffetas changeant

<sup>1</sup> En 1725, je trouve cette note pour une robe noire faite à l'occasion d'un mariage :

15 aunes de rase de Saint-Maur.....	150 l.	
Le jupon de damas.....	45	
Fournitures accessoires.....	12	15
Pour la façon.....	3	
	<hr/>	
	210	15

La façon du moins n'était pas chère.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 26, 28, 120.

vert-jaune passémenté de soie <sup>1</sup>. Une bourgeoise a des robes de gros de Naples couleur de pensée à quatre passéments de velours, ou de tabis gris-souris à une bande de velours « à chachottes ». On pourrait citer chez quelques-unes de ses pareilles, bien d'autres robes d'étoffes de prix, quoiqu'il faille remarquer qu'elles sont toujours en petit nombre. Je note seulement, chez une riche bourgeoise en 1686, un manteau d'accouchée de satin blanc et deux toilettes, l'une de satin blanc à fleurs, l'autre de toile à réseau <sup>2</sup>.

A Paris, le luxe a toujours été plus grand qu'en province, parce que les fortunes y étaient plus grandes et plus nombreuses. « Pour le jourd'huy, dit-on sous Louis XIII, on ne voit plus ny femme de notaire, ny de procureur, ny d'avocat, ny mesme de marchand et d'artysan, à qui la soye ne traîne depuis les pieds qu'à la teste... » le tout au détriment des maris <sup>3</sup>. Sous Louis XIV, on s'écriera, comme on l'a fait souvent, du reste : « Le luxe est au dernier période où il peut aller... Aux Tuileries, où les laquais ne suivent pas leurs maîtresses, on ne distingue pas la femme d'un procureur de celle d'un duc. Il y a quarante ou cinquante procureuses à Paris

<sup>1</sup> *Réforme sociale*, t. VII, p. 462.

<sup>2</sup> Inv. de 1623 et de 1686. Arch. de l'Aube, sect. jud., nos 1191 et 1604.

<sup>3</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Janet, p. 179.

qui ont des habits de velours enrichis d'or<sup>1</sup>. »

Au dix-huitième siècle, le luxe augmente également en province. Un chroniqueur ecclésiastique raconte que les rues de la ville qu'il habitait étaient si mal tenues qu'elles n'étaient balayées que par des cotillons de taffetas. Il attribuait la plupart des malheurs du temps « au luxe excessif des femmes, dont il y en a à Troyes, disait-il en 1713, aussi bien qu'à Paris, qui dépensent plus de mille livres pour orner leurs têtes<sup>2</sup>! » On trouve en effet vers cette époque des chaudronnières ou d'autres marchandes, qui ont des robes de popeline, de gros de Tours, de moire, de damas à fleurs jaunes et blanches, de taffetas changeant ou rouge, de satin rayé, voire même des « corps de jupes à fils d'or et d'argent<sup>3</sup> ». La femme d'un chirurgien nous apparaîtra en jupe de moire bleue ou de taffetas gris moucheté, avec des mules de tripe de velours rouge. Les femmes de médecin sont plus élégantes. M<sup>me</sup> Sorel portera un jupon de damas blanc garni de franges d'argent, avec une garniture de tête montée de dentelles de Malines et d'un ruban doré<sup>4</sup>. La veuve d'un médecin de Saint-Denis sera plus recherchée encore

<sup>1</sup> Boursault, *Lettres nouvelles*, 1697, p. 122, 123.

<sup>2</sup> Manuscrits de Sémilliard, t. II, p. 598.

<sup>3</sup> Inv. de 1670, 1672, 1700, 1704. Arch. jud. de l'Aube. — A. Delahante, *Une famille de finance*, t. I, p. 86.

<sup>4</sup> Inv. de 1713 et de 1703. Arch. jud. de l'Aube, nos 1180 et 1163.



dans sa mise. Elle aura des jupes de damas cramoisi avec fleurs blanches, garnies par le bas de galons d'argent, des robes de satin citron ou de satin bleu et blanc<sup>1</sup>. Si nous montons dans la hiérarchie, si nous entrons chez les officiers de finance et de justice, nous trouvons en plus grand nombre les riches étoffes, selon les époques et les modes, les gros de Tours, les taffetas chinés ou rayés, les tabis, les moires unies ou à fleurs. Une conseillère au bailliage nous éblouira avec ses jupes de moire d'argent garnies de franges d'argent, de damas cerise à galons d'argent, avec sa toilette de tabis vert frangé d'or, avec son manteau et sa jupe de soie bleue galonnée d'argent. Puis, les ornements en tissu de métal précieux passent et reviennent suivant le goût dominant, et l'on trouve en 1739, chez la femme d'un avocat du roi, du damas à fleurs d'argent et une palatine garnie de réseaux d'argent. Sous Louis XVI, le satin rayé jaune et blanc, la mexicaine fond citron, le taffetas ou le satin rayé sont en majorité; et comme on tend vers la simplicité, sans exclure la grâce, on fait des déshabillés de cotonnade rayée, de toile de coton, de taffetas des Indes ou de droguet de soie.

Les femmes mariées, astreintes à des règles sérieuses d'économie, avaient d'ordinaire peu de luxe dans les vêtements. On en aurait trouvé davantage

<sup>1</sup> Arch. nationales, Z<sup>2</sup> 4120.

chez les vieilles filles de haute bourgeoisie, qui n'avaient qu'à songer à elles. Chez l'une d'elles, qui est vraisemblablement fort coquette, c'est un amas des robes les plus brillantes, les plus riches, les plus ornées, dont quelques-unes sont garnies de leur « trompette »<sup>1</sup>. Le satin blanc ou brun à fleurs, le damas vert à fleurs d'argent ou d'or, l'herbage et le satin vert à fleurs d'or, le taffetas jaune rayé ou violet garni d'argent s'y mêlent aux jupes de mousseline doublées de taffetas couleur de pêche, de taffetas rose à galons d'argent, aux écharpes de soie à réseaux d'argent, ainsi qu'aux paires de mules brodées en partie d'or et d'argent.

Nous ne trouvons, il est vrai, chez les bourgeoises que des échantillons isolés ou des copies effacées de ces admirables étoffes de Tours ou de Lyon qui paraient les princesses et les dames de la cour. Il y avait loin de la garde-robe même la mieux montée de madame l'éluë ou de madame la conseillère à celle d'une femme de qualité, de la comtesse de Riocourt par exemple, qui en 1782 avait 17 robes, polonaises et déshabillés pour l'hiver, 12 pour le printemps, 19 pour l'été, 9 pour le deuil, sans compter les garnitures de rubans<sup>2</sup>. L'acquisition d'une robe élé-

<sup>1</sup> Inv. d'Élisabeth Leclerc, en 1761. — Arch. jud. de l'Aube, dix-septième et dix-huitième siècles.

<sup>2</sup> État des robes et polonaises de la comtesse de Riocourt. *Revue de Champagne*, 2<sup>e</sup> sem. 1884, p. 413. — Pour le luxe des vêtements

gante était un événement dans un modeste ménage. « On a envoyé à ma femme, écrit un mari à sa tante, un fort bel habit dont je ne sais pas le nom; il est en piqûre de Marseille ornée de mousseline frisée; il est accompagné de quelques autres pretin-tailles<sup>1</sup>. » Un autre mari écrit à un de ses amis, qui est à Paris, pour se faire acheter une étoffe de robe pour sa femme. Il lui faut un satin de 8 liv. l'aune. Peu lui importe la couleur, pourvu qu'elle soit belle. « Un feuillage bien jeté et bien nué, écrit-il, rayé ou non rayé; s'il est possible, un fond mordoré avec un ramage bleu et vert. Ce serait là nostre goût.<sup>2</sup> » Un conseiller au bailliage du Mans note avec soin les robes qu'il fait faire à sa femme chez un couturier de Paris. La plus belle, de damas blanc à fleurs d'or, avec jupe de velours noir et jupe de moire d'argent bleue et rose, lui coûte 250<sup>13</sup>. On n'achetait pas de robes tous les ans. Des robes de noces même se transmettaient de mère en fille; les étoffes des costumes d'apparat étaient parfois si solides et si

dans la noblesse, on peut lire dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1885, p. 82, les mémoires des fournisseurs du trousseau de M<sup>lle</sup> d'Amilly, en 1785. Le mémoire des dentelles et du linge fin monte à 12,560<sup>1</sup>, celui du couturier à 9,614<sup>1</sup>. On n'a pas conservé les notes du bijoutier et du fourreur. — Henry Swinburne parle de trousseaux de 125,000<sup>1</sup> et même de 625,000<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Lettre inédite de 1744, communiquée par M. Vernière.

<sup>2</sup> Lettre inédite du 21 septembre 1758.

<sup>3</sup> Esnault, *les Livres de famille dans le Maine*, p. 19.



belles qu'on en faisait, lorsqu'elles étaient démodées, des vestes pour le mari ou des couvertures pour les sièges<sup>1</sup>.

Les usages et les modes variaient quelque peu, selon les villes. Cependant, ce qui prouve leur tendance à se généraliser, c'est le soin que l'on prend à signaler celles dans lesquelles on s'en écarte. Le tableau que Gœlnitz et Louis Coulon tracent des costumes de Limoges sous Louis XIII montre qu'ils étaient un objet de surprise pour les étrangers comme pour les autres habitants du royaume<sup>2</sup>. En général, les modes pénétraient partout, parce que les nobles, en allant dans leurs terres, y rapportaient les costumes de la cour, et que la haute bourgeoisie, qui fréquentait la noblesse, y trouvait des modèles qu'elle passait à la moyenne bourgeoisie. On cite dans bien des villes des personnes vêtues d'une manière aussi galante qu'à Paris. A Rennes, M<sup>me</sup> de Sévigné se fera faire des robes; car, dit-elle, « il ne faut se jouer à être ridicule à Rennes, où tout est magnifique<sup>3</sup> ». Vers 1620, à Bourges, les filles de meilleures maisons mettaient des sabots, en rentrant chez elles, pour ne pas user leurs souliers; mais, à la

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 26. — J. J. Juge, p. 39, 40. — A. Puech, p. 411.

<sup>2</sup> *Les Voyageurs en France*, p. 88, 89. — A Perpignan, les bourgeoises sont vêtues à l'espagnole. (*Voyages historiques de l'Europe*, 1695, t. 1, p. 50.)

<sup>3</sup> *Lettres*, VIII, 91. Il en est de même à Blois. (Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. IV, p. 15.)

fin du siècle, les dames y étaient aussi magnifiquement vêtues qu'à Paris<sup>1</sup>. Sur certains points, on rencontre non moins d'élégance que de luxe. Les femmes d'Avesnes sont, paraît-il, d'une haute élégance; tandis que les Lyonnaises auraient eu peu de propreté et de goût dans leur mise, tout en y déployant beaucoup de luxe et de recherche<sup>2</sup>.

Les bourgeoises riches avaient d'ordinaire un certain luxe de bonnets ou de coiffes en dentelles ou en linge fin. La femme d'un marchand chaudronnier en a 45; elle a aussi 26 gorgerettes, 17 paires de manchettes, 35 mouchoirs de mousseline, sans compter 60 cornettes de nuit. Une vieille fille a 40 coiffures à dentelles. Chez une conseillère, on trouvera une garniture complète de dentelles d'Angleterre, qui vaut 500<sup>1</sup>. Chez la femme d'un directeur des aides, je trouve sept coiffures appelées menteuses, en mousseline garnie de dentelles, et deux coiffures de dentelles de Malines estimées 300<sup>1</sup> <sup>3</sup>. Mais ce sont là des exceptions, quoique les dentelles soient portées par les hommes comme par les femmes, et qu'ils en usent en jabots ainsi qu'en manchettes.

Le luxe du linge diffère selon les provinces. En

<sup>1</sup> *Valesiana*, 1694, p. 125.

<sup>2</sup> Marlin, *Voyages en France*, t. I, p. 285, 111, 173.

<sup>3</sup> Inv. de 1700, 1727, 1752, 1754, etc. — En 1678, les femmes portent de larges dentelles à leurs jupes. (*Mercure galant*, oct. 1678, cité par Monteil, t. IV, notes, p. 39.)

Champagne, il est moins grand à la ville qu'à la campagne. La bourgeoise ne récolte pas de chanvre; elle ne tisse pas sa toile; elle l'achète à mesure de ses besoins. Dans certaines villes, on ne fait que deux lessives par an <sup>1</sup>; il est nécessaire, dans ce cas, d'avoir une quantité assez considérable de linge. A Troyes, 24 chemises, c'est déjà beaucoup; je n'ai rencontré qu'une fois 72 chemises d'homme garnies de mouseline rayée et brodée <sup>2</sup>. Les armoires ne sont pas très remplies, quoiqu'il y ait eu un progrès réel dans la recherche de la propreté au dix-huitième siècle.

L'usage du linge avait fait abandonner l'emploi fréquent des bains et des étuves, que l'habitude de porter de la laine sur le corps avait rendus nécessaires au moyen âge. On y revint cependant dans les grandes villes, à la fin du dix-huitième siècle <sup>3</sup>, quoique l'on conservât trop fréquemment encore, surtout dans les provinces reculées, une aversion prononcée pour les bains. La gale, qui est une des

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 11.

<sup>2</sup> Estimées 780<sup>l</sup>, chez un directeur des aides, à Troyes, en 1752. — M<sup>me</sup> Delahante, qui habite Crépy en Valois, a 16 douzaines de chemises; mais elle n'a que 5 paires de bas; son mari possède 83 chemises de toile de lin et de chanvre. (A. Delahante, *Une famille de finance*, t. I, p. 85.)

<sup>3</sup> Voir la *Ville sous l'ancien régime*, II, 139. — Les bains qu'on prenait à Paris, sous Louis XVI, chez les baigneurs, n'étaient pas à la portée de tout le monde; ils coûtaient de 8 à 15<sup>l</sup>. On avait, il est vrai, établi des bains sur la rivière, qui coûtaient de 24 sols à 3<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>. (Dulaure, *Nouvelle Description des curiosités de Paris*, 1785, p. 48, 49.)



conséquences de la malpropreté, sévissait encore sous Louis XV en Auvergne, même dans la bonne bourgeoisie. « Dans les collèges de Saint-Flour, de Mauriac et d'Aurillac, il fallait autrefois, écrit-on en 1786 <sup>1</sup>, un banc dans chaque classe pour les galeux. On ne connaît presque plus la gale dans ces collèges depuis que le luxe a amené la propreté. » Il n'y avait pas longtemps de cela. La gale était héréditaire dans certaines familles. La femme du receveur des tailles de Brioude parlait, en 1754, du mariage de son fils avec la fille aînée d'un avocat de Saint-Flour, qui était en même temps nièce d'une marquise; elle s'exprimait dans les termes suivants : « Je vous disais plus haut que votre belle-sœur n'avait rien eu en mariage; je me trompais; elle a apporté sa gale à son mary; c'est l'ordinaire des gens de Saint-Flour; ils la gardent presque toute leur vie sans s'en apercevoir. Ils sont allés s'en faire guérir à la campagne. Je suis toujours sur mes gardes et crains de l'attrapper <sup>2</sup>. »

Heureusement, les habitants de la plupart des villes

<sup>1</sup> Brioude, *Topographie médicale de la Haute-Auvergne*, 1786, p. 53.

<sup>2</sup> Lettre du 23 août 1753, communiquée par M. Paul Le Blanc, qui me signale également une lettre d'une dame de Bourbon à une de ses amies, écrite en 1568. — Madame, lui écrit-elle, je suis marrie de votre gratelle qui ne s'en va point, et voudrais estre auprès de vous, pour vous aider à grater, s'il en estoit besoing. (*Cat. analytique des autographes du bibliophile Jacob*, 1840, p. 9.)

de France n'étaient pas comme ceux de Saint-Flour. La propreté faisait des progrès incessants, comme un certain confortable. Dans les villes mêmes, on mettait plus de bons souliers, moins de sabots et de galoches. On se servait davantage de manchons dans toutes les classes, et l'on remarquait que les fourrures de chat d'Espagne et de loutre ne servaient plus qu'aux gens du commun <sup>1</sup>. Les parapluies étaient d'un emploi plus fréquent et plus commun, depuis que les mantes à capuchon étaient abandonnées aux femmes du peuple; ils étaient souvent d'une disposition bien primitive, en toile cirée ou gommée soutenue par des baguettes de bois <sup>2</sup>; mais aussi, on commence à porter des parasols de taffetas <sup>3</sup>, à la fois plus élégants et plus légers.

Pour se garantir de la pluie et surtout de la boue, on use aussi davantage de chaises à porteur, de vinaigrettes et plus fréquemment de voitures. Il y a des voitures et des chaises de louage, des carrosses de remise et des berlines de voyage, à Paris et dans quelques villes. On essaiera même, à Paris, sous Louis XIV, d'établir des carrosses à 5 sous, qui sont de véritables omnibus <sup>4</sup>. La possession d'une

<sup>1</sup> *Les Délices de la France*, 1728, t. I, p. 215.

<sup>2</sup> J. J. Juge, p. 12. — F. Y. Besnard, t. I, p. 142.

<sup>3</sup> Inv. de 1779. Troyes. — Chez un petit marchand en 1693, je rencontre « un part à pluye garny de bois » estimé 15<sup>l</sup>.

<sup>4</sup> *Les Carrosses à cinq sols*, 1828, in-8°. — D. Ramée, *la Locomotion, Hist. des chars, carrosses...* p. 123 à 149.



voiture est aussi une affaire de vanité. C'est une sorte d'honneur pour une bourgeoise que d'avoir un carrosse à soi. N'en a pas qui veut, et si à Paris les femmes de procureur peuvent s'y prélasser, en province, il n'appartient qu'aux magistrats ou négociants les plus riches d'en avoir <sup>1</sup>. Encore ne faut-il pas qu'ils étalent dans leur équipage un luxe semblable à celui de la haute noblesse. On se moque sous Louis XIV de l'équipage d'une financière, dont le grand carrosse doré, garni de velours cramoisi, à crépine d'or, est traîné par deux gros chevaux gris pommelé à longue queue, conduit par un cocher à barbe retroussée, et chargé de six grands laquais chamarrés de galons. Ce qui conviendrait mieux à sa condition, c'est un bon carrosse doublé de drap olive, avec un chiffre entouré d'une cordelière, un cocher vêtu de brun et un petit laquais <sup>2</sup>. On a beau dire que les rues de Paris sont pavées de voitures, et que le moindre faquin en a souvent de plus magnifiques cent fois que les gens de la première qualité <sup>3</sup>; les voitures des bourgeois étaient d'ordinaire assez simples, et sauf dans certaines grandes villes, elles

<sup>1</sup> A Angers, vers 1770, il n'y avait que 8 ou 10 carrosses et autant de cabriolets. (Besnard, t. I, p. 126.)

<sup>2</sup> Dancourt, *le Chevalier à la mode*, 1687, acte I, sc. I, acte II, sc. II. — Vers 1720, l'acquisition d'un carrosse ou d'une berline à Paris coûte 900<sup>l</sup>, celle d'une paire de chevaux autant. (Némeitz, *Séjour de Paris*, 1727, t. II, p. 443.)

<sup>3</sup> *Valesiana*, 1694, p. 196.



ne se distinguaient pas par la recherche des dorures et des peintures, qui restèrent à la mode pendant le dix-huitième siècle <sup>1</sup>.

Un luxe, qui était plus à la portée des bourgeoises, c'était celui des bijoux. Les femmes de financiers de Paris rivalisent de pierreries avec les femmes de la grande noblesse <sup>2</sup>. En province, la femme d'un apothicaire nous apparaîtra avec un collier de lapis et de cornaline enchâssé en or et garni de perles. Une simple bourgeoise est amplement pourvue de chaînes d'or à étoiles, rondes ou carrées, de chapelets précieux, de bagues d'or garnies d'agate, d'émeraude, de diamant, de rubis. Elle possède aussi un médaillon, où sainte Agnès a été peinte sur or émaillé, au milieu d'ornements où s'enchâssent deux diamants, trois rubis et une perle <sup>3</sup>. Les bijoux qu'on rencontre le plus chez les bourgeois de condition moyenne, ce sont les anneaux d'or garnis de pierres dures, les colliers de perles fines <sup>4</sup> ou de semences de perles,

<sup>1</sup> Les bourgeois ont, en revanche, plus de chevaux qu'aujourd'hui. On voyage souvent à cheval, surtout pour les petits trajets. Je relève, parmi les clients d'un maréchal, en 1711, 10 artisans, 6 marchands, 7 bourgeois, 5 magistrats, 4 hommes de loi, 9 prêtres, dont l'évêque, 7 gentilshommes et 3 officiers. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1180.)

<sup>2</sup> Baudrillart, *Histoire du luxe*, t. IV, p. 159.

<sup>3</sup> Inv. de 1623, après décès de Jehan Michelin.

<sup>4</sup> Collier de pierres fines garni d'un Saint-Esprit d'or à petits diamants, est. 30<sup>l</sup>. (Femme d'un grainetier, 1745.) — Inv. de 1704, 1713, 1727, 1745, etc. — Trois tours de perles au nombre de 200... 800<sup>l</sup>. (*Journal de Samuel Robert*, p. 77.) Il a aussi deux diamants estimés 400<sup>l</sup>. — Ou-

les croix émaillées ou les saint-esprit d'or garnis parfois de petits diamants, et surtout, au dix-huitième siècle, les boucles d'oreilles et les bracelets. Dans la haute bourgeoisie, et même dans la bourgeoisie moyenne, les boucles d'oreilles sont garnies de diamants. La belle-sœur de Grosley, qui a 1200<sup>l</sup> environ de rente, a des pendants d'oreilles en diamants qui furent vendus 1200<sup>l</sup> après sa mort<sup>1</sup>. Le graveur Wille donne à sa femme deux boucles d'oreilles de brillants, qu'il paie 2700<sup>l</sup><sup>2</sup>. La plupart des contrats de mariages stipulent que la demoiselle sera honorée de bagues et bijoux, dont la valeur varie suivant les époques, les usages et surtout la fortune des mariées. Au dix-septième siècle, elle est de 800<sup>l</sup> pour la fille d'un médecin; elle n'avait été que de 150 pour sa belle-mère<sup>3</sup>. Au dix-huitième siècle, elle est de 600<sup>l</sup> pour la future d'un receveur des saisies réelles; de 2500, pour celle d'un directeur des aides<sup>4</sup>. La petite-fille d'un marchand de province a 40000<sup>l</sup> de diamants<sup>5</sup>. On va jusqu'à prétendre que des marchandes ont des diamants plein leurs poches, et des bijoux de toutes parts<sup>6</sup>. Il

dart Coquault avait 600 perles en bracelets qu'il avait données à sa femme. (*Mém.*, t. II, p. 665.)

<sup>1</sup> *Le frère de Grosley et ses enfants*, p. 4.

<sup>2</sup> J. G. Wille, *Journal*, t. I, p. 278.

<sup>3</sup> Jarrin, *La Bresse au dix-septième siècle*, p. 9.

<sup>4</sup> Inv. de 1753, de 1752. Arch. jud. de l'Aube, n° 1138, 1144.)

<sup>5</sup> *Revue de Champagne*, t. XII, p. 468.

<sup>6</sup> *Mon oisiveté*, 1779, p. 368.



était rare pourtant qu'on eût occasion d'appliquer en province à des femmes de notaires, de procureurs et de marchands les prescriptions d'une déclaration de Louis XIV, qui leur interdisait de porter des bijoux d'un prix supérieur à 2000<sup>1</sup>.

Il y eut aussi, selon les époques et les modes, des bijoux de fantaisie ou servant à des usages déterminés, tels que les bourses richement brodées, les chapelets, les étuis d'or et d'argent, formant des breloquiers, les tabatières, dont usaient même les dames, les boîtes à bonbons, à rouge et à mouches<sup>2</sup>. Ajoutons-y, à la fin du dix-huitième siècle, des montres d'or émaillées, et particulièrement pour les hommes, les épées à poignée d'argent, les tabatières en or, les cannes à riche pomme d'or, les boucles et les boutons ciselés ou émaillés<sup>3</sup>.

Le costume et la parure des petits bourgeois sont souvent plus coûteux que ceux de leurs femmes; l'homme vit au dehors; il est tenu à plus de représentation que la ménagère, dont l'existence se passe surtout dans l'intérieur de sa maison et qui ne voit guère que ses égales. Pour les membres de la haute bourgeoisie, le vêtement de l'homme tend au contraire à devenir plus simple et moins orné que celui

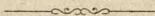
<sup>1</sup> Déclarations de 1690, de 1702, de 1720. *Anc. lois françaises*, XX, 405, XXI, 177.

<sup>2</sup> *Précis de la vie privée des Français*, 1783, p. 261, 266.

<sup>3</sup> Maze-Sencier, *le Livre des collectionneurs*, p. 740 à 746.



de la femme ; il sera fréquemment de drap ou de serge, tandis que les étoffes de soie seront de plus en plus recherchées des femmes ; on ne verra plus de marchands avec des colliers d'or, comme sous Henri IV ; certains accessoires de la toilette pourront être encore en métal précieux, comme les boucles et les épingles ; mais les bijoux féminins auront une valeur et une importance que ceux du mari ne sauraient atteindre. On arrive peu à peu à ce degré supérieur de civilisation, où l'homme cherche à parer sa compagne plus que lui-même et où il demande la considération d'autrui à son mérite personnel plutôt qu'à son costume.



## CHAPITRE VIII.

### LES REPAS.

La nourriture tenait une plus grande place dans le budget d'un bourgeois que son vêtement, malgré le prix relativement élevé de celui-ci. Elle dépendait quelque peu de la condition de fortune, non moins que des habitudes et des mœurs. Le bourgeois était parfois plus économe que gourmand; mais il était plus gourmand au seizième siècle qu'au dix-huitième. Il avait du moins un plus grand appétit. Le seizième siècle a produit le type populaire de Gargantua. On ne peut se réunir, à cette époque, pour traiter des affaires publiques, sans boire, ni manger. Les officiers municipaux font sans cesse des collations aux dépens de leurs concitoyens. Il n'est pas de grand personnage passant dans une ville à qui l'on ne s'empresse d'offrir les meilleures productions du pays. Il y a en France une extrême abondance de vivres, que la plupart des étrangers signalent. Aussi, selon le Vénitien Lippomano, le tiers de la population s'occupe-t-il de l'alimentation. Selon lui, les Français mangent peu de pain et de fruits, mais beaucoup de

viande... bien rôtie et assaisonnée du reste ; ils aiment surtout la pâtisserie, c'est-à-dire la viande cuite dans la pâte... Ils l'aiment même trop, car, suivant le même auteur, les hommes auraient une très longue vie, s'ils ne se ruinaient pas l'estomac en mangeant trop, comme les Allemands et les Polonais le font en buvant trop<sup>1</sup>.

Le grand appétit du seizième siècle persista au siècle suivant ; mais il fut tempéré par le goût. Le goût distingue en effet le caractère français, au point de vue matériel comme au point de vue moral. En littérature, le goût a exercé la plus grande influence au dix-septième siècle ; le goût, dans son acception sensuelle, a inspiré cette cuisine supérieure, que tous les étrangers s'accordent à louer en France et que l'Europe lui envie depuis longtemps. Cette supériorité n'existait pas seulement chez les grands, où l'argent suffit à procurer tous les luxes ; elle se retrouvait dans des rangs modestes, où l'on cherchait à remédier à la simplicité des vivres par le soin avec lequel on les apprêtait. La femme du bourgeois elle-même veillait à la cuisine ; elle ne dédaignait pas d'y mettre la main<sup>2</sup>. C'était elle qui fabriquait la plupart des pâtisseries. Il fallait être bien grande dame pour s'en dispenser, et, même au dix-huitième siècle, plus d'une

<sup>1</sup> *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 569, 487.

<sup>2</sup> Brillat-Savarin, *Physiologie du goût*, p. 309.



femme noble, dans certaines provinces, s'en acquittait à merveille <sup>1</sup>.

Aussi la cuisine est-elle un art, qui a ses règles et ses formules ; elle a son code et ses classiques. Le *Cuisinier français*, par le sieur de la Varenne, a de nombreuses éditions sous Louis XIV. Il trouve des concurrents et des rivaux dans le *Cuisinier royal et bourgeois*, dans le *Cuisinier moderne*, dans les *Dons de Comus* ou les *Délices de la table*, l'*École parfaite des officiers de bouche*, l'*Art de bien traiter*, sans compter le *Pâtissier français* et le *Traité de confiture ou le Nouveau et parfait Confiturier*. Mais le livre par excellence, dont le succès dépasse tous les autres, parce qu'il s'adresse à la classe la plus nombreuse, c'est la *Cuisinière bourgeoise* qui parut en 1746. Cette œuvre d'un auteur obscur, Menou, mais d'un excellent cuisinier, devait, disait la Préface, « avoir plus de lecteurs que tout autre livre. » C'est qu'il donnait des recettes culinaires aux personnes d'une condition et d'une fortune médiocres. C'est qu'il n'écrivait plus pour les nobles, mais pour les bourgeois ; mais « on peut dire, ajoutait la Préface, qu'il anoblit les mets roturiers par les assaisonnements dont il les rehausse » ! Aussi que de détails, quelle liste fournie et variée de préceptes pour accommoder les potages, les viandes, les volailles, le gibier, les poissons, les légu-

<sup>1</sup> Le Grand d'Aussy, t. II, p. 244.

mes et les œufs ! que de conseils pour faire les crèmes, les beignets, les rôties, la pâtisserie, les ragoûts, les sauces, sans compter les recettes de compotes, de marmelades, de confitures, de ratafias et de sirops ! Rien n'est oublié, tout est décrit, et la ménagère bourgeoise peut enseigner à sa servante la manière d'apprêter les mets d'après toutes les règles de l'expérience et de l'art.

Ce qui facilite la tâche des uns et des autres, c'est la qualité, le bon marché relatif et souvent la variété des vivres. Paris et les grandes villes n'absorbent pas comme aujourd'hui les meilleurs productions des provinces. Quelques régions reculées, protégées par la difficulté des communications, étaient de véritables pays de Cocagne ; le gibier, le poisson, les volailles, le vin y abondaient<sup>1</sup>. « C'est ici le pays de la bonne chère et de la bonne viande piquée, comme le pays du beurre de Prévalaye », écrit M<sup>me</sup> de Sévigné à Rennes. « La vie est ici à bon marché, » écrit-elle à Nantes, où on lui sert des poissons magnifiques<sup>2</sup>. Beaucoup de fermages étaient payés en nature ; à certaines époques le grain affluait dans les greniers du bourgeois propriétaire, comme les volailles dans son garde-manger. Le prix de la viande ne valait pas deux ou trois fois celui du pain<sup>3</sup> ;

<sup>1</sup> *Les Voyageurs en France*, p. 75, 82, etc. — F. Y. Besnard, t. I, p. 130.

<sup>2</sup> *Lettres*, t. IX, p. 351 ; t. VIII, p. 19.

<sup>3</sup> La livre de bœuf de 16 onces valait 2<sup>s</sup> la livre à Clermont en 1665.



le gibier était vendu à un taux qui nous semble presque dérisoire. La chasse n'était pas seulement le plaisir des nobles ; les braconniers ne s'en faisaient pas faute, si l'on en juge par la manière dont les marchés étaient approvisionnés de gibier. Il y avait, il est vrai, des moments où les denrées enchérissaient ; il y avait aussi des ménagères qui s'exclamaient à tort ou à raison sur leur cherté. « Tout est hors de prix, écrit en 1770 la femme d'un négociant de Nantes. Le pain 3<sup>s</sup> la livre ; la viande, 5<sup>s</sup> 8 deniers ; le beurre et toutes les denrées sont chères. Point de vin encore cette année ; le vin du pays vaut 72<sup>l</sup>... Ce n'est que misère et calamité. Si Dieu n'y met la main, je ne sais ce que nous deviendrons <sup>1</sup>. » « Tout est à un prix fou, écrit vers la même époque une bonne dame de Laval. Je ne sais comment les pauvres vont faire ! » « La viande est à 8<sup>s</sup> la livre, dit-elle plus tard, le beurre à 10, les œufs à 4<sup>s</sup> 6 deniers la douzaine... on crie à la *monopole* !... » Des plaintes semblables se rencontrent souvent dans le journal de cette dame <sup>2</sup>, comme elles se trouvaient et

(Appendice aux *Mémoires* de Fléchier, p. 375.) Le gibier était cher à Clermont ; 40<sup>s</sup> au plus la paire de perdreaux, 20<sup>s</sup> un lièvre. — A Grenoble, la viande, en 1770, coûte 4<sup>s</sup> la livre. — A Pau, au dix-septième siècle une paire de poulets vaut de 8 à 9 sols, la livre de veau 6<sup>s</sup>, celle de bœuf 3<sup>s</sup>. (De la Grèze, *la Société et les mœurs en Béarn*. p. 361 et suiv.)

<sup>1</sup> Lettres de M<sup>me</sup> Auger. Arch. jud. de l'Aube, n° 1134.

<sup>2</sup> Queruau-Lamerie, *Correspondance de M<sup>me</sup> de La Jourdonnière*, pages 12, 26, 31.



se trouvent encore dans la bouche de beaucoup d'honnêtes bourgeois. Dans tous les temps on a dit : L'argent est rare, la vie est chère. On le disait à Laval en 1767, quand le beurre était à 10<sup>s</sup>, comme on le disait avec plus de raison à Paris en 1779, quand il en valait 30 au détail<sup>1</sup>. Mais ces récriminations pour ainsi dire traditionnelles n'empêchent pas le bon marché de la vie; on peut s'en faire une idée par le prix des repas et des pensions à certaines époques et dans certaines villes. Au commencement du dix-septième siècle, des pensions d'étudiants coûtent à Nîmes de 6 à 9<sup>l</sup> par mois. Pour 5 francs par mois, un apothicaire était nourri, logé et entretenu dans la même ville<sup>2</sup>. Au dix-huitième siècle, un entreposeur des tabacs, à Autun, ne dépense que 36<sup>l</sup> par mois pour sa nourriture<sup>3</sup>. Si le tout se vendait au poids de l'or chez les grands restaurateurs de Paris<sup>4</sup>, si le prix des tables d'hôtes était

<sup>1</sup> *Mon oisiveté*, p. 109.

<sup>2</sup> Albert Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 433. — Le bœuf vaut 1 s. 6 d. la livre en 1634, 2 sous en 1686. (*Mémoires Ac. du Gard*, 1877, p. 833.) — En 1668 à Lille, l'entretien d'une personne (nourriture, loyer, vin, blanchissage) est évalué à 40<sup>s</sup> par jour. (*Les savants Godefroy*, p. 184.)

<sup>3</sup> Cromelin de Saint-Quentin, *Mémoires de la Société duenne*, t. VI, p. 420. — A Montpellier, en 1725, un étudiant paie 21<sup>l</sup> de pension par mois à l'hôtel. (A. Puech, *Mémoires Ac. du Gard*, 1877, p. 829. — Plus tard, Oberkampf est nourri à Paris pour 20 sous par jour. (A. Labouchère, *Oberkampf*, p. 11.)

<sup>4</sup> *Paris en miniature*, 1784, p. 100. — Mercier, t. VII, p. 155.

pour les étrangers de 30 à 50<sup>s</sup><sup>1</sup>, on pouvait vivre en pension dans les hôtels de la rue des Boucheries, moyennant 36<sup>s</sup> par jour<sup>2</sup>; un jeune homme pauvre pouvait même dîner, à Paris, pour 4<sup>s</sup>, sans le pain, avec un rôti, une salade et un autre plat<sup>3</sup>. Veut-on savoir ce que valait à Tours, à la fin du règne de Louis XV, un repas pour trois personnes de la bonne société, composé de la soupe, du bouilli, d'une entrée de perdrix aux choux, avec entremets de légumes, dessert copieux de fruits et de deux bouteilles de très bon vin du pays? Le tout, selon l'amphytrion, lui avait coûté 6 livres<sup>4</sup>.

La base de l'alimentation, c'est à coup sûr le

<sup>1</sup> Smollett, *Travels through France*, t. I, p. 129. — Un guide anglais de 1778 donne ainsi des renseignements sur la nourriture à Paris. « Pour 8 livres, vous pouvez avoir pour dîner deux bons plats et une soupe, qui servira pour quatre maîtres et les domestiques. Le mouton est bien meilleur que le bœuf et le veau, et le gibier est excellent. Les soupes, surtout celles des jours maigres, ne sont pas très agréables pour les Anglais; la meilleure est le bouillon, avec du pain ou du vermicel. Le souper se paie à la carte. Pour une ou deux personnes, les tables d'hôtes sont préférables; il y a une plus grande variété de convives et de plats, et les prix en sont très raisonnables, de 20 à 45 sous pour le dîner. Les pensions dans les familles bourgeoises coûtent, avec une pinte de vin par repas, 60 livres par mois. (Nugent, *the Grand Tour*, t. IV, p. 36, 37.)

<sup>2</sup> Mercier, VII, 152. — Voir aussi Storch, *Skizzen...*, p. 262.

<sup>3</sup> Rétif de la Bretonne, *les Contemporaines*, t. II, p. 36.

<sup>4</sup> Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 294. — Pour 40 sous, dit un Anglais en 1788, nous dinons à Paris très somptueusement, avec deux services de sept et cinq plats, un dessert et une pinte de Bourgogne. (Harry Peckham, *A Tour through Holland... and part of France*, p. 147.)



pain. On en mange moins au dix-huitième siècle qu'au seizième, mais on en mange toujours beaucoup<sup>1</sup>. Si dans certaines maisons on le pétrit dans sa cuisine et on le fait cuire chez le fournier, si le pain de froment est un luxe réservé aux hôtes, si le pain quotidien était parfois de seigle<sup>2</sup>, ailleurs on l'achète tout fait chez le boulanger; on tient à ce qu'il soit blanc, frais, léger et d'agréable goût<sup>3</sup>. Il y a même à Paris des pains de luxe à la reine, à la montoron, à la citrouille; des pains mollets, cornus ou blêmes<sup>4</sup>. Le pain n'accompagne pas seulement tous les plats; il est un des ingrédients du potage ou du bouillon, qui est le plat par lequel commence invariablement le principal repas.

Le pot au feu, d'où l'on tire le bouillon, est le mets bourgeois par excellence au dix-huitième siècle; Gœthe le qualifie même de plat national. On lui attribue mille qualités, jusqu'à celle de réconforter les malades désespérés. On dit : la soupe nourrit

<sup>1</sup> Sous Louis XIV, la ration de pain ordinaire d'un homme aurait été de 2 livres 1/2; sous Louis XVI, d'une livre et demie. (Le Grand d'Aussy, t. I, p. 52.)

<sup>2</sup> J. J. Juge, p. 14.

<sup>3</sup> H. Storch, *Skizzen, Szenen und Bemerkungen*, 1787, p. 262. — Voir aussi le chap. II du livre de Schulz, *Ueber Paris und die Pariser*, Berlin, 1791.

<sup>4</sup> Des Essarts, *Dict. de police*, t. II, p. 243. — Le Grand d'Aussy, t. I, p. 82. — Gr. d'Ierni, *Description de Paris en 1596. Bull. soc. de l'histoire de Paris*, 1885, p. 168.



l'homme, nourrit le soldat<sup>1</sup>. Avec le bouilli, entouré de légumes, il forme le menu presque journalier de bien des ménages modestes. Les légumes, qui sont d'ordinaire de bonne qualité, constituent une partie importante de l'alimentation<sup>2</sup>. Le veau est le régal des dimanches. La consommation de la viande est considérable dans certaines villes<sup>3</sup>. On supplée parfois au bœuf bouilli par du lard ou une épaule de mouton; on pratique l'art d'accommoder les restes en faisant des hachis; l'oie, la fricassée de poulet sont considérés comme des plats plus recherchés<sup>4</sup>.

Il est à remarquer qu'au seizième siècle la nourriture bourgeoise est plus échauffante et plus lourde qu'elle ne le fut plus tard. On mange plus de charcuterie, plus de pâtés, plus de ragouùts épicés<sup>5</sup>. La femme d'un avocat rentre chez elle et demande à sa chambrière : — Qu'avons-nous à dîner ? — Et l'autre de lui répondre : « Du lard et des choux, une

<sup>1</sup> Goethe, *Campagne de France*. — Smollett, *Travels*, t. I, p. 169. — Le Grand d'Aussy, t. II, p. 207. — Mercier, t. VIII, p. 101. — F. Schulz, *Ueber Paris und die Pariser*, p. 65.

<sup>2</sup> Lister, *Voyage à Paris*, chap. VI. — Le Grand d'Aussy, t. I, p. 123.

<sup>3</sup> A Nancy, en 1773, on consomme 23,328 bœufs, veaux et moutons. C'est plus d'une tête de bétail par individu. A Paris, la proportion est de 1 à 3/4. (A. Young, *Voyages en France*, t. II, p. 333.)

<sup>4</sup> Le Grand d'Aussy, t. I, p. 295, 296 273. — F. Schulz, p. 66.

<sup>5</sup> Ed. Forestié, *Étude sur l'alimentation des montalbanais au douzième, quatorzième et seizième siècles*, *Bull. de la société archéologiq. de Tarn et Garonne*, t. XII, p. 21 à 23. — Ducéré, *Étude sur la vie privée boyonnaise au commencement du seizième siècle*, p. 52.

andouille et un hoche-pot. Et le reste de ce gigot pour en faire du hâchis. » — C'est assez, dit madame l'avocate<sup>1</sup>, qui n'attend sans doute aucun étranger ce jour-là.

On ne saurait considérer comme un régime normal celui que suivait Jean Hérouard, médecin du roi Louis XIII, qui a consigné sur son journal ce qu'il mangeait chaque jour. C'est un vieillard de 78 ans, qui se soigne et se ménage; le 29 janvier 1623, il se fait servir, en se levant, un julep d'eau d'orge et de jus de citron; à dix heures, il dîne comme il suit : « Deux pommes cuites sucrées; chapon pour potage et pain bouilli; veau bouilli; la moelle d'un os; potage simple confit et jus de citron; hachis de chapon avec pain émié; gelée; le dedans d'une tarte à la pomme; une poire confite, trois cornets d'oublis, pain assez; bu du vin clair et fort trempé et une petite cuillerée de dragée de fenouil. A six heures, nouveau repas, se composant de soupe, potage et hachis de chapon et jus de veau, potage confit avec jus de veau; veau bouilli; la moelle d'un os et le pilon<sup>2</sup>. » Ce médecin était vraisemblablement un gourmet; mais le nombre et la variété des plats, attestent avec quelle abondance et quelle recherche étaient servies les tables des bourgeois à leur aise.

<sup>1</sup> Remy Belleau, *la Reconnue*, scène II. *Ancien théâtre français*, éd. Janet, t. IV, p. 345.

<sup>2</sup> *Journal de Jean Hérouard*, t. II, p. 316.



Nous en trouvons une autre preuve dans le menu des repas que l'on offre aux prisonniers d'État, gens de lettres ou autres, enfermés à la Bastille ou au mont Saint-Michel. Lorsque Marmontel fut conduit à la Bastille, on lui donna à dîner un excellent potage, du bœuf, une cuisse de chapon bouilli, un petit plat d'artichauts frits, un autre d'épinards, une poire et du raisin, une bouteille de vin vieux de Bourgogne et une tasse du café Moka<sup>1</sup>. Au mont Saint-Michel vers la même époque, les prisonniers avaient pour dîner un bouilli, une entrée de mouton grillé; un rôti de veau, un potage aux légumes, deux pommes et un morceau de fromage pour dessert, et une demi-bouteille de vin de Bordeaux<sup>2</sup>.

Dans la vie bourgeoise de province, où l'économie la plus stricte préside, la nourriture est moins recherchée et plus simple, quoique cependant abondante. A la veille de 1789, les bourgeois de Brioude se nourrissaient bien. Les hommes déjeûnaient avec du vin blanc et de la fougéace, sorte de pain très mince, percé à jour comme un gril et saupoudré de

<sup>1</sup> Marmontel, *Mémoires*, p. 252. — L'abbé de Roquette, qui fut enfermé à la Bastille en 1743, dit que l'usage pour la nourriture était de donner deux repas, avec deux plats de viande à chacun d'eux. Le roi tenait compte au gouverneur de 6 livres pour la nourriture de chaque prisonnier. (A. Gazier, *Mém. soc. hist. de Paris*, t. VII, p. 16, 28.)

<sup>2</sup> Chatel, *Inv. arch. Calvados*, C. 434. — Ces menus se rapprochent de celui des diners ordinaires de la haute bourgeoisie, dont parle le *Magasin pittoresque* de 1881, p. 223.



sel. A dîner, le bouilli, une entrée et du vin. A souper, le rôti, la salade<sup>1</sup>. Il en est à peu près de même dans l'Anjou, où l'on ne manque pas de goûter entre le dîner et le souper<sup>2</sup>. A Limoges, où l'économie était plus grande encore, on n'avait qu'un plat de viande à chaque repas, sauf les jours maigres, où la morue, les haricots, la purée, le potage aux choux prenaient la place du bouilli, de la langue et de la fraise de veau, du gigot ou du carré de mouton. La viande alors n'était pas chère; pour 3 sous la livre, on s'en procurait<sup>3</sup>; et le nombre, ainsi que la richesse des bouchers dans la plupart des villes, indique l'usage qu'en faisaient les bourgeois.

La simplicité des repas journaliers contrastait avec le luxe des repas qu'on offrait dans certaines occasions<sup>4</sup>. Il faut voir avec quelle abondance, quelle prodigalité étaient servis les festins d'apparat au dix-septième siècle, pour se faire une idée de l'importance qu'on attachait à la nourriture. Les lois somptuaires

<sup>1</sup> Note communiquée par M. Paul Le Blanc. La fougeace, dit cette note, est-elle la fouace dont parle Rabelais, lorsqu'il dit : « Notez que c'est viande céleste de manger à déjeûné raisins avec fouace fraîche? » — Le Grand d'Aussy, t. II, p. 258. — L'ordinaire bourgeois à Troyes se compose de bœuf bouilli de légumes cuits au beurre, viandes en ragoût ou rôties, auxquelles on ajoute souvent de la cochonaille. (Dr Picard, *Topographie médicale de Troyes, Mém. Soc. Académique de l'Aube*, XXXVII, 192.)

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 38, 39.

<sup>3</sup> J. J. Juge, *Changements opérés à Limoges*, p. 16.

<sup>4</sup> L. Guibert, p. 62.

avaient en vain tenté de réduire, depuis la fin du moyen âge, les excès des festins de noces, de confréries et même d'amis. Il était impossible aux nobles de faire grande figure, sans tenir une grande table. « La profusion des mets, dit le président de Brosses, doit toujours être au triple de ce qu'il en faut pour les convives. » Pour éluder les règlements qui limitaient le nombre des mets, on entassait des pyramides de gibier et de volailles sur le même plat, comme dans le repas ridicule de Boileau<sup>1</sup>. Les bourgeois, sous le rapport du luxe de la table, imitaient les grands, selon la mesure de leur ressources, et l'on ne manquait pas, sous Louis XVI, de les engager de donner, pour un dîner de douze couverts, quatre services, comprenant quatre entrées, deux rôtis et cinq entremets.<sup>2</sup>

Dans un dîner bourgeois servi en 1763 à Boulogne, on compte vingt plats, parfaitement apprêtés par le rôtisseur, qui était un cuisinier émérite<sup>3</sup>. Mais la profusion des mets persistait encore en province, lorsqu'elle commençait à disparaître à Paris. Les pyra-

<sup>1</sup> Satire III. — Voir aussi Regnier, satire X.

<sup>2</sup> *La Cuisinière bourgeoise*, éd. 1781, p. 12. — Brillat-Savarin donne le menu de dîners bourgeois provinciaux de douze couverts vers 1740. C'est le menu de dîners de famille, et non de cérémonie. (*Physiologie du goût*, éd. 1839, p. 314.) Comparez avec le luxe de table de la cour et du roi, dont peuvent donner une idée exacte les registres de *l'État et Menu général de la maison du roi*, conservés à la Bibliothèque nationale.

<sup>3</sup> Smollett, t. I, p. 68. — Sur le luxe de table, voir Monteil, IV, ch. LXI.



mides de viandes du temps de Boileau étaient proscrites; la cuisine était plus simple et plus naturelle. Les repas étaient devenus plus courts<sup>1</sup>. Sous ce rapport, on était en progrès. Les longs repas indiquent la prédominance des jouissances matérielles sur les délassements intellectuels; mais on recherchait toujours la délicatesse des mets et la décoration de la table, qu'on se plaisait à parer, chez les riches bourgeois, de surtouts à parquets de glaces, de parterres figurés, de statuettes de Saxe, de pyramides de fruits et de corbeilles de fleurs<sup>2</sup>.

La recherche dans le service n'est pas réservée uniquement aux festins d'apparat. De même qu'il y a des règles imprimées pour la cuisine, il y en a pour la manière de prendre la nourriture. *Le Traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens* indique comment il faut s'asseoir à table, se servir, se comporter vis-à-vis des autres convives, user de la fourchette et du couteau, boire et manger. Ce sont autant de rites que l'on prescrit aux bourgeois comme aux nobles et que l'on observe jusque dans les intérieurs les plus modestes. Il y a dans les repas une sorte de décorum auquel tous les gens bien élevés se

<sup>1</sup> Le Grand d'Aussy, t. III, p. 294. — Mercier, t. VI, p. 146.

<sup>2</sup> Le Grand d'Aussy, t. III, p. 258 à 262. — Dumay, *Une session des États généraux de Bourgogne à Autun en 1763*, p. 61. — Voir aussi *La Science du maître d'hôtel confiseur*, 1750.



conforment et se reconnaissent entre eux. On ne mange plus la soupe à la gamelle ou deux par deux<sup>1</sup>; chacun a son couvert et son verre séparés. Le couvert est d'argent, et même chez les plus riches, le couteau a un manche d'argent<sup>2</sup>. La table est recouverte d'une nappe; chaque convive, même chez les marchands les plus pauvres, a sa serviette<sup>3</sup>. Les plats d'argent, d'étain et de faïence sont disposés avec une certaine symétrie. Il semble que dans l'action si simple du repas quotidien on apporte une certaine dignité, qui se rehausse, dans les familles pieuses, alors en majorité, par le bénédicité et les grâces, que l'on récite à haute voix.

Dans les maisons bourgeoises, le repas se termine par le dessert. On enlève les plats, la salière, la boîte à épices, qu'à Limoges on appelait la cuisinière<sup>4</sup>, et l'on sert quelques fruits, un fromage, des gâteaux secs. Les gâteaux, sous leurs formes et leurs dénominations variées, y sont toujours appréciés<sup>5</sup>. On y passe les confitures, dont la confection est regardée comme une des tâches les plus délicates confiées à la ména-

<sup>1</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 423, 424.

<sup>2</sup> Six couteaux à manches d'argent sur lesquels sont les armes du défunt. (Inv. d'un trésorier de France, 1726.) C'était seulement chez les petits bourgeois qu'on ne servait point à table de couteaux, et que chacun apportait le sien.

<sup>3</sup> Smollett, *Travels*, t. I, p. 62.

<sup>4</sup> J. J. Juge, p. 19.

<sup>5</sup> Guibert, *la Famille limousine*, p. 62. — Prarond, *Abbeville à table*, p. 33 et suiv. Beaucoup de villes ont leurs gâteaux spéciaux.

gère et qui sont d'autant plus estimées que le sucre est cher, si bien qu'un pain de quatre livres suffit à la consommation des bonnes maisons de Limoges<sup>1</sup>. Le dessert, c'est le moment des causeries plus gaies, du repos tranquille qui suit la satisfaction à peu près complète de l'appétit. Les vaines cérémonies<sup>2</sup>, la contrainte par lesquelles débute souvent le repas, sont oubliées. On y boit quelquefois du vin vieux, mais avec modération. Même entre amis, et dans les dîners de cérémonie au dix-huitième siècle, on sert le vin sans excès. Dans un diner élégant à la campagne, on passe du vin de Bourgogne après la soupe; au dessert, on en verse du meilleur, mais au grand étonnement de l'Anglais qui y assiste et qui dans son pays a été habitué à d'autres usages, après en avoir versé un verre ou deux, les bouteilles sont enlevées et le café est apporté<sup>3</sup>. Le café était servi aussi quelquefois dans le salon, ou sous un berceau

<sup>1</sup> J. J. Juge, p. 15. — Une dame écrit de Nantes à son mari : Si vous m'aviez envoyé un quart de sucre pour faire des confitures, je vous en aurais fait. En 1714, un épicier vend le sucre par pains de 2 à 3 liv. à 14<sup>s</sup> la livre. (Arch. jud. Aube, n<sup>os</sup> 1134 et 1180.) — A Montfaucou, un pain de sucre de 5<sup>l</sup> 1/2 coûte 4<sup>l</sup> 9<sup>s</sup> 3<sup>d</sup>. Un notaire achète, en 1754, 27 pots de vin doux pour faire des confitures 3<sup>l</sup>. (Livre de raison de Bienvenu.)

<sup>2</sup> Pédoue, *le Bourgeois poli*, Dialogue IX, *le Bourgeois qui traite ses amis*.

<sup>3</sup> *Observations in a Journey to Paris in 1776*, t. I, p. 170, 171. — Voir dans *France, Belgium and Spa during the summer of 1771*, un épisode d'un diner chez le gouverneur de Lille. — *Paris en miniature*, 1784, p. 99.



de feuillage; c'était sous un berceau de ce genre, que Boileau, après dîner, aimait à discuter avec ses amis, tout en humant son café<sup>1</sup>.

Le café a contribué à une transformation dans les mœurs bourgeoises. Sa vogue à diminué dans les classes éclairées le goût pour le vin, qui est resté l'apanage des classes populaires. La nourriture épicée du seizième siècle portait peut-être davantage à boire; à tout propos, on boit du vin et l'on mange entre ses repas; il faut le dire aussi, à cette époque, les goûts étaient plus primitifs, plus grossiers, moins policés; on en trouve les preuves dans la littérature comme dans les portraits du temps. A la fin du quinzième siècle, le type de figure des nobles et des bourgeois fait songer à celui des paysans. Sous Louis XIII et Louis XIV encore, les cabarets sont fréquentés par des gens de lettres et même des grands seigneurs. Dans tous les temps, on n'a pas dédaigné le bon vin; on peut dire qu'on l'a chanté sur tous les tons. Agir autrement, c'eût été faire preuve de mauvais goût et méconnaître en même temps le mérite des productions les plus exquises du sol français; mais au dix-huitième siècle, on avait bien moins qu'au siècle précédent le travers honteux de l'ivrognerie. Sous Louis XIV, les plus grands seigneurs allaient faire au cabaret des parties de débauche dans lesquelles ils ne craignaient

<sup>1</sup> *Correspondance entre Boileau et Brossette*, p. 513, 521.



pas de s'enivrer<sup>1</sup>. Des bandes de littérateurs et de bourgeois désœuvrés, comme les Théophile de Viau, Desbarreaux et Luillier, se réunissaient à la Pomme de Pin ou au Cormier pour y mener joyeuse vie et y boire du bon vin<sup>2</sup>. Chez l'austère Boileau, lui-même, à une époque où il ne buvait pas encore de café après son dîner, on sait que les plus illustres poètes du grand siècle se grisèrent comme des Allemands ou des Polonais, et qu'ils ne parlèrent de rien moins que d'aller se jeter dans la Seine. On dira plus tard : « Les jeunes gens se font gloire de s'enivrer de vin, de liqueurs et de tabac<sup>3</sup>. » Des hommes relativement raisonnables croyaient encore à un vieil adage de médecine disant :

Qu'il faut à chaque mois  
S'enivrer au moins une fois<sup>4</sup>;

et plus d'un réitérait assez volontiers l'ordonnance. Partout on avait planté des vignes ; dans la banlieue

<sup>1</sup> Legrand d'Aussy, t. III, p. 113. — Lisez dans les *Mémoires* de Coulanges, les incroyables repas qu'on faisait chez certains princes d'Allemagne, dont les hôtes ne sortaient de table qu'ivres morts. (*Mémoires*, édition Monmerqué, p. 19.) — Voyez aussi les *Mémoires de deux voyages d'Alsace*, 1886, p. 173, 177.

<sup>2</sup> Émile Colombey, *Ruelles, salons et cabarets*, ch. III, les Poètes de cabaret.

<sup>3</sup> Destouches, *l'Obstacle imprévu*, 1717, act. I, sc. I. — Dancourt parlait à peu près de même, en 1687, dans le *Chevalier à la mode*, act. I, sc. V.

<sup>4</sup> Le Grand d'Aussy, t. III, p. 275.

des villes, où l'on n'en voit pas aujourd'hui un seul pied<sup>1</sup>, il s'en trouvait un grand nombre, qui fournissaient la quantité, sinon la qualité. Le bon vin de Bourgogne et de Bordeaux coûtait cher, surtout par les droits et le transport; mais quand on le pouvait, on ne reculait pas devant la dépense pour s'en procurer, et le graveur Wille n'hésitait pas à payer 67<sup>1</sup> de port et 92<sup>1</sup> d'entrée pour deux pièces de vin de Volnay<sup>2</sup>.

Les liqueurs étaient moins goûtées des amateurs que le vin. Dans les ménages bourgeois, on appréciait surtout les ratafias, parce qu'ils étaient plus faciles à faire que les autres liqueurs. Le cassis eut également une grande vogue au dix-huitième siècle, où on le considérait, non seulement comme une boisson agréable, mais comme un remède<sup>3</sup>.

Le café et le thé furent aussi regardés quelque temps comme des médicaments; mais bientôt ils entrèrent dans l'alimentation ordinaire de la société

<sup>1</sup> L. Guibert, p. 55, 56. — Il en est de même à Troyes et ailleurs.

<sup>2</sup> Wille, *Journal*, t. II, p. 50. — Un tonneau de vin, de Toulouse, qui vaut 500<sup>1</sup>, coûte de Toulouse à Paris, pour droits et frais de transport 501<sup>1</sup> 7<sup>s</sup> 7<sup>s</sup> (*Éphémérides du citoyen*, 1770, t. IV, p. 12 à 18). Le fils de Montesquieu propose en 1782 à un de ses amis 1000 bouteilles d'excellent vin de Montmorin, qui lui reviendra, avec le transport, à 30<sup>s</sup> la bouteille. (Lettre inédite de Montesquieu au marquis de Saint-Chamans.)

<sup>3</sup> Le Grand d'Aussy, t. III, p. 80, 81. — Mercier, t. VIII, p. 100, 101. — 6 bouteilles de crème de moka, 55<sup>1</sup>, 4 d'huile de girofle 9<sup>1</sup> (Livre de raison de Bienvenu, 1766). — Citons, comme particularité, la vogue de la bière, vers 1750. (Le Grand d'Aussy, t. II, p. 315.)



polie à Paris. Malgré les pronostics de M<sup>me</sup> de Sévigné, on dit, à la fin de son siècle, que le chocolat, le thé et le café sont extrêmement à la mode, mais que le café est préféré aux deux autres<sup>1</sup>. Il se répand de plus en plus dans les ménages modestes, pénétrant à Paris chez les artisans, en province chez les bourgeois, remplaçant le verre de vin au déjeuner, et couronnant le repas de midi ou du soir. Il pénètre surtout dans les établissements publics qui s'ouvrent de toutes parts et qui, se confondant avec les limonadiers, déjà nombreux, deviennent, sous le nom de cafés, le rendez-vous des hommes de la bourgeoisie au dix-huitième siècle. Les cafés relèguent au second plan les cabarets et les tavernes, qui ne sont plus fréquentés que par les gens du peuple, restés fidèles au culte du vin; dans les cafés on s'assemble pour jouer, pour causer, pour disserter, pour discuter, en buvant du café, du thé, de la limonade, des bavaoises; on n'y cherche plus les excitants et les stupéfiants alcooliques, mais des stimulants légers et rafraîchissants; on ne s'ébaudit plus en accès de gaieté gauloise dans les salles basses et sombres des tavernes; mais on se livre à toute la verve de l'esprit français ou aux charmes de la conversation entre

<sup>1</sup> *Saint Evremoniana*, p. 295. — C'est une mode presque générale à Paris, dit un allemand, que de prendre une tasse de café après diner. (Nemeitz, *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de condition*, Leide, 1727, I, chapitre XIII.)



égaux dans de vastes salles, garnies de glaces, éclairées le jour par de larges fenêtres et le soir par des lustres et des girandoles <sup>1</sup>.

Les progrès de l'éclairage contribuèrent à modifier les heures des repas, dont le nombre avait été diminué par les progrès de la sobriété. Les rues des villes sont éclairées pour la première fois d'une manière régulière au dix-huitième siècle; les appartements plus clairs reflètent mieux la lumière des chandelles et des bougies; les lampes sont moins fumeuses et d'un éclat plus constant. Comme on a plus de facilité de prolonger la journée, on trouve moins nécessaire de la commencer de bonne heure. « Se lever à huit heures est presque une singularité de nos jours, » écrit le marquis de Mirabeau <sup>2</sup>. Aussi les heures des repas tendent-elles à devenir plus tardives, à mesure que l'on se lève moins tôt et que l'on se couche plus tard. On connaît le vieil adage :

Lever à six, dîner à dix,  
 Souper à six, coucher à dix,  
 Fait vivre l'homme dix fois dix.

Cet adage aurait encore trouvé son application sous Louis XIII, comme le prouve le journal de son mé-

<sup>1</sup> *Précis de la vie privée des Français*, 1783, p. 80, 81. — Mercier, ch. 71. — *Lettres d'Edmée de B...* (Boudon), p. 30. — *Paris en miniature*, 1784, p. 24 et 14. — Des Essarts, V, 35.

<sup>2</sup> *L'Ami des hommes*, t. I, p. 412.

decin Jean Hérouard<sup>1</sup>. Bientôt, on dîna vers 11 heures; sous Louis XIV, en 1667, à midi; petit à petit, à Paris on en vint à une heure, à deux, puis à trois<sup>2</sup>. Le Grand d'Aussy nous apprend qu'à la veille de la Révolution, il était près de quatre heures quand on dînait. L'heure du souper avait été retardée en conséquence. « Qui oserait arriver dans une maison pour souper avant 9 heures 1/2? » dit Mercier. Quelquefois même, le souper n'était servi qu'à 10 ou 11 heures du soir<sup>3</sup>.

C'étaient là, sans doute, les usages des gens riches de Paris; les bourgeois de province les suivaient, en se tenant à des distances plus ou moins éloignées, selon les relations qu'ils avaient et les localités dans lesquelles ils vivaient<sup>4</sup>. Mais sauf pour certains ouvriers, comme les paveurs et les maçons, qui avaient conservé l'ancienne habitude de dîner à dix heures<sup>5</sup>, l'heure des repas était partout retardée. En Auver-

<sup>1</sup> *Journal*, t. II, p. 316. — A la fin du moyen âge, on dînait à 9 h. du matin, on goûtait à 2 h. à Montauban. (Ed. Forestié, *Bull. soc. arch. Tarn et Garonne*, XIII, 29).

<sup>2</sup> A Paris le bourgeois dine à 2 heures, le marchand à 3, le grand seigneur à 4, dit-on en 1787. (H. Storch, *Skizzen*, p. 264.)

<sup>3</sup> Le Grand d'Aussy, *Hist. de la vie privée des Français*, t. III, p. 263 à 265. — Mercier, *Tableau de Paris*, t. VI, p. 146. — *Paris en miniature*, 1784, p. 99.

<sup>4</sup> « Les bons Lyonnais se couchent avec les poules, écrit Grimod de la Reynière en 1793, tandis qu'on ne songe qu'à veiller à Paris. » A Lyon, en effet, les réverbères étaient éteints à 8 heures du soir, en 1787. (Duvand, *la Révolution*, t. VIII, p. 1038).

<sup>5</sup> Le Grand d'Aussy, t. III, p. 263.

gne<sup>1</sup>, dans le Limousin et l'Anjou, le dîner avait encore lieu de midi à une heure, le souper de six à sept. Mais à Limoges, on avait gardé la vieille coutume de se coucher à huit heures en hiver et à neuf heures en été<sup>2</sup>.

Dans ces modifications de l'heure des repas, on peut trouver aussi un symptôme d'amélioration sociale; le besoin porte moins à hâter l'heure des occupations, et par suite l'heure des repas. Les transformations de l'alimentation et surtout de ses accessoires indiquent aussi des progrès dans la condition morale de la bourgeoisie; il y a progrès dans le goût qui se raffine et qui préfère la qualité à la quantité, le soin à l'abondance; il y a progrès dans la durée des repas, qui sont moins longs, dans leur répartition, dans leur retard même, qui atteste que la civilisation, grâce aux progrès de l'éclairage, a conquis quelques heures sur la nuit; il y a progrès dans la vogue du café, qui bannit l'ivresse de la société polie et distingue les rendez-vous extérieurs de la bourgeoisie de ceux du peuple. Dans l'alimentation comme dans le reste, la bourgeoisie tend de plus en plus à se rapprocher des classes supérieures, et si elle n'en a pas la richesse et le faste, elle en a souvent, dans sa modeste sphère, la tenue et les usages.

<sup>1</sup> Note communiquée par M. Paul Le Blanc.

<sup>2</sup> J. J. Juge, p. 20. — F. Y. Besnard, t. I, p. 38, 39.



## CHAPITRE IX.

### LA SOCIÉTÉ ET LES PLAISIRS.

A mesure que la bourgeoisie s'élève, ses plaisirs et ses délassements tendent à se séparer de ceux du peuple. Elle se mêle moins aux fêtes populaires que par le passé ; elle a en propre ses lieux de réunion et de distraction ; elle a ses assemblées particulières. Ce qui distingue ses plaisirs, c'est qu'ils se prennent généralement dans l'intérieur des maisons et avec une société choisie, au lieu d'être pris, comme ceux des classes inférieures, à l'extérieur et avec tous.

Ce n'est pas que la bourgeoisie se calfeutre dans sa demeure et qu'elle n'assiste pas aux fêtes religieuses et politiques. Mais elle n'y participe point d'une manière effective et brillante, comme elle l'avait fait au seizième siècle. Les hommes n'aiment plus à parader dans les cortèges de corporations comme autrefois ; pour beaucoup, la milice et l'arquebuse n'ont plus d'attrait, et ils en laissent les honneurs aux artisans. Ils ne prennent plus part aux cortèges des princes de la Folie, ils ne saisissent plus toutes les occasions d'étaler leur adresse, leur bonne grâce et parfois leur magnificence dans des carrousels des ca-

valcades et des mascarades<sup>1</sup>. A la fin du dix-septième siècle, sous l'empire des idées dominantes, tous les Français, devenus plus sages et plus corrects, se laissent moins aller à la fantaisie et sacrifient davantage à la tenue.

Le principal délassement extérieur des bourgeois, c'est la promenade. Exercice sain, modéré, où la vanité trouve satisfaction non moins que l'hygiène. Ce n'est point en effet dans les sentiers ombragés, dans les bosquets pittoresques que la plupart des promeneurs se dirigent; ils adoptent un lieu de rendez-vous, où ils ont le plaisir de voir leurs concitoyens non moins que celui d'être vus par eux<sup>2</sup>. C'est un mail, une esplanade, un quai, une place publique, un cours. Si quelques-uns font le tour des remparts, dont le chemin de ronde, souvent couvert, offre un abri les jours de pluie<sup>3</sup>, le plus grand nombre préfère les charmes de la société à ceux de la nature. Ils les trouveront réunis dans les jardins et sous les quinconces d'arbres, que l'on avait plantés aux abords des villes au dix-huitième siècle. Dijon, Amiens, Reims, Nancy, ont ainsi des parcs agréables que fréquente surtout la bourgeoisie. Les villes du Midi ont leur Cours, où l'on se réunit le soir à l'ombre des platanes. Partout on imite Paris, où le jardin des

<sup>1</sup> Fléchier, *Mém. sur les grands jours d'Auvergne*, p. 284 à 287.

<sup>2</sup> Lequinio, *Voyage dans le Jura*, t. II, p. 102.

<sup>3</sup> Diderot, *Voyage à Langres, Œuvres complètes*, t. XI, p. 359.

Tuileries est le rendez-vous des belles dames et des honnêtes gens. Chacun y étale ses plus beaux vêtements ; on s'y promène, on s'y rencontre, on s'y assied, on y cause<sup>1</sup>. La vogue de ce jardin, déjà grande sous Louis XIV, était plus grande encore à la veille de la Révolution. Des milliers de bourgeois de Paris dépensaient assez largement pour leur parure, afin d'aller se pavaner, avec leurs femmes, pendant quelques heures le dimanche, au jardin des Tuileries<sup>2</sup>.

Des sentinelles, placées à ses portes, empêchaient d'y entrer « les laquais et la canaille <sup>3</sup> ». La bourgeoisie ne voyait que des égaux ou des supérieurs dans ses allées ou sous ses ombrages ; elle laissait au peuple les guinguettes des barrières <sup>4</sup> ; elle avait ses lieux de plaisance, imités des Anglais, comme le Vauxhall, le Ranelagh, le Colysée, dont l'entrée n'était accessible qu'à ceux qui pouvaient payer. Les plus riches se promènent en carrosse, sur les boulevards, au bois de Boulogne ; ils vont assister à Marly à la revue de la maison du roi ; ils se pressent aux fêtes de Saint-Cloud, où le duc d'Orléans fait placer

<sup>1</sup> *Saint-Evremoniana*, p. 290.

<sup>2</sup> Madame Roland, *Mémoires*, p. 49.

<sup>3</sup> Nemeitz, *Séjour de Paris*, Leide, 1727, I, 155 à 157.

<sup>4</sup> Petits bourgeois, artisans et grisettes,

Sortez tous de Paris et courez aux guinguettes, lit-on sous une estampe de Guérard intitulée : Baccanal et divertissemens des écrivains de Paris.



sur la terrasse deux mille chaises, sur lesquelles les bourgeois et les « honnêtes gens » pourront s'asseoir gratis <sup>1</sup>. En province même, si ce n'est dans le Midi, la bourgeoisie se mêlait rarement au peuple dans ses promenades <sup>2</sup>.

Ce qu'elle préfère, ce qui fait le plus souvent l'objet de son ambition et son délasement le plus apprécié, c'est d'avoir un jardin ou une maison de campagne qui sert de but ou de prétexte à ses excursions. Dans l'enceinte étroite des villes fortifiées, on avait rarement assez de place pour avoir un parterre de broderie, une allée de charmilles, quelques arbres fruitiers sous les fenêtres de ses appartements ; on y suppléait par la possession d'un potager, d'un verger, d'un jardin dans les faubourgs. Les petits bourgeois, les boutiquiers allaient y passer les après-midi ou les belles soirées d'été ; ils s'y reposaient dans un pavillon plus ou moins élégant, où l'on conservait une table et de mauvais sièges ; ils s'y donnaient rendez-vous, et là, loin de leurs femmes qui restaient occupées des soins du ménage, ils devisaient

<sup>1</sup> Barbier, *Journal*, t. V, p. 395, 291, t. VI, p. 177.

<sup>2</sup> A Auxerre, le peuple avant la Révolution ne se mêlait pas à la bourgeoisie sur le mail. (Fortin, *Souvenirs*, t. II, p. 244.) — A Toulouse, à la fin du règne de Louis XIV, on se promène à pied comme aux Tuileries dans un beau jardin nommé Frascati. (M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres histor. et galantes*, t. I, p. 195.) — A Besançon, le plus riches habitants ont fait établir une promenade, avec des pièces d'eau couvertes de cygnes et de canards et une volière remplie de mille oiseaux. (*Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté*, 1790, t. II, p. 229.)

à l'aise, quittant la perruque, arborant le petit bonnet et faisant un goûter frugal<sup>1</sup>, en vidant quelques bouteilles de vin. De là le nom de vide-bouteilles qu'on donnait à ces pavillons. Quand ils appartenait à des bourgeois de condition plus relevée, ils étaient meublés avec plus de luxe. C'est ainsi qu'un conseiller au bailliage de Troyes garnit le sien de tableaux et de bonnes chaises couvertes de jonc. Quelquefois, une petite basse-cour, où l'on élève des vaches, un veau et des pigeons, est annexée au jardin. D'ordinaire, les magistrats et les riches bourgeois ont une maison de campagne, située à une distance peu éloignée de la ville et dans laquelle ils vont, trainés avec leur famille par les chevaux de leur fermier<sup>2</sup>, passer leurs vacances et leurs jours de loisir. C'est quelquefois un château, une gentilhommière, vendue par des nobles obérés, et dont le nouveau propriétaire ajoute le nom au sien; plus souvent, une maisonnette, flanquée d'un petit pavillon carré ou rond, comme celle que possédait Corneille au Petit Couronne, près de Rouen<sup>3</sup>. L'installation est assez simple; les meubles démodés ou dont la simplicité n'est plus en rapport avec les progrès du luxe, sont transportés de la maison de ville à celle des champs. On y reçoit gaiement ses

<sup>1</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 6. — Louis Paris, *le Théâtre à Reims*, p. 132.  
— Voir la jolie estampe d'après Lancret, intitulée *Partie de plaisir*.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, I, 127.

<sup>3</sup> Voir les dessins de M. Jules Adeline. (*Le Livre*, 1884, p. 308.)



parents et ses amis, sans cérémonie ; on y fait la moisson et surtout les vendanges <sup>1</sup> ; on chasse ou l'on pêche, le jour ; le soir, on joue, on cause, on fait des vers. Il y a souvent des quilles, et parfois un billard <sup>2</sup>. Aux environs des grandes villes, les maisons de campagne participent de la richesse des négociants et des hommes de loi. De toutes parts, elles s'offrent aux regards du voyageur <sup>3</sup> ; elles sont surtout nombreuses aux alentours de Toulouse, de Marseille et de Montpellier ; près de Reims, elles sont disposées avec beaucoup de goût ; elles sont souvent remarquables auprès de Paris, de Lyon et de Bordeaux. Dans quelques-unes, aussi vastes que bien tenues, on offre une large hospitalité aux étrangers, qui en ont parlé avec admiration dans leurs récits de voyage <sup>4</sup>.

Le dix-huitième siècle aime la nature. La peinture ne cherche plus dans le paysage la grandeur, la noblesse et le style, comme au temps de Poussin ; elle se pénètre davantage de la grâce intime et souriante de la campagne. La pastorale héroïque cède

<sup>1</sup> Jarrin, *la Bresse au dix-septième siècle*. Philibert Collet, p. 75.

<sup>2</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mémoires* publiés par l'abbé Esnault, chapitre xvii.

<sup>3</sup> Cervantes dit que la France est si peuplée et si paisible, qu'on rencontre à chaque pas des maisons de plaisance où les seigneurs restent presque toute l'année... (Cervantes, *Persiles y Sigismunda*, Obras, éd. Baudry, t. IV, p. 251).

<sup>4</sup> Rigby's *Letters*, p. 115, 116. — H. Storch, *Skizzen*, p. 356. — H. L. Piozzi, I, 33. — Coryat's *Crudities*. — Marlin, *Voyages*, t. I, p. 170. — Duvand, *la Révolution*, t. VIII, p. 1040, 1041.



la place à l'idylle quelque peu bourgeoise. C'est le délassément, ce sont les plaisirs faciles et sains qu'on va chercher à l'ombre des charmilles ou des grands arbres, qui encadrent les pavillons de plaisance, les vide-bouteilles et les bastides. Voyez, dans un tableau de Joseph Vernet, le jardin qui domine la rade de Toulon, le perron du petit château, où le maître du logis accueille ses visiteurs. Le tambourin leur souhaite la bienvenue; et de toutes parts apparaissent les amis, hommes et femmes, les uns à pied, les autres à cheval ou à âne. Les premiers arrivés jouent aux boules; les chasseurs reviennent chargés de gibier, et l'on aperçoit une table dressée sous une treille ombragée d'un mûrier<sup>1</sup>. L'instinct naturel qui porte le Français vers la société s'unit à son goût pour la campagne afin de lui en faire sentir plus vivement les charmes.

La mode, il est vrai, peut l'entraîner aux champs non moins que le plaisir. Il est de certaines époques où il est d'usage d'aller à la campagne, de quitter la ville. Le bon ton en fait une obligation<sup>2</sup>. Le bourgeois y cède d'autant plus volontiers qu'elle apporte une trêve à ses occupations professionnelles et qu'elle l'affranchit des devoirs de société qu'impose le séjour de

<sup>1</sup> Léon Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 73.

<sup>2</sup> Depuis le parlement jusqu'au savetier et à la ravaudeuse, tout le monde déserte Toulouse pour se donner un air d'aller à la campagne. (M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, 1723, t. I, p. 323.)

la ville. La vie urbaine a son cérémonial, ses règles étroites. Tout y est réglé par un code de civilité, auquel on est tenu de se conformer sous peine de passer pour un malappris. Il faut, dans certaines circonstances, faire des visites aux personnes à qui l'on doit le respect ou avec lesquelles on est en relations<sup>1</sup>; il faut aller voir les accouchées, qui sont tenues de recevoir leurs amies, à tel point que leur chambre en est toujours remplie<sup>2</sup>. Le plaisir d'étaler l'élégance de ses vêtements, le goût que le Français a pour la conversation rendent plus supportables ces entrevues, où les compliments et les banalités cèdent parfois la place aux médisances, où l'esprit est rare comme partout, où la gaieté ne pénètre qu'avec un certain degré d'intimité. On ne fait pas seulement des visites aux gens en place aux notables, à ses égaux, à ses amis. On en fait dans les couvents, où des femmes et des filles de qualité et de bonne bourgeoisie, vouées dès l'enfance à la vie religieuse, sont heureuses de s'entretenir avec leurs parents et leurs connaissances. A Rennes, M<sup>me</sup> de Sévigné fait « mille visites de couvents »; à Nantes, elle est très choyée au couvent de Sainte-Marie<sup>3</sup>. A Reims, dans chacun des nombreux couvents de filles, il y

<sup>1</sup> *Lettres sur les Anglois et les François*, 1726, p. 187 et suiv.

<sup>2</sup> Voir les *Caquets de l'accouchée*, 1622. — Pédoue, le *Bourgeois poli*, dialogue V; Mercier, t. V, p. 16.

<sup>3</sup> *Lettres*, t. VII, p. 170, 16.

a au moins six parloirs, où les amis, père, mère, frères et sœurs des religieuses, vont les entretenir, après le diner, de toutes les nouvelles de la ville et de la guerre, de dissensions, de banqueroutes et de mariages <sup>1</sup>. Je ne parle pas ici des chanoinesses, dont l'habit religieux n'est qu'une sorte de parure, qui s'accommode parfaitement à la vie mondaine.

La sociabilité est l'essence même du caractère français. Si le bourgeois n'aime pas à se confondre avec le peuple, il ne lui déplaît pas de se montrer à lui. Il aime à respirer l'air, à sa porte, assis sur un banc, qui y est souvent à demeure; les voisins viennent causer avec lui, et l'on se raconte la petite chronique de la ville <sup>2</sup>. On aime à se rendre sur les places publiques, dans les endroits où se débitent les nouvelles <sup>3</sup>. Dans les belles soirées, la rue devient un rendez-vous pour ses habitants, d'autant plus que les gens exerçant la même profession demeurent d'ordinaire peu loin les uns des autres. A Autun même, sous Louis XV, on raconte que des voisins réunissaient leurs soupers dans la rue, et qu'ils appelaient les passants pour trinquer avec eux <sup>4</sup>. Il y avait dans

<sup>1</sup> O. Coquault, *Mémoires*, t. II, p. 381.

<sup>2</sup> De la Grèze, *La société et les mœurs en Béarn*, p. 368.

<sup>3</sup> A Langres, c'est le cloître des Capucins, comme à Paris c'est le quai des Augustins. (*Mémoires de deux voyages en Alsace*, 1886, p. 244.)

<sup>4</sup> *La Société d'Autun au milieu du dix-huitième siècle*, d'après Cromelin, *Mém. de la Société Éduenne*, t. VI, p. 427.



les petites villes une bonhomie, qui n'existait plus dans les grandes, et qui devait s'affaiblir aux approches de la révolution.

La bourgeoisie se crée de plus en plus des plaisirs spéciaux. C'est elle qui remplit surtout les salles de comédie, qu'on élève dans la plupart des villes sous Louis XV et Louis XVI; c'est elle qui forme des sociétés de concerts, où les gens du monde se mêlent aux artistes <sup>1</sup>. Le caractère des fêtes publiques devient même moins populaire. Les municipalités offrent toujours des illuminations et des feux de joie; mais elles donnent des bals parés ou masqués, où les riches bourgeois rivalisent de luxe avec les femmes nobles.

La décence ne permet plus aux bourgeois de fréquenter les cabarets et les tavernes; les cafés sont encore rares en province; les tripots, où l'on jouait à la paume, et qui étaient encore si nombreux au dix-septième siècle, ont acquis un mauvais renom et sont pour la plupart fermés <sup>2</sup>; les exercices du corps sont

<sup>1</sup> *La Ville sous l'ancien régime*, t. II, p. 335, 336. — *Les Académies de musique à Troyes*, p. 9 à 16. — A. de Gallier, *la Vie de province au dix-septième siècle*, p. 72 à 74. — *Voyage d'une Française en Suisse et en Franche-Comté*, t. II, p. 239.

<sup>2</sup> Il y avait 250 jeux de paume à Paris en 1596. (G. d'Ierni, *Bulletin de la Société de l'hist. de Paris*, 1885, p. 166.) Il n'y en a plus que treize en 1760. (*État ou tableau de Paris*, p. 84.) On en comptait cinq à Laval; en 1687, il n'y en a plus qu'un. (A. de Boislisle, *Contr. contr. gén.*, I, n° 782.) — Scarron, *Roman comique*. — On installe cependant encore des jeux de paume, comme à Autun, au dix-huitième siècle. (Dumay, p. 19.) — Voir une estampe représentant l'enseigne du jeu de

moins en faveur; on joue moins à la paume, au mail et aux boules, si l'on y joue encore. Les exercices physiques font place aux délassements intellectuels; la bourgeoisie s'amollit quelque peu en se raffinant<sup>1</sup>. Les bourgeois, sous Louis XV, se créent des cercles, où ils peuvent se réunir à l'abri des importuns. On y reçoit les journaux et les publications nouvelles; on y cause; on y joue. Celui de Coutances s'appelait le *Trictrac*, du nom du jeu, qui, avec les échecs, y était le plus en faveur. Les étrangers y étaient reçus sans rien payer, et le salon du Trictrac était surtout fréquenté l'après-midi<sup>2</sup>. A Laval, le cercle était désigné sous le nom du Grand Jardin; on y apprenait toutes les nouvelles, et l'on disait que « tout ce qu'il y avait de bon dans la ville y était associé<sup>3</sup>. » A Nantes, une *chambre de lecture* ouvre à la bourgeoisie trois salons, dont l'un est destiné à la conversation, le second à la lecture, et le troisième à la bibliothèque<sup>4</sup>.

Les membres les plus distingués de la bourgeoisie

paume, où deux joueurs en bonnet et veste blanche se lancent des balles par-dessus un filet de deux ou trois pieds de haut. Le lawn-tennis, en vogue de nos jours, est l'ancien jeu de paume.

<sup>1</sup> Coyer, *l'Année merveilleuse*. On se plaint dès cette époque que la constitution humaine s'affaiblit; que celle des hommes du jour est bien moins robuste que celle de leurs pères.

<sup>2</sup> Delahante, *Une famille de finance*, t. II, p. 48, 52.

<sup>3</sup> *La vie à Laval au dix-huitième siècle. Correspondance de M<sup>me</sup> de la Jourdonnière*, p. 20, 21. Il y avait d'autres jardins du même genre dans la ville; les prêtres mêmes en avaient un.

<sup>4</sup> Arthur Young, *Voyages en France*, t. I, p. 160.

recouraient parfois aux traiteurs pour recevoir leurs amis, et surtout pour les repas de noces. Un conseiller au bailliage du Mans, voulant faire honneur à des gens de qualité, les invite à dîner chez un traiteur, et le repas qu'il leur donne lui coûte 128<sup>1</sup>. A Amiens, il y avait de grandes salles pour « nopces et festins » dans les maisons du *Pot d'Estain* et du *Plat d'Estain*<sup>2</sup>. A Paris, des artistes, comme Wille, aimaient à se réunir, dans les cabinets particuliers d'un marchand de vin de la rue de la Huchette. Au dessert, on y chantait le verre en main<sup>3</sup>. La vogue des restaurants fut surtout grande à la veille de la révolution. On y trouvait tous les raffinements d'une installation élégante et d'une cuisine variée<sup>4</sup>.

Mais c'étaient surtout les étrangers et les célibataires qui fréquentaient les restaurants; depuis que tous les gens d'une certaine classe avaient des salles à manger, c'était dans ces salles qu'on aimait à recevoir ses hôtes; l'hospitalité était une des qualités d'autrefois, surtout en province. « Vous seriez surpris, dit-on en 1728, que des gens que vous n'avez jamais vus, et dont vous n'avez même pas su le nom, soient aussi civils et aussi ardents à vous obliger qu'ils le sont<sup>5</sup>. »

<sup>1</sup> Esnault, *Les Livres de famille dans le Maine*, p. 19.

<sup>2</sup> Pagès, *Manuscrits*, t. II, p. 155.

<sup>3</sup> J. G. Wille, *Journal*, t. I, p. 77. — Léon Lagrange, *Les Vernet*, p. 255.

<sup>4</sup> F. Schulz, *Ueber Paris und die Pariser*, Berlin, 1790, p. 450 à 466.

<sup>5</sup> *Les Délices de la France*, t. I, p. 107. — La plupart des hôtes se rui-



Arrivait-il un parent, un ami, un étranger quelque peu recommandé, on s'empressait de l'inviter, de l'héberger, de lui éviter les inconvénients des repas et surtout des lits d'auberge. Quand le menu quotidien ne suffisait pas on envoyait quérir un ou deux plats à l'hôtellerie voisine ou chez le rôtisseur <sup>1</sup>. Un homme d'affaires, un homme de loi, un fermier ne venait point en ville, sans qu'on le retint à dîner; on faisait manger à l'office ou à la cuisine les gens de condition subalterne.

Rien n'était plus naturel, lorsqu'il s'agissait de paysans ou de serviteurs; mais, c'était une mortification pour un bourgeois que d'être hébergé à l'office quand il se croyait d'un rang à l'être à la salle. Madame Roland ne pardonna jamais à la femme d'un financier d'avoir été ainsi reçue par elle. Des clercs de procureur, habitués à manger à la table du patron, s'irritent, si dans un jour de festin, on les fait servir dans une pièce séparée. En 1765, le père de Barnave, qui avait épousé une fille noble, et qui était procureur à Grenoble, s'avisa d'agir de la sorte à leur égard; ceux-ci déclarèrent qu'on les avait jugés indignes de se mêler aux autres convives, quittèrent l'étude, ameutèrent les autres clercs, et rédigèrent,

ment en faisant bonne chère aux étrangers. (Michel de Marolles, *Mémoires*, t. II, p. 371.)

<sup>1</sup> Un bourgeois de Tournon y prend de temps en temps plusieurs plats d'extraordinaire, à 1<sup>l</sup>. (*Livre de raison* de Bienvenu, 1764-1766.)

avec force couplets satiriques, une protestation en règle. Les procureurs prirent fait et cause pour leur confrère, et mirent en interdit les clercs révoltés<sup>1</sup>. Cette petite tempête dans un verre d'eau fait ressortir la morgue croissante d'une certaine bourgeoisie et l'impatience avec laquelle elle était supportée par les personnes qui en souffraient.

Les grands dîners, les festins sont considérés comme les plus grandes fêtes des bourgeois. En dehors des noces, où ils sont obligatoires, nulle meilleure manière pour eux d'attester leur hospitalité, leur luxe, leur goût. C'est à la fois pour honorer leurs convives et pour les bien traiter, pour rendre les politesses qu'ils en ont reçues, qu'ils se mettent en frais de plats nombreux, parfois recherchés et variés. Mais ce qui fait le charme de ces repas, ce ne sont pas, à tout prendre, le choix, l'abondance et l'apprêt des mets qui, en province même, étonnent les gens de la cour<sup>2</sup>; ce ne sont pas les vins rares que l'on y sert; c'est surtout l'entrain, la gaiété qui y président, lorsque la présence de personnages d'un rang supérieur ne vient pas y mettre entrave. Il y a sans doute des sociétés gourmées, où l'observation du cérémonial<sup>3</sup> et la vanité des convives paralysent toute verve dans

<sup>1</sup> A. de Gallier, *La Vie de province*, p. 93.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> de Sévigné, *Lettres*, t. VII, p. 167.

<sup>3</sup> A Rodez, le cérémonial des repas ressemblait à une liturgie. (Monteil, *Description de l'Aveyron*, t. I, p. 101.)

la conversation ; mais ce sont des exceptions. La règle, c'est la bonne humeur, ce sont les paroles agréables, les traits d'un esprit qui n'est pas toujours délicat ni spontané, mais qui tendent à l'accroissement de la gaieté générale. Elle éclate surtout au dessert, lorsque, selon l'expression d'un étranger, « le vin a donné aux convives une joie vive et ingénieuse <sup>1</sup> ». C'est alors que de toutes parts on porte des santés, on débite des chansons, d'une mélodie plus ou moins heureuse, mais d'un tour spirituel et d'un rythme facile. Parfois même on en improvise, et leurs refrains répétés en chœur provoquent le sourire, le rire ou les applaudissements <sup>2</sup>.

C'est un des traits de l'esprit français à cette époque que la facilité avec laquelle il se prodigue en petits vers, en couplets, en épithalames, en impromptus. Du salon à l'arrière-boutique, tout le monde rime ; tout le monde chante. On rime à propos de tout et à propos de rien ; les petits scandales provinciaux suscitent d'interminables satires ; les ridicules provoquent des épigrammes ; on fait des vers pour les mariages, pour les cinquantes, pour les baptêmes ; on s'ingénie à chercher et à tourner des bouts-rimés <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Lettres sur les Anglois et les François*, p. 269.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, t. I, p. 40. — Le Grand d'Aussy, t. III, p. 315. — Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. III, p. 5. — *Les savants Godefroy*, p. 316.

<sup>3</sup> A. de Gallier, *La Vie de province*, p. 69. — Louis Paris, *Le Théâtre*



On peut trouver encore, dans des archives de famille, des cahiers où nos pères ont transcrit les couplets favoris qu'ils se plaisaient à redire dans leurs réunions joyeuses <sup>1</sup>.

Il y avait sans doute quelque frivolité dans ce goût pour la poésie légère, qui faisait la vogue des *Almanachs des muses*, des *Étrennes d'Apollon* et des autres recueils de même genre. Mais ce goût attestait du moins une certaine culture de l'esprit et le profit qu'on avait retiré de ses études classiques. A l'époque des précieuses, il s'était établi dans toutes les villes « des académies bourgeoises où l'on discutait de vers et de prose, et où on faisait des jugements de tous les ouvrages qui paraissaient au jour <sup>2</sup>. » Plus tard, on s'arrache le *Mercur*e pour y lire les chansons et les énigmes, qu'on devine avec une facilité surprenante <sup>3</sup>. Les cercles dont la littérature seule est l'objet, se multiplient à Paris sous Louis XVI <sup>4</sup>. Le théâtre était aussi un aliment incessant pour la conversation. Le goût de la comédie se répandit tellement au dix-huitième siècle dans toutes les classes, qu'on se plaisait à la jouer jusque dans certains

à Reims, p. III et suiv. — *Un coin de la Bretagne... Correspondance de M<sup>m</sup>e Audouin de Pompéry*, t. I, p. 182, 196.

<sup>1</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mémoires* publiés par l'abbé Esnault, p. 153.

<sup>2</sup> Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 145.

<sup>3</sup> *Journal einer Reise durch Frankreich*, p. 326.

<sup>4</sup> Gorgy, *Nouveau voyage sentimental*, 1791, 5<sup>e</sup> éd., I, ch. XXI.

salons bourgeois de Paris et même de province <sup>1</sup>. On y faisait aussi de la musique; on exécute des morceaux d'ensemble, où la voix est accompagnée par le violoncelle et la guitare <sup>2</sup>; d'aimables jeunes femmes chantent en s'accompagnant sur le clavecin ou le piano-forté <sup>3</sup>; on se plaisait à entendre réciter des vers. Le fils d'un avocat de Bordeaux déclamait en société, avec chaleur et avec justesse, des centaines de vers de Delille et de Colardeau <sup>4</sup>.

La mode des chansons au dessert commençait à passer à Paris vers 1789, tandis qu'elle durait encore en province <sup>5</sup>. Les anciennes mœurs avaient persisté dans la petite bourgeoisie, avec un mélange singulier de bonhomie et de simplicité : on nous montre au

<sup>1</sup> Louis Paris, *le Théâtre à Reims*, p. 129 et suiv. — Cambry, t. III, p. 3, 4. — Nougaret, *Tableau mouvant de Paris*, t. II, p. 73. — Gorgy, *Nouveau voyage sentimental*, I, 125, 127.

<sup>2</sup> Voir une estampe, d'après Abraham Bosse, intitulée l'Ouye. D'autres estampes nous montrent des joueurs de violoncelle, de luth et d'angélique, des femmes en déshabillé de chambre jouant du clavecin, de la guitare et de la viole.

<sup>3</sup> Chez Molière, il y a deux clavecins. — Furetière parle d'un théorbe chez une bourgeoise, en 1703. Je rencontre chez une autre un clavecin garni de son pied, valant 50<sup>l</sup>. Dans la chambre de la fille du peintre Oudry, à Paris, on trouve un clavecin dans sa boîte et sur son pied, à fleurs et filets d'or, le fond peint en vert. Dans le salon de Bouchardon, le clavecin est « dans sa boîte de bois norci. » (*Nouvelles archives de l'art français*, 1884, p. 267.)

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 123. — *Correspondance de M<sup>me</sup> Audouin de Pompéry*, t. I, p. 51. — *Journal einer Reise durch Frankreich* (par M<sup>me</sup> Laroche), p. 340, 326.

<sup>5</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, chap. 333.



dix-huitième siècle, à Autun, les mères de famille filant le soir de la laine rousse ou noire, ou plumant leur dindon, leur oie, tandis que les jeunes gens dansaient, voltigeaient ou jouaient à des jeux innocents <sup>1</sup>. Ailleurs, on nous signale les pères et les mères causant, les jeunes gens jouant des discrétions ou des confitures, au bien assis <sup>2</sup>, au corbillon, au gage touché, aux propos interrompus <sup>3</sup>. On se divertissait à peu de frais dans ces intérieurs modestes, où les plaisirs de la vie de famille primaient ceux de la société.

Les plaisirs de société étaient bien différents selon les villes. Ici, le luxe, la vie mondaine, à l'instar de Paris; là, le calme et la simplicité. Ici l'union, le bon accord entre les diverses fractions de ce qu'on appelle la société; là des divisions, des jalousies, des coteries. Tantôt, mais assez rarement, ce sont, comme au Vigan, des nobles qui s'isolent dans leur morgue; tantôt ce sont les magistrats, les officiers, qui forment des coteries d'où ils excluent les bourgeois et les négociants<sup>4</sup>. Là où il n'y a ni tribunal important, ni garnison, ni aristocratie, la vie sociale languit. Dans une petite ville de l'Anjou, on ne se réunit que le dimanche après vêpres; à huit heures du soir, tout le

<sup>1</sup> Cromelin, *Mém. de la Soc. Éduenne*, t. VI, p. 427.

<sup>2</sup> A. Puech, *Une Ville au temps jadis*, p. 449,

<sup>3</sup> *Les Délices de la France*, t. I, p. 164.

<sup>4</sup> Cambry, *Voyage dans le Finistère*, t. II, p. 132, 133.



monde est rentré chez soi<sup>1</sup>. A Rodez, il n'y avait point d'assemblées mondaines, et les bourgeois ne conversaient entre eux qu'au café<sup>2</sup>. Quelquefois, la présence d'une femme d'esprit groupait autour d'elle la société polie, et créait un salon littéraire, dont elle était l'âme<sup>3</sup>.

Plus souvent, les assemblées se composent de femmes, d'un caractère timide et étroit, mais dont les vertus modestes et un peu sévères contribuent à faire régner dans leur petite ville le respect entier des bonnes mœurs<sup>4</sup>. Ailleurs, ce sont de vieilles demoiselles, des officiers retraités, des chanoines, qui se contentent des plaisirs calmes de la promenade, de la musique et du jeu. La jolie scène que celle où, chez l'oncle de M<sup>lle</sup> Phlipon, chanoine de Vincennes, nous voyons autour de la table desservie, la jeune fille, qui fut plus tard M<sup>me</sup> Rolland, égratigner un violon, tandis que le chanoine, les lunettes sur le nez, fait ronfler une basse et qu'un de ses collègues détonne sur la flûte<sup>5</sup>. Ailleurs, ce sont de bonnes bourgeoises, qui dissertent à perte de vue sur des riens, érigent en événements les moindres incidents domestiques, parlent des méfaits de leurs servantes comme de

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 50.

<sup>2</sup> Monteil, *Description de l'Aveyron*, t. I, p. 101, 105.

<sup>3</sup> Jules Rolland, *Histoire littéraire d'Alby*, chap. XIII. — Cambry, t. II, p. 132.

<sup>4</sup> Comte Beugnot, *Mémoires*, t. I, p. 14, 33, 39.

<sup>5</sup> *Mémoires*, p. 189.

crimes publics<sup>1</sup>, et ne trouvent d'autre diversion à une conversation oiseuse qu'un jeu non moins oiseux. Piron tombe dans une société de ce genre à Rouen. La chienne et ses petits, qui venaient de naître, formaient un intarissable sujet de commentaires. Surviennent deux bonnes voisines, l'une qui porte un petit chien dans ses bras. On propose de jouer. Vite, la table, des cartes, des sièges, du ratafia ! Le ratafia séduit Piron ; il se met de la partie ; on joue, lorsque le petit chien saute à terre, les femmes tremblent pour les nouveau-nés, et Piron a le plaisir « de voir quatre femmes à quatre pattes courir après la bestiole<sup>2</sup>. »

Le jeu, c'est la passion dominante de la bourgeoisie aux deux derniers siècles ; c'est sa ressource principale contre l'ennui qu'engendre l'oisiveté ; c'est le délassement favori de cette société moyenne, qui est incapable de grands élans, de grandes vertus comme de grands vices. Sous Louis XIII, où les mœurs sont rigides, on jouait surtout à des jeux d'adresse ou de calcul<sup>3</sup> ; la paume, le mail, le ballon sont encore pra-

<sup>1</sup> *La vraie histoire comique de Francion*, éd. 1646, p. 71.

<sup>2</sup> E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du dix-huitième siècle*, p. 225, 226.

<sup>3</sup> Dans certaines provinces pourtant, la passion du jeu était si invétérée au seizième siècle qu'on s'engageait par contrat à ne plus jouer. (Mireur, *Bulletin du comité des sociétés savantes*, 1884, p. 139, 146. — 1885, p. 79 à 89. — De la Grèze, *La société et les mœurs en Béarn*, p. 23 à 28.) — Sous Louis XIII, à Paris, le jeu est parfois effréné ; des enfants d'avocat, de jeunes financiers s'y ruinent. (D'Avenel, t. II, p. 52.)



tiqués par les bourgeois ; à l'intérieur des maisons, ce sont les dames, le trou madame <sup>1</sup>. Plus tard, nous voyons dans la plupart des appartements non seulement des trictracs, mais aussi des tables de jeu carrées ou triangulaires, selon qu'on joue le quadrille <sup>2</sup> ou le tri. On s'en sert non seulement dans les réunions, mais en famille. Que faire après souper ? On joue à l'hombre, au piquet <sup>3</sup>, au reversis ; si l'on est plus nombreux, les jeux de pur hasard, le lansquenet, le pharaon, le hoca font fureur dans certaines villes, comme à la cour <sup>4</sup>. On s'efforce en vain d'en réprimer les excès ; rien n'y fait. L'esprit du jeu se propage partout. Au dix-huitième siècle, il exerce ses ravages surtout dans les grandes villes que le commerce a enrichies. A Grenoble, à Lyon, à Mâcon, le trente et quarante succèdent au vingt-et-un. Des jeunes gens se ruinent ; la présidente de Bourbonne perd 50,000 écus <sup>5</sup>. A Bordeaux, le jeu domine sans partage ; les dés tournent toutes les têtes. Marmontel en est affligé. Il y trouve

<sup>1</sup> Je trouve à Troyes des damiers en 1616, 1623, 1694, des trictracs en 1730, 1741, 1752. — Chez le père de Molière, en 1633, on trouve un trictrac garni de ses dames. (E. Soulié, p. 134.)

<sup>2</sup> Un directeur des aides, en 1752, a trois boîtes à quadrille avec 80 jetons.

<sup>3</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Lettres choisies*, p. 116.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, t. I, p. 3. Voir une série d'estampes sur les jeux, publiées au dix-septième siècle, chez Demortin.

<sup>5</sup> A. de Gallier, *la Vie de province au dix-septième siècle*, p. 55, 56.



des gens d'esprit et faits pour être aimables que ce jeu fatal absorbe et rembrunit<sup>1</sup>. A Montpellier, il n'y a pas de réunion sans jeu de cartes; c'est le vrai but de la société; on visite ses parents et ses amis pour jouer; on voyage pour aller jouer<sup>2</sup>... A Aix, le jeu est la seule occupation de la société<sup>3</sup>. A Marseille, il en est de même. « Je fus introduit dans une assemblée de dames fort nombreuse, dit un négociant bordelais, où je trouvai jusqu'à vingt tables de jeu. Après les premiers compliments qui furent assez courts, on me présenta des cartes. Je fis une profonde inclination et je répondis que je ne jouais pas. Le lendemain, la même scène fut répétée; c'est-à-dire qu'à la même scène je fis la même réponse, et je crus m'apercevoir qu'on me regardait comme un homme trop gauche pour être admis en si brillante compagnie<sup>4</sup>. » Joueurs et joueuses sont intolérants et regardent comme des intrus ou des fâcheux ceux qui ne partagent pas leur passion.

Cette passion existe dans l'Est comme dans l'Ouest et le Midi. Un officier écrit de Belfort, en 1777 : « Une assez grande quantité de femmes d'une laideur peu commune compose la société, et leur occu-

<sup>1</sup> Buffon, *Correspondance*, t. I, p. 7. — Marmontel, *Mémoires*, p. 268.

<sup>2</sup> J. G. Fisch, *Briefe*, p. 133.

<sup>3</sup> Smollett, *Travels*, t. II, p. 240.

<sup>4</sup> Vandebrande, *Relation d'un voyage de Languedoc en 1774*, p. 82, 83.

pation serait de dire du mal les unes des autres, si un jeu fort cher auquel elles donnent 18 heures du jour leur en laissait le temps<sup>1</sup>. » Les grandes soirées à Châlons-sur-Marne ont, suivant l'expression d'un témoin oculaire, « une drôle d'allure. » 60 ou 80 personnes sont serrées dans un salon « comme des harengs dans une tonne. » On fait deux piquets, autour desquels il y a 25 ou 30 personnes qui parient, et « point de nos dames ne font d'autre métier. Elles gagnent ou perdent deux ou trois louis, ce qui est fort ridicule. » Les jeunes gens jouaient plus gros jeu, et l'on cite le fils d'un président qui gagna en une seule soirée 240 louis. A Vitry-le-François, à l'occasion d'un riche mariage, on joue toute la nuit. Huit tables de jeu sont dressées dans le salon, sans compter une table de vingt-et-un, et une quarantaine d'autres joueurs exposent leur argent au trente et quarante dans la salle à manger<sup>2</sup>.

On joue aussi au trente et quarante, ainsi qu'au pharaon, à Clermont-Ferrand en 1779. Les officiers y sont très assidus<sup>3</sup>. A Quimper-Corentin même, les femmes s'assemblent pour jouer, dès le matin ; on ne quittait les cartes qu'à la fin du jour. On y vivait toute

<sup>1</sup> Lettre inédite (du 9 nov. 1777) de Théodore de Lameth au marquis de Saint-Chamans. (Arch. de l'Aube, E. 985.)

<sup>2</sup> C<sup>te</sup> Ed. de Barthélemy, *Une ville de province au dix-huitième siècle. Revue de Champagne*, XII, 375, 378, 467.

<sup>3</sup> Journal manuscrit de Jean Théalier, avocat à Clermont.



l'année comme pendant une saison aux eaux de Spa, de Bath et de Barège<sup>1</sup>.

A Paris, on jouait moins, proportion gardée, que dans les petites villes de province; mais on y jouait encore trop, surtout dans la seconde bourgeoisie<sup>2</sup>. Joseph Vernet a tenu exactement le compte de ses pertes et de ses gains. Une année, il est en perte de 1807 livres; il constate, il est vrai, qu'au bout de cinq ans il en a définitivement gagné 49<sup>3</sup>. Mais Joseph Vernet ne fait pas du jeu son occupation principale. On ne saurait le comparer au vrai joueur, tel que l'a dépeint Regnard. C'est aussi un type parisien que celui de la joueuse décrite par Boileau<sup>4</sup>. Furetière nous en montre une autre, qui eût crié deux jours, si quelque bout de chandelle n'avait pas été mis à profit ou si l'on avait jeté une allumette avant d'en avoir usé par les deux bouts. Elle recevait l'après-dîner; on mettait sur le tapis deux jeux de cartes et un trictrac, et quand elle avait gagné, elle offrait une collation d'une tourte et d'une popeline, avec une tasse de

<sup>1</sup> Cambry, *Voyage en Bretagne*, t. III, p. 4. — A Plancoët, la grand-mère de Chateaubriand fait tous les soirs, avant de souper, sa partie de quadrille avec deux vieilles demoiselles, ses voisines et ses amies. (*Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 33.) — A Coutances, on joue surtout au reversis, (Delahante, t. II, p. 5.)

<sup>2</sup> Mercier, t. V, p. 326, 327, VIII, 100.

<sup>3</sup> Léon Lagrange, p. 227, 430.

<sup>4</sup> Boileau, *Satire X*. — Molière, dans *l'Avare* (act. II, sc. VI), cite une joueuse qui a perdu en un an 20.000 fr. au trente-et-quarante.



confiture<sup>1</sup>. L'usage de faire payer les cartes aux invités dans certaines maisons était souvent une indemnité profitable pour les maîtresses de maison<sup>2</sup>, lorsqu'elle n'était pas une gratification pour les domestiques.

Cependant le jeu n'était point funeste partout à l'esprit de société. M<sup>me</sup> Roland dit qu'à Villefranche, on trouvait généralement vilain logis, table délicate, jeu continu et gros quelquefois, mais qu'on n'y était pas du tout sot, qu'on y parlait bien, sans accent, ni même de termes incorrects, qu'en un mot le ton y était honnête et agréable<sup>3</sup>. Dans bien des villes, la société, où la haute bourgeoisie, comme à Blois, se mêlait à la noblesse, offrait les mêmes attraits. C'est surtout à une certaine distance de la capitale, écrit un Anglais, qu'on rencontre l'aimable gaieté française, unie à toutes les qualités qui rendent la société attrayante et la préservent de ce vernis superficiel et de cette politesse écœurante qui convertissent la conversation en ornements fictifs<sup>4</sup>. On pouvait se plaindre parfois du ton commun des négociants riches de Nantes, de Rouen et d'Orléans<sup>5</sup>; on pouvait

<sup>1</sup> *Le Roman bourgeois*, p. 52.

<sup>2</sup> L'intendante de Champagne n'a pas voulu qu'on payât les cartes chez elle plus qu'ailleurs, c'est-à-dire qu'on ne les paye que 24 sols. (*Rev. de Champagne*, XII, 380.)

<sup>3</sup> *Mémoires*, p. 215.

<sup>4</sup> *Letters concerning the present state of the French nation*, 1769, p. 148, 149.

<sup>5</sup> H. Swinburne, *The courts of Europe at the close of the last century*, t. I, p. 34, 26, etc.

sourire des prétentions de certaines bourgeoises, de leurs modes quelque peu arriérées et gauchement portées ; mais beaucoup de villes, comme Dijon, Aix, Blois, Montpellier, Lyon, offraient des ressources de société, capables de séduire et de retenir les étrangers.

Le carnaval, les mariages, la présence du gouverneur, de l'intendant ou de hauts personnages de l'ordre judiciaire, la tenue des états provinciaux, les exils mêmes de membres du Parlement étaient la cause ou l'occasion de festins et de bals. La jeunesse a toujours aimé la danse. Bien que cet art eût dégénéré au dix-huitième siècle, que les vieillards se plaignissent que la jeunesse le négligeait trop, on s'y livrait toujours avec ardeur, sinon avec autant de recherche<sup>1</sup>. La danse égayait les réunions intimes<sup>2</sup> ; elle était un des plaisirs de l'été, à l'ombre des grands arbres ; mais c'était surtout dans les longues soirées d'hiver et dans les grandes réunions qu'elle était en honneur. Elle ne faisait pas le fond des distractions bourgeoises comme le jeu, parce que tous les appartements ne s'y prêtaient pas<sup>3</sup> et qu'elle nécessitait des frais de violons et de rafraichissements ; mais dans certaines villes, à certaines époques, les bals

<sup>1</sup> *Aux mânes de Louis XV*, 1776, t. I, p. 117, 118.

<sup>2</sup> Il y avait de petits bals bourgeois à Paris, de 3 heures à 8 heures. (Bury, *Essai sur l'Éducation domestique*, cité par P. Lacroix, *le Dix-huitième siècle*, p. 373.)

<sup>3</sup> Il était rare qu'on eût plus d'un salon. (*Une ville de province, Revue de Champagne*, t. XXII, p. 277).



étaient multipliés. Chez le jurisconsulte de Ferrière, à Toulouse, on dansait tous les soirs. Le savant juriste dansait la première courante avec l'aînée de ses filles; puis, après avoir été témoin pendant quelque temps de leurs plaisirs, il se retirait dans son cabinet, en disant : « Mes enfants, réjouissez-vous; je vais travailler à vous gagner du bien <sup>1</sup>. » A Nîmes, l'aristocratie et la bourgeoisie se contentaient de deux ou de trois violons pour se livrer à la danse <sup>2</sup>. Ces bals étaient quelque peu primitifs, lorsque, comme à Clermont, on dansait des bourrées et des goignades dans de grandes salles, où les danseuses et les mères de famille portaient des manchons, qu'un jour, raconte Fléchier, dans une querelle générale, elles faillirent se jeter à la tête <sup>3</sup>; mais les bals provinciaux sont souvent agréables. « M<sup>me</sup> de Sévigné fait l'éloge de ceux qu'on donnait à Vitré, le dimanche. Elle les trouvait jolis. « Il y avait, dit-elle une fois, des danseurs et des danseuses qui nous ravissaient <sup>4</sup>! »

Les bals sont surtout fréquents au dix-huitième siècle. Les gouverneurs, les intendants, les maires se piquent de donner l'exemple et reçoivent avec une certaine magnificence. Il y a chez le pré-

<sup>1</sup> *Souvenirs de Palaprat. Mag. pittoresque*, 1884, p. 270.

<sup>2</sup> A. Puech. *Mémoires de l'Ac. de Nîmes*, 1876, p. 829.

<sup>3</sup> *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, p. 241.

<sup>4</sup> Lettre du 19 août 1671. — A Vitry-le-François, en 1674, on donne souvent des sérénades et des assemblées de plaisir, tels que des bals. (*Mémoires de deux voyages et séjours en Alsace*, p. 17.)



vôt des marchands de Lyon des bals costumés<sup>1</sup>. Le maire de Laval offre à la même époque un bal qui dure jusqu'au lendemain, et où il y a quantité de masques<sup>2</sup>. Mais les plus beaux sont ceux que l'on donne pour ainsi dire en association. Les jeunes gens, les officiers, les magistrats, en offrent aux dames, et les dames les leur rendent. La mairie s'empresse de prêter aux uns et aux autres la grande salle de l'hôtel de ville<sup>3</sup>; ils sont admis aussi dans les salles de l'arquebuse ou dans la salle de comédie. On commence à danser vers six heures du soir; à onze heures, on sert un grand ambigu ou un superbe souper, et l'on danse jusqu'au jour. A Châlons, dans une fête offerte à l'arquebuse, par les gardes du corps, on sert à 9 heures un souper de cent couverts; puis on tire un feu d'artifice, et l'on reprend à minuit les danses auxquelles on admet les personnes masquées. Elles ne cessent qu'à neuf heures du matin<sup>4</sup>. Au Mans, en 1777, à la fête donnée par les dames de la ville au théâtre, l'ambigu est de deux cents couverts; les danses commencées à six heures du soir persistent jusqu'à dix heures le lendemain<sup>5</sup>. A Nantes, les jeunes gens offrent un bal à quatre cents femmes, « jolies

<sup>1</sup> A. de Gallier, p. 26.

<sup>2</sup> *La Vie à Laval au dix-huitième siècle*, p. 10.

<sup>3</sup> C. Port, *Inv. arch. Angers*, p. 163.

<sup>4</sup> *Une ville de province. Revue de Champagne*, XII, 381.

<sup>5</sup> Neveu de la Manouillère, *Mémoires publiés par l'abbé Esnault*, t. I, p. 271.

ou n'ayant rien négligé pour le paraître, » qui se réunissent dans des appartements garnis de blanches tapisseries, sur lesquelles sont appliqués des médallions de fleurs et des glaces nombreuses<sup>1</sup>. On ne peut se faire une idée de l'entrain qui s'empare de certaines sociétés provinciales pendant le carnaval; ce sont tous les jours des dîners, de grands soupers, des collations, des soirées de jeu ou de danse<sup>2</sup>. « Pour avoir du monde, écrit un magistrat de Châlons, il faut toujours prier douze ou quinze jours à l'avance. Les assemblées sont toujours plus fréquentes et plus nombreuses. »

Le carnaval, qui passait encore en 1727 pour être l'âge d'or de Paris<sup>3</sup>, conserva ses réjouissances et ses privilèges jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Un des usages qui nous surprennent le plus était celui qui permettait aux personnes masquées d'entrer après minuit, sans être invitées, dans les bals masqués donnés par des particuliers. On rapporte à ce sujet une singulière anecdote. Le roi Louis XIV, qui se plaisait quelquefois à *courre le bal incognito*, se rendit à celui d'un président avec trois carrossées de dames de la cour. Les suisses refusèrent l'entrée, et fermèrent la

<sup>1</sup> Crignon d'Ouzouer, *Lettres, Recueil amusant de voyages*, VIII, 18. — A Pau, les conseillers, les avocats, les clers même de la basoche donnent des bals masqués dans les salles du château (De la Grèze, p. 366).

<sup>2</sup> Ch. de Ribbe, *Un journal à Aix*, p. 23.

<sup>3</sup> Nemeitz, *Séjour de Paris*, t. I, p. 186.



porte. Le roi envoya chercher des fagots, les fit dresser contre la grande porte et ordonna aux valets d'y mettre le feu. Les suisses effrayés n'osèrent résister, et l'on vit entrer dans le bal une bande de douze masques, magnifiquement parés, environnés de valets vêtus de gris et masqués, tenant chacun un flambeau d'une main et l'épée de l'autre : « ce qui imprima le respect à toute l'assemblée. » Louvois, qui était de la troupe du roi, tira le président à part, et s'étant démasqué, lui dit qu'il était le moindre de la compagnie ; aussitôt on fit apporter de grands bassins de confitures sèches et de dragées qu'on offrit aux intrus. Ceux-ci ne se firent pas connaître, et ne se retirèrent qu'après avoir pris part à plusieurs danses. Le roi dit le lendemain, à ceux qui lui parlèrent de l'aventure, sans savoir qu'il en était le héros, que les entrées devaient être libres pour les masques, et que si l'on ne voulait pas se commettre avec eux, il ne fallait pas donner de bals masqués<sup>1</sup>.

Si ce singulier droit existait encore en province au dix-huitième siècle, il n'était pas admis sans résistance. En 1750, la nuit du mardi gras, deux grenadiers à cheval, en garnison à Troyes, se masquèrent

<sup>1</sup> Th. de Lajarte, *Curiosités de l'Opéra*, p. 17 à 78, d'après Bonnet et le *Journal secret des divertissements de Louis XIV*. A Toulouse, rien de plus brillant que le carnaval. On courait les rues tout le jour en masque, en se jetant des confitures et des dragées ; toute la nuit, on courait le bal. (M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, 1723, p. 256, 257.)



avec les bourgeois et les bourgeoises, chez qui ils demeureraient, et allèrent se promener avec eux dans les rues. Ils entendirent qu'on se réjouissait chez un marchand épicier; ils voulurent y entrer; on leur refusa peu poliment. Une rixe s'engagea; les bourgeois tombèrent à coups de bâton sur les grenadiers; ceux-ci résistèrent à coups de sabre et blessèrent deux bourgeois. La fête fut interrompue par ce sanglant épisode<sup>1</sup>.

Il ne faisait pas toujours bon pour les bourgeois et les provinciaux d'être en rapport avec les soldats et les grands. La maréchale de la Meilleraye exerçait une véritable tyrannie sur la société de Nantes. Elle trônait avec ses sœurs sur des fauteuils, n'offrant aux principales dames de la ville que des tabourets hauts d'un demi-pied. Elle se plaisait en outre à les railler, et, comme on n'osait faire danser sans la prier, elle s'amusa à faire dire qu'elle ne pouvait aller à une assemblée, quand tout le monde y était arrivé. « Alors il fallait renvoyer les violons, car c'eût été

<sup>1</sup> Les soldats furent condamnés à 300<sup>l</sup> de dommages-intérêts et punis par leur lieutenant; les bourgeois furent aussi poursuivis. (Lettre du subdélégué. Arch. de l'Aube, C. 1080). — A Aix, en 1773, à un bal offert à l'hôtel de ville par la première présidente, les personnes masquées non invitées sont admises à une heure du matin; les demoiselles invitées se retirent alors, et le bal continue jusqu'à sept heures du matin. (Charles de Ribbe, *un Journal à Aix*, p. 42.) — Des ordonnances de 1737 et 1742 défendent aux personnes masquées ou non de s'introduire de force dans les assemblées ou noces qui se font chez des traiteurs, en se disant autorisées par un ancien usage. (Des Essarts, VI, 364).

un crime capital que d'avoir fait une assemblée quand Madame avait témoigné qu'elle n'en pouvait estre<sup>1</sup>. » Heureusement de sottises impertinences de ce genre étaient rares; elles n'auraient plus été tolérées sous Louis XV comme elles l'étaient sous Louis XIII; il régnait alors en France, plus que partout ailleurs, une égalité dans l'éducation, une réciprocité de bons procédés entre personnes de condition diverse qui rapprochait les distances<sup>2</sup>. Les gouverneurs et les intendants, qui tenaient souvent table ouverte, savaient bien, tout en faisant sentir dans les nuances la différence des rangs, traiter avec urbanité les bourgeois qu'ils recevaient dans leurs salons.

L'hôtel de l'intendant de Champagne était ouvert tous les jours à la société de Châlons, en 1764. Il y avait cinq ou six tables de jeu, et madame l'intendante retenait sept ou huit personnes à souper. Deux fois par semaine, il y avait une grande assemblée. L'intendante acceptait d'ordinaire à diner et à souper dans la même maison; elle arrivait vers 2 heures et jouait en sortant de table jusqu'à 6 heures; alors elle allait faire quelques visites et revenait à 8. Pendant cet intervalle, le maître de maison avait quelques violons pour faire danser ses autres invités<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 67 à 69.

<sup>2</sup> John Andrews, *A Comparative view*, p. 45.

<sup>3</sup> C<sup>te</sup> Ed. de Barthélemy, *une Ville de province au dix-huitième siècle*, *Revue de Champagne*, t. XII, p. 380.



Lors des sessions des états, c'était à Dijon, à Rennes, à Montpellier, dans des villes moins importantes, des séries de fêtes sans nombre. Les habitants rivalisaient entre eux de frais pour faire honneur aux hôtes que recevait leur ville<sup>1</sup>. Ils le faisaient avec d'autant plus d'entrain et de luxe, que le goût qu'ils avaient pour le plaisir s'alliait aux sentiments d'hospitalité qui les animaient.

S'il faut se garder d'attribuer toutes ces fêtes à la seule bourgeoisie, parce que la noblesse y dominait fréquemment, il n'en est pas moins vrai qu'elle y participait et souvent largement. Elle se rencontre avec les nobles chez les hauts fonctionnaires; elle les reçoit les uns et les autres dans les salons des plus riches d'entre ses membres. M<sup>me</sup> de Sévigné s'extasie sur une réception de province, en disant : « Nous comprimés qu'il n'est question que d'avoir de l'argent, chose dont nous étions déjà toutes persuadées<sup>2</sup> ! » L'argent rapproche les distances; elle met la haute bourgeoisie de pair avec la noblesse<sup>3</sup>. Quant aux petits bourgeois, pour qui l'économie est une vertu nécessaire, ils ne peuvent figurer dans ces fêtes, où les dépenses de toilette bien plus considérables que de

<sup>1</sup> Mad. de Sévigné, *Lettres*. — Dumay, *une Session... à Autun*, p. 60 et suiv. — Bertin du Rocheret, *Journal des Etats tenus à Vitry-le-François en 1744*, publié par A. Nicaise.

<sup>2</sup> *Lettres*, t. VII, p. 167.

<sup>3</sup> Jules Rolland, *Histoire littéraire d'Albi*, p. 326.



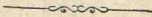
nos jours, seraient onéreuses pour leurs modestes revenus. Un habit noir ne suffit pas pour se présenter dans les salons. Le fils d'un magistrat fait venir de Paris pour la saison des bals deux habits, qui avec « la petite oye », coûtaient 800 livres<sup>1</sup>. Les procureurs, les marchands, sont obligés de se contenter des plaisirs plus modestes de la promenade, des visites<sup>2</sup>, des théâtres, des repas entre amis, où l'on chante au dessert, et à la suite desquels on se livre à un jeu modéré. Les mariages sont seuls pour eux une occasion de festins et de bals; occasions qui sont encore assez fréquentes et pour lesquelles la bourgeoise réserve sa plus belle robe, le bourgeois sa plus riche veste. Tandis que les noces ont cessé d'être célébrées avec apparat par les classes supérieures, elles sont encore bruyantes et prolongées chez les bourgeois du second ordre; les invités se plaisent à rendre les festins auxquels ils ont été conviés, et c'est un enchaînement de repas pendant plusieurs semaines<sup>3</sup>. Les petits bourgeois travaillent, et n'ont pas cette ardeur pour des plaisirs incessants que les loisirs donnés par la fortune permettent de satisfaire; ils s'amuse avec moins de

<sup>1</sup> Ed. de Barthélemy, *Revue de Champagne*, t. XII, p. 375. La petite oye, expression désignant des nœuds de ruban, et par suite, toutes sortes d'ornements accessoires.

<sup>2</sup> Le très petit bourgeois, à l'exemple des grands, s'avise d'avoir des jours pour recevoir sa société. (Mercier, t. VIII, p. 100.)

<sup>3</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, t. III, p. 119, 120.

franchise et d'abandon que le peuple, avec moins de facilité et d'élégance que la noblesse; mais, sauf de rares exceptions, ils ont cet instinct de politesse et d'entrain, qui se retrouvait alors dans toutes les classes de la société.



## CHAPITRE X.

### LE MARIAGE.

En accompagnant le mariage de réjouissances et de fêtes, on saluait l'événement peut-être le plus important de la vie. Il était une sorte d'émancipation pour le fils du bourgeois; après avoir été commis, étudiant ou clerc, il allait devenir maître; il allait ouvrir une boutique pour son compte ou acquérir une charge; de nouveaux devoirs se présentaient à lui; et pour lui, commençait la vie sérieuse, utile et féconde.

Il pouvait hésiter pourtant, en envisageant les charges que ce nouvel état de vie lui apporterait. S'il n'était pas riche, il pouvait redouter la gêne, sinon la misère; s'il avait quelque bien, il pouvait craindre les dépenses exagérées d'une femme frivole. Cette appréhension était surtout fondée, lorsqu'il s'agissait de femmes d'un certain rang, habituées à une vie oisive et luxueuse<sup>1</sup>. Elle aurait été également justifiée, lorsqu'il était question de parisiennes. Collé conseillait à son fils, commis des finances, de se

<sup>1</sup> Coyer, *la Noblesse telle qu'elle doit être*, p. 60 à 64, 58, 59.



marier en province. « Il faut être fou, lui écrivait-il, pour faire son établissement à Paris, où le luxe est effroyable, » et en homme pratique, il conseillait à son fils « de ne pas se presser pour épouser la fille d'un directeur, qui démissionnerait en sa faveur<sup>1</sup>. »

Beaucoup de jeunes gens ne se pressaient pas, et restaient célibataires. Il y en avait un assez grand nombre dans la bourgeoisie comme dans la noblesse, qui se résignaient de bonne heure à ne jamais se marier, soit pour vivre d'une manière plus libre et plus aisée, soit pour laisser leur part de patrimoine aux enfants d'un frère aîné. Ils étaient souvent officiers, comme d'autres étaient prêtres ou religieux. Peut-être avaient-ils eu quelque peine à renoncer au mariage; mais l'habitude était venue, et ils se consolait de n'avoir que des neveux par la pensée que leur célibat contribuerait à la prospérité de leur famille<sup>2</sup>.

Les marchands et les gens de loi ne raisonnaient pas ainsi; il leur fallait une compagne pour tenir leur maison, pour s'occuper de leur commerce, pour les aider à payer leur charge. Mais les femmes, comme les maris, n'étaient pas toujours faciles à trouver. Quoiqu'au dix-septième siècle surtout, le couvent fût

<sup>1</sup> Collé, *Correspondance inédite*, p. 227, 239.

<sup>2</sup> Ils pouvaient aussi abandonner une part plus considérable du patrimoine à leur frère aîné, afin que celui-ci pût soutenir son rang. (Abbé Esnault, *Michel Chamillart*, t. I, p. 10.)

un débouché pour les filles comme pour les garçons, plus d'une fille ne voulait pas renoncer au mariage et l'attendait avec une persistance qui n'était pas toujours récompensée. Une ordonnance de Henri II avait même enjoint aux pères de marier leurs filles à 25 ans<sup>1</sup>. Si l'on en trouve plusieurs qui se marient de 15 à 17 ans, et même à 14 ans et à 13 ans et demi<sup>2</sup>, on voit au dix-huitième siècle, dans la bourgeoisie et la petite noblesse, des mariages de filles de 30 et de 37 ans. Au Mans, un conseiller au bailliage âgé de 38 ans en épouse une de 27. Un officier de 42 ans s'unit à une demoiselle de 23<sup>3</sup>. Cependant, on peut regarder comme une moyenne assez vraisemblable l'âge de 30 ans pour les mariages dans les classes inférieures et celui de 20 à 25 dans les classes aisées<sup>4</sup>.

L'âge était du reste une question quelque peu secondaire. On se préoccupait davantage de l'assortiment des conditions. S'allier à une personne de condition inférieure était un crime ou au moins un acte déshonorant, à moins que cette personne n'eût une fortune supérieure. On faisait enfermer pendant quatorze ans un

<sup>1</sup> Brillon, *Dictionnaire des arrêts*, t. IV, p. 306.

<sup>2</sup> *Mémoires et Livre de famille de Nicolas Dave*, p. 123. — Sous Louis XIII, l'âge de puberté légale était fixé à 14 ans pour les hommes, à 12 ans pour les filles. (Vicomte d'Avenel, t. I, p. 367.)

<sup>3</sup> Esnault, *Livres de famille*, p. 11. — Népveu de la Manouillère, *Mém.*, t. II, p. 134, 234. — On se serait marié aussi assez tard au seizième siècle. (Guibert, *la Famille limousine*, p. 40.)

<sup>4</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 128. — Dr A. Puech, *la Médecine et les Médecins à Nîmes*, *Mém. de l'Ac. de Nîmes*, 1879, p. 808.



gentilhomme d'âge mûr, qui s'était marié avec la fille d'un batteur en grange; on cassait le mariage du fils d'un médecin avec une servante, en invoquant l'inégalité de condition, de fortune et d'âge<sup>1</sup>. On sollicitait et l'on obtenait des lettres de cachet pour prévenir des alliances disproportionnées. Un particulier, qui a deux sœurs couturières, veut que l'on empêche une autre de ses sœurs d'épouser un sergent. Elle imprimerait ainsi, selon lui, une tache à sa famille<sup>2</sup>. L'usage, plus fort même que la loi, proscrivait les unions entre personnes de condition analogue, que séparaient seulement des nuances professionnelles... « Il y a dans la bourgeoisie, écrivait Mercier, un mélange de fierté, de bêtise et d'ambition, qui rendent le mariage d'une papetière aussi difficile que celui de la fille d'un roi. Il n'y a plus que le peuple qui se marie, parce qu'il ne tient pas encore cette balance rigide qui empêche la fille d'un

<sup>1</sup> Brillion cite d'autres exemples. (*Dictionnaire des arrêts*, t. IV, p. 250.)

<sup>2</sup> A. Joly, *les Lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle*, p. 28, 29. — Voici, d'après un document manuscrit, un exemple de lettres de cachet obtenues par des parents irrités. En 1766, le fils d'un honnête artisan d'Auxerre est commis chez un commissionnaire en vins. Il séduit sa fille et s'enfuit avec elle à Bruxelles. On les rejoint; on les arrête; la jeune fille est enfermée dans un couvent, le jeune homme, mis en prison, y reste deux ans et est ensuite banni du royaume. Au bout de quelques années, la fille est mariée à un officier. Douze ans après son bannissement, l'exilé obtient l'autorisation de rentrer en France. Mais étant allé à Auxerre, on sollicite une nouvelle lettre de cachet, qui l'exile à quarante lieues d'Auxerre et de Paris.



procureur d'épouser un notaire, et qui met un intervalle immense entre un commis et un greffier. Je crois même qu'il y a une séparation éternelle entre l'orfèvre et le serrurier, l'épicier graisseux et le chandelier. » Ce travers s'étend même dans les provinces<sup>1</sup>, où il y a parfois plus de rivalité entre les professions. « Un perruquier, dit-on à Dijon, qui occupe six garçons, ne donnerait pas sa fille au légiste du coin, quand il aurait autant de clercs<sup>2</sup>. »

De là, tant de jeunes filles qui restent dans le célibat et qui, selon Mercier, en meurent. « Dans toutes les maisons bourgeoises à Paris, dit le même auteur, on rencontre quatre filles à marier pour une qui l'est... » C'était peut-être beaucoup dire; mais il est certain qu'il y avait alors un plus grand nombre de vieilles filles que de nos jours. L'assortiment des conditions n'en était pas la seule cause; la raison principale provenait de la nécessité de donner une dot suffisante à ses filles. La dot, c'est trop souvent la raison déterminante du mariage, surtout dans les pays, comme Paris, où le partage égal est conforme à la coutume et à l'usage. « Il est bien aisé de dire, s'écrie une bourgeoise : — Il faut marier les filles! il faut marier les filles! — La marchandise est belle et bonne, mais il faut de l'argent pour s'en défaire; quand il faut parta-

<sup>1</sup> *Tableau de Paris*, t. VII, p. 90. — Voir aussi, t. II, p. 235.

<sup>2</sup> Marlin, *Voyages en France*, t. I, p. 202.

ger le gasteau entre 7 ou 8, les parts en sont bien petites<sup>3</sup>. » Ce n'est guère que dans les provinces du Midi qu'on mariait sa fille avec un *chapel de roses*, c'est-à-dire avec un léger don qui lui tenait lieu de sa part dans son héritage à venir. Généralement, on n'admet pas les mariages d'inclination. Il existe un préjugé contre eux, même lorsque l'inclination peut être inspirée par les qualités morales de la femme. Un homme de l'ancien temps, qui a le plus haut sentiment des vertus de la famille, dira à son fils : « Je te prie à genoux de ne pas choisir toi-même la femme que tu dois épouser<sup>1</sup>. » Il songeait à la considération ; d'autres songeaient surtout à l'argent. De plus en plus, l'argent passe avant tout<sup>2</sup>. Quand Géronte ap-

<sup>1</sup> Pédoue, *le Bourgeois poli*, 1631, dialogue V. — On a même recours à l'annonce matrimoniale pour s'en défaire. Une mère fait savoir, dans un journal d'Aix, qu'elle a un fils et une fille à marier, qui feraient le bonheur de deux êtres, qui calculeraient plutôt leur vertu que leur dot. Sa fille ressemble à une belle Anglaise de vingt ans, avec la physionomie d'une Française de quinze. Le fils a vingt-cinq ans ; il a cinq pieds sept pouces ; il est parfaitement bien fait, beau brun, militaire (Charles de Ribbe, *un Journal à Aix*, p. 43.)

<sup>2</sup> Charles de Ribbe, *la Vie domestique*, t. I, p. 171.

<sup>3</sup> *Mariage à la mode. Argent fait tout*, tel est le titre d'une estampe de Guérard, qui date du dix-septième siècle. On y lit aussi ce distique :

Nargue à l'amour et vive la marmite !  
On pèse l'or et non pas le mérite.

Un autre estampe de Guérard nous montre, sous le titre : *le Fardeau des pères*, un père portant sa fille sur ses épaules avec cette légende :

Fille n'est point mariée sans argent.



prend que Léandre, dont il ne voulait pas pour gendre, a hérité de tous les biens de son oncle, il s'écrie : — Monsieur, votre vertu m'est tout à fait considérable, et je vous donne ma fille avec la plus grande joie du monde<sup>1</sup>. — De même on n'admet pas que le mari puisse épouser une fille sans fortune; il faut qu'il trouve dans la dot de sa femme un capital qui l'aide à supporter les charges du mariage, « lesquelles ne sont pas légères, dit un jurisconsulte, quoique la dot le soit souvent elle-même. Ce sont les dots, ajoute-t-il, qui depuis quelques années, font faire les mariages. Il n'en est plus ou il en est rarement sans dot. On ne compte plus aujourd'hui les dots idéales en bonne conduite, en économie, en excellentes qualités<sup>2</sup>... » Ce jurisconsulte, qui écrivait en 1726, avait tort de dire que cet état de choses ne datait que de quelques années. Il y avait longtemps qu'Harpagon s'était exclamé sur le bonheur rare de marier sa fille « sans dot »; il y avait longtemps qu'on avait dit qu'une fille, selon le chiffre de sa dot, pouvait choisir entre les épouseurs. A Paris, sous Louis XIV, si elle a de 2 à 6,000<sup>1</sup>, elle ne peut prétendre qu'à un marchand ou à un sergent; de 12 à 20,000, elle aura un notaire ou un greffier; de 20 à 30,000, un avocat ou un substitut; de 35 à 45,000, un trésorier

<sup>1</sup> Molière, *le Médecin malgré lui*, acte III, sc. XI.

<sup>2</sup> Brillou, *Dictionnaire des arrêts*, t. II, p. 817; *le Théophraste moderne*, p. 385.



de France; de 45 à 75,000, un conseiller à la cour des aides ou au grand conseil; de 75 à 150,000, un conseiller au parlement. Si elle possède de 200 à 600,000<sup>1</sup>, elle peut ne plus mettre de bornes à son ambition : un président, un vrai marquis, voire même un duc et pair l'épouseront<sup>1</sup>. L'argent sert souvent à payer l'office du mari, et si l'on n'en a pas assez pour en trouver un de qualité suffisante à Paris, on se rabat sur la province, où l'on rencontre des jeunes gens de robe, qui accusent parfois plus de biens qu'ils n'en ont réellement<sup>2</sup>.

En mariage, trompe qui peut, est un proverbe normand, qui a son application ailleurs<sup>3</sup>. On appelait, dans le Maine, *terres à gendre*, des biens dépréciés que l'on donnait en dot pour une valeur supérieure à la réalité. Cependant le bourgeois était prudent; il ne péchait pas toujours par excès de confiance; et lorsque les mariages avaient lieu dans la même ville, il lui était possible de se renseigner avec exactitude. Il est difficile de fixer d'une manière précise la valeur moyenne des dots; elle paraissait être de 6 à 20,000 livres, à la fin du dix-septième siècle

<sup>1</sup> Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 54, 55.

<sup>2</sup> *Les Caquets de l'accouchée*, éd. Janet, p. 129. Avec 10,000 écus, on a marié une fille à un jeune magistrat de Moulins, qui passait pour avoir 80,000<sup>1</sup> et qui au fait n'avait que 8,000 écus de biens et devait plus des trois quarts de sa charge.

<sup>3</sup> *Traité des contrats de mariage*, Paris, 1722. — Monteil, t. IV, p. 117.

pour les filles « d'un certain étage <sup>1</sup> ». Elle pouvait s'élever à plus de 100,000 livres pour des filles de magistrats<sup>2</sup>; à des sommes plus hautes encore pour des filles de financiers. Mais avec des dots de ce genre on sortait de la bourgeoisie, et nous devons y rester.

La manière dont la dot était payée différait selon les provinces et selon les individus; elle était souvent acquittée en espèces, dont une partie était remise au mari; elle l'était plus rarement en immeubles. Le régime dotal et le régime de la communauté étaient prescrits selon que le droit écrit ou coutumier dominait. Fréquemment une certaine somme était mise en communauté, et le surplus de la dot restait propre à la femme<sup>3</sup>. Il y avait aussi des stipulations

<sup>1</sup> A. de Boislisle, *Mém. des Intendants*, t. I, p. 782. — La fille d'un médecin à 6,000<sup>l</sup> en 1653. (Jarrin, p. 9.) — En 1677, la femme d'un négociant en gros, 6,000. (Arch. jud. Aube, n° 1201.) Vers la même époque, un bourgeois donne à chacun de ses trois enfants 4,000<sup>l</sup> de dot. — On trouve aussi dans les *Savants Godefroy* des dots de 6,000, 14,000 et 10,000, en 1610, 1650 et 1687. — Des dots de femme de marchands très à l'aise s'élèvent, en 1731, à 3,000<sup>l</sup>; en 1642, à 4,500: en 1677, à 6,000; en 1760, à 2,000. (Arch. jud. de l'Aube. — Coquault, *Mém. Int.*, p. v.) Citons encore pour des bourgeois 6,000 et 8,000<sup>l</sup> de dot en 1655, 1687, 1690. (Guyot, *Répertoire*, t. VI, p. 228, 234, 326.)

<sup>2</sup> Un président en la chambre des comptes de Dijon donne 150,000<sup>l</sup> de dot à sa première fille, 194,000<sup>l</sup> à la deuxième. (Brillon, t. II, p. 404). La femme d'un lieutenant général de Troyes lui apporte 75,000<sup>l</sup> en 1677; celle d'un conseiller au bailliage 87,800<sup>l</sup> en 1777. (Arch. de l'Aube.) La fille d'un directeur de la monnaie de Reims a 40,000<sup>l</sup> en 1767.

<sup>3</sup> Ainsi en 1657 la femme d'un procureur du roi lui apporte 50,000<sup>l</sup>, dont 12,000 entrent dans la communauté; celle d'un lieutenant géné-



spéciales, comme celles qui résultaient d'un contrat par lequel le père et la mère abandonnaient la moitié de leurs biens à leur fille, s'en réservant l'usufruit, mais en s'engageant à supporter toutes les charges du mariage; c'est-à-dire de loger, nourrir et entretenir les mariés sains et malades<sup>1</sup>.

Outre sa dot, en espèces ou en immeubles, la femme, recevait souvent l'assurance d'un douaire<sup>2</sup>; elle apportait aussi des vêtements, du linge et même des meubles. C'est ainsi qu'une bourgeoise, en 1657, reçoit avec sa dot de 4,000 livres « ses habits nuptiaux ». En 1631, une autre a ses habits, outre sa dot de 3,000 francs. La femme d'un marchand a 2,000 livres en espèces et un trousseau de 300 livres<sup>3</sup>. Les robes, données en mariage, sont en rapport avec la richesse des parents; elles sont d'ordinaire, dans

ral, 62,000<sup>1</sup> dont 20,000 pour la communauté. (Arch. jud. de l'Aube, n<sup>os</sup> 1204 et 1200.)

<sup>1</sup> *Précis pour J. B. et Antoine Vocanson* (1717). Le fils d'un conseiller au présidial d'Abbeville, qui a sept frères et sœurs, reçoit en dot de son père, en 1732, deux fermes affermées, 1,040<sup>1</sup> et sa maison d'Abbeville à charge d'usufruit. Il lui promet, en outre, de l'habiller et d'acquitter ses dettes. (*Mémoire pour le sieur Lefebvre des Amourettes*, 1758.)

<sup>2</sup> J'en trouve plusieurs de 250 à 300 l. dans la bonne bourgeoisie au dix-huitième siècle. (Brillon II, 1144, 1161, 1191.)

<sup>3</sup> Arch. jud. de l'Aube, n<sup>os</sup> 1113, 1104, etc. — La fille d'un greffier de l'hôtel de ville qui épouse un greffier du grenier à sel reçoit en dot 1800 l. en deniers clairs, un lit garni, une commode, un miroir, estimés ensemble 300 l., des habits nuptiaux jusqu'à concurrence de 500 l., son coffre garni, ses habits, linges et gardes de fillage, évalués 500 l. et 20 livres de rente (Contrat de mariage du 17 mars 1757.)



les classes moyennes, faites d'étoffes plus résistantes que luxueuses<sup>1</sup>.

En revanche, le fiancé offrait à la future des bijoux, et quelquefois des robes. Un bourgeois du Vigan donne ainsi à une jeune fille, après la signature du contrat, une bourse en or avec 5 louis, une montre avec son crochet, une robe de persienne de 600 livres, une autre de gros de Naples de 5 louis, des manches, des coiffes et d'autres effets<sup>2</sup>. La quantité et la qualité des bagues et bijoux, comme on les appelait, dépendaient naturellement de la richesse, du rang et de la générosité du futur<sup>3</sup>. Peu de bourgeois allaient jusqu'aux diamants; mais on s'en consolait, en faisant faire, comme l'accordée de Greuze, des boucles d'oreilles de diamant faux, chez l'orfèvre Strass<sup>4</sup>. Ces bijoux devaient être rendus à celui qui les avait offerts, dans le cas où le mariage projeté

<sup>1</sup> A. Puech, *une Ville au temps jadis*, p. 410, 411.

<sup>2</sup> *Mémoires pour Paul Marquès contre Jean Arnal, son beau-père*, in-fol., 1765.

<sup>3</sup> Sur une estampe de Guérard intitulée *le lendemain des nopces* figure ce « mémoire des frais de nopces » d'un marchand :

Pour les habits, dentelles et garnitures de l'épouse.....	4500 <sup>1</sup>
Pour l'anmeublement.....	5000
Pour un collier de perles fines, croix et ceinture de diamants, pendans d'oreille, bague, vaisselle d'argent et autres bijoux.....	5000
Pour le festin.....	4000
	<hr/>
	15500

<sup>4</sup> E. et J. de Goncourt, *l'Art du dix-huitième siècle*, t. II, p. 41.

aurait été rompu ; la fille avait cependant le droit de garder les écrins et le coffret de Malines, qui les avaient contenus<sup>1</sup>.

Les mariages ne se faisaient pas d'ordinaire à la légère ; ils étaient précédés au seizième siècle d'accordailles, qui avaient lieu avec une certaine solennité en famille, et de fiançailles, qui se célébraient à l'église<sup>2</sup>. Un jeune bourgeois, âgé de 23 ans, est « cranté » (accordé) le 23 mai 1587, fiancé le 30 dans sa paroisse, après vêpres, et « épousé », c'est-à-dire marié, au milieu de la nuit du lendemain dans la même église<sup>3</sup>. Souvent, on mettait plus d'intervalle entre ces diverses cérémonies ; à Limoges, les fiançailles se célébraient parfois à douze ans ; elles précédaient de plusieurs années le mariage<sup>4</sup>. Tantôt c'était l'âge des fiancés qui le retardait ; tantôt c'était la volonté des parents<sup>5</sup> ; tantôt l'attente d'une situation

<sup>1</sup> Brillon, t. I, p. 413, etc. — Monteil, t. IV, p. 117. — *Théâtre italien de Gherardi, la Fille de bon sens*, acte III, sc. II.

<sup>2</sup> Lippomano, *Relations des amb. vénitiens*, t. II, p. 561. — A. Puech, *Une ville*, p. 459.

<sup>3</sup> *Livre de famille* de Nicolas Dare, publié par MM. de Barberey et de Saint-Mauris, p. 122.

<sup>4</sup> L. Guibert, *la Famille limousine d'autrefois*, p. 40. — Les fiançailles étaient de règle en 1652 ; elles pouvaient se célébrer avant ou après les bans. (Lalore, *Ancienne discipline du diocèse de Troyes*, t. III, p. 179.) — Elles avaient encore lieu en 1717, comme l'atteste un billet d'invitation pour assister aux fiançailles d'un fils d'un greffier de l'hôtel de ville, le dimanche à six heures du soir, et à la bénédiction nuptiale, qui aura lieu le lendemain, à 9 heures du matin.

<sup>5</sup> « Je luy ay fait l'amour dix ans, dit un conseiller du Mans en



pécuniaire meilleure, et par conséquent plus assurée.

Chardin, le peintre par excellence des bourgeois de son temps, fut mené dans un petit bal bourgeois et présenté à une jeune fille que son père désirait lui voir épouser. Les deux jeunes gens se plurent, et furent accordés. Mais les parents de la jeune fille demandèrent que le mariage eût lieu seulement lorsque la situation du jeune homme serait assurée. Plusieurs années se passèrent. Un incident imprévu hâta le mariage. La fiancée s'étant trouvée ruinée, le jeune peintre s'empressa de l'épouser. On ne pouvait agir avec plus de délicatesse <sup>1</sup>.

Au dix-huitième siècle pourtant, dans la bonne bourgeoisie, les accordailles n'étaient pas de rigueur. On se mariait parfois par une sorte d'inclination qu'approuvait la raison. C'est ainsi que fit un fabricant de cire du Mans, Le Prince d'Ardenay, dont la simple histoire peut nous donner une idée des mœurs du temps, assez semblables à celles du nôtre. Le Prince avait remarqué depuis longtemps M<sup>lle</sup> Godard d'Assé, fille d'un trésorier de France; il la rencontrait à l'église, dans les rues et à la promenade. Un jour de vendanges, dans un village des environs, il l'avait vue danser avec tant de grâce et de si

parlant de sa femme; après quoy, mon père et ma mère ont bien voulu y consentir et m'ont donné 50.000<sup>l</sup> en mariage. (Esnault, *les Livres de famille dans le Maine*, p. 11.)

<sup>1</sup> E. et J. de Goncourt, *l'Art du dix-huitième siècle*, t. I, p. 136.



bon cœur que le sien, pour me servir de son style, en avait été touché. Il fit parler à ses parents par une amie commune. Les parents firent une réponse dilatoire, en se retranchant sur la grande jeunesse de leur fille. L'hiver se passa ; puis l'été ; un curé de la ville fit à la campagne de nouvelles tentatives, qui furent mieux accueillies ; il les réitéra dans le cours de l'hiver, et cette fois avec succès : Le Prince fut agréé. « Le 2 février, raconte-t-il, fête de la Présentation, fut celle de la mienne à ma chère fiancée. » La famille est au grand complet ; le père, la mère, les deux sœurs, la jeune fille et le bon curé. Grands embrassements et protestations réciproques. Le Prince, naturellement timide, peut à peine exprimer les sentiments qui l'animent. Il est placé à côté de sa future, au milieu du cercle ; tous les yeux sont fixés sur eux. « Aussi embarrassés l'un que l'autre, dit le jeune homme, nous ne nous occupons de personne, nous ne voyions que nous et, bornés au langage des yeux, nous nous contemplions mutuellement en silence, lorsque le bon curé vint interrompre cette espèce d'extase en demandant assez maladroitement à M<sup>lle</sup> d'Assé si elle était prête à me donner son cœur. Cette question, au moins indiscrète pour une première entrevue, attira quelques plaisanteries au curé et à la jeune personne. Il fut convenu, dans cette séance, que le contrat serait passé le 9 et que le mariage serait célébré le 13. »

C'était, comme on le voit, ne pas perdre de temps. On était d'accord pour le contrat, indispensable en pareille circonstance, et que la mariée signa la première. Le futur offre des bijoux à ses sœurs et à sa fiancée; son père donne à celle-ci une montre en or à répétition. Les deux familles se visitent, et la veille du mariage, suivant l'usage dominant, les fiancés s'approchent des sacrements pour attirer sur eux la bénédiction du ciel.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée dans leur paroisse entre onze heures et midi<sup>1</sup>. L'heure des mariages variait beaucoup, selon la mode et les convenances; un bourgeois de Troyes se marie, en 1587, à une heure du matin<sup>2</sup>; un bourgeois de Chalon-sur-Saône, en 1611, à deux heures du matin<sup>3</sup>; un bourgeois de Brioude, en 1727, à une heure du matin<sup>4</sup>; un habitant du Mans, en 1761, à minuit. Étaient-ce des exceptions? Le même Chalonnais s'était marié pour la première fois à cinq heures du matin; je trouve d'autres mariages à dix heures. C'était évidemment l'heure ordinaire des messes solennelles, qui était le plus fréquemment adoptée<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de Le Prince d'Ardenay*, publiés par l'abbé G. Esnault, p. 47 à 56.

<sup>2</sup> *Mémoires et Livre de famille* de Nicolas Dare, p. 123.

<sup>3</sup> Journal de Noé Lacroix, *Mém. de la Société d'hist. de Chalon*, VII, 27 à 29.

<sup>4</sup> Livre de raison de Robert Nempde, communiqué par M. Paul le Blanc.

<sup>5</sup> L'évêque de Troyes défend, en 1640, de marier et de fiancer la



Quoique les mariages fussent célébrés avec moins d'apparat qu'au dix-septième siècle, ils fournissaient toujours une occasion de déployer une large hospitalité. Dès le temps de Louis XIII, on trouvait surannés les cortèges de noces, où les flûtes et les grands cornets marchaient devant « l'espousée, vestue comme la pucelle Saint-Georges, la vue baissée, une escarboucle sur le front, qui lui battait jusque sur le nez<sup>1</sup>. » Les ménétriers étaient laissés aux artisans; mais les grands repas ne furent jamais abandonnés. Les bourgeois logés à l'étroit les donnaient chez les traiteurs; la nièce de Wille épouse un chirurgien; ses parents offrent à cette occasion un « magnifique repas » au jardin des épiciers, situé au faubourg Saint-Denis<sup>2</sup>. En province, parmi les magistrats et les hauts bourgeois, les réceptions qui suivaient les noces étaient plus brillantes; de plantureux dîners étaient servis, suivis de soupers et d'ambigus; et si l'on ne dansait pas, on jouait toute la nuit.<sup>3</sup> Comme au dix-huitième siècle

nuît. (Lalore, *Anc. discipline*, t. III, p. 65 et 179.) Nous avons vu de notre temps tomber en désuétude les mariages de minuit, qui persistèrent assez longtemps en province, lorsqu'ils avaient été depuis longtemps abandonnés à Paris.

<sup>1</sup> *La Chasse au vieil grognart*, Danjou, *Arch. curieuses*, 2<sup>e</sup> série, t. II, p. 370.

<sup>2</sup> Wille, *Journal*, t. I, p. 478. — En 1584, un bourgeois, qui marie son fils, donne un banquet au logis du Laboureur. « Le jour et le lendemain, dit-il, noppes franches, et y avoit 13 plats et 3 plats rompus. (*Livre de famille* de N. Dare, p. 113.)

<sup>3</sup> C<sup>te</sup> Ed. de Barthélemy, *une Ville de province. Revue de Champa-*



il n'y avait pas de fêtes sans couplets, on ne manquait guère d'en chanter au dessert, et même pendant la soirée <sup>1</sup>.

Ces mariages réalisaient-ils tous les souhaits de bonheur que les couplets adressaient aux nouveaux mariés ? En faisant la part des conséquences fâcheuses qui résultent des défauts du caractère et de l'inconduite, la majeure partie des ménages bourgeois présentaient les caractères de confiance réciproque et d'entente qui assurent, sinon le bonheur, du moins la tranquillité de l'existence. On est tout disposé à juger l'ancienne société française par la noblesse de cour, qui était le plus en vue, sans songer que ses mœurs étaient celles d'une infime minorité. Quand La Bruyère disait : « Il était délicat autrefois de se marier ; c'était un long établissement... l'on était pendant toute sa vie le mari de sa femme bonne ou mauvaise... On avait même table, même demeure, même lit <sup>2</sup> ; » La Bruyère parlait des gens de qualité, qu'il avait vus à la cour et à Paris ; il ne pouvait faire allusion aux bourgeois, qui, de

*gne*, t. XII, p. 466 à 468. — Au mariage d'un manufacturier, près Paris, le repas de noces coûte 3,000<sup>l</sup> (Journal de Hardy, cité par MM. de Goncourt, *La Femme au dix-huitième siècle*, p. 271.)

<sup>1</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mémoires*, p. 58. — C'est la mère de la mariée qui fait les dépenses de la noce. Un marié, en 1708, paie seulement dix pistoles pour les violons, deux cuisinières et les confitures sèches. (Esnault, *les Livres de famille dans le Maine*, p. 14.)

<sup>2</sup> *Caractères*, éd. Servois, t. II, p. 180.

son temps, comme après lui, devaient conserver les usages d'autrefois. Quand Louis de Muralt écrivait : « La mode défend qu'un Français s'attache à sa femme et qu'il lui donne la main à la promenade... Ce serait du dernier bourgeois et du vieux temps <sup>1</sup>; » il indiquait du moins que les bourgeois avaient gardé les modes du vieux temps. Sauf d'assez rares exceptions, que relèvent avec trop de soin les chroniques scandaleuses, la femme, absorbée par les soins de la maternité et du ménage, était la gardienne vigilante du foyer domestique, qu'elle ne quittait guère; elle était l'auxiliaire dévouée et la compagne fidèle du mari <sup>2</sup>. Celui-ci n'avait pas de faux respect humain, et il appelait en public sa femme « mon mouton », sans craindre le ridicule <sup>3</sup>. Il n'était sans doute pas toujours aux petits soins pour elle; mais il savait bien apprécier ses qualités solides. Un bourgeois du dix-septième siècle le dit dans son testament : « Je laisse à ma bien chère femme le ressentiment extrême que j'ay de sa parfaite affection envers moy, et recommande à mes enfans de luy rendre toujours tous les respects et honneurs qui sont

<sup>1</sup> *Lettres sur les Anglois et les François*, 1725, p. 286. — Voir aussi Anibert, *Mémoires sur l'ancienne république d'Arles*, cités par M. Ch. de Ribbe, *les Familles*, p. 425.

<sup>2</sup> Les bourgeoises, pour parler le langage du temps, sont « grimpées sur le ton de l'honneur ». Dans le mariage bourgeois... l'adultère est rare. (E. et J. de Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle*, p. 274.)

<sup>3</sup> Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 224.



deubs à sa vertu et sage conduite. » Et plus tard, il ajoute : « Je pryé ma bien chère femme d'accepter la tutelle de mes enfans et exécution de mon testament <sup>1</sup>. » Un autre bourgeois, qui a vu mourir sa compagne après dix-huit ans de mariage, écrit sur son journal : « Quoique le mal soit général et que tous les jours semblable chose arrive, néanmoins, je le dis à ma confusion, cette prompte séparation m'est si rude que je ne puis prendre de consolation et que je vis toujours depuis ce temps en beaucoup d'affliction... A présent le temps me semble plus sensible, quoique plus vieilly <sup>2</sup>. »

D'autres, plus facilement consolés ou résignés, se remariaient. L'usage et le souci des bonnes mœurs<sup>3</sup> ne permettaient guère à un homme encore jeune de rester veuf. Il fallait une ménagère à la tête de la maison, une femme pour gouverner l'intérieur ou la boutique, tandis que le mari était au dehors. Si les secondes et même les troisièmes noces ne sont pas rares <sup>4</sup>, cela ne prouve en aucune façon que les maris

<sup>1</sup> Testament de Le Mairat, 1661. Arch. jud. de l'Aube, n° 1236.

<sup>2</sup> Oudard Coquault, *Mémoires*, t. II, p. 411, 412.

<sup>3</sup> L'État a aussi ce souci. Une famille sollicite une lettre de cachet contre un de ses membres. Le duc de Choiseul demande des renseignements. Le subdélégué répond : « Les excès dont on accuse cet homme ne sont point exagérés. Le seul obstacle est que sa femme ne se plaint pas et qu'en les séparant, s'ils ne sont pas en état de garder la continence, on les expose à devenir adultères. (Arch. de l'Aube, C. 443.)

<sup>4</sup> Guibert, *la Famille limousine*, p. 45. — D<sup>r</sup> A. Puech, *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1876, p. 809.



ne regrettaient pas leur première femme. Ils les appréciaient peut-être plus que celle qui leur succédait, ou bien ils les associaient dans un sentiment analogue d'affection, comme ce marchand qui se recommande aux prières de ses deux femmes, espérant qu'elles auront soucy de prier pour le salut de son âme, de même qu'elles avaient eu soin de son corps, « de son vivant »<sup>1</sup>. Les comédies avaient beau provoquer le rire des célibataires et des époux mal contents, en parlant des agréments du veuvage, celui-ci n'en était pas moins supporté avec difficulté par les hommes; d'autant plus que le grand nombre d'enfants augmentait la mortalité des femmes et rendait les chances du veuvage plus fréquentes.

Combien de fois n'avons-nous pas rencontré, au dix-septième siècle, parmi les bourgeois, des hommes qui ont dix, douze, quatorze enfants de deux femmes successives! Voici par exemple le père de Boileau, Gille Boileau, greffier au parlement de Paris. A l'âge de quarante-quatre ans, il perd sa première femme dont il avait eu quatre enfants; six mois après, il se rema-

<sup>1</sup> *Un Marchand de province sous Henri IV*, p. 12. Les veuves se mariaient moins que les veufs; quelques-unes d'entre elles se retiraient, comme pensionnaires, dans des couvents, où la pension était, à Paris, en 1760, d'environ 500<sup>l</sup>, outre le logement, qui variait de 120 à 1000 l., selon sa grandeur et la situation du couvent. (*État ou tableau de Paris*, p. 373 à 378.) M. A. Puech cite à Nîmes une femme qui s'était mariée cinq fois, un avocat qui épousa quatre femmes, etc. (*Une Ville*, p. 457.)

rie avec une autre, qui lui donne six enfants en six ans. Elle mourut dix mois après la naissance du dernier, qui devait être le célèbre poète. Prenons dans une autre classe le fondateur du café Procope, Procope Couteau; lui aussi a douze enfants de deux femmes<sup>1</sup>. D'autres se remarient plus souvent encore. Le trisaïeul de l'annaliste amiénois Pagès avait épousé trois femmes<sup>2</sup>. Si l'on en juge aussi par le Limousin Étienne Benoist, qui avait eu trois femmes et quatorze enfants, il semblerait qu'au quinzième et au seizième siècle le nombre des enfants et des femmes était plus grand qu'au dix-septième<sup>3</sup>.

« Loin de redouter le nombre des enfants, écrit au milieu du dix-huitième siècle un publiciste qui était resté célibataire, nos pères les regardaient comme la force, le nerf et le plus sûr moyen d'illustration dans les familles. Catinat était le seizième de ses frères et sœurs; Arnould le vingtième; le chancelier Séguier avait six oncles exerçant de hautes magistratures. L'aïeul maternel de Ménage avait quinze enfants. Tiraqueau donnait tous les ans à l'État un livre et un enfant... » Grosley attribuait cette fécondité à la simplicité des mœurs<sup>4</sup>; il eût

<sup>1</sup> Jal, *Dictionnaire*, p. 236, 446.

<sup>2</sup> Pagès, *Manuscrits, supplément*, p. 21.

<sup>3</sup> Guibert, *Livre de raison d'Étienne Benoist*.

<sup>4</sup> Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. I, p. 450, 451. — On en citerait bien d'autres exemples, même au dix-huitième siècle. Morel-



mieux fait d'en faire remonter la cause au profond sentiment religieux, qui dominait dans les classes moyennes; mais en même temps, il aurait pu faire remarquer qu'au dix-septième siècle, cette fécondité n'avait en aucune façon contribué à l'augmentation de la population, qui a sensiblement diminué à la fin du règne de Louis XIV, dans les villes plus encore que dans les campagnes.

Et pourtant, rien n'égale la fécondité des ménages bourgeois au dix-septième siècle; elle est supérieure à celle des artisans et des paysans, supérieure à celle de la noblesse. Elle se retrouve dans les pays où le droit d'aînesse domine comme dans ceux où le partage égal est en vigueur. Il y a bien des provinces où elle est plus grande qu'ailleurs. Fléchier s'étonne de celle qu'il remarque à Clermont. La mère du grand Pascal, morte à quatre-vingt ans, avait eu plus de 469 neveux et nièces vivants, et en avait compté en outre plus de 1000 qui étaient morts. Trois ou quatre dames encore fraîches avaient eu dix-huit enfants et quelques-unes comptaient pour rien d'avoir dix garçons<sup>1</sup>.

let, fils d'un marchand papetier, est l'aîné de quatorze enfants, le père de Carnot en a eu dix-huit, etc.

<sup>1</sup> *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, p. 58. — Pédoue met en scène une bourgeoise, qui est accouchée douze fois depuis onze ans de mariage. (*Le Bourgeois poli*, dialogue V.) — A Montauban, au seizième siècle, on relève des familles de 13, 14, 15 enfants (H. de France, *Étude sur la population montalbanaise*. *Bull. soc. arch. Tarn-et-Garonne*, t. XIII, p. 82).



Un procureur de Troyes, qui célèbre la cinquantaine de son mariage, a soixante-douze enfants et petits-enfants autour de lui <sup>1</sup>. Mais si partout le nombre des enfants est considérable, il est rare qu'on en ait douze vivants, car Colbert n'aurait pas fait exempter de la taille les pères de famille qui étaient parvenus à en élever un aussi grand nombre <sup>2</sup>; mais comme nous l'avons vu pour les artistes, il est fréquent de rencontrer des bourgeois qui en avaient vu naître beaucoup plus.

On avait beaucoup d'enfants, pour obéir à la voix de sa conscience; mais cette même conscience n'astreignait pas à prendre de leur premier âge tous les soins qu'il exigeait. On les envoyait en nourrice, à la campagne, sans plus s'en inquiéter. Même quand on les soignait, on le faisait maladroitement : Louis XIV lui-même perdit cinq enfants en bas âge, et les médecins, qui les saignèrent à outrance, n'auraient pas été étrangers à leur mort <sup>3</sup>. Pour les enfants des bourgeois, les médecins étaient moins souvent responsables de leur fin prématurée; ce n'est pas par l'excès de sollicitude qu'ils périssaient. Dans toutes les annales domestiques que nous avons parcourues, les

<sup>1</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 10.

<sup>2</sup> Colbert, *Correspondance*, t. II, p. 69. — A Besançon, en 1790, on compte dans les ménages de six à douze enfants, et quelquefois plus. (*Voyage d'une Française (M<sup>me</sup> Gauthier) en Suisse et en Franche-Comté*, t. II, p. 239.)

<sup>3</sup> M<sup>me</sup> de Sévigné, Lettre du 26 juin 1675.

décès des enfants sont enregistrés, souvent sans commentaires <sup>1</sup>, parfois avec des formules pieuses, que le sentiment religieux inspirait, mais qui pouvaient aussi témoigner d'une facile résignation. Pagès, d'Amiens, était heureux de la naissance de ses enfants, car en parlant du douzième, il écrivait : « La divine bonté, continuant de verser ses saintes bénédictions sur notre mariage, nous favorisa par la naissance du douzième de nos enfants, qui est la dixième de nos filles; » mais en mentionnant le décès de quelques-uns d'entre eux, il se contente d'écrire : *Requiescat in pace. Amen* <sup>2</sup>. Un chirurgien de Poligny enregistre les décès de ses enfants, en ajoutant, après chacun d'eux, comme pour le décès de ses parents et voisins : « Dieu veuille avoir son âme. Amen. » Le seul regret qu'il semble manifester est pour un fils de 24 ans, qu'il qualifie de « beau jeune homme » <sup>3</sup>. Un avocat de Vic-le-Comte se marie en 1759. A peu près chaque année, il a un enfant; il en a six qu'il perd successivement, âgés de quelques mois à six ans. Il inscrit

<sup>1</sup> On a quelquefois soin d'indiquer le jour de la lune et la constellation qui a présidé à la naissance. (Livre de raison, analysé par M. de la Villèrabel. — Boutellier, *Les livres de famille dans le Nivernais*.)

<sup>2</sup> Pagès, *Supplément*, p. 25 et 35. — Voir aussi les annotations que met un bourgeois de Neufchatel, au dix-septième siècle, à la suite de la mention de la naissance des enfants. (Ch. de Ribbe, *la Vie domestique*, t. II, p. 6 et 138.) — Frain, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789*, t. II, p. 100, 105).

<sup>3</sup> *Journal de Guillaume Durand* (1610-1623), p. 10, 23, 44.



sur son livre de famille la perte des cinq premiers sans rien dire. Mais, au sixième, il ne peut s'empêcher d'ajouter... « En sorte que je me trouve sans enfans, ayant eu six garçons. Bénie soit la volonté de Dieu ! » Un an après, il a un septième fils. « Dieu me le conserve, » s'écrie le père, et le chrétien ajoute : « s'il y va de sa gloire ! » L'avocat eut encore six enfans, parmi lesquels il en perdit deux. Son vœu paternel, empreint d'une si grande foi religieuse, fut exaucé pour son septième fils, qu'il vit marier à l'âge de vingt-trois ans <sup>1</sup>.

La résignation était du reste nécessaire, en présence de ces pertes réitérées, qui frappaient à peu près toutes les familles. On se préparait moins de regrets, en envoyant ses enfans loin de soi. Le père de M<sup>me</sup> Roland perdit ainsi sept enfans en nourrice ; sa fille Manon fut la seule qui survécut à ce régime <sup>2</sup>. Il semble que la moitié des enfans ait en moyenne échappé à la mortalité qui les frappe dans les premières années. On peut ajouter que parmi ceux qui parvenaient à l'âge adulte, la moitié seule se mariait ; de sorte que le quart à peine des enfans concourait à l'augmentation de la population.

On trouve bien des familles, où tous ou presque tous les enfans se marient ; mais c'est la minorité, et

<sup>1</sup> Livre de famille de François Cuel, communiqué par M. A. Verrière.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 34.



dans la grande majorité d'entre elles, surtout quand elles sont nombreuses, il y avait toujours quelques célibataires; beaucoup de filles étaient religieuses, ou restaient dans la maison paternelle; un ou plusieurs des fils devenaient moines, prêtres ou soldats. Sans doute, dans certaines familles pieuses, c'était un honneur que de voir un ou plusieurs enfants entrer dans les ordres<sup>1</sup>; mais l'usage, le désir de faire profiter ses fils d'un bénéfice ou d'une prébende, d'assurer leur avenir à peu de frais, entraient pour beaucoup dans les dispositions qui déterminaient un grand nombre de vocations. Ceux qui faisaient profession de vie religieuse étaient admis dans les couvents, moyennant une pension minime ou une somme une fois payée; leur part de succession patrimoniale était alors partagée entre les autres frères cadets<sup>2</sup>. Le nombre des célibataires augmenta même au dix-huitième siècle, surtout dans la haute bourgeoisie. « Une coutume qui me paraît assez ridicule, écrit l'abbé Coyer, s'est introduite chez les roturiers. A l'exemple des nobles, ils veulent faire une maison,

<sup>1</sup> Dans la famille Franc, à Perpignan, quatre sœurs ont chacune deux fils qui se font prêtres. Parfois les huit ecclésiastiques cousins germains se réunissaient à la table de la mère de deux d'entre eux. (Ch. de Ribbe, *les Foyers d'autrefois, Réforme sociale*, t. I, p. 273.) — Certaines familles avaient fondé à Limoges des vicairies pour en pourvoir leurs cadets. (Guibert, *la Famille limousine*, p. 39.)

<sup>2</sup> Mignard a trois fils, dont l'un est mathurin; il ne lui laisse que 200<sup>l</sup> de rente viagère. (*Nouv. Archives de l'art français*, 1874-1875, p. 118.)

et pour établir sa maison, on empêche la division, en ne mariant que l'aîné <sup>1</sup>. » Ainsi Simon Viesse, bisaïeul du maréchal Marmont, eut dix-huit enfants; onze lui survécurent; quatre seulement se marièrent <sup>2</sup>.

L'augmentation de la sensibilité, concordant avec l'affaiblissement du sentiment religieux, contribua, non moins que le désir d'assurer l'avenir des enfants, à la diminution de leur nombre <sup>3</sup>. On s'attacha à les mieux soigner dans leur premier âge; on s'éleva contre l'usage de les mettre en nourrice; on se récria contre les vocations forcées ou prématurées. Avoir beaucoup d'enfants pour les perdre de bonne heure, quand on n'avait plus la foi complète qu'ils deviendraient des anges, pour les vouer plus tard à une existence précaire ou contrainte, était-ce leur réserver un sort bien enviable? « Nous avons plus d'amour pour nos enfants qu'on en avait autrefois, dit le marquis de Mirabeau au milieu du dix-huitième

<sup>1</sup> *La Noblesse telle qu'elle doit être*, p. 68.

<sup>2</sup> Vitton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France*, t. IX, p. 435 à 440. Sur ces dix-huit enfants, il y eut un prêtre, un bernardin, deux religieuses, deux officiers. Dans une autre famille nous trouvons, dans les différentes générations, en 1582, 14 enfants survivants au père; en 1639, 13; en 1718, 11; en 1737, 7; puis 5 et 3. (*Ibid.*, t. IX, p. 242.) Pierre Collet, notaire à Châtillon-les-Dombes, a 9 enfants; 4 embrasent la vie religieuse. (Jarrin, p. 4.)

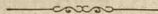
<sup>3</sup> *L'Ami des hommes*, t. II, p. 233. — Remarquons que la proportion des enfants naturels augmente, à mesure que le nombre des enfants légitimes diminue. A Nîmes, elle est d'un 40<sup>e</sup> au dix-septième siècle, d'un 15<sup>e</sup> au dix-huitième. (Dr. A. Puech, *Mémoires Ac. de Nîmes*, 1879, p. 805.)



siècle. » On craignait d'amoinrir la fortune de ceux qu'on avait en la partageant avec un plus grand nombre ; une pensée d'égoïsme s'y mêlait aussi : « La plupart des gens mariés, dit l'abbé Coyer, tremblent à la seule pensée d'une nombreuse famille, dont l'entretien absorberait les moyens qui leur sont nécessaires pour soutenir le ton sur lequel il faut être monté <sup>1</sup>. » Le luxe dans les villes comme la misère dans les campagnes réduit les familles, dit un autre publiciste <sup>2</sup>. Mais la véritable cause de cette diminution qu'on constate plutôt dans les grandes villes que dans les petites, dans la haute bourgeoisie que dans la moyenne, provenait des causes multiples, qui, dès le milieu du siècle dernier, amenaient la transformation des mœurs et des coutumes. Il y avait dès lors moins de principes sévères, plus de mollesse et plus d'humanité dans les sentiments ; plus d'aisance, et partant plus de désir de la conserver ; moins de foi dans une autre vie, et plus de souci de l'existence présente, de ses plaisirs comme de ses besoins.

<sup>1</sup> *La Noblesse telle qu'elle doit être*, p. 44.

<sup>2</sup> Saint-Foix, *Essais sur Paris*, t. V, p. 95.





## CHAPITRE XI.

# L'ÉDUCATION.

### I.

Le relâchement des principes dans la famille eut son contre-coup dans l'éducation des enfants; jusqu'au dix-huitième siècle, on se préoccupait de former leur âme plutôt que leur corps; on voulait les aguerrir contre les maux et les difficultés de la vie, en les élevant rudement. On poursuivait un noble but, en agissant ainsi; mais on avait tort de ne pas tenir assez de compte de la faiblesse de l'enfant et de l'abandonner trop souvent à des mains étrangères.

Il vient de naître; il a été baptisé; on l'a ramené de l'église où il a été conduit solennellement<sup>1</sup>; tandis qu'on s'empresse autour de sa mère, qu'on la revêt d'une toilette de circonstance et qu'on pare sa chambre pour qu'elle puisse recevoir les interminables visites

<sup>1</sup> Voici les frais du baptême de la fille de Joseph Vernet, à Paris, en 1760 : au vicaire, 6<sup>l.</sup>, au clerc, 1<sup>l.</sup> 4<sup>s.</sup>. — Mis au cierge, 3<sup>l.</sup>. — A la Benoîte, 1<sup>l.</sup> 4<sup>s.</sup>, au sonneur, 1<sup>l.</sup> 4<sup>s.</sup>. — Aux pauvres, 3<sup>l.</sup>. — A la sage-femme, 24<sup>l.</sup>. — A la nourrice, 12<sup>l.</sup>. — Cierge, eau de la reine de Hongrie, bouquet et dragées, 4<sup>l.</sup>. (Léon Lagrange, p. 385.)

de ses amies, l'enfant, soigneusement emmailloté, est la plupart du temps, remis à une nourrice, qui l'emporte dans un village des environs. S'est-on préoccupé du moins des qualités de la nourrice ? A-t-on eu soin de la choisir parmi celles qui n'aiment pas le vin, qui ne sont ni babillardes, ni grandes parleuses ? Ce dernier point, paraît-il, est difficile à rencontrer dans le bas peuple<sup>1</sup>. A Lyon, comme à Paris, on a établi des bureaux de nourrices ; mais les parents, entraînés par d'anciens usages, n'ont pas usé des avantages qu'ils leur offraient. Ils ont préféré s'adresser aux parents et aux amis qu'ils avaient à la campagne<sup>2</sup>. Quels que soient les renseignements qu'on a sur la nourrice, l'enfant lui est livré à peu près sans contrôle. On l'élève comme un petit paysan ; on le bourre de racines et de légumes<sup>3</sup> ; on le rassasie de soupe aux choux et au lard, comme le futur abbé de Bernis, qui attribue à cette nourriture grossière la force de ses organes<sup>4</sup>. Quelquefois, quand on le sèvre, les parents lui envoient du pain, du vin, du pot-au-feu et des biscuits ; mais le frère de lait peut les manger et en profiter<sup>5</sup>. L'enfant est élevé

<sup>1</sup> *Traité des nourrices*, par de Lestra, *Journal historique de Verdun*, 1711.

<sup>2</sup> *Inv. arch. Lyon*, BB 337.

<sup>3</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mém.* publiés par l'abbé Esnault, p. 3.

<sup>4</sup> Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 7.

<sup>5</sup> Grosley, *Vie*, p. 5. — Grosley avait eu quatre nourrices. Elles lui apportaient régulièrement le *coignot* de Pâques.. J'ai été consulté,

dans une chambre étroite et peu saine; il pousse, au hasard, souvent en plein air; les parents s'en occupent si peu qu'on croirait qu'ils l'oublient; le fils d'un des plus riches fermiers généraux reste en nourrice chez des paysans jusqu'à l'âge de quatre ans<sup>1</sup>.

A ce genre de vie, les faibles meurent, les forts résistent. C'est un genre d'éducation à la Spartiate. Quand l'estomac supporte la soupe aux choux, il peut tout digérer; quand il est délicat, elle l'étouffe. Si l'enfant robuste revient chez ses parents, il est souvent bien portant, avec de belles couleurs; il a surmonté de rudes épreuves avec succès. Désormais, c'est une nouvelle vie qui commence pour lui; il y trouve plus de confort et de luxe, mais moins de liberté; son père et sa mère veilleront de plus près sur lui; mais à moins qu'on n'ait pour lui une affection particulière, à moins qu'il ne soit l'aîné, il sera perdu dans la foule de ses frères et sœurs, et de l'éducation domestique il ne connaîtra pas toujours les douceurs.

dit-il, par un paysan à très large carrure, qui dans la vue de m'intéresser à son affaire, m'apprit qu'il était fils de la dernière nourrice, qui m'avait sevré, et mon frère de lait. Il avalait le pain, le vin, les pots au feu et les biscuits que l'on m'envoyait chaque semaine... Tout cela lui avait amplement profité; qui nous eut vus à côté l'un de l'autre n'eut pu douter de la réalité des vampires.

<sup>1</sup> Perey et Maugras, *La Jeunesse de M<sup>me</sup> d'Epinay*, p. 22. — Une estampe du temps de Louis XIV, intitulée *Norice ordinaire de France*, nous montre une femme avec un nourrisson âgé de 4 à 5 ans.



Il faut bien se garder de croire cependant qu'il n'y ait eu autrefois que des parents moroses et rébarbatifs! Quoique les doctrines dominantes tendissent à inspirer aux enfants le respect plutôt que l'affection pour les parents, la nature était parfois la plus forte, et plus d'un père se laissait séduire par les attraits de l'enfance. Furetière se moque de « la sottise des bourgeois, qui quittent l'entretien de la meilleure compagnie du monde pour jouer et badiner avec leurs enfants, et qui croient être bien excusés en alléguant l'affection paternelle. » Il leur reproche d'avoir toujours leurs enfants devant les yeux, d'en faire le sujet de leur entretien, d'en admirer les sottises et d'en boire toutes les ordures. La mère ne parle que des belles qualités de son fils, de ses mièvreries et « postiqueries ». Le père court autour de la table, avec un manche à balai, à la poursuite de son fils qui s'est fait un dada d'un bâton<sup>1</sup>. N'était-ce pas ainsi qu'agissait, je ne dis pas Henri IV, servant lui-même de cheval au futur Louis XIII, mais Racine? Racine, le meilleur des pères, prenait part aux petites processions que faisaient pour se distraire ses enfants. Ses filles étaient le clergé, son fils Louis le curé, et l'auteur d'Atha-

<sup>1</sup> *Le Roman bourgeois*, p. 141 à 143. — On nous montre aussi un bourgeois disant à son fils âgé de sept ans : Jeannot, faites serviteur, racontant toutes ses gentilleses, disant qu'il est mièvre et sémillant. Ce n'est pas parce qu'il est mon fils, ajouta-t-il ; mais il a plus d'esprit qu'il n'est gros (*Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, Lyon, 1736, p. 47.)

lie, chantant avec eux, portait la croix<sup>1</sup>. Le père de Grosley prend la raquette pour renvoyer le volant à ses enfants ; quand il travaille dans son cabinet, ceux-ci, en jouant à cache-cache, vont se blottir entre ses jambes sous sa robe de chambre<sup>2</sup>. Joseph Vernet prodigue à son fils Carle des joujoux de tout genre ; chevaux de bois, tambours, carrosses, bilboquets ; il leur montre la lanterne magique ; il les mène voir les sauteurs de cordes, les marionnettes<sup>3</sup>. Que de mères donnent à leurs enfants des poupées et des pantins ! Il y a toujours eu des parents tendres et engoués de leurs enfants jusqu'à la faiblesse ; il y a toujours eu des mères dévouées jusqu'à l'abnégation d'elles-mêmes. Mais cette faiblesse, blâmée sous Louis XIV, devint presque une vertu sous Louis XVI. Voyez la *mère bien-aimée* de Greuze ; elle se renverse épanouie sous les caresses de ses enfants, tandis que son mari, qui revient de la chasse, contemple avec joie ce groupe touchant. Je trouve aussi une preuve de l'affection familière que portaient les parents à leurs enfants dans les petits noms qu'ils leur donnaient. Pendant les deux derniers siècles, il était rare qu'on les désignât sous le nom de leurs patrons. Pierre devenait Pierrot, Marie Manon, Catherine Catiche, Antoi-

<sup>1</sup> Louis Racine, *Mémoires sur la vie de Jean Racine. Œuvres de Racine*, éd. Mesnard, t. I, p. 202.

<sup>2</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 46.

<sup>3</sup> Léon Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 262, 98.



nette Toinon<sup>1</sup>. Racine appelait ses filles, Nanette, Babet, Fanchon et Madelon.

Quelques mères, avant que l'influence de Rousseau en eût décidé plusieurs à nourrir elles-mêmes, faisaient venir dans leur maison une nourrice, qu'il leur était possible de surveiller. Mais c'était une exception, qui ne se rencontrait que chez les plus riches. Il est plus rare de trouver des hochets d'argent chez les bourgeois que chez les artisans. Cependant personne plus que la petite bourgeoise ne s'occupe de l'éducation de ses enfants<sup>2</sup> ; dès les premiers ans, elle s'efforce de leur inspirer des sentiments religieux. On les encourage aux jeux, qui rappellent les traditions chrétiennes ; on se plaît à leur dresser des crèches, des paradis et des reposoirs. Les petites processions, comme du temps de Racine, sont en honneur au dix-huitième siècle. Les parents s'empressaient de fournir de modestes ornements, qui servaient à ces jeux édifiants. On les reprenait même, les jours de congé, lorsqu'on était au collège. On ne se bornait pas toujours à faire de ces processions dans l'intérieur des maisons ; des enfants du Mans en faisaient pendant l'octave du Saint-Sacrement, dans les rues ; les plus éloquents même prononçaient des sermons, et l'on put voir un de leurs prédicateurs improvisés

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 47, 48.

<sup>2</sup> Mercier. Voir les Eaux fortes de Chardin.



monter sur la margelle d'un puits pour haranguer pieusement ses compagnons<sup>1</sup>. Ce n'étaient pas des écoliers qui se destinaient à la prêtrise qui agissaient ainsi ; mais la religion était pour ainsi dire dans l'atmosphère qu'on respirait ; il n'était pas besoin, comme on le faisait dans certaines circonstances, de vouer au blanc les enfants jusqu'à cinq ans, pour attester sa foi et développer en eux de bonne heure les germes de la piété.

On cherchait aussi à leur inculquer dès leurs premiers ans les principes de la civilité. On y mettait une rare persistance. Les enfants, toujours assez nombreux, mangeaient à la table de famille. Pour maintenir l'ordre et le calme parmi eux, il fallait une discipline empreinte de fermeté. A Limoges, ils ne devaient rien demander à table ; en revanche, on les forçait de manger de tous les comestibles communs qu'on servait. — Il faut s'accoutumer à manger de tout, leur disait-on<sup>2</sup>. On les laissait libres pourtant de ne pas manger des mets, comme le poisson de mer et le gibier, qu'ils n'étaient pas exposés à rencontrer souvent. L'éducation sévère avait un but qui semblait pratique, c'était d'habituer à supporter les ennuis de la vie, en forçant à les surmonter dès l'enfance, en créant quelques-uns au besoin. Les enfants allaient

<sup>1</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mémoires*, p. 8, 9.

<sup>2</sup> J. J. Juge, p. 15 et 11.

se coucher sans lumière, afin d'apprendre le mérite de l'économie, de la prudence et de la privation. Quelquefois même, si le père était d'humeur sévère, la vie domestique était une contrainte perpétuelle pour l'enfant. Plus d'un en avait conservé, comme Piron, un triste souvenir, lorsque parlant de la maison paternelle, il disait plus tard : « Ce n'étaient que des châtimens de toute espèce<sup>1</sup>. » Les corrections manuelles n'étaient que trop fréquentes; elles étaient pratiquées sans excès, il est vrai, même par les parents les plus doux de caractère; on fouettait ses fils et ses filles, comme si l'on s'acquittait d'un devoir de conscience<sup>2</sup>.

Les parents, qui s'occupaient de la première éducation de leurs enfans, leur donnaient quelquefois la première instruction. A défaut de la mère, une sœur aînée, une tante restée fille apprenaient à épeler et à écrire. Il y avait souvent dans les familles de ces tantes, dont la vie, faite d'abnégation, de piété et de bonté, se passait à soulager la mère de famille dans les soins du ménage et de l'éducation. Telle était Marie-Anne de Gérard qui se dévoua entièrement à ses neveux, en veillant à leur éducation physique et morale<sup>3</sup>. Telle était la tante Mignonne, dont

<sup>1</sup> E. et J. de Goncourt, *Portraits intimes du dix-huitième siècle*, p. 216. — Voir aussi les *Mémoires* de Prévile.

<sup>2</sup> Le Prince d'Ardenay, p. 4. — M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 41.

<sup>3</sup> Charles de Ribbe, *la Vie domestique, ses modèles et ses règles*, t. I, p. 240 à 253.



un négociant du Mans, Le Prince d'Ardenay, nous a tracé le gracieux portrait. Elle avait son appartement dans une maison adjacente à celle de son père, mais qui communiquait avec elle par l'intérieur. Elle avait été belle, et sa piété était égale à sa bonté. Elle se plaisait à amuser ses neveux et à leur inspirer des sentiments de vertu ; elle leur disait aussi des contes de fées. Un jour qu'il avait été question d'une fée qui avait des perles dans les cheveux, Le Prince, âgé de cinq ans, et un de ses cousins du même âge, s'imaginèrent que leur tante Mignonne en avait peut-être aussi ; et les voilà grimant sur une chaise, s'escrimant, chacun armé d'un peigne, à chercher dans les cheveux poudrés de la tante les perles qu'ils espéraient y trouver. La gouvernante survient ; elle s'exclame en apercevant la tête de sa maîtresse toute ébouriffée, par suite des investigations de ses neveux ; mais sa maîtresse lui répond « qu'il faut être enfant avec les enfants, bon et complaisant avec tout le monde <sup>1</sup> ».

Les enfants restaient confiés aux femmes jusqu'à cinq ou six ans ; ils portaient une sorte de robe ou de fourreau, qu'ils ne quittaient guère qu'à sept ans. On les mettait alors en veste et en culotte, et, à la fin du règne Louis XV, en polonais, en hussard, avec bonnet et sabre, ou plutôt, selon la mode qui pré-

<sup>1</sup> Le Prince d'Ardenay, *Mémoires*, p. 6 à 8.



valut, en matelot, avec veste et pantalon<sup>1</sup>. Ce nouveau costume était pour ainsi dire l'insigne de l'âge de raison, auquel l'enfant, devenu conscient de ses actes, était tenu d'en rendre compte à confesse.

Son instruction allait commencer sérieusement et l'on y attachait la plus grande importance<sup>2</sup>. C'est l'honneur de l'ancienne bourgeoisie de n'avoir rien épargné pour la procurer à ses enfants. Elle en connaît l'utilité; elle sait qu'elle ne peut leur laisser un meilleur patrimoine. Une mère de famille évalue à 10,000 francs la pension et l'entretien de ses deux fils pendant sept ans, et, pendant le même espace, les dépenses de sa maison n'avaient pas dépassé la même somme. Les parents avaient dépensé autant pour leurs enfants que pour eux-mêmes<sup>3</sup>.

La première instruction, il est vrai, n'était pas coûteuse. Parfois le père ou la mère, une tante, une

<sup>1</sup> Wille, *Journal*, t. I, p. 80, t. II, p. 116. — F. Y. Besnard, t. I, p. 36. — Le Prince d'Ardenay, p. 10. — Estampes du temps. Des enfants de 8 à 10 ans sont habillés comme des hommes. Voyez la jolie gravure de Lépi-cié, d'après Chardin, intitulée *le toton*.

<sup>2</sup> Dans aucun pays, écrit un Allemand en parlant de la France, on ne s'occupe autant de la science de l'éducation. Plus de cinquante écrivains se sont occupés depuis plusieurs années d'améliorer les méthodes et d'établir des institutions dans le but d'augmenter le bonheur des générations futures... Leur plan est de faire de l'éducation si longtemps négligée par les hommes d'État une part essentielle de la politique intérieure. (E. A. W. Zimmermann, *A political survey of the present state of Europe*, London, 1788, p. 129.)

<sup>3</sup> Delahante, *une Famille de finance*, t. I, p. 104, 105.

sœur aînée, une servante même s'en chargeaient<sup>1</sup>. A défaut des parents, il y avait partout de vieux maîtres, de bonnes filles, qui enseignaient les premiers éléments de la lecture pour le salaire le plus modique<sup>2</sup>. Le Prince d'Ardenay commença l'écriture sous une bonne maîtresse, mais sèche et sévère ; plus tard, on l'envoie aux petites écoles où les principes du latin sont appris. Danton apprend à lire chez une maîtresse d'école d'Arcis, dont le moyen de persuasion le plus usité était les verges<sup>3</sup>. Ailleurs, on s'adressait à un maître écrivain ou à quelque vieux latiniste<sup>4</sup>. C'étaient là les deux étapes que l'on franchissait avant d'arriver au collège, et qui servaient de préparation à l'enseignement qu'on y donnait.

Chez les bourgeois riches, on pouvait donner en outre un précepteur à son fils, pour le surveiller et l'aider dans ses études. Il n'était pas difficile de s'en

<sup>1</sup> L'annonce d'un jeu de lettres, dont on se servait comme de dominos pour apprendre à lire, était précédé de ces quatre vers :

Époux qui vous aimez autant que vos enfants,  
Ensemble amusez-vous de ces jeux innocents.  
Et vous, enfans, sachez avec ces caractères  
Lire et tracer bientôt les doux noms de vos pères.

(Lettre inédite d'Anne Prieur du Vernois du 14 nov. 1783.)

<sup>2</sup> Mes deux enfants, écrit un notaire de Montfaucon, sont allés chez Deyral pour apprendre à lire, pour un mois de chacun des enfans 16<sup>s</sup>. -- 1751. (Livre de raison de P. E. Bienvenu.)

<sup>3</sup> Rousselin de Saint Albin, *Documents relatifs à la Révolution*, p. 168.

<sup>4</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 15.



procurer un à bon compte. Plus d'un père de famille aurait pu dire ce que Voltaire écrivait, à propos du précepteur qu'il cherchait pour M<sup>lle</sup> Corneille : « Si vous connaissez quelque pauvre homme qui sache lire, écrire, et qui puisse même avoir une teinture de géographie et d'histoire... nous le logerons, chaufferons, blanchirons, abreuverons et paierons, mais paierons très médiocrement<sup>1</sup>. » En effet, on ne les paie pas à un prix élevé; ce sont souvent de jeunes séminaristes; ce sont des jésuites que l'on peut se procurer, après la suppression de leur ordre, moyennant 300<sup>l</sup> d'honoraires par an<sup>2</sup>. Quelques précepteurs méritaient la confiance qu'on leur témoignait, conservaient l'affection de leurs élèves et l'estime de leurs parents; mais d'autres se montraient ignorants, brutaux ou libertins, et l'on en changeait comme de domestiques<sup>3</sup>. Ils accompagnaient quelquefois leurs élèves, lorsqu'on les envoyait comme pensionnaires dans les grands collèges de Paris<sup>4</sup>.

Mais la bourgeoisie recourait, moins rarement que

<sup>1</sup> Lettre du 16 décembre 1760.

<sup>2</sup> Livre de comptes de 1762 et 1763, communiqué par M. Paul Le Blanc.

<sup>3</sup> Cardinal de Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 11. — Des précepteurs en disponibilité s'annonçaient dans les journaux. (Ch. de Ribbe, *Un journal à Aix*, p. 16, 17.) — Jean-Jacques Rousseau, précepteur chez M. de Mably, et chargé de la direction de sa cave, se rend coupable de quelques petits vols d'un petit vin blanc d'Arbois très joli. (*Confessions*, partie I, livre VI.)

<sup>4</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 25.



la noblesse, à leurs services. Elle n'avait pas toujours assez de superflu pour payer leurs gages, et leur présence eût été souvent une gêne au milieu de la vie simple et tranquille qu'elle menait. Si le fils était externe dans le collège, le père pouvait revoir ses devoirs, la mère lui faisait réciter ses leçons. Il y avait, dans la partie la plus nombreuse de la classe moyenne, peu de distractions à l'intérieur de la maison; on se levait et on se couchait de bonne heure; et l'élève se livrait paisiblement à ses études, sur un coin de la table de famille.

L'inconvénient de ce genre d'éducation, qui réunissait les avantages de la vie intime et de l'instruction publique, c'était la dissipation qui résultait des allées et venues quotidiennes de la maison au collège. L'hiver, il est vrai, lorsqu'on allait en classe à six heures et demie du matin, on faisait accompagner le petit écolier par une servante, munie d'une lanterne. Le reste du temps, il était souvent livré à lui-même. Le fils d'un avocat, vêtu comme l'étaient la plupart des enfants de son temps des habits paternels retournés et rétrécis, nous a dépeint le costume négligé avec lequel il allait en classe. Peigné à la hâte, portant un habit souvent déchiré dans le dos, les genoux de sa culotte rapiécés, Grosley était mis et tenu comme la plupart de ses camarades, à l'exception de quelques fils de marchands que l'on traitait de *faquins*, à cause de leur élégance.

Aussitôt qu'il avait terminé ses devoirs, il courait les rues et les promenades, avec les jeunes garçons de son âge, avec sa sœur et toutes les petites filles du voisinage. Plaisirs après tout très innocents, car la plus grande récréation de Grosley était d'aller causer à la sacristie, de suivre les processions et d'aider le sacristain de sa paroisse dans ses diverses fonctions<sup>1</sup>.

La présence des enfants était parfois une gêne ou une charge dans un ménage, et l'on se déterminait à les mettre en pension. Il y avait dans des petites villes, même dans des villages, des maîtres laïques ou ecclésiastiques qui groupaient autour d'eux un certain nombre d'élèves. Dans les pensions de ce genre les mieux organisées, l'on payait au dix-huitième siècle de 200<sup>2</sup> à 300<sup>1</sup> par an<sup>3</sup>; les leçons d'écriture étaient comptées, en sus, 2 fr. par mois, ainsi que les livres, la *blanchiture* et le perruquier. Sauf quelques exceptions, on n'y apprenait que le latin; le grec, l'histoire et la géographie n'y étaient point enseignés<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Vie de M. Grosley*, p. 21 à 24. — Les écoliers du temps de Louis XIII n'étaient pas mieux tenus. (*Hist. de Francion.*)

<sup>2</sup> Au s<sup>r</sup> de Vanlay, maître de pension à Saint-Julien, pour 3 mois de pension... 50<sup>l</sup>.

<sup>3</sup> Pension de M. Gauffre, puis du chanoine Bazin, à Romilly (de 1772 à 1775). (Arch. de l'Aube, E. 252.) — Aux collèges d'Effiat et de Clermont, en 1769, la pension est aussi de 300<sup>l</sup>. On donne à chaque enfant 3<sup>l</sup> de menus papiers par semestre. (Comptes communiqués par M. P. Le Blanc.)

<sup>4</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 55.



Pour terminer ses études classiques, il fallait se rendre dans les collèges dépendant des universités ou tenus par les ordres religieux. La vie de collège était dure, surtout pour les internes, si l'on en juge par le tableau que Charles Sorel trace de celle qu'on menait, sous Louis XIII, au collège de Lisieux, à Paris, Régents sévères, intéressés, débauchés même, cuisine restreinte et mauvaise, chauffage à peu près nul, écoliers mal tenus et déguenillés<sup>1</sup>, cet ensemble, en faisant même la part de la satire, indiquait que l'enseignement secondaire avait besoin de réformes sérieuses. Elles vinrent surtout des ordres religieux, des jésuites, des oratoriens et des bénédictins. Elles firent la vogue des collèges qu'ils dirigeaient dans les villes et de ceux qu'ils avaient construits dans les campagnes, à Sorèze, à Pontlevoy, à Juilly, par exemple. Ces derniers jouissaient d'une grande réputation sous Louis XVI. Ils se distinguaient par la variété et l'étendue de leur enseignement. On prétendait même qu'à Sorèze, les élèves qui étaient au nombre de 4 à 500, étaient surchargés de trop de maîtres et d'objets d'études. Le collège de Pontlevoy semblait dirigé d'une manière libérale et intelligente. On y

<sup>1</sup> *La vraie histoire comique de Francion*, p. 190 à 270 — Voir aussi *la Muse normande*, analysée dans le *Magasin pittoresque* de 1881, p. 31. — La vie matérielle était pourtant presque recherchée dans certains collèges au dix-huitième siècle. Témoins les charcuteries de choix, les pâtisseries, les fruits, qu'on servait au collège des oratoriens de Troyes. (G. Carré, *les Pensionnaires de collège*, p. 8, 9.)



enseignait toutes sortes d'exercices et de sciences, et les langues modernes aussi bien que les anciennes. On faisait remarquer que les élèves couchaient tous dans des lits séparés, ce qui prouve qu'il n'en était pas ainsi dans d'autres établissements. Aussi le prix de la pension était-il de 600 francs, tout compris<sup>1</sup>. A Juilly, il n'était que de 450<sup>1</sup>. Là aussi, on enseignait les sciences et les arts d'agrément; mais il fallait payer en sus les leçons d'écriture, de danse, de violon<sup>2</sup> et de dessin. Le dessin coûtait 80<sup>1</sup> par an, et l'on devait acquitter 12<sup>1</sup> pour les expériences de physique<sup>3</sup>.

Il s'était opéré dans le courant du dix-huitième siècle une véritable révolution dans l'enseignement. Le latin avait cessé d'être la langue des savants, et le français, grâce à la supériorité de sa littérature, avait acquis la prééminence en Europe. Il pénétra, avec plus de peine peut-être, dans les collèges; mais

<sup>1</sup> Guibert, Swinburne. *Les Voyageurs en France*, p. 294 et 356. — En 1760, à Louis-le-Grand, on paie 450 fr.; au collège d'Harcourt, 464, plus le chauffage et d'autres menus frais; au collège de Lisieux, 300 fr. sans vin, 350 avec vin. (*État ou tableau de Paris*.)

<sup>2</sup> On était moins sévère à Juilly pour le violon que dans certaines familles bourgeoises. On empêche, au Mans un enfant d'apprendre à jouer du violon, par la crainte qu'il n'abuse de ce talent pour faire danser les jeunes filles. (Le Prince d'Ardenay, *Mém.*, p. 24.)

<sup>3</sup> 1775 à 1780 (Archives de l'Aube, E, 252.) — Les fils de Huez de Pouilly, après être restés 4 ans à Romilly, achèvent leurs études à Juilly. — Voir aussi Hamel, *Hist. de l'abbaye et du collège de Juilly*, liv. IV, et les *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnaud, chap. III, IV et V.

il y occupa bientôt une large place. Il y eut désormais des comédies françaises au lieu de tragédies latines, lors des fêtes du carnaval et de la distribution des prix ; il y eut des compositions d'amplification et de narration françaises ; le professeur de rhétorique fit sa classe en français, au lieu de la faire en latin ; les thèses furent rédigées en français<sup>1</sup>. L'enseignement entraît dans une phase nouvelle ; il ne s'adressait plus seulement aux clercs, aux légistes et aux savants ; l'esprit laïque et bourgeois s'infiltrait dans les collèges comme ailleurs, et substituait peu à peu la langue populaire et usuelle à la langue hiératique et technique.

La rude discipline d'autrefois s'était aussi quelque peu adoucie dans les collèges. « On y commande sans avoir l'air d'ordonner, dit un Italien en 1777 ; on y obéit sans ramper, et chacun y accomplit sa tâche, uniquement par émulation, et comme on ferait une partie de plaisir<sup>2</sup>. » Cependant la vieille devise : « La bonne correction fait la bonne éducation<sup>3</sup> » était toujours en honneur. Comme du temps de Montai-

<sup>1</sup> Gustave Carré, *La lutte du latin et du français au collège de l'Oratoire de Troyes*, 1881. — Depuis longtemps les élèves n'étaient plus forcés de parler latin entre eux, comme ils le faisaient encore sous Louis XIII. (*La vraie histoire de Francion*, éd. 1646, p. 191.)

<sup>2</sup> *Paris, le modèle des nations ou l'Europe française*, par le marquis Carraccioli, 1777, p. 105.

<sup>3</sup> Estampe de N. Guérard. — Elle porte aussi cette autre devise :

La peine suit tous les emplois.  
L'étude fait verser des larmes.



gne, on voyait encore au dix-septième siècle des maîtres « enivrés en leur colère d'une tringne effroyable... les mains armées de fouets<sup>1</sup>. » On n' imagine pas jusqu'à quel point pouvait aller la dureté de certains professeurs. Le janséniste Le Maistre racontait qu'il avait eu un précepteur si violent et si cruel, qu'il s'était étonné comment lui et ses camarades ne l'avaient pas poignardé, tant ils avaient été mis au désespoir par l'excès de ses brutalités. Un officier disait aussi, qu'en passant près d'un village où demeurait un de ses anciens maîtres, il avait été tenté de le faire fustiger par ses cavaliers, pour tirer une vengeance tardive de sa « cruauté inhumaine et barbare<sup>2</sup> ». On dit qu'on tremblait autrefois en entrant dans une classe; on y voyait un despote armé de férules et de verges... « Que les temps sont changés! s'écrie Caraccioli sous Louis XVI. On ne punit presque plus; on conduit par l'honneur plutôt que par le châtement, quoique la méthode indécente et barbare d'employer des verges pour corriger un solécisme ne soit pas encore abolie.<sup>3</sup> » Les professeurs étaient à coup sûr moins féroces; mais ils avaient, sous leurs ordres, dans les grands collèges, des correcteurs chargés d'exécuter leurs arrêts<sup>4</sup>; quelques-

<sup>1</sup> *Essais*, t. I, p. 25.

<sup>2</sup> Pierre Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 166.

<sup>3</sup> *Paris, le modèle des nations*, p. 108, 109.

<sup>4</sup> Voir *la Ville sous l'ancien régime*, t. II, p. 307, 308.



uns conservaient les vieilles traditions, comme ce principal du collège d'une petite ville de l'Anjou, qui frappait ses élèves, pour les avertir, avec une bague plate en baleine à bouts d'argent, et qui recourait à la fêrule et au martinet, dès qu'il s'agissait de punir sévèrement<sup>1</sup>. A cette époque cependant, la susceptibilité des élèves s'éveille; elle admet qu'on donne la fêrule à un enfant de sixième, mais point à un rhétoricien. Il faut voir Marmontel, au collège de Mauriac, menacé, à la fin de sa classe de rhétorique, de recevoir le fouet de la main du correcteur. Il s'enfuit dans sa classe, harangue d'une manière pathétique ses condisciples, leur dit que les vacances sont proches, qu'il faut les anticiper, et les détermine à partir, après avoir chanté le *Te Deum* devant l'autel, qui se trouve dans la classe, pour en rendre grâce à Dieu<sup>2</sup>. Au collège de Troyes, le régent de rhétorique veut faire donner la fêrule à un de ses élèves. Les autres s'exclament et s'indignent; l'un d'eux élève la voix, discute et plaide la cause du coupable, qui est celle des rhétoriciens; on l'écoute, on lui donne raison. Ce précoce orateur, c'était Danton<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 22.

<sup>2</sup> Marmontel, *Mémoires*, p. 28 à 31.

<sup>3</sup> Béon, Rousselin, *Notices sur Danton*. Robinet, p. 153, 161. — Un élève d'une pension de Paris est moins heureux en 1781. Il répond insolemment à son maître, qui le bat à coups de fleuret. (Biollay, *Un écolier insubordonné à la fin du dix-huitième siècle*, *Bulletin Soc. de l'histoire de Paris*, 1879, p. 51). Le fouet était encore en usage au col-

A cette époque pourtant, les bons professeurs n'étaient pas rares. Celui de Danton était cet aimable père Béranger, l'auteur de *la Morale en actions* et des *Soirées provençales*, le plus disert et le meilleur des maîtres. S'il en était d'ignorants et d'incapables, combien d'autres savaient mériter et gagner le respect et l'affection de leurs disciples ! Il était d'usage, dans certains collèges, que les régents suivissent leurs élèves, dans le cours de leurs études, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique. Si ce régent était un homme savant et bon, quel avantage pour celui qui ne cessait point de recevoir ses leçons ! Que de types sympathiques nous trouvons parmi ces excellents professeurs, épris de belle latinité, et qui cherchaient à communiquer à leurs élèves l'amour qu'ils ressentaient pour les lettres ! Faut-il citer le janséniste Lefèvre<sup>1</sup>, le père de Tournemine<sup>2</sup>, le père Porée, qui se vantait d'avoir eu pour disciples dix-neuf membres

lège de Juilly, à la veille de la Révolution. Le marquis de Coriolis rappelait plus tard les corrections qu'avait reçues un de ses condisciples, le brave colonel Muiron, en disant :

Oh ! que de fois j'ai vu sous le boulevau rougi  
Ce que tu ne montras jamais à l'ennemi.

(Hamel, *Hist. de Juilly*, t. I, p. 323.) — Arnaud parle aussi des corrections employées à Juilly et d'une insurrection qui éclata dans ce collège, à propos d'un préfet dont on était mécontent. (*Souvenirs d'un sexagénaire*, p. 1, 77, 89, 90.)

<sup>1</sup> Du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 167, 168.

<sup>2</sup> Bernis, *Mémoires*, t. I, p. 18.



de l'Académie française<sup>1</sup> et dont Voltaire, son élève, disait : Jamais homme ne rendit l'étude et la vertu plus aimables<sup>2</sup>; les oratoriens de Juilly, dont Arnaud parle avec éloge<sup>3</sup>; le père Barbe, dont Lombard de Langres nous a tracé un portrait si touchant? Ce dernier, prêtre de la Doctrine chrétienne, professait la rhétorique au collège de Langres. La foi la plus vraie, la simplicité, la sincérité, la bonté s'alliaient chez lui à un rare talent pour l'enseignement, à une connaissance approfondie des poètes latins<sup>4</sup>. Marmontel, qui n'aimait point les jésuites, fait aussi un grand éloge de deux régents du collège de Mauriac, qui était tenu par ces religieux<sup>5</sup>.

Les régents s'intéressaient surtout aux jeunes gens, qui comme Marmontel s'étaient éloignés de leur famille pour suivre les cours du collège. Quelques élèves étaient pensionnaires de l'établissement même<sup>6</sup>; mais beaucoup d'entre eux, soit par économie, soit par convenance, étaient logés dans des maisons particulières, dont les habitants leur fournissaient,

<sup>1</sup> Henri Beaune, *Voltaire au collège*, p. cviii.

<sup>2</sup> Voltaire, Lettre du 7 février 1746.

<sup>3</sup> Arnaud, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. I, p. 52 à 62.

<sup>4</sup> Lombard de Langres, *Mémoires*, 1823, t. I, ch. I.

<sup>5</sup> Marmontel, *Mémoires*, liv. I. — Barthélemy, *Mémoires sur sa vie*, p. xx.

<sup>6</sup> Le nombre des pensionnaires, restreint dans les collèges des villes, alla en augmentant jusqu'en 1789; à Troyes, en 1675, il y en a 8 sur 523 élèves; en 1744, il y en a 44 sur 190. (G. Carré, *les Elèves de l'ancien collège de Troyes*, *Mém. Soc. académique de l'Aube*, t. XLV, p. 403.)



moyennant finance, le vivre et le couvert, ou chez des maîtres ès arts qui leur servaient de répétiteurs. Un pareil système devait entraîner parfois des abus, comme à Nantes, au dix-septième siècle, où l'on se plaignait que certaines pensions avaient plutôt l'apparence de brelans et de cabarets que de séminaires d'écoliers; « c'étaient jeux et banquets continuels, disait-on<sup>1</sup>. » Mais quand la maison était bien choisie, l'écolier vivait un peu de la vie de famille avec ses hôtes et, comme il était astreint à une régularité moins claustrale que celle de l'internat, il apprenait de bonne heure à se diriger quelque peu lui-même. Le meilleur système était celui qui fut adopté pour le jeune Marmont. Le futur duc de Raguse fut mis en pension, à Dijon, chez un « bon chanoine, brave et galant homme », dont la sœur, restée vieille fille, avait pour lui la tendresse d'une mère<sup>2</sup>.

D'autres parents n'avaient pas assez de ressources pour placer leur fils sous la direction d'un homme instruit et respectable. Marmontel fut logé, à Mauriac, chez un honnête artisan, avec cinq autres écoliers<sup>3</sup>. Les parents leur envoyaient chaque semaine des vivres, qui consistaient en un pain de seigle, un petit

<sup>1</sup> Léon Maitre, *l'Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté Nantais*, p. 122, 177. — Larrivey, *les Escolliers*, acte III, sc. v. — G. Carré, *loco citato*, p. 412.

<sup>2</sup> Duc de Raguse, *Mémoires*, t. I, p. 16.

<sup>3</sup> Besnard est aussi mis en pension chez une veuve avec cinq ou six autres condisciples. (*Souvenirs*, t. I, p. 94.)

fromage, un morceau de lard, deux ou trois livres de bœuf, une douzaine de pommes. La bourgeoise faisait la cuisine; et pour sa peine, son feu, sa lampe, ses lits, son logement, même les légumes de son petit jardin qu'elle mettait au pot, on lui donnait 25 sous par mois! En sorte que tout calculé, comme la rétribution scolaire était nulle ou insignifiante, l'éducation secondaire, la nourriture et le logement d'un enfant ne coûtaient pas à ses parents plus de 5 louis par an. Dans ces conditions, bien peu de bourgeois se dispensaient de faire donner l'instruction secondaire à leurs fils.

On pouvait même dépenser moins encore, en envoyant ses enfants suivre les cours d'une pension de village. Le fils de la veuve d'un chirurgien fit ainsi une partie de ses classes, logeant dans une misérable chaumière, avec trois compagnons d'études. Ils n'avaient que deux lits pour quatre, au fond d'un réduit mal éclairé et malsain. Leur nourriture était des plus frugales et le vin était banni de leur table. Et cependant l'on travaillait sérieusement dans ce réduit, et celui qui en a fait la description était en état, au bout de deux ans, d'entrer en troisième dans un collège important<sup>1</sup>.

Chose assez remarquable! les élèves du collège de Mauriac étaient répartis, dans différentes maisons,

<sup>1</sup> N. Z. Simmonot, *mes Souvenirs*, p. 61, 62.



par chambrées de cinq ou de six. Les écoliers de chaque chambrée exerçaient une sorte de police sur eux-mêmes. Les plus âgés et les plus forts aidaient les plus faibles; les plus actifs stimulaient les paresseux; les anciens apprenaient aux nouveaux venus à soigner leurs habits, leur linge, à conserver leurs livres, à ménager leurs provisions; les morceaux friands qu'envoyaient les parents étaient partagés entre tous, et la bourgeoise même qui les apprêtait ne devait pas dire à qui ils étaient envoyés, afin de ne pas humilier ceux qui ne recevaient jamais rien.

Dans les petites villes, comme Mauriac, les élèves, abandonnés à eux-mêmes les jours de congé, ne pouvaient se livrer à des écarts repréhensibles. Leurs plaisirs, pris en plein air, étaient sains et salutaires; c'étaient la course, la lutte, les jeux du disque et de la fronde, la natation. On y joignait aussi la pêche<sup>1</sup>. Mais dans les grandes villes, ces externes, qui ne sont surveillés ni par leur famille, ni par leurs maîtres, se laissent parfois entraîner à fréquenter les tavernes, les cabarets et les salles de billard<sup>2</sup>. Les internes ont leurs récréations plus correctes dans les cours de l'établissement. Les barres, la course, le saut

<sup>1</sup> Marmontel, *Mémoires*, liv. I.

<sup>2</sup> G. Carré, l. c., p. 412 à 414. — Everat, *la Sénéchaussée d'Auvergne*, p. 37. — Au collège de Nantes, on défend aux élèves, les jours de congé, d'acheter des saucissons, des gâteaux et des fruits. (L. Maitre, p. 187..)



sont en honneur. Lorsque l'hiver est rigoureux, on se bat avec ardeur à coups de boules de neige<sup>1</sup>. Dans une des écoles de Port-Royal, la petite guerre passionne les élèves; ils construisent un fort, avec bastion dans la cour; les uns sont les défenseurs, les autres les assaillants; mais quelques blessures ayant été reçues dans un assaut, il fallut démolir le fort. La fête des rois était aussi pour eux une grande réjouissance; mais le roi, qu'on proclamait avec grande pompe, était inévitablement détrôné, avant l'expiration normale de son pouvoir éphémère<sup>2</sup>.

On cherchait pourtant à enseigner aux enfants, la tenue, l'urbanité, la manière de se présenter. On ne voulait pas seulement en faire des hommes instruits, mais des hommes bien élevés. Même dans les établissements tenus par les religieux, le maître de danse tient le premier rang parmi les maîtres d'*exercices convenables*, le dessin, le violon, le chant et l'équitation. S'il n'enseigne pas le menuet et la gavotte, il apprend l'art du maintien. La propreté, la régularité de l'habillement sont recommandées particulièrement. La coiffure est une affaire importante. Le perruquier vient tous les jours au collège; il opère dans le *peignoir*, salle destinée à la coiffure; il vend des bâtons de pommade et des flacons d'odeur à ses

<sup>1</sup> Bouilly. *Mes Récapitulations*, t. I, p. 26 à 29.

<sup>2</sup> P. Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 171 à 174.



jeunes clients ; tous les soirs, ceux-ci ont soin de se mettre des papillotes ; les jours de sortie, ils sont poudrés et ajustés par le perruquier de la maison<sup>1</sup> ; quelques-uns même portent l'épée, et l'un d'eux menace, dans un moment de colère, d'en percer son professeur<sup>2</sup>.

Les qualités extérieures, on cherchait aussi à les développer et à les mettre en relief dans les exercices oratoires, dans les représentations dramatiques, où les plus brillants élèves déployaient, en présence des principaux habitants de la ville, leur heureuse mémoire et tout l'art de la déclamation qui leur avait été enseigné. La soutenance des thèses était aussi un spectacle public auquel étaient conviés les magistrats et les notables<sup>3</sup>. On pouvait voir dans ces représentations les avantages et les défauts de l'enseignement classique, tel qu'il était donné alors ; il tendait à former des orateurs, des prédicateurs ou des avocats, plutôt que des hommes destinés à remplir des professions plus modestes. De nombreuses fondations favorisaient l'instruction classique. Les

<sup>1</sup> Peignage de deux élèves au collège de Clermont, en 1769, 9<sup>e</sup> 11<sup>e</sup> par an. (Comptes communiqués par M. P. Le Blanc.)

<sup>2</sup> Léon Maitre, p. 175. — Gustave Carré, *les Pensionnaires de collège*, p. 12, 13, 15.

<sup>3</sup> *Le Théâtre de l'ancien collège de Troyes. — Hist. de Francion. — Tholin, Livre de raison des Daurée d'Agen*, p. 61. — Louis Paris, *le Théâtre à Reims*, ch. vi et vii. — Dazincourt, *Mémoires*, éd. Barrière, p. 195.



bourses étaient nombreuses; un grand nombre d'entre elles, dans les collèges de Paris, étaient affectées aux élèves les plus besoigneux et souvent les mieux doués de certaines provinces. A Toulouse, il y avait un hospice, nommé le collège Sainte-Catherine, dont les places procuraient le logement et 200 livres de revenu pendant cinq ans aux étudiants les plus distingués de la province du Limousin. Ceux-ci étaient choisis par leurs condisciples, et Marmontel put ainsi terminer d'une manière brillante ses études<sup>1</sup>. A Nîmes, au seizième siècle, l'enseignement du droit et de la médecine étaient gratuits. A la faculté de Paris, les inscriptions et les droits pour la licence s'élevaient, au dix-huitième siècle, à 150 francs<sup>2</sup>. On se laissait séduire souvent par les attrait et les facilités que présentait l'enseignement des collèges et des universités, sans être bien assuré des résultats pratiques de cet enseignement. Beaucoup de publicistes auraient voulu, comme le cardinal de Bernis<sup>3</sup>, qu'il y eût plus de variété dans l'instruction et que chacun fût élevé suivant son état. On essaya bien, dans les collèges, d'étendre les programmes, et on le fit avec tant d'ardeur à la veille de la Révolution, qu'on pouvait dire dès

<sup>1</sup> *Mémoires*, p. 73.

<sup>2</sup> On donnait, en outre, un certain nombre de bougies à chaque examen. (Léon Lagrange, *Joseph Vernet*, p. 260.) — A la faculté de Bourges, en 1711, les frais pour la licence s'élevaient à 340<sup>l</sup>. (*Bulletin historique de l'Auvergne*, 1886, p. 13.)

<sup>3</sup> *Mémoires*, t. I, p. 20.



cette époque : « Les instructions sont trop étendues dans leurs objets pour être approfondies, trop universelles pour être solides ; on perd en profondeur ce qu'on veut gagner en surface<sup>1</sup>. » Mais l'instruction traditionnelle avait laissé ses germes dans l'esprit, et l'on ne peut douter qu'elle n'ait contribué à donner aux idées qui ont triomphé sous la Révolution le caractère vague et déclamatoire qui les distingue.

Au point de vue particulier, elle jetait aussi trop de jeunes gens en dehors de l'agriculture et du commerce ; elle contribuait à grossir le nombre de ces gens de loi, de ces modestes fonctionnaires, de ces bourgeois qui menaient une vie sans aucun profit pour le bien public ; avec ses rigueurs et ses contraintes, malgré son esprit profondément religieux, elle lançait parfois les jeunes gens dans le monde sans les avoir suffisamment prémunis contre ses dangers. « La jeunesse française est la plus vive et la plus déréglée de l'Europe, » disait un officier suisse, qui a bien observé la France<sup>2</sup>. La morale mondaine tolérait, si même elle n'approuvait pas, chez les jeunes gens, les écarts de conduite qu'elle condamnait chez les femmes. Il était de bon ton, sinon de se vanter de ses bonnes fortunes, du moins de faire connaître qu'on en avait. D'autres faisaient des dettes, se laissaient aller à une vie de désordre et d'ignominie, et

<sup>1</sup> Des Essarts, t. VI, p. 633. — Guibert, *Voyages en France*, p. 338.

<sup>2</sup> Louis de Muralt, *Lettres sur les Anglois et les François*, p. 219.

méritaient les rigueurs que l'autorité paternelle était contrainte d'employer à leur égard. Mais il n'était pas rare de voir des jeunes gens extravagants et plongés dans la débauche devenir de très honnêtes gens, qui s'adonnaient au bien comme ils s'étaient adonnés au mal<sup>1</sup>.

L'autorité paternelle, armée comme elle l'était par la loi et la coutume, était souvent impuissante à les contenir. Elle avait à sa disposition les lettres de cachet, qui lui permettaient de « recourir à la bonté du roi » pour faire enfermer un fils, qui commettait des actes déshonorants<sup>2</sup>; elle pouvait aussi le retenir par la menace de l'exhérédation. Lettres de cachet, dispositions testamentaires enlevant au fils sa part de patrimoine ne faisaient pas défaut. D'après le nombre de celles que l'on rencontre, d'après la nature des méfaits qui les ont provoquées, on peut affirmer qu'il y avait plus d'écarts et même de vices dans la jeunesse d'autrefois que dans celle d'aujourd'hui<sup>3</sup>. Les désor-

<sup>1</sup> Muralt, *Lettres*, p. 219. — Les jeunes gens sont débauchés et sans religion; en revanche, ceux qui sont plus avancés en âge sont sérieux et de bonne conduite. (Nugent, *The grand Tour*, 1778, t. IV, p. 13.)

<sup>2</sup> A. Joly, *les Lettres de cachet dans la généralité de Caen, au dix-huitième siècle*, p. 19, 20.

<sup>3</sup> Au dix-huitième siècle, le ministre, qui délivre des lettres de cachet pour les fils de famille, se plaint sans cesse de ce que le nombre des mauvais sujets augmente. Les demandes sont aussi fréquentes en 1779 qu'en 1729. (A. Joly, p. 61.) En 1750, on donne pouvoir au lieutenant général en Bourgogne de mettre au château de Dijon les jeunes gens de famille pour les corriger. (*Inv. arch. Côte-d'Or*, C. 2.)



dres de la noblesse avaient plus d'éclat que ceux de la bourgeoisie ; mais quoique les mœurs de celle-ci fussent généralement bonnes, un trop grand nombre de jeunes bourgeois croyaient vivre noblement en imitant la conduite dissipée des jeunes nobles.

L'autorité paternelle n'avait plus au dix-huitième siècle et même au dix-septième l'ascendant qu'elle avait auparavant. Un personnage du temps de Louis XIV s'écrie : « Que le siècle d'à présent est perverti... Je me souviens de la manière que j'ai vécu avec feu mon père. Nous étions sept enfants dans la maison, tous portant barbe ; mais le plus hardi n'eût pas osé tousser ou cracher en sa présence ; d'une seule parole, il faisait trembler toute la maison. Vraiment il eût fait beau voir que moi qui étais l'aîné de tous... j'eusse résisté à sa volonté ou que je me fusse voulu mêler de raisonner avec lui ! J'aurais été le bien venu et le mal reçu ; il m'aurait fait pourrir à Saint-Lazare ou à Saint-Martin<sup>1</sup>. » C'étaient les maisons où l'on enfermait les jeunes gens de mauvaises mœurs.

Plus tard, le père se familiarise davantage avec ses enfants ; il les souffre autour de lui ; il leur répond d'une manière raisonnable ; il tâche d'obtenir d'eux par la douceur, dit un étranger, ce qu'en d'autres pays on obtient par la force<sup>2</sup>. Avançons vers

<sup>1</sup> Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 224.

<sup>2</sup> *Lettres sur les Anglois et les François*, p. 218.



la Révolution, et le changement est complet. « Rien n'étonne plus un étranger, dit Mercier, que la manière leste et peu respectueuse avec laquelle un fils parle ici à son père. Il le plaisante, le raille... On ne saurait distinguer le père de famille dans son propre logis... s'il ouvre la bouche, son gendre le contredit; ses enfants lui disent qu'il radote... Autrefois, le fils appelait son père Monsieur<sup>1</sup>; aujourd'hui c'est le père qui donne ce nom à son fils; il ne le tutoie pas, et le petit bourgeois a l'imbécillité d'imiter en ce point le grand seigneur<sup>2</sup>. »

C'est à Paris que Mercier a fait ces remarques, qui ne sauraient s'appliquer à la majorité des familles de province. Surtout dans les pays de droit écrit, où régnait la liberté de tester, le père conservait toujours l'autorité qu'il doit avoir<sup>3</sup>; dans le Limousin, il la gardait même sur son fils marié, et ne l'émancipait qu'à un âge déjà avancé<sup>4</sup>. On peut voir, dans un tableau célèbre de Greuze, le respect attendri que l'on a

<sup>1</sup> Marivaux, *le Paysan parvenu*, 1737, t. I, p. 9.

<sup>2</sup> *Tableau de Paris*, chap. 319. — On citerait cependant des traits de respect ou d'attention chez les enfants. Les fils de Wille lui donnent au jour de l'an des cadeaux, auxquels le père est très sensible (*Journal*, t. I, p. 407; t. II, p. 82.)

<sup>3</sup> C'est l'opinion de Roland, qui constate que dans certains cantons de Normandie et de Picardie, où le fils aîné hérite de presque tout le patrimoine, l'indépendance s'annonce de bonne heure par le ton et les manières, et les familles sont divisées. (*Lettres écrites de Suisse, d'Italie*, t. VI, p. 439 à 441.)

<sup>4</sup> *Livre de raison d'Étienne Benoist*. — Tholin, *Livre de raison des Daurée*, p. 33 et suiv. — *Les savants Godefroy*, p. 36, 37.

pour l'aïeul. Les recommandations qu'un père adressait à ses enfants, à la fin du moyen âge et encore au dix-septième siècle, sont souvent empreintes d'un grand bon sens allié à un sens moral et religieux des plus élevés. On en trouve encore le reflet sous Louis XV. Un fermier général fait ses adieux à son fils, assez mauvais sujet, qu'il envoie en province; il le fait mettre à genoux, lui impose les mains sur la tête, et le bénit, les larmes aux yeux. « Que Dieu bénisse mon fils premier-né, s'écria-t-il, et le conserve par sa grâce, sage, heureux et en bonne santé! Et il ajouta au milieu des larmes de l'assistance : Mon fils, ne perdez jamais la mémoire des leçons que vous avez reçues dans la maison paternelle et des avis que vous donna votre mère mourante !<sup>1</sup> »

Il était souvent d'usage de se séparer de ses enfants, lorsque les études classiques étaient terminées. Ceux qui se destinaient à une carrière libérale étaient envoyés dans une université, dont ils suivaient les cours, avec plus ou moins de régularité; quelques-uns travaillaient chez des procureurs chez lesquels ils pouvaient être pensionnaires; ils faisaient partie de la basoche, qui avait ses fêtes et ses privilèges<sup>2</sup>. Les fils de

<sup>1</sup> Perey et Maugras, *la Jeunesse de M<sup>me</sup> d'Épinay*, p. 99. — Voir pour des exemples antérieurs dans *les Familles et la société*, par M. Charles de Ribbe, le chap. III du liv. III, intitulé la *Bénédiction paternelle*.

<sup>2</sup> Boursault, *Lettres nouvelles*, 1697, p. 468. — *Vie de M. Grosley*, p. 69, 70. — Le Prince d'Ardenay, p. 30.



marchands allaient faire une sorte d'apprentissage chez les correspondants de leurs pères. De jeunes étudiants, de jeunes avocats font leur tour de France et en dressent une relation pour leur père<sup>1</sup>. Quelques fils de riches bourgeois voyageaient à l'étranger; ils étaient quelquefois trop jeunes pour tirer profit de ce qu'ils voyaient; ils n'essayaient même pas d'apprendre la langue des pays qu'ils parcouraient; mais quoique des voyages faits dans un but d'instruction dégénéraient souvent en voyages de plaisir<sup>2</sup>, ils ouvraient aux jeunes gens des horizons dont la vue et le souvenir pouvaient élargir leur esprit<sup>3</sup>.

Ce qui est certain, c'est qu'on trouve dans les classes moyennes une culture intellectuelle supérieure à celle qui existe de nos jours. Les collèges sont plus fréquentés que de notre temps; le latin est plus en honneur; les délassements littéraires, comme la versification, sont plus en vogue. On aime, jusqu'à en abuser, à faire des citations d'auteurs latins; on improvise et on tourne agréablement les petits vers. Des bourgeois, comme l'horloger Caron, ont une instruction

<sup>1</sup> Un voyage de ce genre coûte 500<sup>l</sup> en 1674. (*Les savants Godefroy*, p. 236, 237.) — *Les Voyageurs en France*, XIII.

<sup>2</sup> Charles de Ribbe, *l'Ancien Barreau du Parlement de Provence*, p. 109.

<sup>3</sup> L'Académie de Lyon avait mis au concours, en 1788, la question suivante : Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation? On a publié des extraits des discours qui furent envoyés à l'Académie sur cette question.



scientifique et littéraire remarquable; on est surpris de l'activité intellectuelle qui règne dans son intérieur<sup>1</sup>. Des hommes d'affaires rédigent leur correspondance avec une correction et une clarté dignes de remarque<sup>2</sup>. Diderot, qui s'y connaissait, trouve que les habitants de Langres, ses compatriotes, ont de l'esprit, de l'éducation, de la gaieté, de la vivacité, et le parler traînant. Ils ont des livres, ils lisent, et ne produisent pas<sup>3</sup>. C'était peut-être encore une preuve d'esprit de leur part. Ailleurs, nous trouvons des membres de la bourgeoisie, des marchands même, faisant partie des sociétés littéraires désignées sous le nom de puy ou de palinods<sup>4</sup> ou décorées du nom d'académie. Que de lettrés, de poètes, d'orateurs, d'hommes remarquables en tous genres l'on pourrait citer, qui sortaient des rangs de la bourgeoisie, faisant honneur à l'instruction solide et brillante qu'ils avaient presque entièrement reçue dans des collèges de petites villes et qu'ils avaient le plus souvent terminée en province!

## II.

L'instruction des filles était moins étendue et moins profonde. On se plaisait à former leur âme plutôt que

<sup>1</sup> Louis de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 24.

<sup>2</sup> Correspondance manuscrite de Genuyt, bailli de Saint-Germain-Lambron, communiquée par M. Vernière.

<sup>3</sup> *Œuvres complètes*, t. XVII, p. 358.

<sup>4</sup> Pagès, *Manuscrits, supplément*, p. 248.

leur intelligence, à les parer des arts d'agrément plutôt qu'à les fortifier par l'étude des sciences. C'est par exception que l'on trouve des femmes qui ont appris, comme la mère de Pascal, les mathématiques, la philosophie et l'histoire<sup>1</sup>, ou qui, comme M<sup>me</sup> Guéneau de Montbeillard, savent le latin, le grec, l'anglais et d'autres langues vivantes<sup>2</sup>. C'est en vain qu'à la veille de la Révolution, on veut étendre le cercle de leurs connaissances, leur faire lire des livres de philosophie et de poésie, leur apprendre même le latin, afin, disait-on dans le style affecté de l'époque, que leurs maisons soient autant d'écoles où les muses seraient en liaison avec les grâces<sup>3</sup>. Ce qu'on enseignait avant tout aux petites filles, c'était le catéchisme et l'histoire sainte; on les élevait dans la crainte et le mépris du monde, et on leur apprenait ensuite tous les moyens de réussir dans le monde. Aux leçons d'écriture et de géographie, d'histoire et de fable, on ne manquait pas de joindre celles de musique et de danse<sup>4</sup>. On leur recommandait la plus étroite réserve, mais en même temps on voulait qu'elles fussent capables de plaire.

Dès les premières années, la mère enseigne à sa fille

<sup>1</sup> Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 23.

<sup>2</sup> Nadaud de Buffon, *Corresp. inédite de Buffon*, t. I, p. 334.

<sup>3</sup> Charles de Ribbe, *Un journal à Aix*, p. 26, 27.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 39. — Une jeune bourgeoise, sous Louis XIV, a des maîtres de musique, d'histoire, de fable et de géographie. (Dancourt, *les Bourgeoises à la mode*, 1692, acte II, sc. VIII.)

les premières notions de la religion ; on lui en fait apprendre les formules avant même qu'elle les puisse comprendre ; avant qu'elle sache lire, on lui met en mains les images de la Bible. L'enfant accompagne sa mère aux offices<sup>1</sup> ; à sept ans, on l'envoie au catéchisme de sa paroisse<sup>2</sup>, à moins que déjà elle ne soit au couvent. On mettait les petites filles avant six ans en pension dans les couvents où elles étaient entourées de soins particuliers. L'austère Jacqueline Pascal disait dans son règlement : « Pour les petits enfants, il faut encore plus que toutes les autres les accoutumer et nourrir, s'il se peut, comme de petites colombes<sup>3</sup>. » Les règlements des couvents, comme les constitutions de Pierre Fourier, contenaient souvent d'excellents préceptes de pédagogie simple, intelligible et pratique<sup>4</sup>. Les religieuses étaient, il est vrai, portées à exagérer l'importance de minuties, à multiplier les prescriptions disciplinaires et les petites pratiques de dévotion ; mais beaucoup méritaient les éloges que M<sup>me</sup> de Sévigné adressait aux sœurs de Sainte-Marie, à Nantes : « Elles élèvent fort bien les petites filles, dit-elle ; elles ne leur apprennent pas à mentir ni à dissimuler leurs sentiments ; point

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Vigée Le Brun, *Souvenirs*, t. I, p. 4.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 37, 38.

<sup>3</sup> Règlement pour les enfants de Port-Royal publié par Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 358 à 452.

<sup>4</sup> Maggiolo, *Bulletin des soc. savantes*, 1884, p. 122.



de coquecigrues, ni d'idolâtrie; enfin, je les aime<sup>1</sup>. »

Les religieuses entouraient de soin leurs élèves. Manon Philipon, qui fut mise au couvent à l'âge de onze ans, se loue des caresses et des compliments de ses maîtresses. Elle fait surtout l'éloge de l'une d'entre elles, qui joignait l'usage du monde à une instruction variée<sup>2</sup>. Dans cette pension, les élèves, depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de dix-huit, étaient réunies dans la même classe. Ailleurs, elles étaient séparées pour la récréation; mais les grandes rendaient quelques services aux petites, comme à Port-Royal, où elles les peignaient le matin, en leur faisant réciter leurs prières<sup>3</sup>.

La vie au couvent était assez douce. On y enseignait surtout la religion et le français. Les sœurs savaient procurer à leurs élèves d'innocentes distractions. La fête de chacune d'elles était l'occasion d'un régal pour les autres élèves<sup>4</sup>. La fête de la supérieure était surtout un jour de grande réjouissance. M<sup>me</sup> Roland nous a donné le récit d'une fête de ce genre, dans un couvent de Paris tenu par les dames de la Congrégation. « Il y régnait, sans doute, dit-elle, un peu d'enfantillage, mais ce je ne sais quoi d'aimable, d'ingénu,

<sup>1</sup> *Lettres*, t. VII, p. 17.

<sup>2</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 60.

<sup>3</sup> Règlement, publié par Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 361.

<sup>4</sup> Pour faire un régal le jour de sa feste à ses copensionnaires, 3<sup>1</sup>. (Comptes de tutelle de 1668. — Arch. jud. de l'Aube, n<sup>o</sup> 1184.)

de gracieux, qui n'appartient qu'à la douceur des femmes, à la vivacité de leur imagination, à l'innocence de leurs ébats, lorsqu'elles s'égayent entre elles. Un petit drame, fort médiocre, mais animé par les voix des jeunes filles exécutant en chœur quelques couplets, fut le premier point de rassemblement; des danses folâtres lui succédèrent; des plaisanteries quelquefois heureuses, un rire badin, d'autant plus vif qu'il contrastait davantage avec la gravité habituelle, réalisaient les saturnales pour les bonnes sœurs et leurs élèves. Sous un cloître, on avait établi une sorte de foire; là, de jeunes professes vendaient des chansons, d'autres distribuaient des gâteaux; celle-ci tirait une loterie, celle-là disait la bonne aventure; les petits enfants portaient des corbeilles de fruits, et de ce côté l'on formait un concert... », dans lequel la jeune Manon Phlipon faisait entendre deux couplets improvisés, en s'accompagnant sur la guitare<sup>1</sup>.

Si l'éducation qu'on recevait au couvent était re-

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 83. — Voir aussi un *Bouquet composé pour Madame Louise de Dumouchet, abbesse de Crisnon*, par le curé Courtalon. C'est un dialogue, agrémenté de couplets sur des airs connus. En voici un échantillon :

Dans Louise on voit la bonté.  
 Son maintien, sa voix, tout le déclare;  
 Et sa tendre affabilité  
 De tous les cœurs aussitôt s'empare;  
 Ils font tin, tin, tin; ils font tin, tin, tin;  
 Ils font tin, tin, tin, tin, tintamarre!

gardée par quelques rigoristes comme trop mondaine<sup>1</sup>, elle était adoptée par la très grande majorité des parents avec d'autant plus d'empressement qu'elle était peu coûteuse. Sous Louis XIV, dans une abbaye importante, la pension ne dépassait pas 200<sup>1</sup> par an, et dans un prieuré des faubourgs, 150 livres<sup>2</sup>. Il est vrai qu'on donnait en outre des étrennes, comme les neuf livres de confitures et les boîtes, qu'on achetait en 1669, moyennant 17<sup>1</sup> 2<sup>s</sup> chez un droguiste, pour en faire présent à l'abbesse<sup>3</sup>.

Au dix-septième siècle, les parents destinaient souvent leurs filles à la vie religieuse, dès leur enfance, et les portes du couvent se refermaient sur elles pour ne plus s'ouvrir. Obligées à faire profession à quinze ans, elles se condamnaient d'elles-mêmes, sans discernement, à une prison perpétuelle. Prison assez douce, où elles vivaient parfois comme de grandes dames, jouissant d'une table assez recherchée et passant les après-dînées à recevoir des visites au parloir<sup>4</sup>. Leur profession se faisait avec un certain appareil; on y

<sup>1</sup> Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. I, p. 144.

<sup>2</sup> Elles s'élèvent davantage au dix-huitième siècle. Elle est de 200 fr. chez les Ursulines de Troyes, de 300 à Notre-Dame des Prés. (*Le frère de Grosley*, p. 4.) A Paris, à 3 ou 400 fr. chez les Mathurins, chez les Filles de Saint-Michel de la rue des Postes, à 5 à 600<sup>1</sup> chez les Ursulines et les Visitandines. (Dulaure, *Nouvelle description des curiosités de Paris*, 1785, p. 413, 422, 554, 556.) — A Limoges, on paie encore 150<sup>1</sup> (J. J. Juge, p. 41.)

<sup>3</sup> Comptes de tutelle de 1669. Arch. jud. de l'Aube, nos 1184.

<sup>4</sup> O. Coquault, t. II, p. 379, 381.



conviait les parents et les amis par des lettres imprimées<sup>1</sup>, on y faisait entendre les meilleurs musiciens de la ville; après la cérémonie religieuse, on donnait un festin<sup>2</sup>. Il semblait que ce fut une fête pour les parents. En cas de contrainte, ce n'en était pas une pour les filles. Fléchier signalait, au dix-septième siècle, les vocations forcées comme peu méritoires et véritablement tyranniques. Il cite la réponse d'une jeune fille, à qui un vicaire général, au moment de lui faire prendre l'habit, demanda, selon l'usage, ce qu'elle voulait. — Je veux, répondit-elle, les clefs du monastère pour en sortir<sup>3</sup>. — Il y avait peu de familles nombreuses où il n'y eût deux ou trois filles religieuses<sup>4</sup>. Colbert lui-même s'en émut, dans l'intérêt de l'augmentation de la population; il aurait voulu, pour rendre les mariages plus faciles, que le chiffre des dots fût limité de telle sorte que les pères pussent y satisfaire, quel que fût le nombre de leurs filles, étant persuadé que

<sup>1</sup> En voici un spécimen :

*Vous êtes prié de la part de M. et de M<sup>me</sup> de la Chasse, de leur faire l'honneur d'assister à la cérémonie de la Profession de Marie Gabrielle leur fille, qui se fera lundi prochain, 17<sup>me</sup> de ce mois 1705, à 8 heures du matin, en l'église des religieuses carmélites du Fauxbourg. Il y aura prédication.*

<sup>2</sup> Esnault, *les Livres de famille dans le Maine*, p. 25, 27. — *Les Savants Godefroy*, p. 220.

<sup>3</sup> *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, p. 56, 57.

<sup>4</sup> Pour marier un enfant richement,  
Deux ou trois sont mis au couvent,

lit-on sur une gravure de Guérard, intitulée *Mariage à la mode*.

la comparaison des dots les unes aux autres produisait un mauvais effet et empêchait beaucoup de mariages<sup>1</sup>.

Peu à peu, l'opinion publique s'éleva contre les vocations forcées, et les fit tomber en désuétude, surtout dans la bourgeoisie. « On a tant écrit sur cet abus, dit Mercier, que les âmes les plus ambitieuses et les plus dénaturées n'osent plus parler de couvent à leurs filles. Celles qui peuplent les monastères sont des filles pauvres et sans dot<sup>2</sup>. »

Lorsqu'on ne destinait pas ses filles à la vie religieuse, on les retirait souvent du couvent après leur première communion; à moins de circonstances spéciales, on les reprenait avec soi avant l'âge de quinze ans. Dans la petite bourgeoisie, elles aidaient leur mère aux soins du ménage; Manon Phlipon allait, en petit fourreau de toile, au marché; elle descendait même seule pour acheter, à quelques pas de la maison, du persil et de la salade, que la ménagère avait oubliée... elle était aussi appelée à la cuisine, pour y faire une omelette, éplucher les légumes, écumer le pot<sup>3</sup>. Dans une classe plus relevée, la jeune fille participait quelque peu à la surveillance du ménage; mais elle ne sortait jamais seule. On complète son éducation en lui faisant prendre des leçons de musique

<sup>1</sup> Colbert, *Lettres* publiées par Clément, t. VI, p. 13.

<sup>2</sup> *Tableau de Paris*, t. V, p. 349.

<sup>3</sup> M<sup>m</sup>e Roland, *Mémoires*, p. 50.

et de danse. La nièce d'un marchand de Troyes, en sortant du couvent, prend des leçons de danse d'un joueur d'instruments, des leçons de chant d'un chanteur. Elle reçoit aussi des leçons d'écriture que lui donne une maîtresse<sup>1</sup>. On fait aussi prendre, aux jeunes filles, au dix-huitième siècle, des leçons de clavecin, de guitare<sup>2</sup>, de harpe et même de violon.

La mère attache un prix infini à la tenue extérieure de ses filles; on en voit qui, pendant une visite de cérémonie, ne cessent de leur dire de se tenir droites : — Marote, l'épaule! Gogote, la tête! Toinette! le menton! — Quoique ces redites s'émoussent à la longue sur ces filles, qu'on gourmande sans cesse<sup>3</sup>, presque toutes sont dressées de longue date à garder une contenance modeste, à parler à peine, à disparaître au dessert, à travailler à quelque ouvrage de couture dans la chambre de leur mère<sup>4</sup>, qui les garde pour ainsi dire à vue, et les surveille de près<sup>5</sup>. A table,

<sup>1</sup> Au sieur Garnier... pour luy monstrier à danser, 15<sup>l</sup>; au sieur Fontaine, chanteur, pour luy avoir appris à chanter pendant cinq mois, 17<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>; à la nommée Simon pour lui avoir monstrier à escrire un an durant... 12<sup>l</sup> (Compte de tutelle de Louise Regnier, 1670, 1671. Arch. jud. de l'Aube n° 1184.) — Je tiens de ma grand'mère, écrit Monteil, que son maître de danse coûtait 20 sous par mois. (*Hist. des Français des divers états*, t. IV, notes, p. 39.)

<sup>2</sup> Les leçons et la fourniture d'un clavecin sont payées 500 fr. à un organiste. — On loue en 1774 une guitare 21<sup>l</sup> (*Le Frère de Grosley et ses enfants*, p. 5.) — M<sup>me</sup> Roland, *Mémoires*, p. 80.

<sup>3</sup> *Traité de la civilité*, 1702, p. 297, 298.

<sup>4</sup> Furetière, *le Roman bourgeois*, p. 42.

<sup>5</sup> *Lettres sur les Anglois et les François*, 1726, p. 338.



elles apparaissent droites, silencieuses, immobiles, corsées, busquées, ne touchant à rien sur leur assiette, croyant donner une preuve de tempérance et de modestie en ne mangeant pas : chantant au dessert, quand on les en prie, en s'efforçant de ne pas pleurer et de répondre aux louanges, sans regarder ceux qui les leur adressent... Mercier dit que de son temps les demoiselles mangeaient et ne chantaient plus<sup>1</sup>... Cela devait être vrai pour Paris ; mais dans la bourgeoisie de province, ces simagrées pouvaient se rencontrer encore<sup>2</sup>.

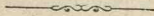
Tout en faisant la part de l'exagération et d'une satire qui vise au ridicule, il est certain que la jeune fille a un rôle passif et quelque peu effacé. On la parera avec une certaine élégance pour la montrer à la promenade et à l'église, on la mènera dans certaines réunions, mais en ayant soin qu'elle évite la conversation des hommes. On sait qu'elle a plus de chance de se marier en plaisant aux parents, qui décident les mariages, qu'aux jeunes gens qui s'y résignent le plus souvent. La jeune fille, comme dans d'autres contrées, ne doit pas conquérir son mari ou être conquise par lui ; elle doit lui être cédée par un

<sup>1</sup> Mercier, *Tableau de Paris*, t. II, 344, p. 345.

<sup>2</sup> A Limoges, on exagère la mode des corsets. Pour forcer la malheureuse jeune fille à ne pas pencher la tête en avant, on lui met un collier de fer recouvert de velours noir. Elle doit se tenir droite comme un piquet et lever les bras pour tricoter. (J. J. Juge, p. 39.)

contrat en bonne forme. La retenue, la modestie, la simplicité sont les caractères extérieurs de la sagesse, de la modération, de l'économie que l'on souhaite rencontrer chez une jeune femme de la bourgeoisie, parce que ces vertus sont encore les plus sûrs garants du bonheur conjugal.

On attachait moins de prix à la science, quoique l'esprit distingué et cultivé de bien des femmes fit honneur à l'éducation qu'elles avaient reçue; on en attachait surtout aux principes religieux dont cette éducation avait pénétré leur âme. On savait que ces principes leur inspiraient le sentiment et le culte de leurs devoirs, et qu'ils devaient les fortifier dans les épreuves de la vie; on savait aussi qu'au point de vue humain, la femme, encore plus que l'homme, a besoin d'un frein moral, et qu'il n'est pas de frein plus solide et plus sûr que la religion.



## CHAPITRE XII.

### LE SENTIMENT RELIGIEUX.

Si l'on veut rechercher quelle est l'influence morale qui a dominé la bourgeoisie comme la société tout entière depuis le moyen âge jusqu'au dix-huitième siècle, on trouvera que c'est à coup sûr l'influence religieuse. C'est la religion qui inspire aux bourgeois les fortes vertus de famille, le goût du travail, la bienfaisance, la persévérance. On la retrouve dans tous les actes importants de leur vie ; elle les enveloppe d'une atmosphère de foi et de piété, hors de laquelle il semblerait qu'ils ne peuvent exister ; elle est présente à leurs yeux, comme à leur pensée, et c'est seulement sous le règne de Louis XV, que son image s'affaiblit comme son ascendant.

Partout, on en voit les signes visibles. La croix se dresse sur les clochers, sur les places publiques, à l'angle des rues ; les statues de saints ne peuplent pas seulement les églises ; elles apparaissent sur la façade des maisons, saillantes sur des culs-de-lampe, abritées sous des niches. La salle, la chambre à coucher, la cuisine même sont ornées de tableaux ou de sculptures pieuses. Il n'en est pas, au dix-septième siècle,



où l'on ne rencontre un christ, une vierge, quelques figures de saints ou des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Partout les murs semblent attester la foi de l'habitant ; et quand cette foi diminuera, les symboles religieux qui les recouvrent seront relégués dans l'appartement intime ; ils seront écartés des chambres ouvertes au public ; le salon et la salle à manger du dix-huitième siècle ne contiendront plus les images pieuses que renfermait la salle du dix-septième.

Le bourgeois du temps de la Renaissance a de profondes convictions religieuses. Il sera catholique ou protestant, il ne sera ni sceptique ni athée. Plus tard, il sera moliniste ou janséniste, avant de sentir le doute s'infiltrer dans son cœur. Sans être exagéré dans ses démonstrations religieuses<sup>1</sup>, comme l'Espagnol ou l'Italien, il mettra dans la défense de ses convictions religieuses une tenacité remarquable. Ce n'est pas lui qui changerait de religion pour obéir à son prince ; les protestants du midi de la France et des Cévennes n'abjurèrent pas, devant les rigueurs de la politique de Louis XIV, avec la surprenante facilité que mirent les Anglais, si fiers pourtant de leur caractère indépendant, à céder aux caprices de Henri VIII. Le bourgeois est souvent frondeur ; il

<sup>1</sup> J. Andrews, *A comparative view of the French and English nation*, 1785, p. 386.

lance volontiers des épigrammes contre les moines et les chanoines; mais il respecte le curé, et il regarde le blasphème comme un crime. Il sera plus volontiers porté à la sévérité qu'à l'indulgence; il sera calviniste ou janséniste plutôt que luthérien ou moliniste. La tradition aura sur lui un grand empire, et il suivra avec la plus grande assiduité les offices religieux.

On ne saurait croire combien ceux-ci étaient fréquents et prolongés au seizième siècle. Il y avait alors bien plus de fêtes qu'au dix-huitième, et ces fêtes étaient précédées et suivies d'offices particuliers. Croirait-on que des corporations, même d'importance secondaire, faisaient célébrer tous les jours de la semaine une grand'messe dans leur chapelle<sup>1</sup>? Il était probable que quelques-uns des membres de la communauté y assistaient. Les bourgeois, qui avaient plus de loisir que les artisans, pouvaient aller tous les jours à la messe. Ils ne manquaient aucun des offices du dimanche, et ceux-ci étaient nombreux. Grosley écrit vers 1770 que, du temps de son père, on allait le dimanche à une première messe; puis on déjeunait; le diner suivait la grand'messe, ensuite les vêpres, après lesquelles on allait goûter chez soi ou au jardin en été. La journée se terminait par les vêpres du soir. Sous la génération antérieure, on com-

<sup>1</sup> Une corporation d'arts et métiers à Troyes, p. 5.

mençait en outre la journée par les matines<sup>1</sup>. Cette ferveur était bien diminuée du temps de Grosley, où l'on allait beaucoup moins à vêpres; mais on n'aurait guère osé se tenir en dehors de la communion des fidèles; ceux qui ne faisaient pas leurs pâques étaient pour ainsi dire montrés au doigt.

Le dimanche, le bourgeois, revêtant ses plus beaux habits<sup>2</sup>, se rendait avec sa femme et ses enfants dans le banc où s'était souvent assis son père, et sous lequel se trouvait parfois son tombeau. C'était l'heure, où, faisant trêve au travail journalier, il s'unissait à ses voisins, à ses parents, à ses amis, dans un même sentiment de piété et de recueillement. Les offices étaient longs; mais la pompe du culte, l'ampleur des chants, les accents graves de l'orgue, la prédication, les annonces du prône, en variaient la monotonie et captivaient l'attention. Tout cet appareil hiératique, rehaussé par l'éclat des costumes d'un autre temps, au milieu du scintillement des chandeliers d'or et d'argent, de la splendeur des tabernacles et du décor imposant du chœur, formait un spectacle majestueux qui frappait les yeux non moins qu'il saisissait l'âme. Dans certaines circonstances même, des cérémonies qui rappelaient les mystères du moyen âge, charmaient le peuple et les enfants :

<sup>1</sup> *La Vie de M. Grosley*, p. 47.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, t. I, p. 49. — De la Grèce, *la Société et les mœurs en Béarn*, p. 368.



les colombes qu'on lançait des voûtes le jour de la Pentecôte; les oublies qu'on jetait le lundi de Pâques, les paradis, les crèches, les repositoires leur fournissaient des intermèdes, dont on attendait chaque année le retour avec impatience <sup>1</sup>.

Presque tous les hommes non seulement étaient assidus aux offices de leur paroisse, mais ils faisaient partie de confréries générales et particulières. Il y avait des confréries professionnelles, comme des confréries dont la dévotion et la charité était le seul but. Dans les plus petites paroisses, au dix-septième siècle, il y avait jusqu'à dix ou douze confréries pieuses, et plus encore, sous le patronage de divers saints <sup>2</sup>. Comme chaque communauté d'arts et métiers, chaque corps constitué avait sa chapelle, sa bannière, son bâtonnier, ses offices propres. Les magistrats, les avocats, les médecins, les chirurgiens avaient, comme les autres, leur confrérie, et leur chapelle, garnie de leur banc, était souvent ornée de vitraux peints, de statues ou d'autres gages de leur pieuse générosité.

Jusqu'au milieu du dix-septième siècle, les bourgeois faisaient des pèlerinages isolément ou en corps. Du Fossé se rend à pied de Paris à Notre-Dame de Chartres. Quelquefois les membres d'une paroisse ou

<sup>1</sup> Voir, entre autres, *Drames liturgiques et cérémonies symboliques dans l'église de Nevers*, par l'abbé Boutillier, 1880.

<sup>2</sup> *L'Église Saint-Pantaléon de Troyes*, p. 22.

d'une confrérie se réunissent pour aller en pèlerinage au loin. En 1654, la confrérie de Saint-Pierre de Caen se dirige vers le mont Saint-Michel, sous la conduite du fils du gouverneur et d'un abbé de la ville. « La plupart étaient chefs de famille, et très accommodés de biens. » Ils s'en allaient d'étape en étape, avec quarante-deux prêtres, tambours et trompettes en tête, faisant des entrées solennelles dans les villes, et chantant des messes et des vêpres en musique dans les principales églises de ces villes<sup>1</sup>.

Les confréries de femmes étaient moins nombreuses que celles d'hommes. Si ceux-ci pouvaient être appelés à l'administration de la fabrique, les femmes qu'étaient chaque dimanche dans l'église. Au seizième siècle, il y en avait généralement trois, choisies parmi les bourgeoises de la paroisse, qui allaient ainsi quêter, ou comme on disait alors, chercher de banc en banc. C'était une coutume pieuse qu'admiraient les Italiens, frappés de voir ainsi reculer dans les églises de France des femmes « de tout état » tendant aux fidèles des coupes d'or ou d'argent<sup>2</sup>. Il y avait aussi des quêtes exceptionnelles, à la suite de sermons, et pour certaines œuvres. On y conviait, au dix-

<sup>1</sup> *Le Voyage fait au Mont-Saint-Michel*, publié à la suite du *Journal d'un bourgeois de Caen*, par G. Mancel, p. 422 à 433.

<sup>2</sup> *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. II, p. 580. — Gregori d'Ierni, *Paris en 1596*, traduit par M. Gaston Raynaud, *Bulletin de la société de l'hist. de Paris*, 1885, p. 167. Les quêteuses étaient d'ordinaire, à cette époque, les femmes qui avaient donné le pain bénit.

huitième siècle, par lettres ou par billets imprimés. Ces quêtes étaient pour les jeunes femmes et surtout les jeunes filles une occasion de se montrer dans leurs plus beaux atours. La nièce d'un marchand se pare ainsi d'un corps et d'une jupe de serge de linon blanc à galons de soie, d'une coiffe de taffetas d'Angleterre, de dentelles, et surtout de « quelques galanteries et autres choses pour l'approprier pour chercher à queter en l'église des révérends pères Cordeliers<sup>1</sup>. » Plus élégante encore est la fille d'un procureur, que Furetière nous montre quêtant dans une église de Paris, à la suite d'un sermon fait par un « prédicateur poli » et d'un salut où les vingt-quatre violons de la grande bande s'étaient fait entendre. Elle ne s'était pas contentée d'emprunter des diamants, elle avait aussi un laquais d'emprunt qui lui portait la queue, « afin de paraître davantage ». Un clerc du logis la menait à travers l'église. Le résultat de sa quête, qu'elle avait comptée avec le sacristain, atteignit 64 livres 10 sous, et comme les petites rivalités ne perdent jamais leur empire, elle ne put s'empêcher de remarquer qu'une de ses

<sup>1</sup> Compte de tutelle pour 1670. Arch. de l'Aube, n° 1184. — Une estampe de Bonnart, de la fin du règne de Louis XIV, est intitulée *la Belle Quêteuse*, et contient ces vers naïfs :

Quand on donne dans le saint lieu  
On ne doit donner que pour Dieu,  
Mais quand on voit un beau visage,  
On donne toujours davantage.



amies « avait fait naguère 90 livres; mais qu'elle avait quêté tout le long des prières des quarante heures, et que c'était en un lieu où il y avait un paradis, le plus beau qui se puisse jamais voir <sup>1</sup>. »

Si la vanité ne perd jamais ses droits, la piété des femmes n'en était pas moins profonde et sincère. Elle les portait même à faire des retraites en dehors des offices ordinaires de leur paroisse. On en fait une en 1760 chez les Ursulines de Laval. « Les places sont déjà retenues dans l'intérieur de la communauté, dit une dame. Les externes apporteront leur manger. Elles feront leur cuisine dans les classes et iront coucher chez elles. Elles donneront vingt sous <sup>2</sup>. » Il y avait aussi des missions prêchées par des capucins ou d'autres religieux et auxquelles assistaient les bourgeois comme les femmes du peuple.

Dans la vie intérieure, la femme exerce avec son mari une influence religieuse sur l'éducation des enfants. C'est elle qui leur apprend à faire le signe de la croix, à dire leurs prières. La bibliothèque du mari se compose en partie de livres de dévotion. La lecture de la Bible, des Évangiles, de l'Imitation est souvent d'usage dans les familles bourgeoises <sup>3</sup>. Elle se fait même à haute voix dans les maisons où s'est

<sup>1</sup> *Le Roman bourgeois*, p. 28 à 36. — Voir aussi un chapitre de Mercier, intitulé *les Quêteuses*. (*Tableau de Paris*, t. III, p. 143.)

<sup>2</sup> *La Vie à Laval au dix-huitième siècle*, p. 27.

<sup>3</sup> Ch. de Ribbe, *la Vie de famille*, t. II, p. 125.

conservée l'habitude de réciter les prières du soir, en présence de tous les membres de la famille, auxquels se joignent les domestiques.

Dans ces maisons-là, on récitait encore au commencement des repas le Bénédicité et les Grâces, qui n'étaient généralement tombés en désuétude que dans la seconde moitié du dix-huitième siècle<sup>1</sup>. Les jours d'abstinence étaient le plus fréquemment observés, quoiqu'on se fût relâché de l'extrême sévérité avec laquelle on faisait le carême<sup>2</sup>. On pratiqua pendant longtemps l'abstinence des œufs, et c'est de là que venait l'usage de distribuer le jour de Pâques des œufs à ses amis et à ses parents<sup>3</sup>. Déjà Massillon remarquait que de son temps peu de familles faisaient entièrement maigre. En 1766, l'évêque du Mans, sur la demande des officiers municipaux, permettait de manger gras au dîner pendant le carême, les dimanche, lundi, mardi et jeudi<sup>4</sup>. Longtemps il avait été interdit aux bouchers de vendre de la viande à cette époque; en 1779, dans les deux semaines que l'on regardait comme les plus saintes, elle était vendue et exposée à Paris comme pendant le carnaval<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Mercier, t. VIII, p. 319. — H. Storch, *Skizzen*, p. 263.

<sup>2</sup> F. Y. Besnard, *Souvenirs d'un nonagénaire*, t. I, p. 196.

<sup>3</sup> *Précis de la vie privée des Français*, 1783, p. 29.

<sup>4</sup> Népveu de la Manouillère, *Mémoires*, t. I, p. 46.

<sup>5</sup> *Mon oisiveté*, 1779, p. 235. — Il est vrai que Voltaire écrivait en 1727 : Il est défendu aux bouchers de vendre de la viande les jours maigres; les rôtisseurs en vendent tant qu'ils en veulent.



Les règlements de l'autorité civile s'affaiblissaient en même temps que le sentiment religieux qui les avait dictés.

Ce n'était pas seulement dans la pratique des commandements de l'Église que le bourgeois du dix-septième siècle attestait sa foi religieuse, il la montrait dans tous les actes de sa vie. Son livre de compte, qu'il appelait aussi son livre de raison, en portait l'empreinte. Un livre-journal débute en 1689 par ces maximes, qui respirent à la fois la probité et la piété : « Dieu voit tout. Et ainsi je ne prétends pas de me cacher de luy, ny de rien escrire dans le présent livre-journal qui ne soit véritable. Tout le monde à qui j'auray à faire y peut adjouster foy, comme s'ils y avaient esté présents<sup>1</sup>. » Souvent, les livres de raison commencent par des maximes de ce genre, par des conseils aux enfants, par un verset de l'Écriture, par une invocation ; jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, il semble qu'on ait cherché à mettre ses affaires temporelles sous la protection divine<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Document communiqué par M. Paul Le Blanc (1689).

<sup>2</sup> Ch. de Ribbe, *les Familles et la Société*, liv. I, chap. II — G. Tholin, *Livre de raison des Daurée*, p. 33. — Delahante, t. I, p. 142. — Voir spécialement le livre de raison de Claude Duminy, marchand à La Charité-sur-Loire, analysé par M. l'abbé Bouthillier. (*Les Livres de famille dans le Nivernais*, 1881, p. 152 à 158.) Duminy était un grand amateur de noëls ; il en copie, il en compose même, et les transcrit dans son livre de raison. — On trouvera aussi des sentiments de foi profonde dans les extraits des Mémoires de Jean Maillefer, négociant de Reims (1611-1684).



C'est surtout dans ces testaments que les professions de foi sont fréquentes. Au moyen âge, la pratique des testaments était générale. On pensait toujours à la fin dernière de l'homme, et l'on agissait en conséquence. On disait en 1426 : « Tenez votre testament prêt, et ayez soin de le faire chaque année<sup>1</sup>. » On se conformait fréquemment à des préceptes de ce genre au dix-septième siècle. Les testaments commencent souvent par des formules consacrées, où l'on implore la miséricorde de Dieu et l'intercession des saints<sup>2</sup>. Il y a cependant quelques variantes. Un avocat rend grâce à Dieu de toutes les grâces qu'il lui a faites, l'ayant laissé vivre d'une heureuse vieillesse; il en rend grâce à la vierge Marie, pour laquelle il a toujours eu une grande dévotion. Un marchand, qui a réussi dans son commerce, remercie Dieu également, et le fait dans les termes suivants, dont nous croyons inutile de reproduire l'orthogra-

que M. H. Jadart a communiqués au congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885. — Le mémorial de Jacques Thuet, avocat protestant de Montauban, commence ainsi en 1616 : « Au nom de Dieu soit fait, amen. » Il sait se résigner. Des soldats lui volent une paire de bœufs. « Loué soit le nom du Seigneur, qui me visite comme il lui plait! dit Thuet. (*Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. XIII, p. 106, 203.)

<sup>1</sup> Guibert, *la Famille limousine d'autrefois*, p. 6.

<sup>2</sup> Ces formules sont usitées par tous. Nous en avons donné des exemples dans *la Vie rurale*, p. 281, 363. — Il en est d'analogues en Angleterre. Tel est, par exemple, le début du testament de Shakespeare. (H. Cochin, *Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> nov. 1885.)

phe défectueuse : « Le tout soit à la louange de Dieu, créateur de tout ce que nous possédons luy appartenant. Après avoir considéré la providence de Dieu, qui m'a fait la grâce d'être ce que je suis et d'avoir béni mon petit labeur jusqu'à présent, il est raisonnable de lui rendre grâces et de le louer des bénéfices dont je jouis<sup>1</sup>...

Les testaments contiennent d'autres preuves des sentiments religieux de leurs auteurs dans les legs charitables et pieux, dont ils sont remplis. Il est rare qu'ils ne fassent pas mention de dispositions généreuses envers les pauvres. Une femme donnera 2,000 francs aux pauvres honteux de la ville et des faubourgs; elle laissera 300 livres « aux pauvres malades pour estre distribuées par les dames de la Compagnie de la charité, qui s'assemblent chez M<sup>me</sup> Guillaume<sup>2</sup>; » elle assigne 240 livres « pour mettre six pauvres filles à mestier ». C'était une charité bien entendue, et nous voyons un conseiller au bailliage faire un legs pour faire apprendre un métier à six garçons et à six filles. D'autres donneront une sorte d'aumône aux prisonniers ou affecteront une certaine somme à la libération des débiteurs insolvables, au rachat des

<sup>1</sup> Testaments de 1661 et de 1673, Arch. jud. de l'Aube, nos 1236 et 1227. — Voyez aussi le préambule du testament d'O. Coquault, en 1673. (*Mém.*, t. II, p. 660, 661.)

<sup>2</sup> Ce legs indique qu'en 1674 il existait des sociétés particulières de charité à Troyes.

captifs<sup>1</sup>. L'Hôtel-Dieu ne sera pas oublié. On lui laisse des sommes souvent peu élevées, mais quelquefois destinées à des fondations spéciales<sup>2</sup>. Un conseiller au bailliage lègue en 1677 à l'Hôtel-Dieu « 2,500 livres, outre son lit rouge avec ses garnitures entières, pour nourrir et entretenir un incurable, qui sera nommé par l'évêque, ou à son défaut par deux membres de sa famille. » « Je prie l'incurable, ajoute le testateur, de dire tous les jours un *De profundis* pour le repos de mon âme, et un chapelet en l'honneur de la sainte Vierge. »

La plupart des libéralités pieuses ne sont pas gratuites. C'est une sorte d'égoïsme spiritualiste qui les dicte; on donne pour avoir des prières qui seront utiles à l'âme dans la vie nouvelle et mystérieuse qui l'attend après la mort. Même lorsqu'on ne stipule aucune charge, on espère que le legs fait en faveur d'un église ou d'un couvent contribuera à fléchir la miséricorde divine. Ces legs sont souvent généreux; le conseiller Nivelles laisse 3,000 livres aux Chartreux de Troyes, pour édifier dans leur chapelle un grand autel, sous lequel serait placée « une grande image

<sup>1</sup> Legs de 300 fr., de 100<sup>l</sup>, de 20<sup>l</sup>. Test. de 1674, 1677 et 1716.

<sup>2</sup> Un avocat de Joigny laisse 40.000<sup>l</sup> pour payer deux régents au collège. « Mes héritiers, dit-il, ne doivent pas trouver mauvais que je dispose d'une partie de mes biens que j'ai acquis par mon travail et mes soins, comme la justice et la loi me le permettent, avec d'autant plus de raison que je leur laisse une succession assez opulente. » (*Mém. pour le maire de Joigny contre les héritiers du S<sup>r</sup> Edme-Louis Davier, 1756.*)



de marbre blanc », représentant la Vierge et l'Enfant au pied desquels serait sculptée également en marbre une petite statue du donateur, d'un pied de haut seulement. Il attribuait aux religieux de Saint-Loup, 2,000 livres à charge d'une « petite messe » quotidienne<sup>1</sup>. Le peintre Brisot laisse à l'Hôtel-Dieu un tableau du peintre de Lestin pour orner l'autel de la grande salle<sup>2</sup>.

On avait quelquefois pour sa paroisse une affection particulière; on lui en fournissait des preuves en léguant à la fabrique « sans aucune charge »; en donnant une somme plus ou moins grande, selon ses facultés, pour l'embellissement ou la réparation de l'église<sup>3</sup>. De très nombreuses donations sont ainsi faites pour des services anniversaires, des messes, des prières; afin d'en conserver la mémoire, elles sont inscrites sur des plaques de marbre ou de cuivre apposées contre les murs et les piliers de bas côtés. Il y en avait tant dans les églises de Troyes, à la fin du dix-huitième siècle, qu'une partie de leurs parois ressemblait à d'immenses tableaux en mosaïque. A côté

<sup>1</sup> Testament de Jacques Nivelle, 1677.

<sup>2</sup> Test. de 1684, Arch. jud. de l'Aube, n° 1240.

<sup>3</sup> Un maître écrivain, bourgeois de Caen, laisse ainsi 1000<sup>l</sup> pour la réparation du chœur de sa paroisse. (*Journal d'un bourgeois de Caen*, publié par G. Mancel, p. 27.) — Frain, *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant* 1789, t. I, p. 71 à 77, t. II, p. 137. — En 1691, un avocat de Troyes, Odard de Villeprouvée, lègue sa maison à sa paroisse. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1132.)

d'épithètes élogieuses, ils présentaient le tableau d'une infinité de fondations, que l'on jugeait être très louables, mais auxquelles on attribuait l'ébranlement perpétuel des cloches de la ville, qui, agitées à chaque instant du jour, ne laissaient aucun répit au tympan<sup>1</sup>.

Il y avait aussi dans les testaments des dons de sommes d'argent moins importantes à certaines maisons religieuses, particulièrement aux ordres mendiants. Au dix-septième siècle, on n'oublie pas son confesseur ; l'un lui lègue 6 livres ; un autre laisse « à messire Pierre Camusat, son confesseur, la somme de 30 livres pour une fois, qui sera pour avoir une robe le jour de son service ». Les legs de ce genre ont plutôt le caractère d'un souvenir que d'une rémunération<sup>2</sup>.

Ce qu'on stipule particulièrement, c'est le nombre des messes qu'on fera dire pour le repos de son âme. Une femme veut, en 1674, que, le jour de son décès, on en célèbre 400, « s'il se trouve nombre suffisant de prêtres, sinon au plus tôt que faire se pourra. » Un bourgeois demande 200 messes de *requiem*, un *requiem* et un annuel de messes. Un peintre fait dire 100 messes aux Capucins<sup>3</sup>. La veuve d'un marchand

<sup>1</sup> *Lettres d'É...mée de Bo...on* (Boudon), 1791, p. 49.

<sup>2</sup> A Lille en 1720, un confesseur reçoit 19 florins 4 patars, une fois payée comme le curé. (*Les Savants Godefroy*, p. 305.)

<sup>3</sup> Test. de 1674, 1684, Arch. jud. de l'Aube, nos 1158, 1240.

d'Orléans demande des messes tous les jours pendant un an dans un couvent de Récollets<sup>1</sup>. La veuve d'un bourgeois de Troyes laisse, pour une fondation de 20 messes par an, une somme de 500 francs aux Ursules, chez qui sont religieuses ses deux filles, dont l'une porte le nom de M<sup>me</sup> de Jésus-Christ crucifié<sup>2</sup>.

Beaucoup ont soin d'indiquer le lieu de leur sépulture. C'est toujours dans l'église, « dans la cave ou sépulture de ses ancêtres. » Les plus riches bourgeois ont une chapelle dans leur paroisse, au-dessous de laquelle se trouve un caveau; ils attachent à sa possession une grande importance, et plaident si on la leur conteste<sup>3</sup>. D'autres ont leur sépulture de famille sous leur banc<sup>4</sup>, ou dans les allées qui séparent les bancs<sup>5</sup>. « Je veux estre enterré, dit un marchand, devant la chapelle des Molé, où sont tous mes père et mère, femme et enfants<sup>6</sup>. » Les femmes désirent être inhumées auprès de leur mari; quand elles en ont eu deux, elles peuvent être dans l'embarras. L'une, en 1629, donne préférence au premier; une autre, en 1674, paraît incliner pour le second : « J'eslis,

<sup>1</sup> Test. de 1734, Arch. nationales Z<sup>2</sup> 4121.

<sup>2</sup> Test. de 1710, de M<sup>me</sup> Denise. Arch. jud. de l'Aube, n<sup>o</sup> 1109.

<sup>3</sup> Jarrin, *la Bresse au dix-septième siècle*, p. 23 à 28.

<sup>4</sup> Delahante, *une Famille de finance*, t. I, p. 99. — Esnault, *les Livres de famille dans le Maine*, p. 20.

<sup>5</sup> On appelle cette sépulture le vase en Auvergne.

<sup>6</sup> Test. de J. Truelle, 1673. — Test. de Brisot, peintre, 1684. — Test. de Étienne Sansonnot, notaire, 1682.



écrit-elle, ma sépulture en l'église de la Magdeleine, en cas que M. de la Chapelle, mon cher mary, y veuille estre enterré, sinon à Saint-Jehan, sous la tombe où est enterré M. d'Aubeterre, mon mary. » On se préoccupe moins de son épitaphe que de sa sépulture ; on s'en rapporte d'ordinaire aux éloges que l'usage impose aux héritiers. Cependant un ancien maire, qui a été avocat pendant cinquante-cinq ans, craint qu'on n'en dise pas assez sur son compte, et a soin de rédiger lui-même en latin son épitaphe qu'il ordonne de graver en grosses lettres d'or sur un marbre d'une valeur de 200 livres, afin que l'on sache bien qu'il est né pour le bien public, qu'il a eu de nombreuses qualités, et qu'enfin, bon pour tous, il a été parfait pour sa ville, *bonus omnibus, optimus urbi*<sup>1</sup>.

S'il est rare qu'on fasse ainsi son épitaphe, il est peu fréquent que, comme Jacques Nivelles, on demande qu'on n'en mette aucune sur sa tombe. Plusieurs veulent être inhumés sans aucune pompe. Une veuve désire être enterrée le plus humblement que faire se pourra... mais elle veut que son corps soit présenté devant la Belle Croix, qui s'élevait sur la place de

<sup>1</sup> Test. de 1661. Voici le texte de cette épitaphe, où l'on remarquera que la date du décès est en blanc : Odardus de la Ferté, nobilis, bono reipublicæ natus, vixit major hujus urbis, custos civium, virtute et amicis sumptuosus, honestæ societatis spiritus, decessit... die... mensis ...anno. Hic positus requiescat in pace. Bonus omnibus, optimus urbi.

l'Hôtel-de-Ville, « pour luy rendre les derniers devoirs et hommages <sup>1</sup>. » Du reste, quelles que fussent les stipulations pour les enterrements, ceux-ci avaient beaucoup gagné en simplicité depuis le seizième siècle. Quand Christophe de Thou mourut en 1582, on dépensa pour ses funérailles 4,000 écus, » qui était tout ce qui se trouva chez lui » ; il avait mis cette somme en réserve pour subvenir à la nécessité, ou pour la prêter au roi ou à ses amis <sup>2</sup>. Christophe de Thou était sans doute un grand personnage ; mais on trouve partout à cette époque un luxe de lumières, de tentures, d'armoiries et d'assistance du clergé qu'on ne rencontrera pas au même degré plus tard.

Au commencement du dix-septième siècle, des « appariteurs » allaient « semondre et inviter de porte en porte <sup>3</sup> » les parents et amis du défunt, à se rendre au service. Cette tâche était confiée à Paris aux crieurs de vin et d'enterrements, qui avaient le monopole des pompes funèbres. Les invitations par billets se firent dans le courant du siècle, à peu près dans la forme qui a cours aujourd'hui. Nous avons rencontré un billet de 1681, où l'on prie d'assister à un service qui se dira dans la paroisse de la défunte,

<sup>1</sup> Test. de 1695, d'Anne Leborgne.

<sup>2</sup> *Mémoires de la vie de M. de Thou*, p. 123. Au quatorzième siècle, les parents apportaient des draps d'or et de brocart sur le corps, (Forestié, *Livres de comptes d'un marchand montalbanais*. *Bull. de la société archéologique de Tarn-et-Garonne*, t. IX, p. 144.)

<sup>3</sup> *La maison de François Pithou*, p. 14.



à 10 heures précises du matin <sup>1</sup>. A Paris, le format et les prix des billets étaient en rapport avec la qualité des personnes <sup>2</sup>.

Plusieurs testaments règlent le nombre des tintements de cloches, qui annonceront les obsèques, du luminaire que l'on y déploiera <sup>3</sup>, des prêtres, des religieux et des pauvres qui y seront appelés. Un chirurgien de Saint-Denis, par exemple, pousse le soin jusqu'à dire qu'il veut que son enterrement soit fait avec la plus grande simplicité, sans tentures dans l'église, avec six cierges sur l'autel, quatre au corps et deux à chaque autel; il va même jusqu'à préciser le poids des cierges <sup>4</sup>. Généralement, dès le dix-septième siècle, on se remettait de ce soin aux héritiers, qui s'en acquittaient selon que l'affection ou la vanité les y portait. Les hauts bourgeois ne man-

<sup>1</sup> Ce billet est coupé à droite; c'est celui de damoiselle Jeanne Vestier, ... de noble homme Jean de Gissey. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1103.) En voici un autre : « Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de damoiselle Édmée Cochot, nièce de monsieur Jeanson, conseiller en la chambre de l'Eschevinage de Troyes qui se feront mardy vingt unième décembre mil six cens quatre-vingt-quatorze, à dix heures précises du matin, à l'église sainte Marie Magdeleine, sa sépulture. L'assemblée se fera à la maison, où Messieurs et Dames se trouveront, s'il leur plaît. »

<sup>2</sup> Tarif des jurés crieurs de Paris en 1760. Guyot, *Rep. de jurisprudence*, t. V, p. 166, 167. — A Troyes, en 1776, on paie 4<sup>1</sup> le cent de billets; à Paris, les plus petits sont de 5<sup>1</sup>.

<sup>3</sup> O. Coquault veut que son corps soit porté par les cordeliers, et qu'il soit fait douze torches, pour honorer les croix et six cierges pour mettre sur les autels. (*Mémoires*, t. II, p. 662.)

<sup>4</sup> Test. de 1737. Arch. nationales, Z<sup>2</sup> 4121.



quent pas de faire mettre leurs armes sur des tentures noires, qui garnissent leur porte et les murs de l'église. A l'occasion du décès de François Pithou, quatre-vingts écussons à ses armes sont ainsi exposés. Les armoiries de Jean Michelin figurent aussi à ses obsèques. Celui-ci, selon l'usage du temps, avait été gardé pendant sa maladie par un religieux et un novice des Jacobins, qui l'avaient veillé après sa mort<sup>1</sup>. Le cercueil était accompagné de « porteurs de noir, de porte-torches et autres. » Le nombre des prêtres variait selon la qualité du défunt. A Paris, des bourgeois d'un certain rang en ont cinquante à leur service<sup>2</sup>. Il y en eut moins, semble-t-il, à celui de Michelin; mais les frères mineurs, les Jacobins et les prêtres d'un des hôpitaux de la ville y assistèrent en procession. Le service paroissial, fut suivi de deux services dans deux autres paroisses et d'une série de trente messes, que l'on appelait un trentain et qui fut célébré dans la chapelle des Jacobins. A chaque fois, on faisait des offrandes de pain et de vin, et une feuille de vin fut consommée en cette occasion<sup>3</sup>.

Les coutumes variaient suivant les localités.

<sup>1</sup> Ils reçoivent pour cela 7<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> (Inv. de 1623.)

<sup>2</sup> Jal, *Dictionnaire*, p. 234.

<sup>3</sup> A Jehan Varlet, boulanger, tant pour avoir fourny 76 pains généraux et 114 mollots offerts tant pendant le trantain que à plusieurs services... 9<sup>l</sup>; 1 fillette de vin employée aux offertoirs tant dudit trantain que aux autres services, 7<sup>l</sup>. Le total des frais funéraires est de 197<sup>l</sup> 7<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1191.)

Dans certaines d'entre elles, il était d'usage de distribuer aux pauvres du pain en abondance et de la soupe. On donnait aussi un repas le jour et le lendemain de l'enterrement, sans doute aux parents et amis, qui étaient venus y assister. Les prêtres étaient peu rémunérés, et l'on faisait dire des messes de quarantaine au lieu de trentains, comme ailleurs<sup>1</sup>.

Le luxe des pompes funèbres, comme la durée et le nombre des services religieux, déjà moins considérables au dix-septième siècle, allèrent en diminuant encore au siècle suivant. Il y avait bien toujours des familles, où le désir de paraître était d'accord avec le sentiment religieux pour multiplier les frais. Les dépenses des obsèques de la belle-sœur de Grosley s'élèvent à la somme de 267<sup>l</sup>, tandis qu'on ne paie que 93<sup>l</sup> pour les frais funéraires d'un directeur des aides, qui laisse près de 200,000<sup>l</sup> de fortune<sup>2</sup>. Il y avait à cette

<sup>1</sup> Aux obsèques d'un notaire royal à Craponne, en 1651, on paie pour la nourriture des pauvres 50<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>, pour les repas 40<sup>l</sup>, pour les onze prêtres 5<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>, pour le luminaire 4<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>, pour sonner les cloches 2<sup>l</sup>, pour les messes de quarantaine 14<sup>l</sup>. (Note comm. par M. Paul Le Blanc.) — A Marseille, les porte-torches sont habillés de blanc. Il y en a 13 aux obsèques de la femme d'un marchand, dont les obsèques coûtent 37<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> en 1689. (*Mém. d'un bourgeois de Marseille*, p. 45.) — En 1720, à Lille, des pauvres portaient des torches, et on distribuait beaucoup de pains. On y célébrait des quarantaines. (*Les Savants Godefroy*, p. 305.)

<sup>2</sup> En 1682, les obsèques de la femme d'un lieutenant général coûtent 367<sup>l</sup> 7<sup>s</sup>; en 1785, celles d'un conseiller ou bailliage, 284<sup>l</sup>, dont 141 pour le cirier. L'habillement de deuil des domestiques s'élevait en outre à une somme importante. — Frais funéraires, en 1775, du

époque, surtout à Paris, une certaine indifférence pour les enterrements, qui contrastait avec la recherche et l'apparat quelquefois excessifs que l'on déployait à Londres et dans certains pays étrangers<sup>1</sup>.

Cette indifférence relative, qui se manifestait plutôt dans les grandes villes que dans les petites, dans les classes supérieures que dans les moyennes, était un des symptômes de cet esprit de doute et d'irrégion qui pénétrait les hommes les plus élevés par le rang et l'intelligence. Imbus des nouvelles doctrines philosophiques, les nobles, les officiers, les financiers donnent trop souvent l'exemple de l'incrédulité. La frivolité du caractère contribue également à faire tomber en désuétude les anciennes coutumes religieuses. Un voyageur français remarque « qu'il n'est point d'Anglais à qui il n'arrive fréquemment de citer des passages de l'Écriture, et peu de Français qui ne soient toujours prêts à répondre à ce qu'on leur dit par un vers de comédie ou de vaudeville<sup>2</sup>. » Un président de province écrivait en 1765 : « La religion n'est plus guère de saison en tout pays; il ne faut pas avoir honte de la professer »; et ailleurs, il disait... « Le grand mal de ce siècle, c'est qu'il n'y a presque

sculpteur Edme Dumont, 129<sup>1</sup> 14<sup>s</sup>. (*Nouv. arch. art français*, 1883, p. 269.)

<sup>1</sup> Abbé Le Blanc, *Lettres*, t. I, p. 181. — *Voyage philosophique d'Angleterre*, 1791, t. II, p. 49, 50. — Cependant, pour les riches, les enterrements se font toujours avec pompe. (Mercier, t. II, p. 183.)

<sup>2</sup> *Voyage philosophique d'Angleterre*, 1791, t. II, p. 123.



plus de religion; chacun ne respire que le plaisir, l'indépendance, et n'est plus attaché à ses devoirs que personne ne connaît aujourd'hui du petit au grand. » Et il citera une mascarade faite le mardi gras par les jeunes gens de la meilleure société de Châlons, en disant : « Tout cela a été accompagné de beaucoup d'irrégion; toute cette jeunesse, ajoute-t-il, n'a pas été à la messe et a mangé gras toute la journée du mercredi. Qu'est-ce que la jeunesse d'aujourd'hui<sup>1</sup>? »

Il y avait pourtant, surtout dans la bourgeoisie laborieuse, beaucoup de familles où les croyances s'étaient conservées intactes, à l'abri des fortes traditions domestiques; il y en avait surtout dans ces classes moyennes de province, que les principes qui dominaient à Paris n'atteignaient pas, et qui conservaient les habitudes de simplicité, de foi et même d'austérité que leurs pères avaient observées. Mais il est certain que dans la direction de l'opinion, il s'opérait une grande évolution, et que cette évolution ne devait pas tarder à trouver des auxiliaires dans la bourgeoisie. L'orientation de la société se déplaçait; longtemps ses pilotes lui avaient montré le divin comme le but auquel elle devait tendre; désormais, c'était un but humain qu'on lui proposait. Le moyen âge avait surtout pour objectif une autre vie, à laquelle

<sup>1</sup> C<sup>te</sup> Ed. de Barthélemy, *une Ville de province au dix-huitième siècle*, Revue de Champagne, t. XII, p. 372.

devaient se rapporter tous les actes de la vie présente et où le bonheur parfait pouvait seul se trouver ; le dix-huitième siècle voulut surtout améliorer la vie présente, en faisant abstraction de la vie future. A l'amour de Dieu, il voulut substituer l'amour de l'humanité, ignorant que l'un et l'autre ne s'excluent point, que ceux qui ont aimé Dieu ont été souvent ceux qui ont aimé le plus les hommes, et que c'est à cet amour supérieur qu'ont été dues la plupart du temps les plus fortes et les plus douces vertus de l'individu et de la famille.

Chose à remarquer ! C'est la bourgeoisie qui est le moins atteinte par l'incrédulité qui se propage, et c'est elle, au point de vue de son influence, qui doit le moins souffrir immédiatement de ses progrès. Les nobles, parmi lesquels le scepticisme fait trop de prosélytes, en subiront bientôt les conséquences ; les ouvriers souffrent depuis longtemps de cet affaiblissement de la religion qui les protégeait au moyen âge et qui, en perdant sa puissance temporelle, les abandonnait à l'autorité intéressée des patrons ; les bourgeois sentent seuls grandir leur importance, entre une aristocratie, qui apprenait elle-même à méconnaître le sentiment du respect, et les classes inférieures qui n'étaient ni assez éclairées, ni assez riches pour profiter du prochain naufrage de l'aristocratie.

---

## CHAPITRE XIII.

### LA FORTUNE.

Si la religion est restée à peu près étrangère à l'influence sociale et morale de la bourgeoisie, il n'en est pas de même de la richesse.

En parcourant les différentes classes de la bourgeoisie, nous avons vu qu'elles pouvaient se subdiviser d'après la fortune de leurs membres, et qu'elles devaient souvent la considération dont elles jouissaient à l'importance et à la solidité de cette fortune. Si les magistrats sont supérieurs dans la hiérarchie sociale aux marchands, ce n'est pas seulement à cause de leur dignité, mais aussi parce que leurs biens sont plus assurés contre les risques de perte que l'on court dans le commerce. La richesse acquiert une importance de plus en plus grande à mesure que le pouvoir aristocratique s'affaiblit. C'est elle qui fait sortir les bourgeois du peuple et les élève à la noblesse ; c'est elle qui les met à même de soutenir leur rang et de donner à leurs enfants l'éducation qui leur permettra non seulement de ne pas déchoir, mais de prospérer.

Il est donc utile d'étudier la nature de cette for-



tune, et de savoir quels en sont les éléments. On peut les réduire à quatre principalement, les biens immeubles, les valeurs mobilières, parmi lesquelles il faut compter l'argent et le mobilier, les marchandises et les charges ou offices. Ces deux derniers éléments de la richesse n'appartiennent qu'aux marchands ou aux gens de loi et de finance, dont nous avons déjà parlé. Nous nous occuperons surtout des propriétés et des valeurs mobilières, que peuvent posséder tous les bourgeois, à quelque profession qu'ils appartiennent.

Le bourgeois de province est en général propriétaire de sa maison<sup>1</sup>; dans les grandes villes, il n'est souvent que locataire d'un étage. S'il n'a pas hérité de la maison de son père, c'est sa principale ambition d'en acquérir une aussitôt qu'il est marié. Il regarde souvent les maisons comme un bon placement, qu'il est facile de surveiller sans grand dérangement, qui rapporte plus et paie moins d'impôts qu'un bien rural; il en achète donc, outre la sienne, et, s'il est riche, il en aura plusieurs dans la ville qu'il habite<sup>2</sup>. Il atteste ainsi son opulence, aux yeux

<sup>1</sup> E. Ducéré, *Études sur la vie privée bayonnaise au douzième siècle*, 1885, p. 16.

<sup>2</sup> Voici différents prix de maisons : en 1660, le bourgeois de Troyes, Michelin a neuf maisons en ville, dont le prix varie de 7000 à 600<sup>l</sup>. Une d'entre elles, située « Entre deux portes », et dont la face est construite de pièces en sculpture, est estimée 4000. (Arch. jud., n° 1146.) — 1687, petite maison, dans une rue obscure, 200<sup>l</sup>. — Grande maison, au

de ses concitoyens qui en voient la preuve visible dans les maisons dont il est le propriétaire.

Les plus modestes s'efforcent d'acquérir un jardin dans les faubourgs, une vigne dans la banlieue, où l'on va faire la vendange et d'où l'on tire un vin qui paraît d'autant meilleur qu'on l'a fait soi-même<sup>1</sup>. D'autres mettent leur ambition à posséder une petite maison de campagne, pavillon ou bastide. Si l'on veut faire un placement plus profitable, on achète une ferme, un métayage, ou, comme on dit en Champagne, un gagnage, c'est-à-dire un certain groupe de terres labourables qu'on loue au même ou à divers cultivateurs. D'autres possèdent des prés

Mont-Saint-Michel, rue du Panier fleuri, avec cour et jardin : 2420<sup>l</sup>. — A Saint-Denis, en 1688, une maison vaut 7000<sup>l</sup>. — A Paris, en 1670, les maisons à porte cochère valent 20,000<sup>l</sup>, rue des Tournelles ; 24,000, rue des Petits-Augustins ; 38,000, rue de l'Éperon ; 44,000, rue Jacob ; cette dernière est neuve. (*Liste des avis du bureau d'adresse.*) — Maisons, rue Saint-Laurent, 20,000<sup>l</sup>. — Rue du Palais, 18,000, louée 850<sup>l</sup>. (*Contrats des filles de Girardon, 1689.*) — La maison de la rue Richelieu (aujourd'hui n° 40), que loua Molière, en 1672, moyennant 1300<sup>l</sup> par an, est estimée 40,000 en 1704 ; on la loua alors 1900<sup>l</sup>. En 1765, elle fut vendue 160,000<sup>l</sup> ; en 1881, 400,000 fr. (Auguste Vitu, *la Maison mortuaire de Molière*, p. 35, 36, 176.) M. Vitu a fait dans cet ouvrage l'historique de toutes les maisons de la rue Richelieu, dont la majeure partie appartenait à des bourgeois de Paris.

<sup>1</sup> Les vignes exposent à bien des ennuis. « Il n'y a pas de plaisir à avoir des vignes, dit un bourgeois en 1631, c'est un pauvre héritage ; elles ne paient pas leurs façons. Je trouve que c'est un plus grand mesnage d'achepter du vin. — Pour moi, répond un autre, j'aime mieux avoir des vignes ; on a le plaisir de voir faire son vin... on sait ce qu'on boit. (Pédoue, *le Bourgeois poli*. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, t. IX, p. 211.)



ou de nombreuses parcelles de terres <sup>1</sup>. A-t-on plus de fonds à disposer? On peut, surtout à de certaines époques, acheter à bon compte un fief, une seigneurie, qui ne confère pas du premier coup la noblesse, mais dont on prendra le nom officieusement, avant que l'usage ou l'acquisition d'une charge honorifique permettent de le porter d'une manière définitive et légale.

La possession d'une terre est pour un bourgeois un moyen de s'élever au-dessus de sa position. La terre est noble ou roturière, autrefois, comme les individus, et quoiqu'il soit assujetti aux droits de franc-fief, le roturier qui achète une terre noble est bien près de se croire noble et de le devenir.

Les inconvénients des terres, ce sont les incertitudes des récoltes, les paiements arriérés des fermages, l'excès des impôts. Une famille de magistrats possède, dans l'Agénois, un domaine qui rapporte 7,000 livres environ. Il y a 1,116 livres d'impôts. En 1773, le père de famille écrit sur son livre de raison : « Tirer encore les réparations, frais de culture, cas fortuits, inondations de la Garonne, il ne reste plus rien. Dieu nous ait en sa sainte miséricorde! Ainsi soit-il. <sup>2</sup> » Et cependant on peut vivre encore avec une certaine largeur, parce que les fermages sont payés en na-

<sup>1</sup> Dix-septième siècle, Arch. jud. de l'Aube, n° 1146. — Plusieurs bourgeois ont aussi à cette époque des vaches à cheptel.

<sup>2</sup> Tholin, *Livre de raison des Daurée*, p. 50, 51.



ture, que l'on a des grains à remplir son grenier, du vin à garnir sa cave. On en a même trop dans les années d'abondance, car il est à vil prix, et on ne le vend pas toujours. On en est souvent réduit, comme nous l'avons vu, à le faire débiter au détail par son domestique <sup>1</sup>. On a aussi droit à des redevances en nature, à des poulets, à des canards, à des cochons de lait, qui viennent, à échéances fixes, s'accrocher au garde-manger. On est donc à peu près sûr de vivre des produits de ses terres, si l'on est trop souvent exposé à n'en point tirer un revenu suffisant.

L'incertitude et la modicité de ce revenu engageant, surtout à partir du seizième siècle, à placer une partie de ses épargnes en contrats de rente, qui rapportent davantage, à conserver dans un coin de sa maison une réserve en argent. Au moyen âge, à l'époque de la renaissance, où la sécurité privée était souvent menacée, on gardait fréquemment chez soi une somme d'or ou d'argent assez importante. Cet usage existe encore au dix-septième siècle. On comprend qu'on trouve des coffres-forts remplis de sommes importantes chez des marchands, qui en ont besoin pour payer leurs acquisitions <sup>2</sup>; mais il y en a aussi chez des bourgeois, qui les gardent plutôt

<sup>1</sup> Voir *les Artisans et les domestiques d'autrefois*, p. 22.

<sup>2</sup> *Un Marchand de province sous Henri IV*, p. 7. — *La Maison de F. Pithou*, p. 12.

par prudence que par besoin<sup>1</sup>. Ce qu'il y a de curieux, c'est la variété des monnaies que l'on entasse ainsi; il y en a de toutes les époques et de tous les pays. Jean Gouault, en 1605, a des ducats, des albertus, des angelots, des réales, des écus et des quarts d'écus; François Pithou, en 1621, a plus de 6,600 livres en écus, en pistoles, en jacobus et en cavalots. Un lieutenant à l'élection de Saintes a aussi un certain nombre de ces monnaies étrangères, parmi lesquelles on peut signaler des quadruples et des pistoles d'Espagne. En 1651, il possède chez lui près de 8,000 livres en espèces<sup>2</sup>. On pourrait citer chez bien des bourgeois, jusqu'à la Révolution, des réserves en argent comptant, qui s'élèvent à 3, 5 et 10,000 fr., et même davantage. Argan, le *Malade imaginaire*<sup>3</sup>, dit qu'il a 20,000 livres en or dans les lambris de son alcôve. Dans la vie réelle, on trouve, en 1739, un tapissier hautelicier des Gobelins, qui a chez lui, en espèces, la somme considérable de 50, 805 livres enfermée dans un coffre fort de fer d'Allemagne<sup>4</sup>. En 1659, le conseiller d'État Turgot serre

<sup>1</sup> Je trouve chez un conseiller au bailliage en 1704 un coffre fort garni de tôles de fer au dedans et au dehors. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1201.)

<sup>2</sup> *Journal de Samuel Robert*, p. 79.

<sup>3</sup> Act. I, sc. IX.

<sup>4</sup> Inv. de Jean Lefèvre, publié par M. Guiffrey. *Nouv. Arch. de l'art français*, 1883, p. 369. Citons encore l'architecte Mollet, qui laisse en espèces 46,299<sup>l</sup>, en 1744; l'architecte Dalin, 7045<sup>l</sup> en 1751; le sculpteur Haize, 7270<sup>l</sup>, en 1766. (*Ibid.* 1884.)

70,000 livres d'argent comptant dans ses coffres ; le comédien Bégart a 24,000 écus en or <sup>1</sup>. On raconte que Chapelain, lorsqu'il mourut, avait plus de 150,000 fr. en argent comptant, et qu'il se divertissait dans ses derniers jours à faire sortir de son coffre tous ses sacs pour les contempler <sup>2</sup>. En 1757, le charlatan connu sous le nom de Grand-Thomas, renferme dans un bahut de sa maison de Paris 45 sacs d'écus de 1,200 livres chacun, qui, avec un certain nombre de louis d'or, forment un total de 55,900 livres <sup>3</sup>. Mercier dit que cette manie de thésauriser est celle des vieilles tantes, des oncles grondeurs, des filles décrépites. Ils rassemblent l'or, parce qu'il se cache, se transporte. On pouvait dire aussi que s'il ne rapportait rien, il n'était pas exposé aux risques que rencontraient les meilleurs placements d'argent.

Les progrès de la centralisation et du crédit opérèrent une modification importante au dix-huitième siècle dans l'emploi de la fortune privée. Longtemps, l'épargne se consolide en acquisitions d'immeubles ou en placements par contrats particuliers. Puis, petit à petit, nous voyons les valeurs mobilières prendre une proportion de plus en plus forte dans le total des biens des particuliers. Un magistrat, qui a

<sup>1</sup> Guy Patin, *Lettres*, t. III, p. 138. — D'Avenel, t. II, p. 169.

<sup>2</sup> *Valésiana*, p. 29.

<sup>3</sup> A. Chevalier, *Mém. Soc. hist. de Paris*, t. VII, p. 73.



20,766 livres de mobilier et d'argent comptant, a près de 40,000 livres de créances; un élu, en 1779, dont le mobilier vaut 7,825 livres, a 27,000 fr. en valeurs mobilières. Un receveur des gabelles, en 1776, dont la fortune s'élève à 185,000 fr. environ, l'a partagée à peu près également en biens mobiliers et immobiliers<sup>1</sup>. Il est très rare qu'on n'ait pas quelques biens-fonds, mais dans les familles prospères, il est de plus en plus rare qu'on n'ait que des biens-fonds<sup>2</sup>.

Les constitutions de rentes sur l'hôtel de ville de Paris étaient des placements sur l'État<sup>3</sup>; mais ils ne présentaient pas toujours des garanties de régularité et de sécurité suffisantes. On connaît le portrait que trace Boileau de la physionomie d'un rentier,

A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Les intérêts n'étaient pas seulement réduits; mais on s'exposait à perdre une partie du capital, comme il arriva sous le ministère de l'abbé Terray. On aimait souvent mieux prêter au clergé ou aux communautés

<sup>1</sup> Inv. de Jean Paillot, procureur du roi en l'élection (1741), de Nicolas Devertu (1779). — Le receveur des gabelles est Jacques de Brunneval, qui laissa sa maison, estimée 25,000<sup>l</sup>, à la ville de Troyes pour y établir l'école gratuite de dessin. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1167.)

<sup>2</sup> En 1769, un petit bourgeois, dont la fortune est de 9500<sup>l</sup>., la divise ainsi : maison, 2000<sup>l</sup>; mobilier, 1736<sup>l</sup>.; rentes mobilières, 2679<sup>l</sup>; vignes, 1831<sup>l</sup>; jardin, 1000<sup>l</sup>. (Arch. de l'Aube, E, 1048.)

<sup>3</sup> Un conseiller de bailliage laisse en 1718 à une de ses filles un contrat de constitution sur l'hôtel de ville de Paris, de 12,500<sup>l</sup> rapportant 500 fr. (Arch. jud. de l'Aube, n° 1175.) Sous Louis XIII, la rente rapportait de 6 à 8 pour cent. (D'Avenel, t. II, p. 176.)

religieuses. L'usage de prêter sur gages, assez fréquent au moyen âge, était tombé en désuétude au dix-huitième siècle, dans la bourgeoisie qui se respectait<sup>1</sup>; on préférait des contrats sur hypothèques, des cédules ou des constitutions de rentes sur des particuliers qui offraient des garanties; quand le commerce était florissant, on prêtait assez volontiers son argent à des négociants, qui en donnaient un plus gros intérêt. Un bourgeois de Troyes, en 1789, a près de 100,000 livres placés de la sorte.

D'excellents placements étaient souvent faits sur les charges ou les offices de magistrature ou de finances<sup>2</sup>, quoique les premières ne rapportassent pas de gros intérêts et qu'on les assujettit parfois à des sortes d'emprunts forcés, sous des dénominations diverses. On pouvait aussi acheter une part de charge de finance ou une charge tout entière pour la faire exercer par d'autres<sup>3</sup>. On avait ainsi des parts de

<sup>1</sup> Cependant je trouve en 1727 un officier chez le roi qui a prêté 120<sup>l</sup> à la femme d'un serrurier sur le gage d'un manteau et d'une robe de rase, d'une coiffe de linon et dentelle. (Arch. jud. de l'Aube, n<sup>o</sup> 1220.)

<sup>2</sup> Les grandes fortunes, sous Louis XIII, n'étaient pas pour la plus grande partie territoriales. Elles se composaient surtout de charges, de bénéfices, de dons, etc. (D'Avenel, t. I, p. 417 à 420.) Certains offices rapportaient de 8 à 100 pour cent. (*Ibid.*, t. II, p. 176.)

<sup>3</sup> En 1687, la dame de Vienne déclare que l'office de prévôt des marchands à Troyes n'appartient pas au sieur Crestien, qu'il n'a fait que lui prêter son nom, et elle produit un billet de Crestien, qui reconnaît qu'il appartient à de Vienne. — On trouve dans les Avis du bureau d'a-



charge de facteur à la halle au blé de Paris, qui se négociaient comme d'autres valeurs. Je trouve en 1687 une adjudication de la moitié par indivis des « estat et office de portier, placier, ballayeur et nettoyeur de la halle aux blés, nettoyeur des halles aux herbes, pain, poisson, place du Pillory et rue adjacente de la ville de Paris. » La moitié de cet office, qui appartient à un bourgeois de Paris et au prévôt de Troyes, est mise à prix à 1,000 livres et vendue 18,000<sup>1</sup>.

Cette fortune, qui est le fruit du travail et l'économie de plusieurs générations, est regardée souvent par le père de famille comme un dépôt qu'il ne doit pas laisser diminuer. C'est à elle qu'il doit sa situation ; c'est à elle que ses enfants devront en partie la leur. Mais pour que sa famille se maintienne dans son rang, il faudra sacrifier quelques-uns de ces enfants. Le partage égal émiette souvent le patrimoine de la famille, comme ce diamant, dont les fils d'un traitant voulurent avoir chacun leur part, et qu'ils auraient, dit-on, brisé sur une enclume<sup>2</sup>. Là où l'esprit de travail et d'initiative existe, chacun

dresse de Paris en 1670 des annonces de ce genre : « Deux charges de commissaires des guerres à vendre ou à échanger pour rentes, maisons ou autres objets. S'adresser à M... notaire ; en 1688, des charges « de somier de vaisselle ordinaire, de chansonnerie de M<sup>me</sup> la Dauphine, » de 4,000<sup>1</sup> ; de garde du roi en la prévôté de l'hôtel, de 3,050<sup>1</sup>., etc.

<sup>1</sup> Arch. jud. de l'Aube, n<sup>o</sup> 1154.

<sup>2</sup> Grosley, *Mémoires sur les Troyens célèbres*, t. I, p. 18.



suppléera par son travail à l'insuffisance du revenu ; ailleurs le maintien du rang par la fortune sera assuré par le droit d'aînesse ou la liberté de tester ; mais on le demandera aussi au célibat plus ou moins forcé d'un certain nombre d'enfants. Il est si commode d'assurer l'existence d'un fils en lui procurant un canonicat ou un bénéfice ; il est si aisé de se débarrasser d'une fille en la mettant dans un couvent, où l'on n'exigera qu'une dot bien moins élevée que celle que demanderait un mari<sup>1</sup>. Et puis, lors du partage de l'héritage, le fils religieux ou la fille nonne n'aura presque rien à prétendre. Que de legs à peu près dérisoires en faveur de filles ou de nièces en religion : 50, 40, 15, 10 livres de pension viagère ! C'est presque une exception que de voir laisser 100 ou 200 pistoles à une fille religieuse. On a moins de sacrifices à faire encore pour ceux qui ont fait vœu de pauvreté. « Je supplie mon fils le capuchin, dit dans son testament une bonne dame, de prier Dieu pour moy toute sa vie, et veux que s'il lui survenait maladie, il soit assisté par mes légataires universels en tout ce qu'il y aura à faire<sup>2</sup>. » Au point de vue temporel comme au point de vue spi-

<sup>1</sup> Pour entrer aux Ursulines, en 1635 et 1637, 2000<sup>l</sup> et 2400<sup>l</sup>, plus un trousseau de 50<sup>l</sup>. Il y a aussi de menus frais pour la réception. (*Les savants Godefroy*, p. 150, 151, 220.) A Reims, on se plaint, sous Louis XIV, que les dots sont de 3,000 à 6,000<sup>l</sup>. (Oudard Coquault, *Mémoires*, t. I, p. 214.)

<sup>2</sup> Testament de 1629. — Arch. jud. de l'Aube, 1627.

rituel, c'était un avantage pour les parents que d'avoir un fils ou un frère capucin<sup>1</sup>.

Maintenir, sinon accroître sa fortune, c'est le but de tout bourgeois prévoyant. Il y pourvoira pour l'avenir par ses dispositions testamentaires, qui seront pour lui un strict devoir et dans lesquelles souvent il s'efforcera de garantir l'intégrité du domaine patrimonial. Il y tendra dans toute sa vie, non seulement par son activité et son industrie, mais par l'économie avec laquelle il dirige ses affaires et limite ses dépenses.

L'économie, c'est comme la vertu maîtresse de la bourgeoisie. Nicolas Pasquier disait à ses fils : « Toute épargne, en matière de ménage, est d'un revenu incroyable et bien loin par-dessus les autres revenus. Tenez-vous donc simples et sobres. » Cette épargne est indispensable, si l'on veut assurer l'avenir. Elle est la préoccupation constante du père comme de la mère de la famille. Que de soins pour éviter le gaspillage et les dépenses superflues dans le ménage ! pour faire rapporter le plus possible à ses biens ! La majeure partie des fortunes bourgeoises est modeste. Dans la plupart des villes on signalerait des fortunes minces et à peu près égales, comme à Rodez<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La piété l'emporte sans doute souvent sur le calcul et l'usage.

<sup>2</sup> Monteil, *Description de l'Aveyron*, t. 1, p. 105. — Extrait d'un mémoire de l'intendant Lamoignon de Courson, 1714, publié par M. Cèleste, *Voyage du duc de Richelieu*, Intr., f. xxxiii.

La médiocrité dorée, que vantait Horace, est l'apanage des classes moyennes. Il faut souvent faire des prodiges d'économie pour ne pas la compromettre ou pour l'accroître. De là cette économie, qu'on est parfois tenté de qualifier d'avarice, et qui est pour le bourgeois une vertu nécessaire, économie, dont on cite des exemples notoires, et qui au bout d'un demi-siècle produit, dans les familles prospères, des résultats presque surprenants<sup>1</sup>.

Ce qui aide souvent à la pratiquer, c'est la facilité de vivre avec de minimes revenus, c'est l'aisance et la largeur d'une existence simple et sans luxe. Même à la cour, sous Louis XIV, un jeune ménage pouvait vivre avec 12,000 livres de rentes. M<sup>me</sup> de Maintenon, dans une lettre des plus instructives, a tracé, sur des calculs minutieux, le budget annuel de sa belle-sœur et de son frère. Elle le résume ainsi :

Pour votre dépense de bouche.....	6.000 <sup>1</sup>
Pour vos habits.....	1.000
Pour loyer de maison.....	1.000
Pour gages et habits des gens.....	1.000
Pour les habits, l'opéra et les magnificences de monsieur...	3.000
	12,000

Tout cela n'est-il pas honnête? ajoute-t-elle. Sur-tout lorsqu'on saura que pour 12,000 livres par an

<sup>1</sup> Voyez le chapitre intitulé le Mariage et l'Épargne, dans *les Familles et la société*, par M. Ch. de Ribbe, notamment pour la famille d'Antoine Ricard.



on peut payer, outre les magnificences de monsieur, trois femmes de chambre, quatre laquais, deux cochers et un valet de chambre<sup>1</sup> ! Il n'était donc pas surprenant qu'en province, surtout dans les provinces reculées, on pût vivre à bien meilleur compte. Philippe Daurée, d'Agen, dépensait seulement, à la même époque, de 700 à 1,000 livres par an. Il tirait sans doute une partie de sa nourriture de son domaine rural; mais avec cette somme il vivait largement avec ses nombreux enfants et ses domestiques<sup>2</sup>.

Pour faire connaître par le détail le budget réel d'un modeste ménage de la bourgeoisie, je prendrai le livre de raison, ou pour mieux dire de dépenses, d'un inspecteur des vivres des troupes du roi, en résidence à Tournon, en 1765. Le ménage vit dans une maison qui lui appartient, avec une servante et trois enfants en bas âge.

La plus grande dépense, c'est la table. Monsieur remet à madame tous les 15 jours environ un louis ou un double louis pour le ménage, en tout 600 livres dans l'année. Mais outre cela, on achète directement le froment qu'on fait moudre au moulin, et la farine qui en provient est envoyée, après avoir été pétrie, chez le fournier. Toute cette manutention paraît plus avantageuse que de s'adresser au bou-

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> de Maintenon, *Lettres*, éd. La Beaumelle, t. I, p. 169, 170.

<sup>2</sup> G. Tholin, *Livre de raison des Daurée*, p. 30.

langer. Le vin figure pour une somme assez importante : 160 francs ; mais le bourgeois en revend quelque peu avec bénéfice, et d'ailleurs il achète une pièce de vin de Limoux, qu'il fait mettre en bouteilles. Il achète aussi des liqueurs, et comme la ménagère fait des confitures, il lui faut 15 livres 10 sous de sucre à 17 sous la livre. Ajoutons que de temps en temps il prend des plats d'extraordinaire chez un traiteur. L'ensemble de ces dépenses de bouche, qui s'élève à 964 francs indique que l'on vit largement. Les acquisitions de bois et de charbon, qui atteignent 120 fr., attestent également qu'on n'épargne pas le combustible à la cuisine.

Il n'y a pourtant qu'une servante. On en a eu deux ; on en change souvent ; on finit par n'en garder qu'une : 28 livres de gages, ce n'est pas exorbitant. Ce qui est plus cher, c'est l'entretien de monsieur. Comme le frère de M<sup>me</sup> de Maintenon, monsieur dépense beaucoup plus pour ses habits que madame. Il lui faut des manchettes de nuit et de la mousseline pour garnir ses coiffes de bonnets de nuit ; il se paie une robe de chambre de flanelle. Il se fait faire, moyennant 87 livres 12 sous, un habit de drap noir complet ; mais l'économie bourgeoise ne perd pas ses droits. Ses culottes s'usent ; on leur remet des fonds. Il achète de l'essence pour laver les taches. Il a un vieux costume de camelot pourpre ; il le fait retourner, et avec du cordonnet et trois douzaines

de gros boutons d'argent ou plutôt argentés, son costume a l'air flambant neuf. Ajoutez-y un chapeau noir de 12 livres; des bas de soie, de peau et de laine, des souliers noirs ou bronzés, des escarpins, des galoches; songez qu'il lui faut un perruquier à 20 livres par an, une trentaine de livres de poudre à poudrer, des bâtons de pommade et une bourse à cheveux; pensez qu'il a une épée et que cette année précisément il a fallu refaire à cette épée un fourreau de chagrin blanc; et vous comprendrez que la dépense de l'entretien de monsieur s'élève à 265 livres.

Soit économie, soit parce que son trousseau était bien fourni, madame a peu dépensé en comparaison de son mari. Quelques aunes de finette frisée pour faire un jupon, un mouchoir de soie blanche, deux paires de chaussures et une robe de Batavia, le tout n'atteint pas 100 livres, en y comprenant quelques journées de couturières à 6 sous, sans nourriture.

L'inspecteur des vivres a trois enfants : deux filles et un garçon; il dépense 83 fr. pour leur habillement. Tous, y compris le garçon, qui n'a pas sept ans, portent des fourreaux et des Jupons, en étamine, en flanelle, en cretonne brochée, dont la façon est confiée à une tailleuse. On leur fait aussi des tabliers, des manchettes en mousseline, des chemises garnies de mousseline; les filles portent des bonnets



de taffetas couleur de rose. Il faut en outre à tous plusieurs paires de souliers à 25 ou 32 sous la paire.

Les filles vont à l'école chez les dames religieuses; il en coûte 30 sous par mois pour chacune. Le fils fait ses débuts, à 24 sous par mois, chez une maîtresse d'école, qu'on nomme M<sup>lle</sup> Cachot ou la Cachotte. Pour 15 sous par mois, une fille surnommée la Petite Sainte les conduit en classe. Comme on ne peut commencer trop tôt l'éducation mondaine, on donne aux filles un maître à danser; on n'hésite pas à le payer 4 livres par mois. L'année suivante, le fils ira chez un maître d'école, et deux ans après, les filles entreront en demi-pension au couvent. Leur instruction sera plus chère alors; pour l'année qui nous occupe, elle a coûté 57 livres 5 sous.

Tout ce monde se porte assez bien. On paie cependant dans l'année 9 fr. au médecin pour 18 visites; le chirurgien a fait une saignée; on a acheté une boîte de baume de la Mecque. Le père de famille doit avoir la poitrine délicate, car il suit un régime de lait d'ânesse pendant un mois. C'est un régime assez coûteux: il faut d'abord louer une ânesse, 10 livres; acheter un septier d'orge et un quintal de foin pour la nourrir, 7 livres 10 sous; se procurer un petit garçon pour la soigner, 10 sous, et nourrir le petit garçon, 8 livres. — Tout compris, le chapitre de la santé ne dépasse pas 37 livres 4 sous.

L'inspecteur des vivres, qui l'année précédente payait un loyer de 150 livres, avait acheté une maison, à laquelle il fait faire diverses réparations, qui s'élèvent à 78 livres; il fait aussi entretenir son jardin. Cette maison était trop grande pour lui; il en tirait un revenu en louant deux appartements à des officiers; il leur vendait au besoin du vin de Côte-Rôtie et de Saint-Poinct. En 1769, il loua l'appartement de devant, avec une écurie et une chambre de domestiques, moyennant 200 livres à un contrôleur général des fermes, qu'il prit même en pension chez lui après un mois d'essai.

Dans le courant de l'année, notre bourgeois fait deux voyages à Privas. Malgré la difficulté des communications, les bourgeois ne regardaient pas à se déplacer. L'année précédente, il était allé à Montpellier : 12 jours de séjour et de route; les dépenses de séjour étaient de 71 fr.; la route, il l'avait faite sur un cheval loué 20 sous par jour<sup>1</sup>. Ajoutons quelques menues dépenses à celles que nous avons énumérées, et le chapitre des magnificences de monsieur, qui consistent en 9 livres 12 sous d'étrennes, étrennes qui sont vraiment magnifiques si on les compare à celles d'un notaire royal de Montfaucon, qui donne 3 sous 6 deniers d'étrennes à sa servante et 8 sous à

<sup>1</sup> On louait à Troyes des chevaux et des voitures chez un sellier. Une berlinè à 4 chevaux, en 1731, coûtait 16<sup>l</sup> par jour, une chaise à deux chevaux, 5<sup>l</sup>, un cheval, 1<sup>l</sup>. (Inv. jud., Aube, n° 1172.)

ses enfants<sup>1</sup>, et nous arriverons à un total de 1,823 livres 17 sous<sup>2</sup>.

Nous ignorons quels étaient les revenus exacts de l'inspecteur des vivres; mais, à coup sûr, ils lui permettaient d'épargner; car nous voyons qu'outre sa maison, il achète des vignes, et que plus tard il se fait faire un solide coffre-fort en chêne, garni de tôle épaisse, de 300 gros clous et d'une serrure à six pénes, dont l'ensemble lui coûte 203 livres<sup>3</sup>.

Peut-être a-t-il aussi amélioré sa fortune par des procès? car il a des procès, comme à peu près tous ses contemporains. Le seizième et le dix-septième siècle sont véritablement les siècles de la chicane; il en est encore de même au dix-huitième. On plaide pour défendre ses droits, pour accroître sa fortune comme pour la sauvegarder; on plaide même pour plaider<sup>4</sup>. L'obscurité de certaines coutumes prête aux contestations; les frais exorbitants de la justice ne les arrêtent pas. Trop de gens de loi sont intéressés à empê-

<sup>1</sup> On s'en tire à bon compte pour les étrennes à Tournon et à Montfaucon. A Paris, en 1764, Joseph Vernet donne des étrennes aux domestiques des grandes maisons où il est reçu le plus habituellement, 24, 30, 48 livres. A son fils, il donne 18<sup>l</sup>. (Léon Lagrange, p. 393.)

<sup>2</sup> L'année précédente, du 24 juin 1764 au 24 juin 1765, le total était seulement de 1674<sup>l</sup> 6<sup>s</sup>.

<sup>3</sup> Livre de raison, de 1764 à 1774, communiqué par M. Paul Le Blanc, à qui nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance, ainsi qu'à M. Vernière, pour les documents qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition.

<sup>4</sup> Jarrin, *la Bresse au dix-septième siècle*, p. 20.



cher les conciliations pour qu'elles se produisent. La plupart des archives de familles conservent des dossiers judiciaires, qui leur ont souvent coûté bien cher. Un homme sage, au commencement de ce siècle, disait à ses enfants : « Ne plaidez jamais. Votre bisaïeul eut 33 procès, il les gagna tous, et il y perdit 60,000 livres<sup>1</sup>. » Mais un siècle auparavant, on n'aurait pas raisonné de même, et l'exemple de quelques procès heureusement gagnés suffisait pour en déterminer beaucoup d'autres.

Les dépenses de l'inspecteur des vivres de Tournon sont analogues à celles de la majorité de la bourgeoisie. Le seul luxe est celui de la table, qui figure pour plus de moitié dans le total, et qui peut être augmenté par les fruits du jardin, quelques redevances ou profits en nature. Le budget des riches marchands et des magistrats, qui ont des maisons de campagne, est sans doute plus considérable; mais les dépenses de luxe y sont exceptionnelles, à moins que leur fortune ne les mette pour ainsi dire de plein pied avec la noblesse, et ne les autorise à exercer une large hospitalité. La nourriture n'est point très chère quand on se borne aux produits du pays; les habits le sont relativement davantage, mais ils durent longtemps, et on sait, au besoin, les faire retourner. Les loyers ne sont pas élevés. En 1677, on a une belle

<sup>1</sup> Ch. de Ribbe, *la Vie de famille*, t. I, p. 139.

maison, en province, pour 650 fr. par an<sup>1</sup>. A Tours, vers 1770, le loyer d'un appartement meublé de 7 chambres de plain pied coûte 25 louis pour six mois; le chauffage coûte 5 louis<sup>2</sup>. Tous ces prix sont, il est vrai, relatifs au revenu. 5,000 livres de rentes, cela passe en province pour une belle fortune, à la fin du règne de Louis XV<sup>3</sup>.

Il est des bourgeois sans doute qui dépensent davantage. Les marchands, qui font de beaux bénéfices, les financiers, les artistes de talent et en vogue mettent leur train en rapport avec leur revenu. Jo-

<sup>1</sup> En 1662, une autre, 400'. — A la Rochelle, 1200', en 1760. Sous Louis XIV à Paris, des maisons bien situées se louent de 800 à 2200. (*Liste des avis du bureau d'adresse pour 1670.*)

<sup>2</sup> Dutens, *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 294.

<sup>3</sup> Nepveu de la Manouillère, t. I, p. 212. — Il est vrai qu'à Lyon, en 1778, on délivre un certificat de pauvreté à un commis des archives, parce que 1200 fr. d'appointements suffisent à peine à sa subsistance. (*Inv. Arch. Lyon*, BB. 345.) — En revanche, Rigby raconte, en 1789, qu'on lui a assuré qu'à Lyon un homme marié, avec une famille peu nombreuse, pouvait bien vivre avec 1500 fr. de rentes par an. (*Letters from France*, p. 116.) Rigby a-t-il été mal renseigné? Avec 600 fr. de rente on aurait pu vivre à cette époque à Pau; mais sans famille, je crois. (De la Grèze, *la Société et les mœurs en Béarn*, p. 353.) Un fonctionnaire d'Autun s'extasie sur le bon marché de la vie à Autun, au milieu du dix-huitième siècle. « Pour y dépenser mille écus en menant une excellente vie de garçon, écrit-il, il aurait fallu que je jetasse 25 louis par la fenêtre. Le bois valait 8' la corde, le vin d'ordinaire 2 sols la bouteille, un logement meublé commode moins de 50 écus de location; les déjeuners, diners, soupers, ensemble 36 liv. par mois; le taux du jeu dans les meilleures sociétés était un liard la fiche. Je me croyais dans un pays de cocagne. (*Mém. de Cromelin de Saint-Quentin, Mém. de la Société Éduenne*, t. VI, p. 420.)

seph Vernet a de l'ordre; il écrit ses dépenses sur son livre de raison; il fait son budget, mais comme bien d'autres qui font leur budget, il le dépasse. En 1769, il l'évalue à 10,000 fr. environ<sup>1</sup>; il en dépensera davantage; mais ses recettes montent à près de 30,000 livres, et il peut encore épargner. En 1775, il possèdera un capital de 150,000 livres en valeurs mobilières.

Quoiqu'on prétende que le mal des Français est de dépenser plus que son revenu, quoiqu'on dise que les bourgeois enrichis se ruinent sottement par

<sup>1</sup> Voici le détail de ce budget, tel que le reproduit M. Léon Lagrange, dans sa biographie si intéressante de Joseph Vernet (p. 430) :

Pour la cuisinière 150 <sup>l</sup> par an et 30 <sup>l</sup> d'étrennes.....	180 <sup>l</sup>
Pour la femme de chambre, 150 <sup>l</sup> par an et 24 <sup>l</sup> d'étrennes.....	174
Pour un laquais 150 <sup>l</sup> et 30 <sup>l</sup> d'étrennes.....	200
Pour un laquais perruquier. Étrennes et tout.....	300
Pour la blanchisseuse.....	600
Pour mon fils Carle, en maîtres.....	600
Pour Emilie, pour la maîtresse d'école.....	80
Pour un perruquier pour madame.....	72
Pour deux chambres que je loue.....	150
Pour la table, 12 <sup>l</sup> par jour.....	4,320
En habits environ.....	1,500
En voitures, spectacles.....	600
Pour étrennes en différents endroits.....	800
En toiles et couleurs, pour peindre.....	500
	10,076 <sup>l</sup>

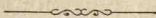
Notez que Vernet est logé par le roi au Louvre et qu'il a oublié dans sa liste le chauffage et les frais divers et imprévus. Vers la même époque, un intendant des finances du duc d'Orléans, Lemoigne de Belleisle, dépensait 21,288<sup>l</sup>. Son carnet de comptes de 1753 a été publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. VIII, p. 125-139. Mais on ne saurait citer cet intendant comme menant une vie bourgeoise.



vanité<sup>1</sup>, il n'en est pas moins vrai que l'épargne est la règle de la grande majorité de la bourgeoisie, et qu'elle ne cesse de s'y conformer. On lui reprochera plus souvent l'excès de son économie que de ses prodigalités. L'avarice est rare chez les bourgeois; mais ils ont dans leurs allures quelque chose d'étroit et de serré qui contraste le plus souvent avec la largeur de la noblesse. C'est qu'ils savent bien que l'argent se gagne difficilement et se conserve de même. Peut-être n'auront-ils pas la main assez large toutes les fois que le pauvre s'adresse à eux; laborieux, ils n'aiment pas le fainéant, qui les importune en mendiant; ils n'ont pas la commisération hospitalière du paysan et même de l'ouvrier. Les comptes que nous avons parcourus accordent peu de place au budget de la charité; et cependant le bourgeois donnera; par ses ordres, sa servante remettra du pain et peut-être un peu de soupe au pauvre qui frappera plusieurs fois par semaine à la porte de sa cuisine; les quêtes de la paroisse recevront régulièrement son obole; et comme il sait que les dons charitables sont agréables à Dieu, il offrira dans des circonstances exceptionnelles ou lèguera des sommes importantes aux hôpitaux. La plupart des hospices de nos villes ont été fondés et dotés par la charité privée, surtout par celle des bourgeois.

<sup>1</sup> *Menagiana*, 1715, t. III, p. 119. — La Bruyère, *Caractères*, t. I, p. 283.

Mais à l'exception de quelques âmes animées d'un zèle ardent pour le soulagement des malheureux, la bourgeoisie met d'ordinaire des limites à sa charité. Elle sait trop bien quelle est la valeur de l'argent, et qu'il n'apporte pas seulement des jouissances matérielles, mais la considération et la dignité. C'est l'acquisition d'une certaine richesse qui crée la bourgeoisie ; c'est l'accroissement de cette richesse qui donne accès à la noblesse, et comme cette acquisition devient de plus en plus facile depuis la Renaissance, que le numéraire jeté par le nouveau monde sur l'ancien a été surtout le partage du travail roturier, que la propriété foncière a cessé d'être l'apanage exclusif de l'aristocratie, la bourgeoisie s'empare peu à peu d'une portion considérable de la richesse et s'en sert pour accroître sa force et son autorité. L'augmentation de la fortune mobilière, qui date du dix-huitième siècle, y a particulièrement contribué, parce qu'elle a rendu l'aisance plus accessible aux classes moyennes.



## CHAPITRE XIV.

### LES PROGRÈS DE LA BOURGEOISIE.

La richesse ne suffit pas à elle seule pour acquérir la suprématie ; pour l'honneur de l'humanité, cette suprématie doit être obtenue par d'autres éléments encore. La richesse est un point d'appui sans doute ; elle n'est point le levier qui soulève tous les obstacles. Si la bourgeoisie a grandi pendant les deux derniers siècles, ce n'est pas seulement à la diffusion de l'aisance qu'elle le doit ; elle le doit aussi à son travail, à son instruction, à sa moralité, aux dignités qu'elle obtient, à l'autorité réelle et morale qu'elle exerce.

On assiste, dans cette période, à un phénomène à peu près constant : les couches supérieures s'abaissent peu à peu ; les couches inférieures s'élèvent ; le clergé et la noblesse perdent leur autorité et leur prestige ; la bourgeoisie grandit. Dans les idées et dans les mœurs, il se produit une évolution, dont on signale de toutes parts les symptômes, mais qu'il faut chercher dans le détail pour bien saisir. La Bruyère regrettera les mœurs simples et modestes d'autrefois ; il verra s'accroître le luxe de la bourgeoisie, au mi-



lieu de laquelle il est né. En 1720, un avocat d'Aix s'écriera : « Nous allons toujours de mal en pis<sup>1</sup>!... Un publiciste dira en 1780 : « Je ne désespère pas de voir revenir le bon vieux temps ; la contagion n'est pas générale ; il y a encore des hommes honnêtes<sup>2</sup>... » Ce sont là sans doute des remarques comme on en a fait dans tous les temps ; mais elles se justifient jusqu'à un certain point par le changement considérable qui s'opère dans les mœurs au dix-huitième siècle. On sent, comme le dit d'Argenson, qu'on chemine vers « une grande révolution dans les mœurs ainsi que dans le gouvernement<sup>3</sup> » et de tous côtés l'on regarde, vers 1780, comme un fait accompli « la révolution que les mœurs ont éprouvée depuis trente ou quarante ans<sup>4</sup>. »

Cette révolution s'accomplit particulièrement dans la vie privée et au point de vue matériel, par la diffusion d'un certain luxe, par le progrès du confortable intérieur, par l'accession d'un plus grand nombre de personnes à des jouissances qui n'ont été

<sup>1</sup> Ch. de Ribbe, *l'Ancien barreau du Parlement de Provence*, p. 86. Pierre Pithou, dans son testament, ne disait-il pas qu'il avait vécu dans le siècle le plus malheureux, *seculo infelicissimo*?

<sup>2</sup> *Mon oisiveté*, p. 62, 63.

<sup>3</sup> D'Argenson, cité par M. Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle*, p. 281. — Voir dans cet ouvrage, deuxième époque, chapitre v, et *l'Esprit révolutionnaire avant la révolution*, par M. Rocquain, liv. IV et V.

<sup>4</sup> Chabrit, *le Compatriote ou du luxe dans la Limagne, 1779*, p. 1. — *Vie de M. Grosley*, p. 20.

que l'apanage d'une faible minorité. Ce ne sont pas les artisans et les paysans qui s'exclament sur la simplicité des mœurs d'autrefois ; ce sont les gens dont la condition est meilleure que celle de leurs pères. Lorsque La Bruyère disait : « On ne voyait pas s'éclairer avec les bougies... on ne sortait pas d'un mauvais diner pour monter dans un carrosse... L'étain dans ce temps brillait sur les tables et sur les buffets... L'argent et l'or étaient dans les coffres... ; » il constatait que dans cet heureux temps, dont il exalte les mérites, on était moins à l'aise que dans le sien, qu'on avait moins de ressources et de recherches. Lorsqu'il ajoute « qu'il y avait des distinctions extérieures qui empêchaient qu'on ne prît la femme du praticien pour celle du magistrat, et le roturier et le simple valet pour le gentilhomme<sup>1</sup> » ; il attestait les progrès que l'on avait faits dans l'apparence de l'égalité, et le nivellement qui tendait à s'opérer parmi les classes. L'âge d'or est évidemment, dans sa pensée comme dans celle des poètes, l'âge où l'on a le moins de besoins ; mais quand on est arrivé à un certain degré de civilisation, la satisfaction des besoins, qui en sont la conséquence, devient un progrès nécessaire.

C'est surtout dans la seconde moitié du dix-huitième siècle que l'on signalera de toutes parts l'amé-

<sup>1</sup> *Caractères*, t. I, p. 297.

lioration du bien être. « Les familles riches ne sont plus gênées, observe-t-on à Nîmes; les familles aisées ne sont plus pauvres; les familles pauvres ne sont plus affamées<sup>1</sup>. » Sur tous les points, à Perpignan comme à Mulhouse, on signalera les progrès du luxe. « Depuis que je suis au monde, écrit un bourgeois de Perpignan, j'ai vu le luxe autrefois minime s'accroître démesurément dans toutes les conditions. Lorsqu'éclata la Révolution, de simples artisans étaient logés et meublés d'une manière plus somptueuse que ne l'étaient quarante ou cinquante ans auparavant les personnes les plus riches et les plus distinguées de la ville, celles qui y tenaient le premier rang<sup>2</sup>. »

Ainsi partout, la bourgeoisie voit s'améliorer sa condition. En même temps que son logement s'agrandit et s'éclaire, elle tend à se confondre par son costume avec les classes supérieures; elle voyage en carrosse, en coche, en diligence, au lieu de circuler à pied ou à cheval; elle profitera plus que par le passé de ce luxe journalier qui rend l'existence plus douce et le loisir plus facile. Le travail lui apporte l'aisance, et grâce à l'épargne, elle saura l'accroître, tout en profitant des améliorations matérielles qui s'introduisent dans le logement, le mobilier et la locomotion.

<sup>1</sup> A. Puech, *Mémoires de l'académie du Gard*, 1877, p. 765.

<sup>2</sup> Charles de Ribbe, *les Foyers d'autrefois, Réforme sociale*, t. I, p. 223, 275.



Ce qui fait sa force et ce qui fait son honneur, c'est le prix qu'elle attache à l'éducation et à l'instruction. Le plus beau patrimoine qu'un bourgeois peut laisser à son fils, c'est de le faire instruire, c'est de lui faire faire des études classiques pour qu'il puisse embrasser une carrière libérale. Il sait que l'instruction est une véritable émancipation. Aussi, comme nous l'avons vu, ne reculera-t-il devant aucun sacrifice pour en assurer les bienfaits à ses enfants. La grande majorité des élèves des collèges sont des fils de bourgeois. Il s'y trouve bien quelques nobles; mais la plupart du temps, ceux-ci sont élevés dans la maison paternelle, par des précepteurs d'une science souvent douteuse, et si l'on veut compléter leur éducation, on les envoie dans des académies, où ils apprennent à monter à cheval, à faire de l'escrime, à danser<sup>1</sup>. Si l'on y ajoute un peu d'arithmétique, ils seront capables de remplir les fonctions d'officiers, dont ils achèteront ou recevront le brevet. Le jeune bourgeois, au contraire, fait des études régulières; il développe son raisonnement par l'étude patiente des langues classiques; il orne son esprit de leurs chefs-

<sup>1</sup> Sur l'éducation de la noblesse sous Louis XIV, voir : D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*, t. I, p. 291 et suiv., t. II, p. 90 à 92. — Il y a, il est vrai, dans la haute noblesse, au dix-septième et au dix-huitième siècle, des jeunes gens qui reçoivent une éducation distinguée et sont pensionnaires, avec leur précepteur, dans les grands collèges de Paris; mais la masse de la noblesse, surtout celle de province, se contente d'une instruction plus sommaire.

d'œuvre, et il entre dans la vie avec toute la force que peut fournir la science à ceux qui la possèdent.

De là vient la grande supériorité du bourgeois sur l'homme du peuple ; de là son autorité croissante vis-à-vis de la noblesse. Il l'emporte aussi sur elle par sa moralité, par la régularité de sa vie, par ses vertus sérieuses. A Dieu ne plaise qu'on puisse contester l'éclat du rôle joué par la noblesse de France ! Elle était brave comme son épée ; elle avait, avec le sentiment raffiné de l'honneur, une grâce d'esprit, un parfum de haute politesse, une fleur d'élégance, qui brillaient à la cour plus qu'ailleurs et qui contribuaient au renom que notre pays avait acquis dans le monde ; mais à la cour surtout, là où la noblesse était le plus en vue, cette mousse pétillante était souvent mêlée d'écume <sup>1</sup>. Les vertus de famille étaient méconnues et raillées ; la religion n'était plus respectée ; à peine était-elle pratiquée par les jeunes nobles qui se piquaient des idées du jour. Le scepticisme remplaçait le respect. En même temps, si l'é-

<sup>1</sup> On ne saurait juger d'une époque par cette élite superficielle qui ne paraissait vivre que pour jouir. Les curieux mémoires de Dufort de Chéverny, qu'on vient de publier, nous introduisent dans cette aristocratie légère, qui allait perdre ses droits parce qu'elle ne comprenait plus ses devoirs, mais dont le rôle, à tout prendre inoffensif, ne justifiait pas les colères de la Révolution. Le monde où l'on s'amuse est toujours plus en vue que le monde où l'on travaille. On peut en juger par les journaux de notre temps, qui font une si large part à la société brillante et aux théâtres de Paris, que fréquente une infime minorité de la nation.



conomie est une vertu bourgeoise, la magnificence est une vertu noble. Un noble ne doit pas savoir compter, il ne doit pas se livrer à un travail lucratif, il ne doit pas faire le commerce. Aussi beaucoup de nobles voient-ils s'amoindrir ou disparaître leur fortune, et sont-ils obligés, pour soutenir leur rang, de solliciter des charges militaires ou des pensions, qui leur permettent de vivre dans une sorte d'oisiveté, sans influence et sans prestige.

Pendant ce temps, la bourgeoisie, qui travaille, inspire le respect par la pratique des vertus de famille, accroît sa modeste aisance par l'épargne, s'honore par l'indépendance de son caractère. Qu'y a-t-il de plus fier qu'un parlementaire sous Louis XV? Les mœurs bourgeoises sont surannées, dit-on souvent; elles le sont, parce qu'au-dessous de cette dépravation élégante qui couvre la surface de la société française, elles ont conservé les traditions chrétiennes, les vertus solides des âges de foi. Il y a sans doute des villes, où les mœurs ont subi, au dix-huitième siècle, la contagion de celles de la capitale; où la corruption s'introduit; où l'on peut signaler des irrégularités de conduite, des scandales dans la société<sup>1</sup>; mais dans la majeure partie de la bourgeoisie, surtout dans celle qui ne se confond pas avec la noblesse, dans celle qui a besoin de travailler, les

<sup>1</sup> Delahante, t. II, p. 49. — Queruau-Lamerie, *la Vie à Laval*, p. 12.



mœurs restent bonnes <sup>1</sup> ; elles sont même austères, lorsque la sévérité janséniste vient interdire des plaisirs qu'une morale moins rigide ne défend pas.

Ce qui tend également à élever la bourgeoisie, c'est le travail incessant qui se fait dans son sein, comme une sorte de fermentation qui porte à la surface ses éléments les plus actifs et les fait sortir de la masse. De même que les ouvriers les plus habiles et les plus rangés deviennent maîtres, les bourgeois les plus riches et les plus intelligents ne restent pas bourgeois ; ils deviennent nobles. Leur ambition n'est pas, comme dans les sociétés démocratiques, de dominer ceux qui sont au-dessus d'eux, de leur imposer leur volonté et leurs doctrines ; elle est de pénétrer parmi eux, d'entrer dans les classes supérieures pour avoir une part de l'autorité dont elles jouissent. Il semblerait que cette absorption par la noblesse des membres les plus généreux et les plus capables de la bourgeoisie devrait être pour elle une cause de faiblesse ; mais comme les vides que produit leur ascension se remplissent aussitôt, il y a toujours à sa tête une élite qui conserve sa vitalité, en attendant que cette élite passe elle-même dans la noblesse.

La noblesse présente tant de privilèges et si peu de charges que l'on comprend qu'on soit tenté d'en

<sup>1</sup> A cette époque (1785), le respect des bonnes mœurs était encore tout entier dans une petite ville de province. (C<sup>te</sup> Beugnot, t. I, p. 39.)

faire partie. Le type du bourgeois gentilhomme a mille modèles dans la réalité; dès qu'un bourgeois est devenu riche, il brûle du désir de passer pour gentilhomme; s'il ne peut en obtenir le titre légalement, il l'usurpe. Tel qui ne voudrait pour rien au monde passer pour un faussaire, ne se fait aucun scrupule de se donner les apparences de la noblesse<sup>1</sup>. Il croit que la particule fera bien devant son nom; il la prend<sup>2</sup>; il se la procure par l'intercalation d'une apostrophe; c'est ainsi que l'avocat Danton signe d'Anton<sup>3</sup>. D'autres se parent du nom d'un petit-fief, d'une propriété, comme Arnolphe, qui se fait appeler M. de la Souche, « d'un vieux tronc pourri de sa métairie, » comme le paysan Gros Pierre qui se décore du nom de M. de l'Isle<sup>4</sup>. Et dans la réalité, n'avons-nous pas Despréaux, Molière, Voltaire, Beaumarchais<sup>5</sup>, adjonctions du même genre rendues illustres par les hommes qui les ont portées? Le bourgeois,

<sup>1</sup> Jarrin, *Philibert Collet*, p. 79.

<sup>2</sup> La Bruyère, t. II, p. 167.

<sup>3</sup> E. Bos, *les Avocats aux conseils du roi*, p. 518.

<sup>4</sup> *École des femmes*, acte I, sc. 1. — Dans une pièce de Sedaine, *Félix*, un cultivateur du nom de Morin a trois fils qui se nomment Morinville, La Morinière et Saint-Morin. Le premier est militaire, le second procureur, le troisième abbé. A la veille de la Révolution, on ne distingue pas les enfants de certaines familles par leurs noms de baptême, mais par des noms de terres, dont on les gratifie par fantaisie et qui leur restent.

<sup>5</sup> Sans compter d'Alembert, Fabre d'Églantine, Collot d'Herbois, Roland de la Platière, Crébillon, etc.

d'ailleurs, s'il ne peut se faire passer pour noble, a bien des manières de se distinguer du peuple. Il a depuis longtemps des armoiries, et lorsque Louis XIV aura besoin d'argent, d'Hozier les rendra authentiques moyennant finance. Le terme d'honorable homme précède dans les actes les noms des marchands; celui de noble homme les noms des avocats, des médecins, des magistrats. Au dix-huitième siècle, la femme d'un bourgeois ne s'appelle plus mademoiselle comme sous Louis XIII; elle est qualifiée de madame, comme la reine. Il se produit aussi un certain nivellement par les alliances qui se font entre la bourgeoisie riche et la noblesse, par l'égalité que l'argent établit entre les hommes. « Il y a plus de différence entre un homme pauvre et un homme riche, dit Saint-Évremond, qu'entre un roturier et un gentilhomme. La fortune fait plus de nobles que la naissance, et tel a prouvé authentiquement sa noblesse par les haillons brodés d'or qu'il a produits. » Boileau exprimait la même opinion, lorsqu'il disait, en parlant d'un homme riche :

N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,  
D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire<sup>1</sup>.

L'argent confère donc la noblesse, non seulement dans le présent, mais dans le passé. Il permet d'acheter une charge qui anoblit; il procure les lettres

<sup>1</sup> *Satire*, V.



patentes qui autorisent à prendre le titre d'une terre noble; il facilite même les moyens de prendre ce titre, sans autre formalité que d'acquérir la terre qui en est ornée <sup>1</sup>. Aussi les moralistes ne peuvent-ils trop s'étonner du nombre des anoblis. « Combien de nobles, s'écrie La Bruyère, dont le père et les aînés sont roturiers<sup>2</sup>... Quelques-uns se couchent roturiers et se lèvent nobles. » Le charlatan Mondor se retire des affaires; il achète des fiefs; il se fait appeler Philippe de Mondor, seigneur du Fréty et du Coudray; son compère, le pitre Tabarin, devient lui-même seigneur du Fréty<sup>3</sup>. Point de négociant très riche, point de bourgeois opulent, qui ne se donne le luxe et les avantages d'une charge de secrétaire du roi; mais comme le nombre de ces charges est limité, comme elles sont très chères, on en revêt le titre par location. On se procure ainsi, au moyen d'une sorte de fraude<sup>4</sup> un titre, qui n'est pas seule-

<sup>1</sup> D'Avenel, t. I, p. 361.

<sup>2</sup> Chérin, généalogiste du roi, dans son *Abrégé chronologique sur le fait de la noblesse*, publié en 1789, dit que sur 100 nobles 95 étaient, même du côté paternel, d'origine bourgeoise.

<sup>3</sup> *Mém. de la Société de l'histoire de Paris*, t. X, p. 179, 180.

<sup>4</sup> Voulez-vous connaître comment se pratique cette fraude singulière? Le locateur consent, au profit du locataire, une procuration *ad resignandum* et semble ainsi lui transmettre la propriété de sa charge; mais de sa part, ce dernier fait un billet par lequel il s'oblige de rendre la charge dès l'instant que les privilèges lui seront acquis; on convient aussi que les gages de l'office demeureront au preneur; le locataire lui donne pouvoir de les toucher et lui paie en outre 15 ou 20,000<sup>l</sup>. (*Procès-*

ment honorifique, mais qui donne en matière d'impôts des immunités qui retombent sur les autres membres du tiers état.

Si l'on pourchasse, à certaines époques, ceux qui usurpent la noblesse, il arrive aussi qu'on engage à l'acheter. Henri IV met en vente 1,000 lettres de noblesse, au porteur ou en blanc, comme on disait. En 1696, on en offre à 6,000<sup>1</sup>. Il y eut même des nobles malgré eux. Un riche marchand de Normandie fut forcé, en 1577, d'accepter des lettres de noblesse<sup>1</sup>. Jusqu'à la Révolution, tout roturier opulent devint noble; la plupart des fils de partisans et de financiers sont titrés<sup>2</sup>. Le désir de s'ennoblir est un des travers que la comédie se plaît le plus à tourner en ridicule. Voyez *les Bourgeoises de qualité* et *le Chevalier à la mode* de Dancourt, *l'École des bourgeois* de d'Allainval, et bien d'autres, sans compter l'immortel *Bourgeois gentilhomme*. Mais le ridicule a-t-il jamais redressé les travers, surtout lorsque ces travers sont avantageux pour ceux qui en sont atteints? Scarron dit : « Tout le monde se marquise de soi-même, c'est-à-dire de son chef<sup>3</sup>. » Ces marquisats-là finissaient souvent par se faire accepter comme les plus authentiques. L'argent

*verbal de l'assemblée du département de Clermont-Ferrand tenue en octobre 1788, Rapport sur les privilèges, p. 192 à 196.)*

<sup>1</sup> Franklin, *Mém. de la Société de l'histoire de Paris*, X, 15.

<sup>2</sup> D'Avenel, t. I, p. 115; t. II, p. 110.

<sup>3</sup> *Le Roman comique*, chap. ix.

aplanit tout. « On achète facilement de la qualité avec de l'argent, dit un personnage de Dancourt <sup>1</sup>, mais la naissance ne donne pas toujours du bien. » Le bourgeois sent la valeur que donne l'argent; il s'en vante, et lorsque, dans le *Glorieux* de Destouches, le chevalier de Tufière a étalé tous ses titres, son futur beau-père, le bourgeois Lisimon se dit fièrement « seigneur suzerain d'un million d'écus ». Tufière s'indigne. Il s'écrie : « L'argent est-il un titre? » Et Lisimon de lui répondre :

Plus brillant que les tiens, et j'ai dans mon pupitre  
Des billets au porteur dont je fais plus de cas  
Que de vieux parchemins, nourriture des rats.

Ce qui n'empêche pas Lisimon d'être en marché pour acheter un marquisat qu'il destine à son fils <sup>2</sup>.

L'acquisition des charges de magistrature créait aussi une sorte de corps intermédiaire, qui se regardait comme au-dessus de la bourgeoisie, qui avait quelques-uns des droits de la noblesse, mais que la noblesse reniait quand elle ne s'alliait pas avec lui. « Le noble de province, disait La Bruyère, inutile à sa patrie, à sa famille et à lui-même, souvent sans toit, sans habit et sans aucun mérite, répète dix fois par jour qu'il est gentilhomme, traite les fourrures et les mortiers de bourgeoisie <sup>3</sup>. » Le magistrat

<sup>1</sup> *Le Chevalier à la mode*, 1637, act. I, sc. 1.

<sup>2</sup> *Le Glorieux*, 1732, act. V, sc. v.

<sup>3</sup> *Caractères*, t. II, p. 61.



souvent aimait mieux être le premier de la bourgeoisie que le dernier de la noblesse ; mais ce qui est certain, c'est qu'il apportait dans l'exercice du pouvoir, dans les sphères élevées, les mœurs, les vertus et les traditions bourgeoises. Il sert pour ainsi dire de trait d'union entre la cour et la ville, même entre la province et la capitale. Il est un des rouages de la centralisation et du nivellement entre les classes.

Les distinctions subsistent de droit au dix-huitième siècle ; de fait, elles s'effacent partout. La province diffère moins de Paris sous Louis XVI que sous Louis XIV. Alors on n'en raille pas seulement la bourgeoisie, mais la noblesse ; M. de Pourceaugnac, M<sup>me</sup> d'Escarbagnas, ne sont pas ménagés. Scarron traite les provinciaux de nation incommode, de grands parleurs, dont quelques-uns sont très impertinents<sup>1</sup>. « Il n'y a guère de bien à dire de la province, dit un jurisconsulte qui s'est piqué d'être le continuateur de La Bruyère ; les climats éloignés de la cour ne produisent ni la justesse de l'esprit ni la politesse des mœurs<sup>2</sup>. » En vain, plusieurs protestent ; en vain, un bourgeois de Reims traitera les Parisiens de badauds et dira : « Un Parisien naturel, qui n'a pas d'autre nourriture, est le plus sot de tous les peuples et pro-

<sup>1</sup> *Le Roman comique*, chap. VIII.

<sup>2</sup> *Le Théophraste moderne ou nouveaux caractères sur les mœurs* (par Brillon), 1700, p. 204.

vines du royaume<sup>1</sup>; » en vain l'on dira, comme Thomas du Fossé : « Que les Parisiens soient persuadés qu'il y a partout de la piété et de l'esprit et que l'on trouve souvent dans les provinces ce qui devrait faire honte à la première ville du royaume<sup>2</sup>; » en vain l'on reconnaîtra, comme Bernis, qu'on peut vivre ailleurs qu'à Paris : « Je trouvai dans cette province, dit-il en parlant de l'Auvergne, des gens d'un esprit solide et quelquefois des gens aimables<sup>3</sup>. » Duclos en était encore à s'écrier : « Quelle opposition de mœurs entre la capitale et les provinces ? Il y en a autant que d'un peuple à un autre. Ceux qui vivent à cent lieues de la capitale, en sont à un siècle pour la façon de parler et d'agir. » Certes, il y a toujours eu des différences de mœurs et d'usage; les mœurs ne sont pas les mêmes à Limoges et à Nevers qu'à la cour; les manières sont plus guindées et moins aisées dans les petites villes qu'à Paris. Mais il se produit de plus en plus un grand va et vient entre la capitale et les provinces. Aller briller à Paris et se faire honneur de ses écus, « c'est le grand projet des gens de province et le but de leur ambition<sup>4</sup>. » Il n'est pas de bour-

<sup>1</sup> O. Coquault, *Mémoires*, t. II, p. 492.

<sup>2</sup> Thomas du Fossé, *Mémoires*, t. IV, p. 10.

<sup>3</sup> *Mémoires*, t. I, p. 74.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, éd. 1757, t. V, p. 185.  
— Les fils des magistrats de province qui s'enrichissent vont le plus souvent se fixer à Paris, où ils achètent des charges dans les cours supérieurs. Je citerai à Troyes les Molé, les Boucherat, les Pithou, les Per-

geois bien posé qui n'aille à Paris<sup>1</sup>, au moins une fois dans sa vie, pour son plaisir, son instruction ou ses affaires, et n'en rapporte quelque peu les usages. Non seulement les différences s'atténuent entre les diverses parties d'une même nation, mais entre les principaux peuples de l'Europe. Rousseau remarque qu'ils ont de plus en plus les mêmes passions, les mêmes mœurs<sup>2</sup>. En ce qui concerne notre pays, la Harpe le reconnaîtra formellement en disant : « Ceux qui ont voyagé en France de 1760 à 1780 ont pu voir que cette différence était devenue presque insensible dans les grandes villes au moment de la Révolution. » Il attribue ce résultat à la facilité des communications, à la multiplication des spectacles, à la circulation des esprits, à la foule des journaux. « L'esprit français, ajoute-t-il, était à peu près dans le même moule au moment de la Révolution. »

Ce moule, c'était en grande partie la bourgeoisie, qui l'avait préparé, par ses écrivains, comme par les magistrats et les administrateurs qui sortaient de son sein. Elle n'a pu enlever à la noblesse ses titres, son prestige et son éclat; mais elle lui a enlevé son au-

ricard, les Chavaudon. — L. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, t. I, p. 54.

<sup>1</sup> Voir, entre autres, sous le titre *Vie parisienne sous Louis XVI* (Paris, 1882), le récit d'un voyage à Paris de trois jeunes bourgeois de Lorraine, en 1787.

<sup>2</sup> *Gouvernement de la Pologne, 1772.* — Sorel, *L'Europe et la Révolution*, p. 153.



torité réelle; elle a pénétré dans l'État, et elle en occupe toutes les avenues. Depuis Louis XIV, ce sont les intendants, les commis, les magistrats qui gouvernent la France. A la noblesse, les charges de parade, les emplois militaires; derrière elle la bourgeoisie dirige à peu près tout; elle écrit, elle ordonne, elle paie, elle reçoit; elle est comme l'intendant dans la maison d'un grand seigneur, qui s'est laissé persuader qu'il était au-dessous de sa dignité de s'occuper de ses affaires.

La Bruyère le remarque très justement : « Pendant que les grands ne font rien, dit-il, des citoyens s'instruisent du dedans et du dehors du royaume, étudient le gouvernement, savent le fort et le faible de tout un état, songent à se mieux placer, se placent, s'élèvent, deviennent puissants, soulagent le prince d'une partie des soins publics. Les grands, qui les dédaignaient, les révèrent; heureux, s'ils deviennent leurs gendres! » Depuis Colbert, ce sont les bourgeois qui mènent l'État. Il y eut bien quelques réactions, comme celle qui suivit la mort de Louis XIV, comme les ministères des ducs de Bourbon et de Choiseul; mais prenez la liste des contrôleurs généraux des finances, dont le ministère était le plus important, combien de nom de haute et même de petite bourgeoisie! A côté de noms appartenant à des familles parlementaires, comme les Le Peletier, les Joly de Fleury, les Machault, ne trouve-t-on pas Orry, le petit-fils d'un libraire, Moreau de Séchelles, le fils d'un drapier,

Boullongne, le fils d'un peintre, Silhouette, le fils d'un petit fonctionnaire de province, Laverdy, le fils d'un avocat, Peirenc de Moras, le fils d'un financier, qui avait commencé par être garçon perruquier. Prenez la liste des intendants, de ces intendants qui font perdre tout sang-froid aux défenseurs des prérogatives de la noblesse, à Saint-Simon comme à Boulainvilliers ; ils appartiennent aux diverses branches de la magistrature, et Saint-Simon comme Boulainvilliers les déteste, parce qu'ils représentent la prédominance de la bourgeoisie sur la noblesse, de la robe sur l'épée.

Il faut bien, qu'à l'imitation des nobles de cour, les nobles de province se résignent à voir toute l'autorité entre les mains des magistrats, de souche et souvent d'esprit bourgeois. Il reste l'armée aux gentilshommes. Mais quel rôle politique a joué l'armée depuis la Fronde ? Est-il un seul maréchal de France qui soit devenu ministre dirigeant, si ce n'est ministre de la guerre ? A chaque instant, le gentilhomme a besoin de l'homme de loi, du commis, de l'intendant ; il appellera ce dernier monseigneur, tout en s'irritant de voir que son autorité propre diminue dans sa seigneurie comme ailleurs. Il sait que la moindre recommandation du moindre petit commis de bureau l'emportera sur celle du premier prince du sang <sup>1</sup>, et que « le plus grand seigneur, comme

<sup>1</sup> M<sup>me</sup> Dunoyer, *Lettres historiques et galantes*, t. I, p. 363



l'écrit Saint-Simon, dépend, en mille façons différentes, du plus vil roturier. »

Ce flot montant de la bourgeoisie inquiète la noblesse, qui voit son autorité diminuer en même temps que sa richesse. Elle essaie de s'opposer à ses progrès; elle veut maintenir ses propres prérogatives; elle suggère, pour se défendre, des expédients qui irritent ses rivaux, sans les abattre. Les grades de l'armée avaient toujours été accessibles aux roturiers; à la veille de 1789, un ministre de la guerre mal avisé, le maréchal de Ségur, veut en faire l'apanage exclusif des nobles. Il faut bien réserver des places à la noblesse pauvre! Les charges de maîtres des requêtes même, où tant de bourgeois s'étaient distingués, ne leur sont plus ouvertes. Certaines cours souveraines se ferment aux roturiers. Les fils de bourgeois, qui les composent, ont pris toute la morgue de leur récente noblesse et ne veulent plus avoir que des nobles pour collègues<sup>1</sup>. Ces prétentions, ces barrières, élevées par une aristocratie sur le déclin, témoignages de sa faiblesse plutôt que de sa force, exaspèrent les bourgeois. Ils s'étonnent de ces mesures vexatoires, contraires aux traditions comme à la justice, et ne comprennent pas comment des obstacles de ce genre peuvent leur être opposés au moment où jamais ils n'avaient senti plus fortement les progrès

<sup>1</sup> Marquis de Bouillé, *Mémoires*, 1822, p. 22, 23.



de leur influence, de leur autorité et de leur richesse. On avait beau leur fermer quelques portes, ils étaient dans la place; ils étaient les maîtres dans les administrations et dans les tribunaux, et leur esprit, s'infiltrant même dans les rangs de l'armée, allait y répandre, au moment décisif, l'hésitation, le raisonnement et l'insubordination.

L'esprit bourgeois a pénétré partout, dans les mœurs, dans l'art, dans la littérature, comme dans l'État. A la cour même, la majesté royale semble s'amoindrir; aux grands appartements où régnait la grande étiquette, Louis XV préférera ses petits salons. Louis XVI a toutes les vertus bourgeoises; la reine cherchera une vie relativement plus simple dans un cercle plus intime. L'art lui-même n'est-il pas descendu des hauteurs religieuses, mythologiques et héroïques? A Lesueur, à Poussin, à Le Brun, à Jouvenet succèdent Watteau, Lancret, Vernet, Greuze, Chardin. Le théâtre, qui ne s'attendrissait que sur les malheurs des princes et des grands, veut bien s'apitoyer, avec Diderot, avec Mercier, avec Beaumarchais, sur les infortunes des bourgeois. L'opéra-comique prend de plus en plus faveur à côté de l'opéra. Dans les lettres, mêmes changements. L'enseignement lui-même est moins scolastique, moins spécial; le latin, battu en brèche, laisse une plus large place à l'étude du français et des sciences. Il n'est plus question depuis longtemps des chansons de gestes

et des romans de chevalerie. La littérature est de moins en moins épique; elle est moins raffinée et plus réelle; elle vise moins haut et ne touche pas moins juste; elle critique ou s'attendrit plutôt qu'elle n'exalte, et sous ce rapport, elle est bien bourgeoise. Voltaire, qui parle de tout, disserte sur tout, loue tout et dénigre tout, saisit l'esprit bourgeois par tous ses côtés, l'éveille et souvent le dirige. Rousseau l'entraîne, en faisant vibrer chez lui les cordes du sentiment. Les doctrines critiques et humanitaires trouvent en lui un écho, parce qu'elles s'adressent à ses instincts et à quelques-unes de ses passions.

La critique et la soumission sont à la fois instinctives chez le bourgeois. Il est frondeur, il est parlementaire, il est janséniste sans cesser d'être attaché à sa religion et à son roi. C'est un singulier mélange d'indépendance et de fidélité. Un avocat philosophe, comme Grosley, esprit libre, s'il en fut, admirateur de la constitution libérale de l'Angleterre, se trouve mal en apprenant l'attentat de Damiens. — Je me suis plaint du despotisme mis en loi par les ministères, dit l'annaliste Regnaud, mais j'ai sans cesse respecté le roi et l'autorité royale. — Un autre parlementaire, qui a laissé aussi des mémoires manuscrits, parlera de même<sup>1</sup>. Le bourgeois, admis au dix-huitième siècle dans une proportion plus restreinte à

<sup>1</sup> Aubertin, *L'Esprit public au dix-huitième siècle*, p. 413.

la gestion des affaires municipales, s'occupe des affaires des princes de l'Europe, disserte à perte de vue sur la paix et la guerre, la police et l'administration, les bruits de la cour et de la ville, et ce n'est pas toujours pour admirer. Surtout à la veille de la Révolution, il gémit des abus, il crie au despotisme ministériel, à l'arbitraire des intendants. Ce vieux levain frondeur, qui était comprimé sous Louis XIV, alors que le bourgeois dont parle Boileau veut à huis clos « corriger la police et réformer l'État<sup>1</sup> », ce vieil instinct d'indépendance éclate tout à coup, lorsqu'on l'invite à se manifester dans les cahiers de 1789. N'y avait-il pas chez le bourgeois d'autrefois quelque chose de ses pères, quelque chose de gaulois et de franc, dans la franchise de son langage comme dans la liberté native de ses sentiments?

Libre, l'est-il ou croit-il l'être? Le sentiment de la liberté est affaire d'appréciation; il diffère selon les temps et les caractères. Il n'a pas sans doute la liberté politique, qui est la première de toutes, mais qui n'a de valeur réelle que si elle est la garantie de toutes les autres. Mais la liberté civile, journalière, pratique, ne l'a-t-il pas? Les lettres de cachet ne sont faites pour lui que s'il devient un sujet de scandale, et de pareils cas sont assez rares dans sa classe. Il a plus de libertés civiles qu'aujourd'hui; puisque chef res-

<sup>1</sup> *Satire* III.



pecté dans sa famille, maître dans sa maison, il possède la liberté de tester; la liberté de conscience, que lui a ravie Louis XIV, lui est restituée sous Louis XVI. Soumis aux lois et protégé par elles, il ne souffre pas de l'oppression des grands; l'administration lui est plutôt favorable qu'hostile. Il n'est astreint ni à l'obligation de l'école, ni à la servitude de la caserne. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il est absolument maître de sa vie et de son temps. Fonctionnaire, il a une indépendance réelle, que ne connaissent plus les fonctionnaires de notre temps; propriétaire de sa charge, il est libre de juger et d'agir selon sa conscience. On connaît l'histoire des parlements, et l'on sait que les coups les plus forts portés contre le pouvoir royal furent donnés par ceux qui rendaient la justice en son nom.

Il faut cependant faire une distinction entre le bourgeois des grandes villes et celui des petites villes et des bourgs. Le premier a de nombreux privilèges, exemptions et prérogatives<sup>1</sup>; quelquefois même il se qualifie de noble, comme à Perpignan et à Périgueux. Mais le second, s'il n'est pas pourvu d'un office honorifique, est soumis aux charges qui pèsent sur la portion la plus nombreuse du tiers état. S'il est assujéti à la taille, comme la répartition de cet impôt est faite souvent par des hommes moins bien partagés

<sup>1</sup> Voir *la Ville sous l'ancien régime*, t. I, p. 26 à 30.

que lui sous le rapport de la fortune, il en résulte qu'il est relativement plus imposé que le laboureur et l'artisan. Or, ce sont les bourgeois des localités non privilégiées qui ont le plus souvent dominé, lors de la rédaction des cahiers en 1789; ils avaient les mêmes griefs que les hommes du peuple au milieu desquels ils vivaient, et ils devaient désirer la réforme du régime administratif et financier dont ils subissaient les effets.

Chez eux, c'était l'intérêt qui suscitait les plaintes; chez les bourgeois privilégiés des grandes villes, c'était l'amour-propre. Ils connaissaient leur valeur, leur influence réelle, et il leur semblait qu'ils n'étaient pas traités selon leur mérite. Lorsque Sieyès, dans une brochure restée célèbre, s'écriait : Qu'est-ce que le tiers état? Tout. — Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. — Que demandait-il? A devenir quelque chose; — il faisait une phrase à effet, et l'effet en fut considérable. Mais comme tous les polémistes, il frappait trop fort pour frapper juste. Il n'était pas exact de dire que la bourgeoisie n'était rien dans l'ordre politique, qu'elle n'y était pas même quelque chose. Elle avait toute la réalité du pouvoir, si elle n'en avait ni les apparences, ni les honneurs. Aussi supportait-elle impatiemment les prérogatives d'une autre classe qui ne se justifiaient plus par la supériorité de l'autorité réelle et des services de ceux qui avaient conservé ces prérogatives.

Elle était irritée des impertinences de certains grands seigneurs, de l'outrecuidance de ces gentilshommes qui « s'étaient donné la peine de naître », et qui regardaient les autres hommes comme n'étant pas « nés ». On savait qu'on traitait de bourgeois tout ce qui était vulgaire, et qu'on n'avait que du dédain pour « les façons de parler bourgeoises<sup>1</sup>. » Le mot de bourgeois n'était-il pas un terme de mépris, non seulement dans la bouche des nobles, mais dans celle de leurs valets<sup>2</sup>? Une grande dame, à qui on conseillera au moment de la Révolution, de se retirer dans une petite ville de province, s'écriera : « Paysanne tant qu'on voudra, bourgeoise jamais<sup>3</sup>! » C'étaient des coups d'épingle ajoutés à des griefs plus sérieux. De là l'agacement qu'éprouve le bourgeois; de là son impatience; de là l'ardeur quelquefois excessive de ses revendications. L'ordre auquel il appartenait était le plus nombreux, le plus laborieux, le plus riche, car la somme de ses richesses dépassait la somme des biens des autres ordres, le plus instruit, sinon le plus intelligent; il se sentait le mal-

<sup>1</sup> *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer. Des façons de parler bourgeoises* (par Callières), Lyon, 1736. Il est certain que les bourgeois qui disaient des *defluxions*, des *rhumatistes*, des *pilures*, comme le rapporte ce livre, parlaient mal; mais la marquise, qui les critique, avoue qu'elle dit elle-même : *Je le l'ai*, pour je l'ai, et *j'ai é-u*, pour j'ai eu.

<sup>2</sup> *Hist. comique de Francion*.

<sup>3</sup> C<sup>te</sup> Beugnot, *Mémoires*, t. I, p. 135.



tre de l'opinion, et aussitôt que les états généraux furent réunis, il fut le maître de la situation.

Désormais, le bourgeois n'a plus à lutter contre la noblesse, qu'il jalousait lorsqu'il ne pouvait pénétrer dans ses rangs; il doit compter avec la fraction la plus nombreuse et la plus infime du tiers état, qu'il dédaignait et qui elle aussi revendique ses droits. Il a parlé d'égalité à ceux qui étaient au-dessus de lui, et ceux qui étaient ses inférieurs lui en parleront à leur tour. Ne semble-t-il pas qu'il ait agi comme le cheval de la fable qui a voulu se venger du cerf? Son auxiliaire est en état de devenir son maître. Devant lui s'ouvre un régime nouveau, où il ne sentira plus légalement de supériorité, mais où il se demandera comment il pourra résister à des revendications dont il a lui-même donné l'exemple.

L'ancien régime, dont il avait précipité la chute, lui avait-il été si défavorable? Ne lui devait-il pas quelques regrets et quelque reconnaissance? Ce régime lui avait permis, au dix-septième et au dix-huitième siècles, de prospérer à l'abri de l'autorité royale; il lui avait permis de développer ses facultés sérieuses et multiples. Il s'était opéré une transformation notable entre le bourgeois du temps de Henri IV et celui du temps de Louis XVI. Le premier, plus simple, moins délié, non moins riche, mais d'une autre façon, est une individualité municipale importante; il est armé pour la défense de ses remparts

et même de sa rue ; l'esprit local le domine, et bien que les idées générales se répandent déjà facilement dans toute la France, le sentiment de l'esprit de clocher le possède plus encore que celui de la patrie. Le bourgeois du temps de Louis XVI est un homme plus policé, qui compte plus sur le droit que sur la force, qui s'est désarmé depuis longtemps ; s'occupant plus des affaires de l'État que de celles de la cité ; habitué à plus de luxe, avec des mœurs plus douces et une liberté d'esprit plus grande ; se sentant plus protégé par le pouvoir central que ses pères, et formant une classe qui se distinguait plus encore du peuple que de la noblesse. Comme tous les habitants des grandes villes, les bourgeois de ces villes étaient des privilégiés, et grâce à ces privilèges, qui étaient accessibles à l'élite des artisans, ils avaient pu voir grandir incessamment leur industrie, leur richesse et leur importance sociale.

S'ils avaient conscience des progrès accomplis, ils devaient sentir en eux cette sorte de satisfaction qu'inspire le sentiment du succès. Un publiciste moderne a dit que grâce à l'habitude et à la douceur relative des mœurs, « nos pères n'étaient pas très malheureux<sup>1</sup>. » A coup sûr, le bourgeois ne l'était pas. Si le bonheur consiste dans la modération, dans un juste équilibre entre le travail et le délassement, il

<sup>1</sup> Laboulaye, *De l'administration française sous Louis XVI. Revue des cours littéraires*, t. IV, p. 350.



semble qu'il était surtout réservé à cette bourgeoisie, dont la médiocrité dorée était l'apanage. Rien de trop, cette devise paraît lui convenir. Elle est de plus en plus en rapport avec l'esprit d'une société, où l'ère des grands élans chevaleresques et religieux est depuis longtemps passée. Dans les classes moyennes, il y a plus de bon sens que d'éclat; on n'y trouve ni grandes passions, ni grands vices; mais des vertus et des défauts essentiellement tempérés. Pour beaucoup, le bonheur est comme la santé, qui ne se sent que lorsqu'on en est privé. Or le bourgeois d'autrefois, celui du temps de Louis XIV et de Louis XV, avait la santé de l'esprit comme il avait celle du corps. Il avait la philosophie, parfois même la fierté de sa condition<sup>1</sup>. La régularité de sa vie, la fermeté de ses croyances l'entretenaient dans un état de quiétude que ne troublaient ni les fièvres de l'ambition, ni les excès du labeur et du plaisir. Aucun doute ne venait assaillir son esprit. Pour lui, les problèmes religieux et politiques étaient résolus; français, il croyait au roi; chrétien, il croyait en Dieu. Il avait confiance dans la grandeur de son roi comme dans la puissance de son Dieu. En dehors des maux inhérents à la condition de l'homme, il n'en connaît pas de sérieux qui dérivent de sa condition sociale ou

<sup>1</sup> Les chroniqueurs bourgeois de Paris, Hardy et Barbier, paraissent heureux de leur condition. (Aubertin, *L'Esprit public au dix-huitième siècle*, p. 417.)



politique; il jouit des fruits de son travail, de la sécurité, de la considération qui s'attache à l'honnêteté, à la sagesse, à ce que les Anglais appellent la respectabilité. Il envisage sans crainte l'avenir comme le présent.

Et lorsqu'à la veille de la Révolution, des perspectives nouvelles s'ouvrirent devant lui, ce fut pour lui montrer les mirages d'un progrès qu'il croyait devoir être indéfini. Il semblait, comme le dit un contemporain, « qu'on respirât alors dans ce beau pays de France le parfum de la félicité publique<sup>1</sup>. » Le bourgeois entrevoyait soudain devant lui l'idéal d'un état social parfait, fondé sur la justice et la raison; il ne souffrait pas de ce malaise vague, de ces appréhensions de l'avenir, qui sont le souci des classes moyennes dans les démocraties modernes; sachant d'ordinaire borner son ambition dans sa ville natale, dans le cercle de la famille, dans les plaisirs de la société, il vivait, à l'abri d'institutions séculaires, affranchi de lourdes charges publiques, exempt du service militaire qui impose aux générations modernes une servitude qu'on eût alors regardée comme intolérable, rassuré sur le lendemain, confiant dans une vie future, et comptant dans celle-ci sur l'amélioration, sinon de son sort, du moins de celui de ses enfants<sup>2</sup>.

Le véritable but de la civilisation et des sociétés

<sup>1</sup> Comte Beugnot, *Mémoires*, t. I, p. 55.

<sup>2</sup> Avant la Révolution, il y avait peu d'hommes sortant du peuple,

humaines, et par conséquent l'objectif du progrès, c'est l'accession de tous ou du moins du plus grand nombre à la culture intellectuelle et au bien-être. Dans certaines villes du Midi, la population était divisée en échelles, selon la qualité, la profession et la fortune des chefs de famille. Il en était de même dans la société d'autrefois ; mais il n'était pas défendu de passer d'un échelon inférieur à un échelon supérieur, comme nous le voyons dans l'histoire intime de tant de familles bourgeoises. L'ancien régime a favorisé cette ascension graduelle des classes moyennes, qui se recrutaient incessamment dans le peuple pour se confondre parfois avec la noblesse, et qui devaient arriver peu à peu à conquérir la prépondérance dans l'État comme dans la société.

Elles ont connu alors les enivrements, les défaillances et les égarements de la toute-puissance. Et cependant, si à l'époque de la Révolution, la France a montré tant de vitalité, si elle s'est relevée avec tant de force et d'élasticité de ses déchirements intestins, ne le devait-elle pas à cette bourgeoisie, qui avait les traditions de sagesse, de science et d'énergie de ses ancêtres ? Celle-ci n'avait-elle pas travaillé pendant des siècles, dans l'ombre, à l'abri de ses ateliers, de ses boutiques et de ses études, à conquérir peu à peu

pour arriver au premier rang. C'étaient les familles qui s'élevaient. (Raudot, *Annuaire de l'Yonne*, 1864, p. 89.) Les bourgeois, remarquons-le, étaient déjà sortis du peuple.



l'aisance, la considération, l'autorité; patiente, économe, frugale; frappant sans se lasser au même but; ébranlant peu à peu les barrières qui limitaient son essor, et finissant par dominer ses maîtres avec toutes les ressources que donnent le nombre, la richesse acquise, l'instruction et l'esprit de conduite?

Ainsi s'était accomplie la révolution préparée depuis des siècles, où la société du moyen âge, fondée sur la force, avait peu à peu fait place à une société nouvelle, où la richesse jouait un rôle de plus en plus grand. C'était véritablement l'âge d'or qui succédait à l'âge de fer. Voyez, au moyen âge, la persécution qui frappe ceux qui acquièrent l'argent sans acquérir la force; comparez le sort des juifs à cette époque avec leur sort de notre temps. La justice elle-même est entre les mains de ceux qui détiennent la force; elle n'est pas encore déléguée aux gens de robe, aux juristes, aux bourgeois, qui lentement, mais successivement, finiront par s'en emparer. Cette ascension progressive, incessante et fatale des classes inférieures, c'est en dehors des causes morales, à l'acquisition de l'aisance et de la richesse qu'ils la doivent. Au moyen âge, il est vrai, la force a pour frein et pour correctif la foi, comme de nos jours, on voudrait faire prédominer l'influence de la science sur celle de la richesse; mais celle-ci n'en est pas moins de plus en plus prépondérante, depuis le seizième siècle, où la plupart des acquéreurs de fiefs ne sont que des bourgeois enrichis.



Cette richesse, la Révolution devait en consacrer d'une manière absolue la puissance, en attaquant profondément les influences de la naissance et de la religion. L'égalité civile et politique, qu'elle proclamait, ne permettait plus qu'une seule inégalité, l'inégalité sociale, qui consiste surtout dans les différences de la fortune. On a beaucoup reproché à un des hommes les plus éminents de notre temps d'avoir dit à ses électeurs : Enrichissez-vous par le travail. C'est pourtant la devise pratique de la société nouvelle où l'on fait miroiter aux yeux, non plus les récompenses et les compensations d'un autre monde, mais les jouissances du monde présent ; où l'on voudrait bannir l'idéal et le surnaturel au profit du réel. Mais si la civilisation, où la richesse est le but, comporte plus de douceur et sans doute de lumières que celle qui se base sur la force, elle n'en serait pas moins atteinte d'un vice irrémédiable et menacée d'une décadence certaine, si elle ne plaçait pas au-dessus des jouissances matérielles le culte des vérités morales et psychologiques, le respect des grands principes de la religion, de la justice et de la famille, sans lesquels les individus et les peuples ne peuvent ni conserver leur rang ni l'accroître.

FIN.

**APPENDICE.**

# A P P E N D I C E .

---

## DEUX BOURGEOIS DE PROVINCE PEINTS PAR EUX-MÊMES.

Les bourgeois des deux derniers siècles écrivaient assez souvent. Beaucoup d'entre eux inscrivait leurs dépenses et leurs recettes, ainsi que les principaux événements de leur vie de famille, sur des livres de raison, dont M. Charles de Ribbe a fait connaître la réelle importance, et qui depuis son bel ouvrage sur *les Familles, et la Société* ont donné lieu à de nombreuses publications. Quelques bourgeois relataient patiemment les événements contemporains dont leur cité était le théâtre; ils accumulaient silencieusement pour l'avenir des matériaux dont l'histoire devait profiter, et qui ont assez fréquemment trouvé de nos jours des éditeurs. Ces mémoriaux, ces mémoires, où la personnalité de l'auteur occupe plus ou moins de place, nous donnent pour ainsi dire le reflet des opinions, des qualités et des défauts des bourgeois d'autrefois, en même temps qu'ils nous font connaître quelques-uns des actes de leur vie. Parmi ces mémoires, il en est deux, qui nous permettront d'étudier deux types différents de bourgeois notables de province, à cent ans de distance; le premier, celui d'Oudard Coquault, marchand de Reims, sous Louis XIV; le second, celui d'un négociant du Mans, Le Prince d'Ardenay, qui vécut à la fin du dix-huitième siècle.

### I.

Oudard Coquault était fils d'un marchand; son oncle, Pierre Coquault, chanoine de la cathédrale, avait écrit une volumineuse



histoire de Reims. Ce fut lui sans doute qui donna à son neveu le goût de rédiger le récit des événements contemporains dont il avait connaissance. Oudard eut aussi un frère chanoine, qui fut conseiller au présidial. En 1635, il épousa en premières nocces la fille d'un autre conseiller ; il la perdit après quatre ans de mariage. Deux ans après, il se mariait en secondes nocces avec la fille d'un marchand, pour laquelle il témoigna une vive affection et qui lui fut enlevée après dix-huit ans d'une heureuse union. Sa première femme lui avait apporté une dot de 6,000 fr. ; la seconde en avait une de 4,500.

Son commerce, dont il ne parle guère dans ses mémoires, semble avoir prospéré. Il devint propriétaire de cinq maisons à Reims, d'une maison à Villiers-Allerand, d'une autre à Voulsy, de plusieurs censes et vignes. Une de ses maisons, sans doute celle où il demeurait, était pourvue d'un pressoir et d'une écurie. Il avait un cheval, sur lequel il allait visiter ses propriétés. Pendant une excursion qu'il fit à un deses vendangeoirs, à l'époque des guerres de la Fronde, il fut arrêté par les soldats du duc de Lorraine, qui lui firent payer une rançon de 720 livres, après lui avoir pris son manteau, son cheval et ses pistolets. Cette mésaventure influe peut-être sur le jugement sévère qu'il porte sur les hommes de guerre de son temps.

Comme bourgeois, il n'aime pas les soldats ; mais il faut reconnaître que les soldats de son temps, surtout pendant les guerres de la Fronde, méritaient souvent le nom de brigands qu'on leur donnait officiellement au moyen âge. Leurs déprédations, leurs violences, leurs crimes soulèvent son âme honnête et humaine. Il s'en indigne, il s'en irrite ; leurs méfaits sont si nombreux qu'il s'étonne lorsque par hasard il rencontre des troupes respectueuses de la discipline et du bien d'autrui. C'est aux chefs surtout qu'il s'en prend ; au sieur d'Aspremont qu'il traite de trompeur et de corsaire ; au duc de Lorraine, qu'il appelle perfide et ennemi de l'homme ; au prince de Condé, le grand Condé, qui, selon lui, « est hay du peuple, parce que, comme Caligula et Néron, il n'hayt tant que le peuple et n'ayme et ne fait estat que des brigantz qui persécutent et

tyrannisent le peuple. » Sans doute, quand il parle avec cette virulence, Coquault se souvient que les soldats l'ont rançonné, qu'ils ont pillé une de ses maisons, tué un de ses vigneron, bu son vin et dévasté ses vignes; mais il signale des maux trop réels, auxquels mirent fin seulement la cessation de la guerre et la fermeté de Louis XIV.

La cause de la plupart de ces maux, le bourgeois de Reims la découvrira dans ce fait que la régence est entre les mains d'une femme. Il a les vieux préjugés du moyen âge, d'après lesquels, comme il le dit solennellement, « une femme par son sexe ne peut jamais estre capable de gouverner un grand Estat comme celui-cy. » Il est de l'avis que la femme est inférieure à l'homme par l'intelligence. De plus, Anne d'Autriche est une femme sans esprit et violente, qui est espagnole. Plus tard, les bourgeois du temps de la Révolution, en parlant de la reine, crieront à l'Autrichienne. Du reste, Coquault est de bonne foi. Lorsque la Fronde est terminée, lorsque l'autorité de Louis XIV est sans conteste, notre marchand de Reims, moins ardent, rasséréiné par le calme matériel dont il jouit, fait amende honorable; il déclare que la reine mère était pieuse et débonnaire. Il sait bien qu'il ne parlait pas de même en 1650; mais, dit-il assez philosophiquement, il n'a « rien voulu oster, afin que nostre postérité cognoisse en elle les changements de croïance et de l'opinion des hommes. »

Ce marchand de Reims songe à la postérité; il croit, et il n'a pas tort, que ses annales, écrites d'un style incorrect et lourd, seront un jour utiles à l'histoire. Il est sentencieux; son gros bon sens aime à citer des proverbes. En présence de la scandaleuse fortune de certaines gens, il reproduira le dicton populaire d'après lequel « les gibets ne sont pas faicts pour les coupables, mais pour les malheureux. » En parlant des maux du temps de la Fronde, il fera cette sage réflexion, qui conviendrait à toutes les époques de troubles civils : « Chacun se plainct, chacun voit le mal et le dit, et personne n'y apporte de remède. » Il dira, en voyant les bourgeois dont la fortune n'augmente pas et les artisans que l'industrie enrichit : « Voilà les



révolutions du monde et des hommes et des maisons; plusieurs tombent doucement et d'autres s'élèvent... » Comme tant d'autres, il se plaindra du présent et regrettera les vertus antiques.

Il a toutes les idées et tous les préjugés de sa classe; bourgeois, il hait les nobles, méprise et jalouse le peuple; marchand, il déteste les gens de loi; provincial, il se moque des Parisiens; gallican en religion, il ne peut souffrir les jésuites et les religieuses.

Dans les nobles, il voit surtout les chefs de ces soldats pillards, qui dévastent les campagnes; il les compare aux bourgeois, et son orgueil honnête lui dicte ces paroles: « Sans comparaison, les honorables bourgeois des villes et bons marchantz sont plus nobles qu'eux tous; car ils sont plus débonnaires qu'eux, de meilleure vie et meilleur exemple, leur famille et maison mieux réglées que les leurs, chacun selon son pouvoir, ne fait murmurer personne, paye chacun qui travaille pour eux... » Ennemi du luxe d'habits, des banquets, des vanités de tous genres, il s'élèvera particulièrement contre le luxe scandaleux des prélats. Il applaudira au châtement des traitants concussionnaires, et regrettera vivement que l'on n'ait pas fait mourir Fouquet.

S'il n'aime guère ceux qui sont au-dessus de lui, il n'estime pas ceux qui sont au-dessous. Il se plaint de la gourmandise et de la paresse des petits artisans; des exemptions de garde et d'impôts dont ils jouissent. Il s'étonne, il s'indigne presque de ce qu'ils gagnent plus que les marchands. « Le peuple s'engraisse, dit-il en 1633, mais les bourgeois et ecclésiastiques vivant de leurs rentes se morfondent tous les jours. Et ce peuple, dira-t-il plus tard, est toujours insolent dans l'abondance... mais celui qui n'a point de mestier et n'a qu'un petit revenu est bien chétif. » En 1665, il s'écriera: « Le peuple est abondant, cependant la gueusaille murmure toujours, nonobstant notre hôpital général. » La prospérité du peuple semble lui être aussi désagréable que sa misère.

Son esprit jaloux se manifeste encore avec plus de vivacité à



l'égard des gens de loi. Il les traite de voleurs, de sauterelles, de chenilles. Épernay, où ils pullulent, est pour lui une tanière, une petite Babylone. Quant aux Parisiens, il les trouve ridicules, rappelle qu'on les qualifie de « badeaux », et déclare « qu'ung Parisien naturel est plus sot, mesme pour ainsi dire, que les paisans. »

Comme tous les hommes de son temps, il est profondément religieux ; mais sa religion est un peu celle des jansénistes et des calvinistes. Il cite l'Écriture sainte ; il attribue des événements heureux à la grâce de Dieu, de saint Nicaise et de saint Remy. Il dit, à l'occasion d'une mauvaise récolte : « Dieu veuille que son peuple vive en justice et lui fasse miséricorde ! » Mais son équité se révolte contre les vocations forcées ; son rigorisme s'indigne de la vie trop douce et trop facile qu'on mène dans les couvents de femme. Il n'aime pas les nouveaux ordres religieux, qui se sont établis en grand nombre à Reims depuis le commencement du siècle ; il compare leurs membres à des picoteurs ; il blâme les nouvelles pratiques de dévotion et accuse d'oisiveté les bigots et les bigottes qui passent leur vie dans les églises. Mais il tient aux offices paroissiaux, et l'un des reproches qu'il adresse aux jésuites c'est de professer qu'une messe basse le dimanche peut suffire, et que le prône et l'eau bénite ne sont pas d'obligation.

Les sentiments religieux d'Oudard Coquault, qui mourut en 1672, se retrouvent dans le préambule de son testament et dans les dispositions pieuses qu'il renferme. Ce testament atteste aussi que, malgré ses plaintes incessantes, sa situation de fortune s'était améliorée. Il partagea aussi également que possible ses biens entre ses six enfants, tout en laissant quelques souvenirs à quelques-uns d'entre eux : il est bon père, comme il fut bon époux. Il recommande avant tout à ses enfants de ne pas plaider entre eux ; il les engage aussi à ne pas mettre leurs enfants, surtout les filles, en pension dans aucune communauté. De ses deux fils, l'un, Gérard, lui succéda dans son commerce, acquit le titre d'écuyer et la charge de trésorier de France ; il mourut sans postérité ; le second, Simon succéda à son oncle et à son

grand-oncle dans une prébende de chanoine. Son père n'avait pas contre les chanoines les sentiments qu'il manifestait à l'égard des moines. Trois de ses filles épousèrent des bourgeois, dont l'un fut conseiller de ville et l'autre contrôleur au grenier de sel de Château-Portien ; la quatrième resta célibataire. D'après les legs que fit Gérard Coquault, il semble qu'il avait augmenté son patrimoine et que son mobilier comportait un certain luxe que son père ne connaissait pas.

Nous croyons inutile d'entrer sur cette famille dans de plus amples détails, que l'on trouvera dans la savante introduction, que M. Loriquet a mise en tête des Mémoires d'Oudart Coquault ; nous avons seulement voulu montrer ce que pouvait penser et dire au milieu du dix-huitième siècle un honnête bourgeois de Reims, non dénué d'intelligence et de moyens, mais un peu étroit dans ses vertus comme dans ses idées.

## II.

Cent ans se sont écoulés. Voici dans une ville de l'ouest un bourgeois considéré comme Oudart Coquault, négociant comme lui, mais à un degré quelque peu supérieur de l'échelle sociale, et qui a pris le soin de se faire connaître lui-même en rédigeant ses mémoires personnels.

Vers 1630, un ouvrier était entré chez un maître cirier du Mans, qui apprécia ses qualités laborieuses, lui donna sa fille en mariage et lui abandonna sa maison. Jean Le Prince, c'était le nom de l'ouvrier, justifia la confiance que son maître lui avait témoignée ; il prospéra, et devint en 1686 membre de l'échevinage. Son fils continua son industrie ; il s'allia comme le fit plus tard son petit-fils, à d'honorables familles du pays. L'arrière petit-fils de l'ouvrier cirier hérita de son père le titre de secrétaire du roi, et figura en 1789 parmi les membres de la noblesse. C'est à lui que nous devons une curieuse autobiographie publiée par M. l'abbé Esnault avec autant de soin que d'érudition.



Cette autobiographie est surtout précieuse par la multiplicité des détails personnels. Elle appartient à cette école de confidences, que les confessions de Rousseau avaient mises en vogue. Ce n'est pas qu'avant Rousseau il n'y ait pas eu de mémoires personnels; je citerai entre autres ceux de Michel de Marolles et beaucoup de mémoires militaires, comme ceux de Pontis et de Puységur; toutefois les auteurs de ces souvenirs ne prétendaient pas seulement parler d'eux, mais des personnages historiques avec lesquels il leur avait été donné d'être en rapport. Ceux qui ont écrit leurs impressions, à la façon de Rousseau, comme Grosley, comme Besnard, sont assez rares; mais ils n'en sont que plus utiles pour l'histoire des mœurs privées des classes moyennes, qui ne sont pas d'ordinaire mises en lumière comme celles des classes supérieures.

Le Prince d'Ardenay remonte jusqu'à son baptême. Il fait connaître comment il a été traité par sa nourrice, qui le nourrissait de racines plutôt que de lait. Il en fut si malade que sa tante le voua au blanc jusqu'à cinq ans. A sept ans, il eut la petite vérole; il mit pour la première fois une culotte et fut envoyé à confesse. Sa première enfance était terminée; il avait l'âge de raison.

Sa vie de collègue commence en 1745; il avait huit ans, lorsqu'il entra au collège de l'oratoire du Mans. La piété et la moralité régnaient dans cet établissement. Les élèves y assistaient tous les jours à la messe. A quatorze ans et demi, le Prince fit sa première communion. A dix-sept ans, il sortit de philosophie. Il perfectionna quelque peu son instruction dans la maison paternelle, apprenant l'écriture, le dessin, l'escrime, les mathématiques et la danse. Il travailla chez un avocat, et se mit au courant, dans le cabinet de son père, des éléments du commerce.

Lorsqu'il eut dix-huit ans on l'envoya à Paris. Le voyage dans le coche, les curiosités de cette grande ville laissèrent dans son esprit de vives impressions. Mais ce n'était pas pour son plaisir seulement qu'il se déplaçait. Il entra comme clerc chez un procureur au Châtelet, nommé M<sup>e</sup> Douceur; il logeait chez lui, il y était nourri, et mal nourri. Il n'y revint pas l'année sui-



vante, lorsqu'après les vacances, il retourna à Paris pour faire sa seconde année de droit. Il prit alors un appartement dans un collège tenu par les pères de la Merci, qui avaient comme pensionnaires une douzaine d'étudiants. Il s'y trouva beaucoup mieux que chez M<sup>e</sup> Douceur. Ses études de droit, sa réception en qualité d'avocat ne l'empêchèrent pas, quand il fut de retour au Mans, de s'occuper du commerce de son père. A l'âge de vingt-six ans, il devint son associé.

Ayant désormais une carrière, il était temps qu'il se mariât. La position de sa famille lui permettait de songer à une alliance des plus honorables; il épousa la fille d'un trésorier de France. Elle avait vingt ans; il en avait vingt-sept. Tout était réuni pour rendre heureuse cette union : les convenances et l'inclination réciproque. Elle débuta par un voyage de noces à Paris et sur les bords de la Loire. On commençait, à cette époque, à voyager pour son agrément. A différentes époques, les deux époux, qui n'eurent point d'enfants, firent des excursions sur les bords de la Manche; plus tard, Le Prince alla même jusqu'en Suisse et en Allemagne.

Estimé de ses concitoyens, Le Prince d'Ardenay fut appelé de bonne heure à siéger parmi les consuls. Il prit part à la fondation d'une société littéraire et patriotique, qui fut établie au Mans en 1778; il fut aussi directeur d'une société de musique. La Société d'agriculture, l'administration des hôpitaux, le bureau de charité, l'administration provinciale le comptèrent parmi leurs membres. Le Prince fut du nombre de ces esprits généreux que séduisirent les brillantes promesses de la révolution; il devint maire du Mans en 1790; en 1791, président du tribunal de commerce. Pendant la Terreur, il se retira à la campagne. Il vécut assez pour voir le retour des Bourbons.

C'est la vie d'un homme relativement heureux que celle de cet honnête négociant, qui sait occuper ses loisirs en se livrant aux plaisirs de la société et en remplissant des fonctions gratuites. Il aime la campagne et s'y complait; il s'y livre avec sa famille et ses amis aux plaisirs de la musique, des chansons, des petits vers, du jeu. Esprit facile, ouvert, actif, il représente à

merveille le type du bourgeois qui réussit et à qui le présent et l'avenir semblent sourire. Il a conservé quelques-unes des anciennes mœurs. Quoiqu'il prit part à l'exécution de la constitution civile du clergé, il avait reçu une éducation profondément religieuse et il resta pratiquant. Il avait achevé la chapelle que son père avait commencé de construire dans son château d'Ardenay, et il ne cessa pas de l'embellir. Après son mariage, il vécut pendant dix ans dans la maison de ses parents; ce fut seulement alors qu'il acheta un hôtel pour s'y établir. Il paraît avoir eu toutes les qualités qui font apprécier un homme dans sa famille et dans la société. Si on le compare à Oudard Coquault, c'est un optimiste à côté d'un pessimiste. Sans doute, les temps dans lesquels l'un et l'autre ont vécu ont pu influencer sur leur caractère; sous la Fronde, le bourgeois a l'air quelque peu renfrogné; sous Louis XVI, à la veille de la Révolution, il s'épanouit. Comparez les figures sévères, à perruque noire et sombre du dix-septième siècle, avec les faces rebondies et souriantes, à perruque poudrée, à ailes de pigeon, du dix-huitième! La vie est moins rude alors, les mœurs plus faciles, les préceptes moins sévères. On a un si grand fonds de gaieté que les violences de la Révolution ne parviennent pas à l'épuiser. On rit et l'on fait des petits vers jusque dans les prisons qui sont trop souvent l'antichambre de l'échafaud. Le Prince d'Ardenay appartient à ces générations fortes et souples qui eurent assez de résistance et d'élasticité pour supporter des maux qui de loin nous semblent intolérables. Comme beaucoup d'autres, il se laissa entraîner par le courant; il eut les enivrements, les illusions et les déceptions de la bourgeoisie; il eut quelques-uns des défauts de son temps; l'affectation de sensibilité, une certaine faiblesse aimable influèrent accidentellement sur la rigidité et la rectitude de sa conduite; mais à tout prendre, malgré la Terreur qui fut plus rude que la Fronde pour les bourgeois, son sort ne fut-il pas plus heureux que celui de l'honnête et triste Coquault?

FIN DE L'APPENDICE.





# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES MATIÈRES CONTENUES

### DANS LES BOURGEOIS D'AUTREFOIS.

- 
- Académie de saint Luc, p. 80; — royale de peinture, p. 80.  
Académies bourgeoises, p. 224; — de province, p. 306.  
Accordailles, p. 256, 257, 258.  
Accouchées, p. 170, 216, 273, 274.  
Acquisitions de la noblesse, p. 375, 376 (voir Anoblissements).  
Affaiblissement du sentiment religieux, p. 338 à 340.  
Age des mariés, p. 247.  
Aiguières d'argent, p. 33, 34, 54.  
Aînés, p. 138.  
Aisance (progrès de l'), p. 367, 368.  
Alimentation, p. 185, 186, 188 à 203, 274, 287, 294, 295.  
Ancien régime (influence de l'), p. 390, 391.  
Anneaux, p. 181.  
Anoblissements, p. 76 à 78, 90, 105, 124, 142, 157, 372 à 377.  
Apothicaire, p. 46, 49, 50, 51, 107, 108, 116 à 120, 190.  
Appartements, p. 8, 9 et suiv., 317, 318  
Architectes, p. 39, 167, 346.  
Argent (influence de l'), p. 58, 59, 125, 241, 250, 344, 364, 374, 376, 377, 395, 396.  
Argent monnayé, p. 49, 83, 89, 254, 345, 346, 347, 367.  
Argenterie, p. 33 à 35, 54, 70, 71, 85, 95, 122, 131, 133, 135, 155, 156.  
Armes, p. 11, 12, 42, 81, 122, 131, 132, 133, 156.  
Armoires, p. 12, 16, 50, 51.  
Armoiries des bourgeois, p. 35, 74, 336, 374.  
Arrière-boutique, p. 54.  
Artisans, p. 1, 2, 3, 8, 43, 79, 80, 81, 249, 404.  
Artistes, p. 79 à 97, 361, 362, 384.  
Ascension des classes inférieures, p. 71, 72, 137, 394, 395.  
Assortiment des conditions dans les mariages, p. 247, 248.  
A telier de peintre, p. 82.  
Autobiographies, p. 404, 405.  
Autorité des magistrats, p. 145, 146; — paternelle, p. 301 à 304; — de la bourgeoisie, p. 380, 381, 384.  
Avarice, p. 66, 363.  
Avocats, p. 127, 136 à 140, 163, 251, 285, 321, 373; — (femmes d'), p. 170.  
Bagues et bijoux, p. 182, 255.  
Bains, p. 177.  
Balcons, p. 42, 56.  
Bals, p. 233 à 240, 257.  
Bancs, p. 27, 28, 121, 217.  
Banqueroutes, p. 68, 71, 135.  
Baptêmes, p. 273.  
Barbiers-chirurgiens, p. 120, 121, 123.  
Batterie de cuisine, p. 11.



- Bénédictité, p. 199, 325.  
 Bénédictins, p. 287.  
 Bénédiction nuptiale, p. 239; — pater-  
 nelle, p. 304.  
 Bijoux, p. 155, 156, 181 à 183, 259.  
 Boîtes en orfèvrerie, p. 183.  
 Bon marché des subsistances, p. 188,  
 189, 190.  
 Bonheur, p. 391, 392, 393.  
 Bonnets, p. 176.  
 Bouillon, p. 123.  
 Bourgeois (classification des), p. 1, 2,  
 58; — proprement dits, p. 153, 154, 156;  
 — vivant noblement, p. 2, 154 à 157,  
 165, 166; — (terme de mépris), p. 389.  
 Bourses, p. 183; — de collège, p. 298,  
 299.  
 Boutiques, p. 3, 10, 44, 45 à 53, 60, 62,  
 63, 82, 121.  
 Boutiquières, p. 63, 65.  
 Boutons, p. 183.  
 Brocard (étouffes de), p. 165.  
 Budgets, p. 353, 362.  
 Buffets, p. 16, 32, 39.  
 Cabarets, p. 87, 201, 202, 206.  
 Cabinets de toilette, p. 40; — de tra-  
 vail, 83, 103, 139, 141; — sans feu, p. 41,  
 81.  
 Cabinets, meubles, p. 102, 111.  
 Cadets (fils), p. 158.  
 Cadres, p. 23.  
 Café, p. 200, 201, 203, 204.  
 Cafés, p. 204, 205, 218.  
 Cahiers de 1789, p. 386, 388.  
 Canapés, p. 17.  
 Cannes, p. 166, 183.  
 Capucin (fils), p. 351, 352.  
 Caractère des bourgeois, p. 391 à 393,  
 402, 403.  
 Caractère privé des plaisirs de la bour-  
 geoisie, p. 209.  
 Carême, p. 325.  
 Carnaval, p. 237 à 239, 339.  
 Carrelages, p. 30, 39.  
 Carrosses, p. 5, 71, 83, 91, 115, 140, 179,  
 180, 211.  
 Cartes (passion pour les jeux de),  
 p. 228 à 233.  
 Célibataires, p. 104, 105, 246, 270, 271,  
 351.  
 Cercles, p. 219.  
 Cérémonies symboliques, p. 320, 321.  
 Chaises, p. 11, 12, 15, 16, 27, 28, 31, 110,  
 121, 141; — à porteur, p. 133, 179.  
 Chambres à coucher, p. 15, 17, 36 à 40,  
 54, 81, 83, 95, 102, 110, 111, 131, 141; —  
 d'enfants, p. 41.  
 Champêtres (plaisirs), p. 215.  
 Chanoines, p. 399, 400, 404.  
 Chansons, p. 223, 225, 315, 406.  
 Chant (leçons de), p. 314.  
 Chantres, p. 94, 95, 314.  
 Chapel de roses, p. 250.  
 Charges honorifiques, p. 73, 78, 101; —  
 de finance, p. 146, 349; — de magis-  
 trature, p. 100, 137, 142, 143, 349; —  
 de notaire, p. 134, 135; — diverses,  
 p. 140, 148, 349, 350; — (placements  
 sur), p. 349, 350.  
 Charité, p. 328, 329, 363.  
 Charlatan, p. 347.  
 Chasse, p. 214, 215.  
 Chaudronnier (marchand), p. 49.  
 Cheminées, p. 11, 15, 22, 23, 24: — (gar-  
 nitures de), p. 24, 25.  
 Chemises, p. 177.  
 Cherté des vivres, p. 189, 190.  
 Chevaux, p. 56, 83, 115, 140, 180, 181,  
 400.  
 Chien, p. 228.  
 Chirurgiens, p. 106, 107, 113, 120 à 126,  
 260, 321.  
 Cierges, p. 335.  
 Civilité (principes de), p. 278, 279, 314,  
 315.  
 Clarté dans les appartements, p. 18 à  
 20, 29.  
 Classes, p. 292.  
 Clavecins, p. 92, 94, 96, 229, 314.

- Clercs de procureur, p. 130, 131, 221, 222, 304, 323, 405.  
 Clés, p. 7, 67.  
 Coffres, p. 16, 29, 39, 317.  
 Coffres-forts, p. 343, 346, 359.  
 Coiffures, p. 167, 168, 169, 171, 176, 297.  
 Collections d'objets d'art, p. 85, 112.  
 Collèges, p. 123, 132, 178, 287 à 298.  
 Colliers, p. 181, 182, 184.  
 Comédie (salle de), p. 57, 218.  
 Comédies de sociétés, p. 224, 225.  
 Commerce, p. 45, 57 à 63, 75 à 78; — (argent placé dans le), p. 349; — (progrès du), p. 58, 59.  
 Commis de maisons commerce, p. 65, 66; — des finances, p. 151, 152; — des ministères, p. 152.  
 Confesseurs (legs aux), p. 331.  
 Confitures, p. 199, 200, 233, 261, 355.  
 Confréries, p. 321.  
 Consoles, p. 29.  
 Contrats de mariage, p. 182, 253, 254, 259; — de rentes, p. 345.  
 Contrôleurs généraux, p. 381, 382.  
 Corrections corporelles, p. 280, 283, 289 à 291.  
 Costume, p. 67, 68, 95, 109, 114, 116, 125, 139, 141, 161 à 184, 281, 282, 285, 323, 355, 356, 367.  
 Couleurs, p. 81.  
 Couleurs sombres des vêtements, p. 161, 168, 169.  
 Couplets, p. 223, 261.  
 Cours des maisons, p. 3, 5, 42.  
 Cours des villes du midi, p. 210.  
 Couteaux, p. 199.  
 Couturière (journées (de)), p. 356.  
 Couvents, p. 216, 217, 246, 308 à 313, 351, 352; — (éducation dans les), p. 308 à 311, 357.  
 Couverts d'argent, p. 33, 34, 199.  
 Critique (esprit), p. 385, 386.  
 Crucifix, p. 11, 16, 89, 131.  
 Cuisine (art de la), p. 186 à 188, 220.  
 Cuisines, p. 8, 10, 11, 12, 13, 31, 355.
- Cuisinière bourgeoise* (la), p. 187, 188.  
 Culture intellectuelle, p. 305, 306.  
 Curés, p. 258.  
 Damiers, p. 16, 230.  
 Danse (leçons de), p. 288, 297, 314.  
 Danses, p. 226, 233 à 240.  
 Demoiselles (vieilles), 159, 173, 229, 233, 240 (*voir* Filles).  
 Dentelles, p. 163, 174, 176.  
 Dépenses, p. 353 à 359; — pour l'instruction, p. 282, 288, 295, 299, 311, 314. — pour funérailles, p. 334, 337.  
 Dérèglements de la jeunesse, p. 300, 301.  
 Dérageance, p. 75, 90.  
 Dessert, p. 199, 220, 223, 345.  
 Dessin (*voir* Leçons).  
 Diamants, p. 182.  
 Différence entre la condition du bourgeois au dix-septième et au dix-huitième siècle, p. 390, 391, 407.  
 Diminution du nombre des enfants, p. 271, 272.  
 Dîners, p. 193, 195, 196, 197, 206, 207.  
 Directeur des aides, p. 165.  
 Discipline scolaire, p. 289 à 291.  
 Domestiques, p. 12, 13, 83, 170, 180, 323, 354, 355, 362.  
 Don patriotique, p. 69.  
 Dots, p. 88, 112, 134, 249 à 254, 312, 313, 400; — de religieuses, p. 351.  
 Drap, 163.  
 Droit (étude du), p. 299, 405, 406.  
 Droit d'aînesse, p. 351.  
 Droits d'auteur, p. 99.  
 Éclairage (progrès de l'), p. 205.  
 Écoliers logés en ville, p. 293 à 295.  
 Économie, p. 12, 66, 88, 89, 241, 316, 352, 353, 363.  
 Écriture (leçons d'), p. 288, 307, 314.  
 Éducation, p. 273 à 326, 369.  
 Égalité, p. 395.  
 Élévation des couches inférieures, p. 365, 366.



- Enfants, p. 265 à 297, 307 à 310, 356, 357.  
 Enfants de cœur, p. 93.  
 Enseignes, p. 45, 52, 121.  
 Enterrements (*voir* Funérailles).  
 Épées, p. 97, 132, 162, 163, 183, 298, 356.  
 Épices, p. 46, 48, 193.  
 Epiciers, p. 48.  
 Épitaphes, p. 333.  
 Esprit bourgeois (progrès de l'), p. 384.  
 Étages de maisons, p. 3.  
 Étain (vaisselle d'), p. 11, 12, 32, 131.  
 Étalage, p. 52, 53, 60.  
 Etoffes de vêtements, p. 168 à 175.  
 Étrennes, p. 311, 358, 359, 362.  
 Études, p. 3, 10, 134, 135.  
 Étudiants, p. 190.  
 Exercices dramatiques et littéraires dans les collèges, p. 298; — dans les couvents, p. 310.  
 Externes de collège, p. 285, 286.  
 Fabricants, p. 43, 56, 57, 76, 78, 404.  
 Faiblesse des parents, p. 276, 277.  
 Faïence (pièces de), p. 24, 25, 32, 35, 36, 94.  
 Faillites, p. 68.  
 Familles nombreuses, p. 265 à 271 (*voir* Fécondité).  
 Familles professionnelles, p. 85, 86, 93.  
 Fauteuils, p. 16, 23, 27, 28, 31, 110, 111.  
 Fécondité des mariages, p. 87, 88, 91, 264 à 272, 312.  
 Femmes d'artistes, p. 86, 87, 93; — de bourgeois, p. 186, 227, 228, 230, 245, 263, 264, 265; — de littérateurs, p. 103, 104; — (costume des), p. 168 à 177 (*voir* Marchandes).  
 Fenêtres, p. 3, 4, 6, 18, 19, 52.  
 Fermeté des convictions religieuses, p. 318, 319.  
 Fermiers généraux, p. 152, 275.  
 Festins, grands dîners, p. 196 à 198, 222, 223, 242.  
 Fêtes des rois, p. 297; — des supérieures, p. 309.  
 Fêtes publiques, p. 209, 210; — religieuses, 319 à 321.  
 Fiançailles, p. 256.  
 Fiefs, p. 344, 373, 375.  
 Fils de marchands, p. 71, 72, 285.  
 Filles (éducation des), p. 306 à 316  
 Filles (jeunes), p. 314, 315; — (vieilles), p. 280, 294.  
 Flambeaux d'argent, p. 33, 35, 110.  
 Fonctionnaires, p. 147 à 142, 387.  
 Fondations pieuses, p. 330, 331, 332.  
 Fontaines, p. 32, 121.  
 Fortune, p. 83, 85, 91, 101, 113, 135, 155, 159, 344 à 364, 400.  
 Fouet, fêrule, verges, p. 280, 290, 291, 292.  
 Fougace, p. 195, 196.  
 Fourreur (boutique de marchand), p. 53.  
 Foyers, p. 24, 41.  
 Français (enseignement du), p. 288, 289, 309.  
 Frères de lait, p. 274, 275.  
 Froid dans les maisons, p. 23.  
 Funérailles, p. 333 à 337.  
 Gages (prêts sur), p. 349.  
 Gages de domestiques, p. 353, 355.  
 Gale, p. 178.  
 Galeries, p. 42, 81.  
 Garçons apothicaires, p. 118; — chirurgiens, p. 123, 124.  
 Gâteaux, p. 199.  
 Glaces, miroirs, p. 21, 22, 31.  
 Gens de lettres, p. 97 à 106; — de loi, p. 127 à 146, 160, 403.  
 Gourmandise, p. 185.  
 Goût, p. 186.  
 Gravures, p. 29, 82, 83.  
 Guinguettes, p. 211.  
 Guitare, p. 92, 229.  
 Habits, p. 165, 166, 240, 254, 353, 355; — noirs, p. 139, 162, 166, 240.  
 Harpe, p. 314.



- Heures des mariages, p. 259; — des repas, p. 205, 206.
- Hérarchie des gens de loi, p. 128, 129.
- Honnêtes gens, p. 211, 212.
- Honneur des marchands, p. 62.
- Honorabilité de la magistrature, p. 144 à 146.
- Honoraires d'avocats, p. 137, 138; — de chirurgiens, p. 123; — de médecins, p. 113 à 115.
- Hospitalité, p. 70, 214, 215, 220, 221.
- Hôtels, p. 55 à 57, 140.
- Huissiers, p. 130 à 132.
- Impôts, p. 388.
- Incurable (fondation de lits d'), p. 329.
- Indépendance de caractère, p. 371.
- Individualité, p. 4.
- Influence des gens de lettres, p. 103, 105.
- Instruments de chirurgie, p. 122.
- Instruction primaire, p. 280, 282, 283, 357; — secondaire, p. 283 à 298; — (réforme de l'), p. 299, 300.
- Intendants, p. 146, 151, 240.
- Internes, p. 287, 293.
- Invitations aux enterrements, p. 334, 335.
- Irréligion (progrès de l'), p. 338, 339, 370.
- Ivrognerie, p. 201, 202.
- Jansénistes, p. 319, 385, 403.
- Jardins, p. 3, 56, 57, 212, 231, 358; — publics, p. 210, 211.
- Jésuites, p. 284, 287, 292, 293, 403.
- Jeunes gens, p. 299 à 305, 339.
- Jeux, p. 16, 71, 260; — d'écoliers, p. 294, 296, 297; — d'enfants, p. 276, 277, 286; — de cartes, p. 228 à 233, 240; — innocents, p. 226.
- Joueuses, p. 232, 233.
- Joujoux, p. 277.
- Judas, p. 7.
- Lait d'ânesse, p. 357.
- Latin (enseignement du), p. 288, 289, 305.
- Leçons de dessin, p. 87, 288, 297.
- Lecture (leçons de), p. 283.
- Legs charitables, 328, 329; — pieux, p. 329, 330; — en faveur des enfants en religion, p. 351.
- Légumes, p. 124, 193.
- Lettres de cachet, p. 248, 263, 301.
- Liberté civile, p. 386, 387; — de conscience, p. 387; — de tester, p. 303, 351.
- Linge, p. 70, 174, 176, 177, 199, 255.
- Liqueurs, p. 203.
- Lits, p. 12, 16, 36 à 39, 102, 110, 288, 295; — de salle, p. 16, 17, 31.
- Littérateurs, p. 97 à 106, 347, 373.
- Littérature bourgeoise, p. 384, 385.
- Livres, p. 85, 102, 103, 123, 133, 134, 139, 141, 142, 155, 306, 306, 324; — de raison, 268, 326, 327, 354 à 359, 399.
- Livrée, p. 71.
- Location de maisons, p. 44, 343, 353, 361.
- Logements au Louvre, p. 84, 85.
- Lois somptuaires, p. 162, 168, 183.
- Lustres, p. 22, 23, 89.
- Luxe, p. 30, 51, 67, 69, 70, 71, 125, 170, 171 à 176, 272, 337, 338, 365, 367, 402.
- Magasins, p. 44 à 54.
- Magistrats, p. 12, 98, 110, 140 à 146, 161, 163, 213, 237, 252, 253, 377, 378; — (femmes de), p. 172, 174.
- Magnificence, p. 353, 371.
- Maires, p. 236.
- Maisons, p. 3 à 8, 44, 45, 55 à 57, 70, 71, 81, 82, 88, 94, 110, 122, 134, 155, 156, 342, 343, 358, 400.
- Maisons de campagne, p. 66, 155, 212, 215, 343, 406.
- Maîtres de musique, p. 92, 95, 96, 97.
- Maîtresses de tenue de livres, p. 65.
- Manchons, p. 179, 235.
- Manteaux, p. 169.
- Marchands, p. 2, 43 à 78, 98, 118, 160,

- 239, 242, 248, 249, 251, 285, 361, 399 à 407.
- Marchandes, p. 62, 63, 64, 65, 306.
- Marchander (usages de), p. 61, 62.
- Marchandises, p. 45 à 54.
- Mariages, p. 86, 112, 182, 231, 242, 245 à 264, 313, 316, 400, 406.
- Marquisats, p. 376, 377.
- Marteau de porte, p. 7.
- Masques, bals masqués, p. 237 à 239.
- Matelot (costume de), p. 282.
- Maximes pieuses, p. 326.
- Médecins, p. 96, 107 à 116, 119, 195, 253, 321, 357.
- Médiocrité des fortunes bourgeoises, p. 352, 353.
- Ménage (soins du), p. 313.
- Menus, p. 191, 192, 195, 196.
- Merciers, p. 47.
- Mésalliances, p. 248, 249.
- Messes, p. 319, 330, 331.
- Miroirs, p. 21, 22, 32, 55, 110, 111, 121.
- Mobilières (valeurs), p. 155, 156, 345 à 350, 362.
- Modération des désirs, p. 73, 157, 393.
- Modes, p. 175, 215.
- Mœurs, p. 261, 262, 300, 301, 302, 371.
- Monnaies diverses, p. 346.
- Montres, p. 25, 26, 95, 255, 259.
- Moralité, p. 261.
- Mortalité des enfants, p. 267, 268, 269.
- Musiciens, p. 91 à 97.
- Musique, p. 69, 225, 227, 313, 406.
- Nappes, p. 16, 199.
- Négociants en gros, p. 65, 66, 70, 71, 75 à 78, 233.
- Nobles (costumes des), p. 162, 163; — (éducation des), p. 369; — (jalousie des), p. 145, 382, 383.
- Noblesse, p. 369, 370, 374, 376, 377, 382, 383, 389, 390, 402; — des avocats, p. 137; — des médecins, p. 108.
- Noces, p. 220, 242, 260.
- Nombre des gens de loi, p. 129, 130.
- Notaires, p. 134 à 136, 251.
- Nourrices, p. 267, 269, 274, 275, 278, 405.
- Nourriture, p. 123, 124, 354, 355, 360 (*voir* Alimentation).
- Nouvelles, p. 217.
- Office (diners à l'), p. 221.
- Offices, p. 118, 125, 148 à 150, 349, 350; — religieux, p. 319, 320.
- Officiers chez le roi, p. 153; — de l'armée, p. 226, 230, 312, 236, 358.
- Oisiveté, p. 154.
- Oratoriens, p. 287, 292.
- Ordinaire bourgeois, 195, 196.
- Ordre de Saint-Michel, p. 90, 91.
- Organistes, p. 92, 93, 96, 97.
- Orgue, p. 94.
- Orgueil bourgeois, p. 67, 392; — des artistes, p. 80.
- Origine bourgeoise des littérateurs, p. 98, 99.
- Pain, p. 192.
- Papier peint, p. 21, 31.
- Parapluies, p. 179.
- Paravents, p. 23.
- Paris, Parisiens, p. 378 à 380, 403.
- Parquets de bois, p. 30.
- Partage égal des successions, p. 350, 351, 403.
- Patrimoine, p. 246.
- Paume (jeux de), p. 218, 219, 228.
- Peintres, p. 79 à 90.
- Peintures des appartements, p. 19, 21.
- Pèlerinages, p. 321, 322.
- Pendules, p. 25, 26, 27, 31, 95.
- Pensions bourgeoises, p. 199; — pour écoliers, p. 282, 286, 287, 293 à 296, 308.
- Pensions données par le roi et les princes, p. 99, 101, 102.
- Pensionnaires de couvents, p. 96.
- Pères de famille, p. 276, 277, 301 à 304.
- Perles, p. 182, 183.
- Perruques, p. 167, 407.
- Perruquiers, p. 167, 297, 298, 356, 362.



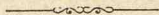
- Peuple, p. 38, 402.  
 Pièces (nombre des), p. 8, 9.  
 Pierreries, p. 163, 181, 182.  
 Pignons, p. 3, 4, 44.  
 Plafonds, p. 19, 23.  
 Plaisirs, p. 209 à 213.  
 Politesse (progrès de la), p. 68, 69, 70, 233, 243.  
 Politique, p. 386, 401.  
 Population, p. 266.  
 Porcelaines, p. 35, 36, 102.  
 Portes, p. 5 à 7; — cochères, p. 3, 5.  
 Portraits, p. 13, 14, 15, 95, 102, 111.  
 Pot-au-feu, p. 192.  
 Poudre à cheveux, p. 167, 297, 356.  
 Préambules de testament, p. 327, 328.  
 Précepteurs, p. 283, 284.  
 Prêtres (assistance de), p. 336.  
 Prières du soir, p. 325.  
 Privilèges, p. 387, 388, 393.  
 Prix des tableaux, p. 83, 84; — des vives, p. 188 à 190, 196, 203.  
 Prix fixe, p. 63.  
 Procès, p. 359, 360.  
 Processions d'enfants, p. 276, 278, 279.  
 Procureurs, p. 133, 134, 221, 242, 251; — (femmes de), p. 170, 180, 221.  
 Prodigalité, p. 66, 67, 69, 71, 89.  
 Professeurs, p. 287, 290, 292, 293.  
 Profession religieuse, p. 311, 312.  
 Profusion des mets, p. 197.  
 Progrès dans les appartements, p. 10, 18 à 24; — dans l'aisance, p. 366, 367; — dans l'autorité des bourgeois, p. 381, 382; — dans la condition des artistes, p. 79, 80, 90; — des bourgeois, p. 390 à 393, 395; — des chirurgiens, p. 123, 126; — des littérateurs, p. 103; — des marchands, p. 58, 59; — dans le costume, p. 67, 184; — dans l'influence des bourgeois, p. 384; — dans les mœurs des marchands, p. 67, 68, 70, 74, 76, etc. (voir Luxe, Politesse, etc.).  
 Promenades, p. 210 à 212, 315.  
 Propreté, p. 30, 36, 40, 41, 177, 178, 179, 297.  
 Propriétés foncières, p. 156, 342 à 345, 348, 400.  
 Proverbes, p. 401.  
 Protecteurs, p. 100.  
 Province (différence entre Paris et la), p. 378 à 380; — (modes), p. 175, 176.  
 Punaises, p. 39.  
 Qualités de la bourgeoisie, p. 389, 392.  
 Quêteuses, p. 322 à 324.  
 Rapacité des gens de loi, p. 129, 130, 403.  
 Ratafiàs, p. 203.  
 Redevances en nature, p. 345.  
 Réception des apothicaires, p. 119; — des médecins, p. 108, 109.  
 Récréations, p. 296, 397, 399, 310.  
 Règlements pour l'éducation des filles, p. 308.  
 Régularité des mariages, p. 261, 262.  
 Relâchement du respect filial, p. 302, 303.  
 Religieux, p. 270, 336, 406.  
 Religieuses, p. 270, 308 à 313, 332, 403.  
 Religion, p. 153, 327 à 341; — (enseignement de la), p. 307, 308, 316, 324.  
 Remèdes, p. 117.  
 Remparts, p. 210.  
 Rentes sur l'État, p. 348.  
 Rentiers, p. 154 à 158, 348.  
 Repas, p. 70, 87, 190 à 207, 260, 279, 337, 355.  
 Résignation (sentiments de), p. 268, 269, 344.  
 Restaurants, p. 190, 221.  
 Retraite des affaires, p. 154, 157.  
 Retraites religieuses, p. 324.  
 Revenus, p. 344 à 354, 361, 362.  
 Révolution dans les mœurs, p. 366.  
 Rhétoriciens, p. 291, 292.  
 Riches (bourgeois), p. 3, 5, 10, 30, 55 à 57, 69 à 72, 83, 91, 115, 124, 135, 155, 156, 360, 361.



- Richesse, p. 341, 342, 395 (*voir* Argent).  
 Rideaux de lits, p. 37, 38.  
 Robes, p. 67, 169, 170, 171, 234, 255, 356;  
 — d'hommes, p. 67, 68, 409.  
 Rubans, p. 169.  
 Rue, rendez-vous des bourgeois, p. 217, 218.  
 Saignées, p. 123.  
 Salles, p. 3, 9, 15 à 17, 54, 94, 110, 111;  
 — à manger, p. 9, 10, 12, 31, 32.  
 Salons, p. 10, 17, 30, 31, 95.  
 Satin (vêtements de), p. 164, 165, 166 (*voir* Soie).  
 Sculptures, p. 16.  
 Secondes noccs, p. 363, 264, 265, 332, 333, 400.  
 Secrétaire, meuble, p. 104, 110.  
 Secrétaires du roi, p. 375, 376, 404.  
 Sécurité, p. 6.  
 Séductions mises en jeu par les marchands, p. 62, 63.  
 Seigneuries appartenant à des bourgeois, p. 115, 119, 344, 375.  
 Sensibilité, p. 271.  
 Sentiments religieux, p. 268, 269, 318, 326, 328, 344, 392, 403, 407.  
 Sépultures, p. 332, 333.  
 Serge, p. 163.  
 Sergents, p. 130, 131, 132, 251.  
 Servantes, p. 12, 227, 355.  
 Sessions des États, p. 241.  
 Sévérité dans l'éducation, p. 273, 280, 302 (*voir* Corrections, Fouel).  
 Similitudes du costume, p. 162.  
 Simplicité des mœurs, p. 366, 367.  
 Sobriété, p. 164.  
 Sociétés, p. 226, 227, et suiv., 233; — littéraires, p. 306, 406.  
 Soie (vêtements de), p. 67, 139, 163, 165, 169, 170, 171 à 175.  
 Soirées, p. 231, 237.  
 Soldats, p. 400, 401.  
 Sonnettes, p. 7, 8.  
 Soupe, p. 274, 275.  
 Soupers, p. 196, 206, 207, 217, 236.  
 Successions, p. 270.  
 Sucre, p. 200, 355.  
 Surnoms, p. 373, 374.  
 Tabatières, p. 85, 96, 166, 183.  
 Tableaux, p. 11, 15, 16, 24, 29, 31, 42, 46, 52, 53, 82, 83, 84, 89, 94, 102, 111, 121, 133, 134, 135, 139, 141, 213, 327, 328.  
 Tables, p. 12, 32; — de jeu, p. 229; — d'hôtes, p. 191.  
 Tantes, p. 280, 281.  
 Tapisseries, p. 19, 20, 21, 28, 36, 39, 54, 94, 95, 110, 111, 121, 133.  
 Tentures, p. 20, 31, 54.  
 Termes honorifiques, p. 108, 374.  
 Testaments, p. 263, 327 à 335, 352, 403.  
 Théâtres, p. 218.  
 Tiers état, p. 2, 388.  
 Tisonner (plaisir de), p. 24.  
 Tissus de métal précieux, p. 172.  
 Toilettes, p. 40, 41.  
 Tours de tapisserie, p. 25.  
 Tournebroche, p. 11.  
 Traiteurs, p. 920, 221, 355 (*voir* Restaurants).  
 Transformations dans le costume, p. 67, 162, 176, 133, 184; — dans les maisons, p. 4, 9, 10, 18 à 20; — dans les mœurs, p. 366 à 368 (*voir* Progrès).  
 Travail intellectuel, p. 2, 158, 394; — manuel, p. 2.  
 Trentains, p. 336.  
 Trésoriers de France, p. 100, 105, 149, 403.  
 Trictrac, p. 219.  
 Tromperies de marchands, p. 59, 60.  
 Trousseaux, p. 254, 255.  
 Uniformité, p. 4, 380.  
 Usages pour les repas, p. 198.  
 Usurpations de noblesse, p. 373, 374.  
 Velours (vêtements de), p. 163, 169, 171.  
 Vente de charges, p. 149.  
 Verres, p. 36.



- |  |   |
|--|---|
| <p>Vers (manie de faire des), p. 223, 224, 305, 406.</p> <p>Vêtements d'été, d'hiver, p. 166 (<i>voir</i> Costume).</p> <p>Veuvage, p. 263, 264.</p> <p>Veuves, p. 264, 333.</p> <p>Viande, p. 191, 193 à 196, 325.</p> <p>Vide-bouteilles, p. 212, 213.</p> <p>Vie (bon marché de la), p. 361.</p> <p>Vignes, p. 95, 113, 202, 313, 359, 400.</p> | <p>Vin (provision de), p. 94, 110, 113, 122, 131, 203, 313, 345, 355, 358; — (usage du), p. 200, 201, 202.</p> <p>Violons, violes, p. 92, 94, 95, 233, 234, 239, 240, 261, 288, 297, 314.</p> <p>Visites, p. 36, 37, 40, 215, 216.</p> <p>Vocations religieuses, p. 270, 271, 311 à 313.</p> <p>Voitures, p. 358, 362.</p> <p>Voyages, p. 305, 358, 368, 406.</p> |
|--|---|



## TABLE DES CHAPITRES.

---

Chapitres.	Pages.
I. — L'habitation .....	1
II. — Les marchands.....	43
III — Les artistes et les gens de lettres.....	79
IV. — Les médecins et les chirurgiens.....	107
V. — Les gens de loi .....	127
VI. — Les fonctionnaires et les rentiers.....	147
VII. — Le costume.....	161
VIII. — Les repas.....	185
IX. — La société et les plaisirs .....	209
X. — Le mariage.....	245
XI. — L'éducation .....	273
XII. — Le sentiment religieux.....	317
XIII. — La fortune.....	341
XIV. — Les progrès de la bourgeoisie .....	365
APPENDICE.....	397
TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES .....	409

